



MANIOC.org
Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique



MANIOC.org

Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique

LIBRAIRIE
F. & R. CHAMONAL

5, rue Drouot - 75009 PARIS

☎ 47.70.84.87

MANIOC.org
Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique

6500 F. 00 La



372.9-1
PON

ALMANACH AMÉRICAIN,

O U

ÉTAT PHYSIQUE, POLITIQUE,
ECCLÉSIASTIQUE & MILITAIRE

DE L'AMÉRIQUE;

Ouvrage qui comprend les forces, la population, les loix, le commerce & l'administration de chaque Province de cette partie du Monde; le tableau de ceux qui y figurent par leurs charges & par leurs dignités; celui de la Marine des Peuples Européens qui y ont des Possessions, & le nom des Officiers qui sont employés dans cette partie de l'administration publique.

Par M. P. D. L. R. C. A. L. T. de M.

Hinc opes, hinc scelera, forsan hinc genii facundia nostri.

Prix, 2 liv. 8 sols broché.



A PARIS,

Chez { l'AUTEUR de l'Etat des Colonies
Garancieres,
L'AMY, Libraire, Quai des Augustins.

M. DCC. LXXXI.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

145761



ALMANACH
FRANÇOIS
1785

On prie ceux qui auront quelques observations à faire sur cet Ouvrage, de les adresser, franc de port, à M. DE LA ROCHE-TILHAC, Conseiller du Roi à la Table de Marbre, rue Garancieres; on fera scrupuleusement usage de toutes les instructions que l'on recevra, pourvu qu'elles soient signées par des personnes en place, & qu'on ait le soin de les faire passer à l'Auteur, avant le premier de Septembre, époque à laquelle on commencera, tous les ans, l'impression de cet Almanach.



☉ *Nouv. Lune le 3.*☽ *Prem. Quart. le 10.*☽ *Pleine Lune le 18.*☾ *Dern. Quart. le 26.*merc 1 *La Circoncif.*

jeudi 2 s. Basile.

vend 3 *ste. Geneviev.*

samedi 4 s. Rigobert.

Di. 5 s. Simeon.lundi 6 *Les Rois.*mard 7 *Nôces.*

merc 8 s. Lucien.

jeudi 9 s. Pierre, E.

vend 10 s. Paul, Her.

samedi 11 s. Théodose.

1 Di. 12 s. Ferjus.

lundi 13 s. Hilaire.

mard 14 *Nom de J.*

merc 15 s. Maur.

jeudi 16 s. Guillaume.

vend 17 s. Antoine.

samedi 18 *Ch. s. Pierre.**2 Di.* 19 s. Sulpicé.

lundi 20 s. Séb. s. Fab.

mard 21 *ste. Agnès.*

merc 22 s. Vincent.

jeudi 23 *ste Emerent.*

vend 24 s. Babylas.

samedi 25 *Conv. s. Paul.**3 Di.* 26 *ste. Paule.*

lundi 27 s. Julien.

mard 28 s. Charlemag.

merc 29 s. Fr. de Sales.

jeudi 30 *ste Bathilde.*

vend 31 s. Pierre N.

☉ *Nouv. Lune le 1.*☽ *Prem. Quart. le 9.*☽ *Pleine Lune le 17.*☾ *Dern. Quart. le 24.*

samedi 1 s. Ignace.

4 Di. 2 *Purification.*

lundi 3 s. Blaise.

mard 4 s. Gilbert.

merc 5 *ste. Agathe.*

jeudi 6 s. Vaast.

vend 7 s. Romuald.

samedi 8 s. J. de M.

5 Di. 9 s. Apollin.lundi 10 *ste. Apolline.*

mard 11 s. Severin.

merc 12 s. Siméon.

jeudi 13 s. Melece.

vend 14 s. Valentin.

samedi 15 s. Faustin.

Di. 16 *Septuagesime.*

lundi 17 s. Oaésime.

mard 18 s. Gilbert.

merc 19 s. Barbar.

jeudi 20 s. Romual.

vend 21 s. Merault.

samedi 22 s. Alexandre.

Di. 23 *Sexagesime.*

lundi 24 s. Mathias.

mard 25 s. Flavien.

merc 26 *ste. Isabelle.*jeudi 27 *ste. Honorine.*

vend 28 s. Romain.

Lettre Dominicale *E.**Epâle 26.*

a ij

M A R S.

A V R I L.

☉ *Nouv. Lune le 3.*☽ *Prem. Quart. le 11.*☽ *Pleine Lune le 18.*☾ *Dern. Quart. le 25.*

fame 1 s. Aubin.
 Di. 2 *Quinquag.*
 lundi 3 s. Simplic.
 mardi 4 *Mardi gras.*
 merc 5 *Cendres.*
 jeudi 6 ste. Colette.
 vend 7 Th. d'Aq.
 fame 8 s. Jean de D.
 1 Di. 9 *Quadragesime.*
 lundi 10 ste. Françoisse.
 mardi 11 s. Mart.
 merc 12 4 *Tems.*
 jeudi 13 s. Léandre.
 vend 14 s. Lubin.
 fame 15 s. Abraham.
 2 Di. 16 *Reminisc.*
 lundi 17 s. Longin.
 mardi 18 s. Eusebe.
 merc 19 s. Joseph.
 jeudi 20 s. Vul. [*Print.*]
 vend 21 s. Benoît.
 fame 22 s. Paul, Evêq.
 3 Di. 23 *Oculi.*
 lundi 24 s. Gabriel.
 mardi 25 *Annonciation.*
 merc 26 s. Rupert.
 jeudi 27 s. Jean, H.
 vend 28 s. Gonttran.
 fame 29 s. Guy.
 4 Di. 30 *Latere.*
 lundi 31 s. Ricule.

☉ *Nouv. Lune le 1.*☽ *Prem. Quart. le 9.*☽ *Pleine Lune le 17.*☾ *Dern. Quart. le 24.*

mardi 1 s. Hugues.
 merc 2 s. Fr. de P.
 jeudi 3 s. Richard.
 vend 4 s. Ambroise.
 fame 5 s. Vincent.
 5 Di. 6 *Judica.*
 lundi 7 s. Paterne.
 mardi 8 s. Hégéhip.
 merc 9 ste. M. Cléo.
 jeudi 10 s. Fulbert.
 vend 11 s. Léon, G.
 fame 12 s. Jules, P.
 6 Di. 13 *Rameaux.*
 lundi 14 s. Tiburce.
 Mardi 15 s. Paterne.
 merc 16 s. Druon.
 jeudi 17 s. Anicet.
 vend 18 *Vend. S.*
 fame 19 s. Léon, P.
 Di. 20 *PASQUES.*
 lundi 21 s. Anselme.
 mardi 22 s. Opportu.
 merc 23 s. George.
 jeudi 24 s. Robert.
 vend 25 s. Marc *abst.*
 fame 26 s. Cler, Pape.
 1 Di. 27 *Quasmodo*
 lundi 28 s. Vital, Mar.
 mardi 29 ste. M. Egypt.
 merc 30 s. Eutrope.
 Nombre d'or. 17.

M A I.

☉ *Nouv. Lune le 1.*
 ☽ *Prem. Quart. le 9.*
 ☽ *Pleine Lune le 16.*
 ☾ *D. Q. 23. ☉ N. 31.*
 jeudi. 1 s. Jacq. s. Phil.
 vend. 2 s. Athanase.
 same. 3 Inv. de ste. Cr.
 2 Di. 4 ste Monique.
 lundi 5 C. s. Augustin.
 mardi 6 s. Jean P. L.
 merc. 7 s. Stanislas.
 jeud. 8 Ap. s. Michel.
 vend. 9 s. Gregoire N.
 same. 10 s. Antonin.
 3 Di. 11 s. Mamert.
 lundi 12 s. Nérée.
 mardi 13 s. Servais.
 merc. 14 s. Pacôme.
 jeudi. 15 s. Victorin.
 vend. 16 s. Honoré.
 same. 17 s. Pascal.
 4 Di. 18 40 Martyrs.
 lundi. 19 s. Pierre C.
 mardi 20 s. Bernardin.
 merc. 21 ste Julie.
 jeudi. 22 s. Gontran.
 vend. 23 s. Ausonin.
 same. 24 s. Didier.
 5 Di. 25 s. Urbin.
 lundi 26 *Rogations.*
 mardi 27 s. Hildevert.
 merc. 28 s. Germain.
 jeudi. 29 *Ascension.*
 vend. 30 s. Maxime.
 same. 31 ste. Petronille.

J U I N.

☽ *Prem. Quart. le 8.*
 ☽ *Pleine Lune le 15.*
 ☾ *Dern. Quart. le 21.*
 ☉ *Nouv. Lune le 29.*
 6 Di. 1 s. Probat.
 lundi. 2 s. Pothin.
 mardi 3 ste. Clotilde.
 merc. 4 s. Optat.
 jeudi. 5 s. Boniface.
 vend. 6 s. Claude.
 same. 7 Vig. jeûne.
 Dim. 8 *PENTEC.*
 lundi 9 s. Liboire.
 mardi 10 s. Landry.
 merc. 11 4 *Jems.*
 jeudi. 12 s. Basilde.
 vend. 13 s. Fargeau.
 same. 14 s. Ruhn.
 1 Di. 15 *La Trinité.*
 lundi. 16 s. Aurelien.
 mardi 17 s. Avit.
 merc. 18 ste. Marine.
 jeudi. 19 *FETE-DIEU*
 vend. 20 s. Silvere.
 same. 21 s. Leuf. [*Etd.*]
 2 Di. 22 s. Paulin.
 lundi. 23 Vig. jeûne.
 mardi 24 *Nativ. s. J. B.*
 merc. 25 s. Eloy.
 jeudi. 26 *Off. Fête-D.*
 vend. 27 s. Irenée.
 same. 28 Vig. jeûne.
 3 Di. 29 s. Pierre s. P.
 lundi. 30 Com. s. P.
Cycle solaire 28.

JUILLET.

☾ Prem. Quart. le 7.

☉ Pleine Lune le 14.

☾ Dern. Quart. le 21.

☉ Nouv. Lune le 29.

mard. 1 s. Martial.

merc. 2 Visic. N. D.

jeudi. 3 s. Anatole.

vend. 4 Tr. s. Mart.

saine. 5 s. Abel.

4 Di. 6 s. Tranquil.

lundi. 7 s. Thom. Ev.

mard. 8 s. Thibauld.

merc. 9 s. Cyrille.

jeudi. 10 7 Freres.

vend. 11 Tr. s. Benoît.

saine. 12 s. Prix.

5 Di. 13 s. Turias.

lundi. 14 s. Bonaventur.

mard. 15 s. Henri.

merc. 16 N. D. du C.

jeudi. 17 s. Alexis.

vend. 18 s. Clair.

saine. 19 s. Vinc. Paul.

6 Di. 20 ste. Marguer.

lundi. 21 s. Victor.

mard. 22 ste. Madelein.

merc. 23 s. Apolinaire.

jeudi. 24 *Jours Canicul.*

vend. 25 s. Jacq. s. Ch.

saine. 26 Tr. s. Marcel.

7 Di. 27 s. Georges.

lundi. 28 ste. Anne.

mard. 29 ste. Marthe.

merc. 30 s. Abdon.

jeudi. 31 s. Cerm. Aux.

A O U S T.

☾ Prem. Quart. le 6.

☉ Pleine Lune le 12.

☾ Dern. Quart. le 19.

☉ Nouv. Lune le 27.

vend. 1 s. Pierre ès-li.

saine. 2 s. Etienne P.

8 Di. 3 Inv. s. Etien.

lundi. 4 s. Dominique.

mard. 5 s. Yon.

merc. 6 Tra. N. Seign.

jeudi. 7 s. Gaëtan.

vend. 8 s. Justin.

saine. 9 s. Domitien.

9 Di. 10 s. Laurent.

lundi. 11 Sufe. ste. Cou.

mard. 12 ste. Claire.

merc. 13 s. Hippolyte.

jeudi. 14 Vig. jeûne.

vend. 15 *ASSOMPT.*

saine. 16 s. Roch.

10 D. 17 s. Anastase.

lundi. 18 ste Helene.

mard. 19 s. Agapite.

merc. 20 s. Bernard.

jeudi. 21 s. Privat.

vend. 22 s. Symphor.

saine. 23 s. Thimothee.

11 D. 24 s. Barthelemi.

lundi. 25 s. Louis.

mard. 26 *Fin des J. Can.*

merc. 27 s. Césaire.

jeudi. 28 s. Augustin.

vend. 29 s. Méderic.

saine. 30 s. Fiacre.

12 D. 31 s. Ovide.

SEPTEMBRE.

OCTOBRE.

☾ *1^{re} Quart. le 4.*

☉ *Pleine Lune le 11.*

☾ *Dern. Quart. le 18.*

☉ *Nouv. Lune le 26.*

lundi. 1 s. Ieu s. Gill.

mardi 2 s. Lazare.

merc. 3 s. Grég. Pape.

jeudi. 4 ste. Rosalie.

vend. 5 s. Victorin.

same. 6 s. Zacharie.

13 D. 7 s. Cloud.

lundi. 8 *Nativ. N. D.*

mard. 9 ste. Reine.

merc. 10 s. Nic. Tol.

jeudi. 11 s. Patient E.

vend. 12 s. Raphaël.

same. 13 s. Maurille.

14 D. 14 Ex. ste. Croix.

lundi. 15 s. Nicod.

mard. 16 s. Cyprien.

merc. 17 s. Lambert.

jeudi. 18 4 *Tems.*

vend. 19 s. Th. de V.

same. 20 s. Eustache.

15 D. 21 s. Matthieu.

lundi. 22 s. Maur. [*Aut.*]

mardi 23 ste. Thecle.

merc. 24 s. Andoche.

jeudi. 25 s. Firmin.

vend. 26 ste. Justine.

same. 27 s. Come, s. D.

16 D. 28 s. Ceran.

lundi. 29 s. Michel.

mard. 30 s. Jérôme.

Indiction Romaine 1.

☾ *1^{re} Quart. le 3.*

☉ *Pleine Lune le 10.*

☾ *Dern. Quart. le 18.*

☉ *Nouv. Lune le 26.*

merc. 1 s. Remi.

jeudi. 2 l'Ange Gard.

vend. 3 s. Denis Aréo.

same. 4 s. François.

17 D. 5 ste. Aure.

lundi. 6 ste. Foy.

mard. 7 s. Serge.

merc. 8 ste. Brigide.

jeudi. 9 s. Denis.

vend. 10 s. Paulin.

same. 11 s. Agilbert.

18 D. 12 s. Venant.

lundi. 13 s. Geraut.

mard. 14 s. Caliste.

merc. 15 ste Thèrese.

jeudi. 16 s. Gal.

vend. 17 s. Cerboney.

same. 18 s. Luc, Ev.

19 D. 19 s. Loup, Ev.

lundi. 20 s. Caprais.

mard. 21 ste. Ursule.

merc. 22 s. Mellon.

jeudi. 23 s. Romain.

vend. 24 s. Magloire.

same. 25 s. Cresp. s. C.

20 D. 26 s. Rustique.

lundi. 27 s. Frumence.

mardi 28 s. Sim. s. J.

merc. 29 s. Narcisse.

jeudi. 30 s. Quentin.

vend. 31 Vig. jeûne.

NOVEMBRE.

DECEMBRE.

☾ Prem. Quart. le 1.

☾ Pleine Lune le 9.

☾ Dern. Quart. le 17.

☾ Nouv. Lune le 24.

fame. 1 *T. SAINTS.*
 21 *D.* 2 s. Marcel.
 lundi. 3 *Les Trépassés.*
 mardi 4 s. Charles.
 merc. 5 s. Hubert.
 jeudi. 6 s. Leonard.
 vend. 7 s. Baudin.
 fame. 8 *stes. Reliques.*
 22 *D.* 9 s. Mathurin.
 lundi. 10 s. Leon, P.
 mardi 11 s. Martin
 merc. 12 s. René.
 jeudi. 13 s. Brice, Ev.
 vend. 14 s. Emilien.
 fame. 15 s. Eugene.
 23 *D.* 16 s. Edme.
 lundi. 17 s. Agnan.
 mardi 18 s. Odon.
 merc. 19 *sto. Elisabeth.*
 jeudi. 20 s. Edmon.
 vend. 21 *Pr. N. Dame.*
 fame. 22 *ste. Cécile.*
 24 *D.* 23 s. Clément.
 lundi. 24 s. Severin sol.
 mardi 25 *ste. Catherine.*
 merc. 26 *ste Gen Ar.*
 jeudi. 27 s. Maxime.
 vend. 28 s. Sosthène.
 fame. 29 s. Saturnin.
 3 *Di.* 30 *Avent.*

☾ Prem. Quart. le 1.

☾ Pleine Lune le 9.

☾ Dern. Quart le 17.

☾ N.L. 24. ☾ P.Q. 31

lundi. 1 s. André.
 mardi 2 s. Eloy.
 merc. 3 s. Anême.
 jeudi. 4 *ste. Barbe.*
 vend. 5 } *Jeûne.*
 fame. 6 }
 2 *Di.* 7 s. Gorgone.
 lundi. 8 *Conc. N. D.*
 mardi 9 s. Melch.
 merc. 10 *ste. Valere.*
 jeudi. 11 s. Damase.
 vend. 12 } *Jeûne.*
 fame. 13 }
 3 *Di.* 14 *ste. Adélaïde.*
 lundi. 15 s. Mesmin.
 mardi 16 s. Adélaïde.
 merc. 17 4 *Tem.*
 jeudi. 18 s. Garian.
 vend. 19 s. Lazare.
 fame. 20 s. Hildebert.
 4 *Di.* 21 s. Th. *[Hiv.]*
 lundi. 22 s. Flavien.
 mardi 23 *ste. Victoire.*
 merc. 24 *Vig. jeûne.*
 jeudi. 25 *NOEL.*
 vend. 26 s. Etienne.
 fame. 27 s. Jean Ev.
Dim. 28 *ss. Innocens.*
 lundi. 29 s. Tho. Can.
 mardi 30 s. Roger.
 merc. 31 s. Silvestre.

AVERTISSEMENT.

L'INTÉRÊT qu'inspire aujourd'hui l'Amérique, & le rôle important qu'elle se prépare à jouer dans les Annales du genre humain, sont de puissans motifs qui doivent nous déterminer à étudier ses forces, sa population, ses loix, ses institutions, ses usages & ses mœurs. Un Ouvrage qui renferme le tableau de ces divers objets, quoique moins intéressant que celui qui traiterait de l'Europe, doit donc s'attendre à être bien accueilli, malgré la timidité du pinceau qui l'a tracé. La guerre qui afflige cette riche portion du monde, les changements précipités qu'elle y occasionne, l'incertitude qu'elle fait naître dans l'administration des Provinces; tout cela ne nous a pas permis de tracer un tableau aussi parfait que nous l'aurions désiré, de tous les Officiers qui sont à la tête de chaque Gouvernement; mais les efforts multipliés que nous avons faits pour remplir avantageusement notre objet, annoncent assez au Public ce qu'il

doit attendre de ce petit Ouvrage, lorsque nous n'aurons plus de tels obstacles à vaincre. Nous nous sommes donné tous les mouvements que l'importance du sujet exigeait de nous. Nous avons consulté toutes les personnes qui, par leurs lumières ou par leurs places, étaient à portée de nous fournir quelques instructions, & nous avons été assez heureux pour trouver par-tout des citoyens obligeans, & qui se sont empressés à enrichir notre Ouvrage de tout ce qui pouvait dépendre de leurs facultés.

Perfuadés qu'un *Almanach* tel que celui-ci, devait avoir pour base le développement des principes constitutifs de chacune des Provinces dont il est l'objet, nous avons eu recours au célèbre Abbé Reynal dont le savant Ouvrage ne périra qu'avec la Littérature. Tout ce qui pouvait convenir à notre dessein, nous le lui avons enlevé sans scrupule; & en effet quelle plume assez éloquente eût pu tracer des tableaux aussi frappans que ceux qui sont sortis de son pinceau? Nous ne nous appesantirons pas tant désormais sur le même

sujet : notre but principal sera de donner à l'Europe la liste de ceux qui sont employés, de quelque manière que ce soit, dans l'administration des affaires civiles, ecclésiastiques & militaires du nouveau Monde. Cependant, comme cette vaste Contrée fournit chaque jour des événements curieux, & que son sol n'est pas moins fécond en phénomènes, nous aurons le soin d'en recueillir les principaux à la tête de chaque article, & par cette méthode nous joindrons l'agréable à l'utile, l'instruction au dé-lassement.

Ici, comme dans l'*Almanach des Cours*, nous nous ferons toujours un devoir de nous conformer à la plus rigoureuse exactitude, dans nos tableaux. Nous ne négligerons ni peines, ni soins, ni travail, ni dépenses, pour donner à notre Ouvrage le degré de perfection auquel il peut atteindre. S'il nous échappe quelques erreurs, nous saurons le meilleur gré aux personnes qui auront la bonté de nous les faire connaître; & l'on jugera bientôt de notre amour pour la vérité, par l'empressement que nous mettrons à

corriger nos fautes. Cet Almanach étant destiné à l'utilité du Public, nous ne saurions trop le prier de nous fournir toutes les instructions dont nous paraîtrons avoir besoin.

Notre intention était d'abord de faire paraître annuellement cet Almanach au premier Novembre; mais les changements fréquents qui surviennent en peu de tems dans les différents sujets dont il est composé, nous ont forcés d'en retarder la publication jusqu'au dix Decembre; *mais nous promettons bien positivement qu'à cette époque l'Ouvrage sera en état d'être distribué à ceux qui jugeront à propos de se le procurer.*





ALMANACH
 AMÉRICAIN,
 O U

ÉTAT PHYSIQUE, POLITIQUE,
 ECCLÉSIASTIQUE & MILITAIRE
 DE L'AMÉRIQUE.



L'AMÉRIQUE est un vaste Continent, qui s'étend depuis le 250° degré de longitude, jusqu'au 345°. Sa latitude septentrionale se prolonge jusqu'au-delà du 60° degré; & sa latitude méridionale, jusqu'au 55°.

Ce pays immense est naturellement divisé par l'isthme de Panama, en deux especes de péninsules: l'une de ces Parties s'appelle l'Amérique septentrionale, & l'autre l'Amérique méridionale.

La première se divise en six parties principales, qui sont le Canada, les treize Provinces des États-unis, la Floride ou Louisiane,

le Mexique, le nouveau Mexique, & la Californie. Les Anglo-Américains, les Espagnols & les Anglais dominent seuls aujourd'hui dans cette partie de l'Amérique.

La seconde, dont la figure ressemble assez à celle de l'Afrique, contient sept principales parties, qui sont la Terre-ferme, le Pérou, le Chili, le Paraguay, le Pays des Amazones, le Brésil, & les Terres Magellaniques.

L'étendue prodigieuse de cette partie du monde, qui touche, pour ainsi dire, aux deux poles, fait que la température & le terroir ne sont pas par-tout les mêmes. Le climat en est très-chaud vers le milieu, & il est très-froid dans les extrémités septentrionales & méridionales. Le reste du pays est tout aussi tempéré qu'en France.

Le terroir y est généralement très-fertile, & il produit abondamment tout ce qui peut être nécessaire à la vie. On n'est pas encore parvenu à y faire croître, avec beaucoup de succès, le bled & la vigne; mais il fournit diverses autres denrées qui peuvent en tenir lieu. Ses plus riches productions sont le sucre, le tabac, le cacao, la cochenille, l'indigo, les perles & les pierres précieuses. On y trouve une quantité prodigieuse de gibier, de poisson & d'animaux sauvages. Ce sont les mines d'or & d'argent qui y sont très-abondantes, auxquelles nous devons la découverte de cette Région.

On ne discutera pas ici la question de savoir à quelle époque l'Amérique a été peuplée, &

si elle a été connue des Anciens. Des Ecrivains plus sçavans que nous ont eu la douleur d'échouer sur cet écueil. Ce que nous savons, c'est que cette contrée a été découverte sur la fin du XV^e siècle, par le Génois Christophe Colomb, le plus habile Astronome & le Marin le plus intrépide de son siècle. Cet homme célèbre, que la postérité n'oubliera jamais, présenta inutilement à plusieurs Souverains le projet qu'il avait conçu de chercher des terres vers l'Occident. Ferdinand V, Roi de Castille, fut le seul Prince assez éclairé pour prêter l'oreille à ses représentations; & ce Monarque lui fournit les secours qui lui étaient nécessaires pour exécuter son entreprise.

Colomb s'étant embarqué en 1492, sur trois petits Vaisseaux Castillans, découvrit, après une navigation longue & pénible, l'une des Isles Lucayes, à laquelle il donna le nom de San-Salvador. Satisfait de ce succès, il retourna en Europe, avec la gloire d'avoir découvert un nouveau Monde. Il fit successivement plusieurs voyages, dans lesquels il aborda à quelques-unes des Isles Antilles, dont il prit possession pour le Roi d'Espagne.

Cinq ans après le premier voyage de Colomb, en 1497, Améric Vespuce, Florentin, suivant les traces du Génois, passa dans le nouveau Monde, prétendit avoir découvert le premier la Terre-ferme de l'Amérique, & acquit l'honneur de donner son nom à cette partie de la Terre.

Les bruits qui coururent bientôt en Europe des richesses du nouveau Monde, occasionnerent une fermentation générale. Chacun désirait aller s'établir dans un pays qui offrait par-tout l'image de l'opulence & de la prospérité. Les Espagnols furent les premiers des Européens qui formerent des établissemens en Amérique; & ce privilege étoit le fruit du discernement qu'avaient apporté Ferdinand & Isabelle dans les avis qu'ils avaient reçus de Christophe Colomb. Ils ne tarderent cependant pas à être suivis par les Portugais. Les Français se mirent ensuite sur les rangs. Enfin, la plupart des Nations Européennes se sont successivement fixées sur ce territoire, sans aucun respect pour les droits des Peuples indigenes auxquels il appartenoit.

ARTICLE PREMIER.

Possessions Françaises.

L'ES P A G N E étoit maîtresse du Mexique & du Pérou, de l'or du nouveau Monde, & de presque toute l'Amérique méridionale. Les Portugais, après une longue suite de victoires, de défaites, d'entreprises, de fautes, de conquêtes & de pertes, avaient conservé les plus beaux établissemens dans l'Afrique, dans l'Inde & dans le Brésil. Le Gouvernement de

France n'avait pas encore pensé qu'on pût fonder des Colonies, & qu'il fût de quelque utilité d'avoir des possessions dans ces régions éloignées.

Toute son ambition s'était tournée vers l'Italie. D'anciennes prétentions sur le Milanès & les deux Siciles, avaient entraîné cette Puissance dans les guerres ruineuses qui l'avaient long-tems occupée. Des troubles intérieurs la détournaient encore plus des grands objets d'un commerce étendu & éloigné, & de l'idée d'aller chercher des Royaumes dans les deux Indes.

Un seul homme fit enfin ouvrir les yeux à la France, sur un sujet si important. Ce fut l'Amiral de Coligny, un des génies les plus étendus, les plus fermes, les plus actifs qui aient jamais illustré ce puissant Empire. Ce grand Politique, Citoyen jusques dans les horreurs des guerres civiles, envoya, en 1652, Jean Ribaud dans la Floride. Cette immense contrée de l'Amérique septentrionale s'étendait alors depuis le Mexique, jusqu'au pays que les Anglais ont depuis cultivé sous le nom de Caroline. Les Espagnols l'avaient parcourue en 1512, mais sans s'y établir, parce qu'ils n'y avaient pas trouvé les trésors qu'ils cherchaient.

Cependant les Français avaient à peine formé un établissement précaire dans ces contrées, que les Espagnols, accoutumés à s'attribuer la possession exclusive de l'Amérique, s'occupèrent à les en chasser. Philippe II fit

partir de Cadix une Flotte pour les exterminer. Menendès, qui la commandait, arrive à la Floride; il y trouve les ennemis qu'il cherchait, établis au Fort de la Caroline; il attaque tous leurs retranchements, les emporte l'épée à la main, & fait un massacre horrible. Tous ceux qui avaient échappé au carnage furent pendus à un arbre.

Charles IX, qui n'aimait pas cet établissement, parce qu'il avait été imaginé par le Chef des Huguenots, ne pensa pas à se venger de l'outrage qu'il venait d'éprouver de la part des Espagnols. Un simple particulier fit alors ce que l'Etat eût dû faire. Dominique de Gourgue, né à Montmarfan en Gascogne, Navigateur habile & hardi, vend son bien, construit des Vaisseaux, choisit des compagnons dignes de lui, va attaquer les meurtriers dans la Floride, les pousse de poste en poste avec une valeur & une activité incroyables, & les extermine entièrement.

L'expédition du brave de Gourgue n'eut pas d'autres suites. Soit qu'il manquât de provisions pour rester dans la Floride; soit qu'il prévît qu'il ne lui viendrait aucun secours de France; soit qu'il crût que l'amitié des Sauvages finirait avec les moyens de l'acheter, ou qu'il pensât que les Espagnols viendraient l'accabler, il fit sauter les Forts qu'il avait conquis, & reprit la route de sa patrie.

Depuis 1567, époque de cette expédition, les Français oublièrent le nouveau Monde. Ce ne fut que sous le regne de Henri IV, que

la Nation , tranquille & libre sous un Roi en qui elle avoit confiance , conçut des projets utiles. On s'occupa de la formation des Colonies. Les premières idées devaient naturellement se tourner vers la Floride. A l'exception du Fort Saint-Augustin , autrefois construit par les Espagnols , à dix ou douze lieues de la Colonie Française , les Européens n'avaient pas un seul établissement dans ce vaste & beau pays. On n'en craignait pas les habitans : tout annonçait sa fertilité. Mais il est vraisemblable que l'on appréhenda d'aigrir l'Espagne , qui n'était pas disposée à souffrir le moindre établissement dans le Golfe du Mexique , ni même dans le voisinage. Le danger qu'il y avait à provoquer un Peuple si puissant dans le nouveau Monde , inspira la résolution de s'éloigner de lui le plus qu'il serait possible. Les contrées les plus septentrionales de l'Amérique obtinrent , par cette raison , la préférence. Samuel de Champlain fut envoyé en 1618 , vers le Canada ; & ce Navigateur ayant remonté bien avant le fleuve de S.-Laurent , jeta sur ses bords les fondemens de Quebec , qui devint le berceau , le centre & la Capitale de la nouvelle France.

Depuis cette époque , les Français développerent successivement leur puissance dans le nouveau Monde. Au Canada , qu'ils ont conservé jusqu'à ces derniers tems , ils ajouterent la Louisiane , S. Domingue , la Guadeloupe , la Dominique , & plusieurs autres Isles des Antilles , avec une partie de cette vaste région

connue sous le nom de Guiane. La Louisiane ayant été cédée à l'Espagne, il ne leur reste plus aujourd'hui que la Guiane & quelques Isles très-importantes. C'est par les dernières que nous commencerons le tableau que nous allons tracer des possessions Françaises dans le nouveau Monde.

MARINE DE FRANCE.

MINISTRE.

M. le Marquis de Castries, *Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de la Marine.*

AMIRAUTÉ.

1734 Monseigneur le Duc de Penthièvre,
Amiral de France.

VICE-AMIRAUX.

Messieurs,

1777 le Comte d'Estaing.

1781 } le Comte de Roquefeuil.
 } le Marquis de Saint-Aignan.

LIEUTENANTS - GÉNÉRAUX.

Messieurs,

1769 } le Comte de la Rochefoucauld-Cou-
 } sanges.
 } le Prince de Montbazou.

Messieurs,

- 1775 de Maurville.
- 1777 { le Duc de Chartres.
le Bailli de Raymond-d'Eaux.
le Comte du Chaffaut de Besné.
- 1779 { le Comte de Breugnon.
de Broves.
- 1780 { le Comte de Guichen.
d'Abon.
la Jonquiere-Taffanel.
- 1781 { la Touche de Tréville, *Commandant la
Marine.*
le Comte de Grasse-Tilly.
de la Carry.
le Marquis de Cry.
le Chevalier de Fabry, *Commandant
la Marine.*
- 1782 { le Vicomte de Rochechouart.
de Barras Saint-Laurent.
d'Arbaud de Jonques.
la Motte-Piquet.

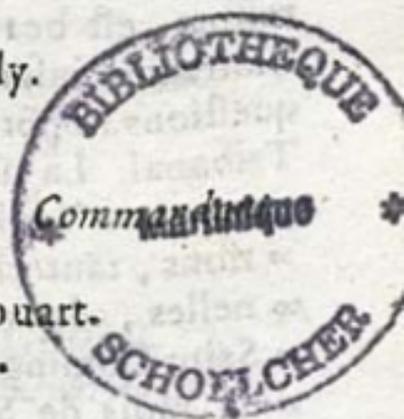


TABLE DE MARBRE.

Quoique les appels des Amirautés particulières des Colonies Françaises ne se relevent pas à la Table de Marbre, & que, par une sage disposition du Règlement du 12 Janvier 1717, les affaires jugées dans ces Tribunaux ne puissent pas être portées ailleurs qu'aux Conseils souverains du ressort, cette Jurisdiction n'en doit pas moins être considérée comme leur supérieure, soit comme Siege de l'Amiral, soit comme jouissant d'une portie

de l'autorité, dont ce grand Officier de la Couronne possède la plénitude. D'ailleurs, l'Edit de 1517 & celui de 1584 enjoignent expressement à toutes les Amirautés du Royaume de consulter, *en matieres de grands prix*, ce Tribunal supérieur, & de lui renvoyer les causes dans la décision desquelles elles éprouveraient quelques difficultés; & cette disposition est d'autant plus sage, que la Table de Marbre, toujours occupée d'affaires maritimes qui naissent dans l'immense étendue de son ressort, est beaucoup mieux à portée que les Amirautés inférieures, de prononcer sur les questions importantes qui se présentent à son Tribunal. La Déclaration du 22 Juin 1717, porte: « Voulons que toutes les contesta-
 » tions, tant en matieres civiles que crimi-
 » nelles, dans lesquelles la Compagnie de
 » Saint-Domingue, établie par Lettres-Patentes
 » du mois de Septembre 1698, aura intérêt
 » en France, tant en demandant qu'en défen-
 » dant, & dans lesquelles elle voudra inter-
 » venir, soient portées & jugées en premiere
 » instance devant les Officiers de l'Amirauté
 » générale de France, au Siège général de
 » la Table de Marbre de notre Palais à Paris;
 » & ce privativement aux autres Sieges des
 » Amirautés de notre Royaume ».

P R É S I D E N T S.

Messieurs,

1778 de la Haye de Cormenin, *Lieutenant-
Général-Civil.*

Messieurs,

1781 Tronquet de S. Michel, *Lieutenant-Général-Criminel.*

1777 Mantel, *Lieutenant-Particulier.*

C O N S E I L L E R S.

Messieurs,

1751 Maignan de Savigny, *Doyen.*

1761 Gaigne.

1765 Pleney.

1769 Marguet.

1781 l'Abbé Poncelin de la Roche-Tilhac.

1782 Jourdain de Muizon.

G E N S D U R O I.

Messieurs,

..... *Avocat-Général.*

1758 Poncet de la Grave, *Procureur-Général.*

1761 de la Roue, *Substitut.*

1776 Bottée, *Greffier en Chef.*

1778 Richard, *Commis-Greffier.*

Sept Huissiers - Audienciers - Commissaires-Visiteurs.

DÉPUTÉS des Isles Françaises de l'Amérique à Paris.

Messieurs,

L'Héritier de Brutelle, *pour S. Domingue.*

Deshayes, *pour la Guadeloupe.*

Rostagny, *pour la Martinique.*

DES ISLES ANTILLES.

Les Isles découvertes par Christophe Colomb s'appellent Antilles , parce qu'on les rencontre avant d'arriver au Continent de l'Amérique. Détachées les unes des autres par de petits torrens, elles forment une espece de barriere devant le Golfe du Mexique. On les divise en grandes & en petites. Les grandes, au nombre de quatre, sont Cuba , la Jamaïque , S. Domingue & Porto Rico. Les principales , appellées aussi Caraïbes , sont la Trinité, la Barbade, la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, la Grenade, Sainte-Lucie, Tabago, S. Barthélemi, l'Anguille, Antigoa, Mont-ferrat, Saint - Chrystophe, la Marguerite, Curaçao, Saint - Eustache, S. Thomas, Ste.-Croix, S. Vincent & la Dominique. Toutes ces Isles sont partagées entre les Français, les Espagnols, les Anglais, les Hollandais, les Danois, & les naturels du pays. L'Espagne en retire annuellement quinze millions; le Danemarck, huit; la Hollande, trente; l'Angleterre, quatre-vingt-deux, & la France, cent vingt-six.

En général, le climat de ces Isles n'est pas fort sain; & elles servent annuellement de tombeau au quart des Européans que leur avidité y conduit. La chaleur y est communément extrême, & l'on n'y connoît pas d'hiver. Les pluies y sont fort abondantes pendant trois

mois, à compter de la mi-Juillet. Le terroir est d'ailleurs très-fertile, & produit en abondance du manioc, du maïs, des patates, & diverses autres denrées que les Européens y ont introduites. Les arbres y sont toujours verts, & les jours y sont égaux aux nuits pendant près de la moitié de l'année.

ISLE DE S. DOMINGUE.

L'ISLE de Saint-Domingue, découverte par Christophe Colomb, qui la nomma *Hispaniola*, a 160 lieues de long; sa largeur moyenne est à-peu-près de 30, & son circuit de 350, ou de 600 en faisant le tour des anses. Elle est coupée dans toute sa longueur, qui va de l'Est à l'Ouest, par une chaîne de montagnes, d'où l'on tirait de l'or avant que le Continent de l'Amérique eût offert des mines infiniment plus riches.

Cette Isle est partagée entre les Français & les Espagnols. Le Navigateur qui approche de la partie des Espagnols, n'apperçoit qu'un amas informe de terres entassées, couvertes d'arbres, & découpées vers la mer par des baies ou des promontoires; mais il est dédommagé de cette vue peu riante par les parfums des fleurs d'acacia, d'oranger ou de citronnier que les vents de terre lui portent soir & matin du fonds des bois.

La côte Française, quoique cultivée, n'offre pas un aspect plus riant. C'est toujours un horizon semblable: ce sont par-tout les mêmes

accidents, les mêmes cultures, les mêmes couleurs, les mêmes bâtimens. L'œil fatigué ne peut se reposer en aucun endroit, sans retrouver ce qu'il a quitté, sans revoir ce qu'il a vu. Il n'y a que la partie du Nord, remplie de riches plantations, depuis l'Océan jusqu'à la cime des collines, qui offre une perspective digne de quelque attention. Ce paysage est unique dans l'Isle, sans être comparable à ceux de l'Europe, où l'art & la nature sont bien plus féconds en beautés touchantes.

Les chaleurs sont toujours vives dans la plaine. Quoique la température des vallons dépende en partie de leur ouverture à l'Est ou à l'Ouest, on peut dire en général que l'air, humide & frais avant & après le coucher du soleil, y est embrasé dans la journée. La différence du climat n'est véritablement sensible que sur les montagnes. Le thermometre y est à dix-sept degrés à l'ombre, lorsqu'à la même exposition il est à 25 dans la plaine.

L'Isle de S. Domingue a éprouvé plus qu'aucune autre partie du nouveau Monde, tout ce que peut un sol heureux, une position avantageuse, entre les mains des Français. On distribue communément leurs domaines dans cette Isle en trois parties, dont l'une est au Sud, la seconde à l'Ouest, & la dernière au Nord. La partie du Sud s'étend actuellement depuis la pointe à Pitre jusqu'au Cap Tiburon. Ce département, beaucoup moins riche & moins fécond que les deux autres, à cause des montagnes qui le privent, durant six mois,

des pluies du Nord & du Nord-Est, qui fécondent les campagnes septentrionales de l'Isle, comprend cependant plusieurs établissemens fort importants. Le quartier qui est à l'Est de tous les autres, se nomme *Jacmel*; il est formé par trois Paroisses qui occupent trente-six lieues de côtes, sur une profondeur médiocre & très-inégale. Ce vaste espace est rempli par 160 Cafeyères, 62 Indigoteries & 60 Cottoneries. La plupart de leurs Cultivateurs sont pauvres, & ne peuvent jamais devenir bien riches. Un terrain généralement montueux, pierreux, exposé aux sécheresses, leur défend d'aspirer à l'opulence. Cette ambition n'est permise qu'à ceux qui partagent la plaine de *Jacmel*. Il y a vingt habitations très-vastes, dont dix seulement sont arrosées, quoique toutes soient susceptibles de cet avantage. C'est-là que dans un sol uni on fait de l'indigo qui demanderait des terres vierges.

Aquin, a quinze lieues sur le rivage de la mer, & trois, quatre, quelquefois six lieues dans l'intérieur des terres. Cet établissement compte quarante plantations en indigo, vingt en café, & neuf en coton. Ses montagnes, moins élevées que celles qui les joignent, ne jouissent, par cette raison, que de peu de sources & de peu de pluies, & ne promettent qu'une grande abondance de coton que l'on y cultivera vraisemblablement quelque jour.

Quant à ses plaines, elles furent autrefois assez florissantes; mais les sécheresses, qui ont graduellement augmenté, à mesure que le

pays s'est découvert, ont de plus en plus diminué la quantité & la qualité de l'indigo, qui faisoit toutes leurs richesses. Cette plante, qui laisse la terre presque habituellement exposée aux ardeurs d'un soleil brûlant, doit être remplacée par le sucre, qui la tiendra couverte dix-huit mois de suite, & y conservera long-tems les moindres fraîcheurs. Déjà plusieurs habitans des plus aisés ont fait ce changement; & la nature du sol permet à vingt-cinq Colons de suivre cet exemple.

Saint-Louis est une espece de bourgade, qui, quoique bâtie au commencement du siècle, n'a que cinquante à soixante maisons. Un très-bon Port, même pour les Vaisseaux de ligne, décida cet établissement. Sur un Îlet, situé à l'entrée de la rade, on éleva des fortifications considérables, qui, en 1748, furent détruites par les Anglais, & qui depuis n'ont pas été rétablies. Le territoire de ce quartier s'étend cinq à six lieues sur la côte. Ses montagnes, encore couvertes de bois d'Acajou, sont la plupart susceptibles de culture; la plaine inégale offre quelquefois un sol fertile, & ses nombreux marais peuvent être desséchés. On n'y compte que vingt Cafeyeres, quinze Indigoteries, six Cotonneries & deux Sucrieries.

Cavaillon n'occupe que trois lieues sur les bords de l'Océan. C'est une grande gorge, qui s'étend huit ou neuf lieues dans les terres. Elle est partagée par une assez grande riviere, qui malheureusement dans les grosses pluies,

se répand au loin, & cause souvent de grands malheurs. A deux lieues de son embouchure est un petit Bourg où arrivent les Navires, & où ils chargent les denrées, qui fournissent vingt plantations de café, dix d'indigo, six de coton, & dix-sept de sucre; le nombre des derniers pourrait être aisément doublé dans une plaine qui a cinq ou six mille carreaux d'étendue.

A ces établissemens, il faut joindre celui que les Français ont formé dans *l'Isle à Vache*, séparée par un petit canal de la *Ville des Cayes*. La plaine de cette Isle contient vingt-cinq mille carreaux d'un sol excellent partout, à l'exception de quelques parties que les torrents ont couverts de gravier, & d'un petit nombre de marais, dont le desséchement ne serait pas fort difficile. Il s'y est successivement formé quatre-vingt-trois Sucreries, & l'on peut y en établir environ cinquante. Celles qui existent n'ont gueres qu'un tiers de leur domaine en valeur, & cependant elles donnent une quantité immense de sucre brut.

Le sucre & l'indigo qui croissent dans la plaine, le café & le coton, qui descendent des montagnes; tout est porté à la *Ville des Cayes*, formée par quatre à cinq cents maisons, toutes enfoncées dans un terrain fangeux, & la plupart environnées d'une eau croupissante. L'air que l'on respire dans ce séjour, manque également de ressort & de salubrité. La rade, dans l'enfoncement de laquelle on a construit cette Ville, est toute

aussi dangereuse, que le climat y est malfain.

La péninsule de l'*Abacou* était autrefois fort célèbre par l'abondance & la qualité de son indigo. Depuis que cette plante vorace a détruit tout principe de végétation sur les petites collines très-multipliées de ce quartier, on ne cultive avec succès que les bords de la mer, enrichis de la dépouille des terres supérieures. Cette dégradation a déterminé un assez grand nombre de Colons à porter ailleurs leur activité. Ceux qui, par habitude ou par raison, ont persévéré dans leurs plantations, se sont agrandis de tout ce qui était à leur bienfaisance. Ils se soutiennent encore en laissant reposer une partie de leur héritage, pendant que l'autre est mise en valeur.

Les *Côteaux* occupent environ dix lieues de rivage, sur une profondeur de deux jusqu'à cinq lieues. Par-tout on trouve de petites anses où le débarquement est facile, sans qu'aucune offre un abri sûr contre les mauvais tems. Ce quartier contient vingt-quatre Cafeyeres, trois Cotonneries, soixante-six Indigoteries. Cette dernière production y a moins diminué en quantité, y a moins dégénéré en qualité qu'ailleurs; avantage qu'il faut attribuer à la nature & à la disposition du terrain.

Le *Cap Tiburon*, qui a douze lieues d'étendue sur les bords de la mer, & deux, trois & quatre dans l'intérieur des terres, termine la côte. La rade de ce Cap n'offre pas un abri

suffisant contre les tempêtes ; mais des batteries bien placées en peuvent faire un lieu de retraite & de protection pour les Bâtimens Français, poursuivis en tems de guerre dans ces parages. Cet établissement a quatre habitations en coton, trente en indigo, & quarante en café. Depuis vingt ans, il s'y est formé cinq à six Sucreries, dont le nombre s'éleve à dix-huit.

L'Ouest de la Colonie est bien plus riche & bien plus important que le Sud. Le premier établissement digne de quelque attention qui s'y présente, c'est *Jérémie* ou *la grande Anse*. Il occupe vingt lieues de côtes, depuis le Cap Tibaron jusqu'au petit Trou, & quatre ou six lieues dans les terres. Comme ce quartier ne fait que de naître, il n'y a gueres que les bords de la mer qui soient habités, & encore le sont-ils fort peu. Cependant toutes les denrées qui enrichissent le reste de l'Isle y sont cultivées. Une production qui lui est particulière, & dont il recueille annuellement 150 milliers, c'est le cacao, qui ne réussirait pas dans des cantons plus découverts.

Le point de réunion est un Bourg joliment bâti, & situé sur une hauteur, où l'air est très-salubre. Le tems doit rendre ce marché considérable. Malheureusement sa rade est fort mauvaise. Aussi-tôt que le vent du Nord souffle avec quelque violence, les Navires sont obligés de se retirer au Cap Dame-Marie, ou d'aller chercher l'Isle des Caymites, exposée aux injures des Corsaires.

Le *petit Goave* eut autrefois un grand éclat ; & il en fut redevable à un Port, où les Vaisseaux de toute grandeur trouvaient un mouillage excellent, des facilités pour s'abattre, & un abri contre tous les vents. C'était l'asyle le plus convenable pour les Fondateurs de cette Ville, aventuriers qui ne songeaient qu'à s'approprier les dépouilles des Navigateurs Espagnols. Depuis que les cultures ont remplacé la piraterie, ce lieu a beaucoup perdu de sa célébrité. Ce qui lui reste de considération, il le doit à ses richesses territoriales, bornées à quinze plantations en sucre, vingt en café, & douze ou quinze en indigo & coton ; il le doit encore davantage au produit de vingt-quatre Sucreries, de cinquante Indigoteries, de soixante-sept Cafeyeres, de trente-quatre Cotonneries, que les Paroisses du petit Trou, de l'Anse-à-Veaux, de S. Michel & du grand Goave, versent dans son entrepôt.

La Ville de *Léogane* est bien plus importante que celle du petit Goave, & son territoire est beaucoup plus étendu. On y compte vingt habitations consacrées à l'indigo, quarante au café, dix au coton, & cinquante-deux au sucre. Avant le tremblement de terre de 1770, qui détruisit tout, la Ville avoit quinze rues bien alignées, & quatre cents maisons de pierres, qui ne sont plus qu'en bois. Sa position, dans une plaine étroite, féconde, arrosée, ne laisserait pas beaucoup à désirer, si un canal de navigation lui ouvrait une communication facile avec sa rade, qui n'est éloignée que d'un mille.

Le Siege du Gouvernement de l'Isle fut d'abord placé au petit Goave ; on le transféra ensuite à Léogane ; mais en 1750 il a été fixé au Port-au-Prince. Ainsi ces dispositions donnent à cette Ville le titre de Capitale. Le territoire de ce quartier contient quarante Sucreries, douze Indigoteries, cinquante Cafeyeres & quinze Cotonneries. Ce produit est grossi par d'autres beaucoup plus considérables, qui lui viennent des plaines du Cul-de-sac, de l'Arcahaie, & des montagnes du Mirbalais. Sous ce point de vue, le Port-au-Prince est incontestablement l'entrepôt le plus important de l'Isle.

Cette Ville, dont le Port est fort incommode, occupe en longueur sur le rivage 1200 toises, c'est-à-dire, presque toute l'ouverture que la mer a creusée au centre de la côte de l'Ouest. Dans ce grand espace, qui s'enfonce à une profondeur d'environ 550 toises, sont placées six à sept cent maisons distribuées dans vingt-neuf rues. L'écoulement des ravines qui tombent des mornes, entretient dans ce séjour une humidité continuelle & fort malsaine. Un tremblement de terre, arrivé en 1770, a détruit cette Ville de fond en comble ; mais bientôt elle a été rétablie avec plus d'éclat que jamais,

Saint-Marc, qui n'a que 200 maisons, mais agréablement bâties, se présente au fond d'une Baie, couronnée d'un croissant de collines remplies de pierres de taille. Deux ruisseaux traversent la Ville, & l'air qu'on y respire

est pur. On ne compte sur son territoire que que dix Sucrieries, trente-deux Indigoteries, cent Cafeyeres, & soixante-douze Cotonneries. Cependant sa rade, quoique mauvaise, attire un grand nombre de Navigateurs; & c'est aux richesses de l'Artibonite qu'elle doit cet avantage.

L'*Artibonite* est une plaine excellente de quinze lieues de long, sur une largeur inégale de quatre à neuf lieues. Elle est coupée en deux parties par la riviere qui lui a donné son nom, & qui coule rapidement sur sa crête, après avoir parcouru quelques possessions Espagnoles & le Mirbalais.

Les plantations formées sur la rive droite de cette riviere, sont exposées à de fréquentes sécheresses, qui ruinent souvent les espérances les mieux fondées. Celles de la rive gauche, sensiblement plus basses, sont bien arrosées, & parvenues par cet avantage au dernier période de leur culture. Les propriétaires des premières pressent la distribution des eaux, & les autres la repoussent, dans la crainte de voir leurs terres submergées.

L'Ouest de S. Domingue est séparé du Nord par le Môle S. Nicolas, qui participe des deux côtés. A l'extrémité du Cap est un Port également beau, sûr & commode. La nature, en le plaçant vis-à-vis la pointe de Maizi de l'Isle de Cuba, semble l'avoir destiné à devenir le poste le plus intéressant de l'Amérique pour les facilités de la navigation.

A quelque distance du Port, mais toujours

dans le district du Môle, est la bourgade de Bombardopolis. Là, sont un petit nombre d'Acadiens & d'Allemands, qui, depuis 1763, y cultivent des fruits, des légumes, qu'ils vendent aux Navires & aux habitans du port; un peu de café & de coton pour l'Europe.

Après le Môle *S. Nicolas*, le premier établissement qu'on trouve à la côte du Nord, c'est le *Port de Paix*. Il dut sa fondation au voisinage de la Tortue, dont les habitans s'y réfugiaient à mesure qu'ils abandonnaient cette Ile. L'ancienneté de ces défrichemens a rendu ce canton l'un des moins mal-sains de Saint-Domingue; & il est parvenu depuis long-tems au point de richesses & de population où il pouvait arriver.

Il est inutile de parler ici du petit *S. Louis*, du *Borgne*, du *Port Margot*, de *l'Acul* & de *l'Imbé*. Ces établissemens, qui n'ont aucune communication entr'eux, ne sont encore qu'au berceau. Il n'en est pas ainsi du *Cap Français*. Son territoire forme une plaine de vingt lieues de long, sur environ quatre de large. Il y a peu de pays plus arrosés; mais il ne s'y trouve pas une riviere où une Chaloupe puisse remonter plus d'une lieue. Tout ce grand espace est coupé par des chemins de quarante pieds de large, tirés au cordeau, bordés de haies de citronnier, & qui ne laisseraient rien à désirer, s'ils étaient ornés de futaies propres à procurer un ombrage aux Voyageurs, & à prévenir la disette de bois, qui commence à se faire trop sentir. C'est le

pays de l'Amérique qui produit le plus de sucre, & de meilleure qualité. La plaine est couronnée par une chaîne de montagnes, dont la profondeur est depuis quatre jusqu'à huit lieues. La plupart ont peu d'élévation. Plusieurs peuvent être cultivées jusqu'à leur sommet : toutes sont séparées par des vallées remplies d'un nombre prodigieux de Cafeyeres & de très-belles Indigoteries.

La *Ville du Cap*, qui doit sa naissance au Calviniste Gobin, est distribuée en vingt-neuf rues tirées au cordeau, qui coupent le Cap en 225 Islets, sur lesquels sont des maisons riantes, dont le nombre est de 250. Ces rues étroites & sans pentes, quoique le terrain soit en dos d'âne, sont toujours bourbeuses, parce que, n'étant pavées qu'au milieu, les ruisseaux des côtés, qui n'ont pas une chute égale, forment des cloaques, au lieu de servir à l'écoulement des eaux.

L'ancienne Place de Notre-Dame, & le Temple bâti avec des pierres apportées d'Europe, qui la termine; l'ancienne Place de Clugny, où l'on a établi le marché; les Fontaines qui décorent l'un & l'autre de ces monuments; le Gouvernement, les Casernes, la Salle de Comédie, tout cela mérite de fixer l'attention du Voyageur. Mais si la nature l'a rendu sensible, son cœur doit se dilater au seul nom de l'Hôtel de la Providence. Cette maison, fondée par un Citoyen du Cap, a pour objet de recevoir les malheureux qui abordent à S. Domingue sans fortune & sans recommandation.

recommandation. Cet hospice, qui ne saurait jamais être assez protégé par le Gouvernement, est unique dans le nouveau Monde.

Le Port du Cap est digne de la Ville; il est admirablement placé pour recevoir les Vaisseaux qui arrivent d'Europe: ceux de toutes grandeurs y sont commodément & en sûreté. Ouvert seulement au vent du Nord-d'Est, il n'en peut recevoir aucun dommage, parce que son entrée est semée de récifs qui rompent l'impétuosité des vagues.

C'est dans ce fameux entrepôt que sont versées plus de la moitié des denrées de la Colonie entière; elles y arrivent des montagnes, des vallées, & sur-tout de la plaine.

L'Isle S. Domingue est l'une des plus riches & des plus fécondes des Antilles. On en tire de la cochenille, du coton, du sucre, du crystal de roche. Elle a des mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de talc, d'antimoine, de soufre, de charbon de terre; elle a de l'indigo, du tabac, du cacao, des fruits, du maïs, des carrières de pierre & de marbre; & les plantes & les animaux qu'on y a transportés d'Europe, y ont parfaitement réussi. En 1720, toutes les productions de la partie Française, sans y comprendre celles que le commerce interlope avait dérobées à l'œil de l'Administration, se réduisaient à 21 millions pesant de sucre brut, à 1 million 400 mille livres de sucre terré; à 1 million 200 livres d'indigo. Ces denrées se sont rapidement & prodigieusement accrues: on y a ajouté le coton & le

café vers l'an 1737. La culture même du cacao a été reprise, mais un peu plus tard. En 1775, la France reçut de cette Colonie, sur 353 Navires, pour 94 millions 162 mille 178 liv. 16 sols 9 den. de marchandises. Ces richesses étonnantes étoient produites par 385 Sucreries en brut & 263 en terre, par 2,587 Indigo-teries, par 14,018,336 Cotonneries, par 92,893,405 Cafeyeres, & par 757,691 Ca-coyeres.

A la même époque, la Colonie avait pour ses troupeaux 75,958 chevaux ou mulets, & 77,904 bêtes à cornes. Elle avait pour ses vivres 6,756,225 bananiers, 1,178,229 fosses de manioc, 12,734 carreaux de maïs, 18,738 de patates, 11,825 d'ignames, & 7,046 de petit millet. Les travaux occupaient 32,650 blancs de tout âge & de tout sexe, 6,036 négres ou mulâtres libres, & environ 30,000 esclaves.

Les habitans de S. Domingue sont répartis sur quarante-six Paroisses. Il y en a dont la circonférence est de vingt lieues; les limites d'un grand nombre ne sont pas fixées. Celles du Sud sont dirigées par des Dominicains, & celles du Nord, par des Capucins qui ont succédé aux Jésuites. Toutes ont un Bourg ou une Ville.

Les Bourgs sont formés par les boutiques de quelques Marchands, par les ateliers de quelques Artisans, & les uns & les autres construits autour du Presbytere. Il s'y établit, les jours de Fêtes, une espece de marché, où les esclaves viennent troquer les fruits,

les volailles, les autres petites denrées qui leur sont propres, contre des meubles, des vêtemens, des parures, qui, quoique de peu de valeur, leur procurent quelque commodité, & les distinguent de ceux de leurs semblables qui n'ont pas les mêmes jouissances.

G O U V E R N E M E N T.

L'Isle de S. Domingue est soumise à un Gouverneur & à un Intendant, qui y exercent, au nom du Roi, une autorité fort étendue. Les principales Places ont aussi leur Etat-Major, dont les fonctions sont de veiller à leur conservation & au maintien du bon ordre. Par une Ordonnance du 28 Août 1772, renouvelée le premier Mai 1775, il a été statué qu'il y aurait désormais dans l'Isle au Port-au-Prince & au Cap deux Régiments, composés de deux Bataillons de dix Compagnies chacun, ayant pour Etat-Major un Colonel, un Major, deux Chefs de Bataillon, deux Aides-Major, deux Sous-Aides-Major, & quatre Porte-Drapeaux. Il y a aussi en garnison au Cap, au Port-au-Prince & au Môle S. Nicolas, trois Compagnies de Canoniers-Bombardiers, créées par les Ordonnances des premier Décembre 1768, & 20 Avril 1771.

G O U V E R N E U R,

M. de Bellecombe, *Maréchal des Camps & Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre*

Royal & Militaire de S. Louis, Gouverneur
& Lieutenant-Général.

COMMANDANS en seconds,

M. de Lillancourt, Brigadier des Armées du
Roi, Chev. de l'Ordre Royal & Militaire
de S. Louis ; de la partie du Nord.

M. de Vinant, Brigadier des Armées du Roi,
Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de
S. Louis ; de la partie de l'Ouest.

M. Coustard, Chevalier de l'Ordre Royal &
Militaire de S. Louis ; de la partie du Sud,
avec rang de Colonel.

M. le Vicomte de Fontanges, Chevalier de
l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis,
Major-Général des Troupes & Milices,
avec rang de Colonel.

M. Delart de Champagnol, Chevalier de l'Or-
dre Royal & Militaire de S. Louis, Aide-
Major-Général des Troupes.

M. le Vicomte d'Arrot, Chevalier de l'Ordre
Royal & Militaire de S. Louis, Aide-
Maréchal-Général des Logis, remplissant
les fonctions de Major-Général, avec rang
de Colonel.

M. de Rouvrai, Chevalier de l'Ordre Royal &
Militaire de S. Louis, Inspecteur-Général
des Milices Mulâtres & Negres libres,
avec rang de Colonel.

ÉTAT-MAJOR des Places rétablies en vertu
de l'Ordonnance du 15 Mars 1763.

AU PORT-AU-PRINCE.

M. Mazon, Chev. de S. Louis, Lieutenant-
de-Roi.

M. Bréchar, Aide-Major.

RÉGIMENT DU PORT-AU-PRINCE.

M. le Chevalier de Laval, Chevalier de
S. Louis, Colonel.

M. Aëton, Chevalier de S. Louis, Lieute-
nant-Colonel.

M. de Malassis, Chevalier de S. Louis, Ma-
jor; rang de Lieutenant-Colonel.

SAINT-MARC.

M. Bizotton des Petits-Bois, Chevalier de
S. Louis, Lieutenant-de-Roi.

M. Borel, Aide-Major.

LEOGANE.

M. Treille de Ste.-Croix, Chevalier de St.
Louis, Lieutenant-de-Roi.

M. Binau de Chaillou, Chevalier de S. Louis,
Aide-Major; rang de Colonel.

LE MIRBALAIS.

M. Major.

JACMEL.

M. Ogé, Major.

LE CAP.

M. Dugrés, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi.*

M. de la Plaigne, *Chevalier de S. Louis, Major.*

M. Cazamajor, *Aide-Major.*

RÉGIMENT DU CAP.

M. le Comte de Sabran, *Chevalier de St. Louis, Colonel.*

M. le Vicomte de Fontanges, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-Colonel.*

M. de Largentiere, *Major.*

FORT-DAUPHIN.

M. Baudouin, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi.*

M. de Fierville, *Chevalier de S. Louis, rang de Lieutenant-Colonel.*

PORT DE PAIX.

M. Loppinot de Beauport, *Chevalier de St. Louis, Major.*

PETIT-GOAVE.

M. Busquet de Laurac, *Chevalier de S. Louis, Major.*

M. Ransanne, *Chevalier de S. Louis, rang de Major.*

SAINT-LOUIS.

M. Daillebout de Saint-Vilmé, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi.*

M. de Grimouville, *Aide-Major.*

JÉRÉMIE.

M. Loppinot de la Fresliere, *Chevalier de S. Louis, Major.*

M. Palerne, *Aide-Major.*

LES CAYES.

M. Doumet de Sibles, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant de-Roi, avec rang de Lieutenant-Colonel.*

M. Catalogue, *Chevalier de S. Louis, Aide-Major.*

CAP TIBURON.

M. de la Boucherie-Fromenteau, *Chevalier de S. Louis, Major.*

Administration civile de l'Isle.

INTENDANT.

M. le Président de Bongars.

ORDONNATEUR au Port-au-Prince.

M. le Brasseur, remplissant les fonctions de Commissaire-Général.

Conseils Supérieurs établis à Saint-Domingue.

Il n'y a dans cette Colonie que deux degrés de Juridiction, les Sieges ordinaires & les Amirautés, & les deux Conseils où les appel-

lations de ces Sieges sont jugées en dernier ressort, tant en matiere civile, qu'en matiere criminelle.

Le Conseil Supérieur du Port-au-Prince fut érigé par Edit du mois d'Août 1685 ; il fut d'abord établi au petit Goave, & ensuite transféré à Léogane, d'où il est passé au Port-au-Prince, chef-lieu de la Colonie.

La création du Conseil Supérieur du Cap est du mois de Juin 1701.

Les Sénéchaussées du petit Goave, de Léogane, du Port-de-Paix & du Cap, furent établies en Août 1685 ; celles de Saint-Louis & de Jacmel, en Novembre 1721 ; de St. Marc & du Trou, au mois d'Août 1724.

L'établissement de la Sénéchaussée de Jérémie est le plus récent. Les Officiers de cette dernière Jurisdiction sont à la nomination du Gouverneur - Général & de l'Intendant. Les affaires du quartier de Mirbalais se portaient autrefois au Siege de S. Marc ; mais la Déclaration du 5 Juillet 1738 a ordonné qu'elles le seraient désormais au Siege de Léogane, transféré depuis au Port-au-Prince.

En exécution de l'Edit du Roi, du 12 Janvier 1717, il fut établi des Sieges d'Amirautés dans toutes les Juridictions de la Colonie. Les Officiers de la plupart de ces Amirautés sont les mêmes que ceux des Juridictions ordinaires.

Le Roi, par un Edit du mois de Mars 1766, a attribué la noblesse au second degré aux Offices de Conseillers-Titulaires & Procureurs-Généraux des Conseils des Colonies.

Conseil Supérieur fixé au Port-au-Prince.

P R É S I D E N T.

M. Bourdon.

C O N S E I L L E R S. Messieurs,

Gabeure de Virnot, <i>Doyen.</i>	Bonnel
Fougeron des Buissons. Chambellan.	Hachin. du Boys de la Moli- niere.
Jouilly de Perriere, de la Mardelle de Grand-Maison.	de Chambellan, <i> fils.</i> de la Ritche.

C O N S E I L L E R S H O N O R A I R E S.

Messieurs,

Beudet.	le Gros.
L'Héritier.	d'Isaugremet.
de Longpré.	Fauché.
Desmé Dubuisson.	Blanchard de la Varié.
Fournier de la Cha- pelle.	

A S S E S S E U R S. Messieurs,

Baudui.	Cotets.
de Volanbrun.	

M. de la Mardelle, Procureur-Général.

S U B S T I T U T S, Messieurs.

de Bourcet.	Prieur, Greffier.
Piemont.	Grenier, Huissier-Au- diencier.
Granjean d'Aubecourt,	

AVOCATS au Parlement, occupant au Conseil
Supérieur du Port-au-Prince.

Messieurs,

de Ronceray, Doyen.	Fourgeron.
Allemand.	Lemoine.
Faure.	Roberjot du Désert.
Coquelin.	Japhet.
Sauteyron.	Pélanque.
Margariteau.	Charles.

Juridictions établies dans le ressort du Conseil
Supérieur du Port-au-Prince.

Ces Juridictions, comme ordinaires, connaissent de toutes les contestations qui peuvent naître entre les Citoyens, pour intérêts civils; mais la plupart, décorées du titre d'Amirautés, jugent de tout ce qui peut être relatif au commerce de mer, & exercent sur les Ports & Havres, les fonctions importantes qui sont confiées en France aux Amirautés; c'est en cette dernière qualité que les Officiers qui les composent, sont obligés de prendre la nomination de M. l'Amiral.

Tribunaux du Port-au-Prince.

JURISDICTION ORDINAIRE.

Messieurs,

Ronceray, Sénéchal.
Jons, Lieutenant de Juge.
de Bercy, Procureur-du-Roi.
Dufau, Greffier.
Bourdon, Huissier-Audiencier.

AMIRAUTÉ. Messieurs.

de Launay, *Lieutenant principal.*
 Colas de Mauvigne, *Procureur du Roi.*
 Dufau, *Greffier.*
 Bourdon, *Huissier-Audiencier.*

Juridiction & Amirauté de S. Marc.

Messieurs,

Breton des Chapelles, *Sénéchal & Lieutenant principal de l'Amirauté.*
 Anson de Giverseau, *Lieutenant-de-Juge.*
 Piot, *Procureur du Roi.*
 Mazure, *Greffier.*
 Draguematt, *Huissier-Audiencier.*

Juridiction & Amirauté de Saint-Louis.

Messieurs,

Hays, *Sénéchal & Lieutenant principal de l'Amirauté.*
 Boulmier, *Lieutenant-de-Juge.*
 Brée de la Touche, *Procureur du Roi.*
 Constant, *Greffier.*
 Bottée, *Huissier-Audiencier.*

Juridiction & Amirauté de Jacmel.

Messieurs,

Menessier de Boissy, *Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.*
 Lacombe, *Lieutenant-de-Juge.*
 Bernier, *Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté.*

Couppé, Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.

Wilmenotto, Huissier audiencier à la Juridiction & à l'Amirauté.

Juridiction & Amirauté du petit Goave.

Messieurs,

Ferrand de Beaudiere, Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.

Papet, Lieutenant-de-Juge.

de Berson, Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté.

Labrouchedufin, Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.

Fougea, Huissier audiencier à la Juridiction & à l'Amirauté.

Juridiction & Amirauté des Cayes.

Messieurs,

Collet, Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.

de Ronseray, Lieutenant-de-Juge.

Pic de Pere, Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté.

de Sinçay, Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.

Bertrand, Huissier audiencier à la Juridiction.

Dabos, Huissier audiencier à l'Amirauté.

Juridiction & Amirauté de Jérémie.

Messieurs,

de Mouzeuil, Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.

- de Favrange, *Lieutenant-de-Juge.*
 Desfontaines, *Procureur du Roi de la Jurisdiction & de l'Amirauté.*
 Dubois, *Greffier de la Jurisdiction & de l'Amirauté.*
 Lebon, *Huissier audiencier à la Jurisdiction.*
 Bouchet, *Huissier audiencier à l'Amirauté.*

Conseil Supérieur du Cap.

M. Trouillet, *Président.*

CONSEILLERS. Messieurs,

- | | |
|----------------|----------------------|
| de St. Martin. | Faure de Lussac. |
| Ruorte. | Lohier de la Char- |
| de Brucourt. | meray. |
| Bouron. | Pourchereffe de Ver- |
| Legris. | tieres. |
| Margariteau. | Conigliano. |

CONSEILLERS HONORAIRES.

Messieurs,

- | | |
|------------------------|------------------------|
| Dalcourt, <i>pere.</i> | Dalcourt, <i>filz.</i> |
| Duhameau. | Collet. |
| Mercy. | Kerdisien Tremais. |

ASSESEURS. Messieurs,

- | | |
|--------------------|---------------------------|
| Lombart. | Court de Montaran. |
| Gravé de Talember. | Vian de Thebaudieres, |
| Simonet d'Ostende. | <i>Procureur-Général.</i> |

SUBSTITUTS. Messieurs,

- Laborie, *premier Substitut.*
 de Saint-Martin, *filz.*
 de Thebaudieres *le jeune.*
 des Pellieres, *Greffier.*
 Baudu, *Huissier audiencier.*

38 ÉTAT DE L'AMÉRIQUE.
AVOCATS au Parlement, occupant au Conseil
Supérieur du Cap.

Messieurs,

Gautrot.	de Suzanne.
Bourlon.	Gourdel.
Prevost.	Carles.
Rouffelin.	Prevôt, fils.
Valentin de Cullion.	Desapt.
d'Augy.	

Juridictions dépendantes du Conseil
Supérieur du Cap.

Juridiction du Cap.

Messieurs,

Buffon, Sénéchal.
Deshayes de Ste. Marie, Lieutenant-de-Juge.
Suarez d'Almeyda, Procureur du Roi.
Laroque, Greffier.
Gaudin, Huissier audiencier.

Amirauté du Cap.

Messieurs,

d'Esteve, Lieutenant.
Gillet, Procureur du Roi.
Lefranc, Greffier.
Marchegay, Huissier audiencier.

Juridiction & Amirauté du Port-de-Paix.

Messieurs,

Faure, Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.
..... Lieutenant-de-Juge.

Lasnier de la Salle, Procureur du Roi à la Juridiction & à l'Amirauté.

de la Bordere, Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.

Meunier, Huissier audiencier à la Juridiction & à l'Amirauté.

Juridiction & Amirauté du Fort-Dauphin.

Messieurs,

d'Hudicourt, Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.

..... Lieutenant-de-Juge.

Constant, Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté.

Beccard, Greffier de la Juridiction & de l'Amirauté.

Nupieds, Huissier audiencier à la Juridiction & à l'Amirauté.

Maréchaussée.

Il y a dans l'Isle deux Compagnies de Maréchaussée. L'une est fixée au Port-au-Prince, & l'autre au Cap. Elles furent créées l'une & l'autre le 20 Janvier 1733, par une Ordonnance émanée de MM. Fayer & Duclos. Avant cette époque, il n'y avait qu'une troupe d'Archers établie par un Règlement du Conseil Souverain, alors à Léogane, du 16 Mars 1705. On suit maintenant le Règlement du Roi du 31 Juillet 1743, qui renferme les devoirs & les privilèges des Officiers & des Archers.

Maréchaussée du Port-au-Prince.

M. Noailles, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Prévôt général.*

Maréchaussée du Cap.

M. Laforgue Demangles, *Prévôt général.*

Chambres d'Agriculture.

Louis XV, par un Arrêt de son Conseil du 23 Juillet 1759, créa deux Chambres d'Agriculture, l'une au Port-au-Prince, & l'autre au Cap, sous le nom de *Chambres mi-partie d'Agriculture & de Commerce*. Elles furent supprimées sous ce nom, & rétablies sous celui d'*Agriculture* par un autre Arrêt du Conseil d'Etat du 28 Mars 1763. Chacune de ces Chambres est composée de sept Membres & d'un Secrétaire.

Tableau chronologique des Gouverneurs.

Long-tems les Gouverneurs n'exercerent leur autorité que sur l'isle de la Tortue & sur celle de Saint-Domingue. Le Comte de Blénac a été le premier Gouverneur général des Isles sous le Vent de l'Amérique. Ces Officiers ont rempli jusqu'en 1707 les fonctions d'Intendants. On voit cependant, dès 1704, M. Deslandes, Commissaire-Ordonnateur, en réunir les fonctions à sa charge.

Messieurs,

- 1653 de Fontenay.
1659 Deschamps S^r. de Mouffac.
1665 d'Ogeron de la Bouère.
1676 de Pouancey.
1683 de Cussy.
1691 Ducasse.
1703 Auger.
1707 le Comte de Choiseul-Beaupré.
1714 le Comte de Blenac.
1716 le Marquis de Chateaumorand.
1719 le Marquis de Sorel.
1725 le Chevalier de Rochalard.
1730 le Marquis de Vienne.
1733 le Marquis de Fayet,
1735 le Marquis de Larnage.
1748 le Chevalier de Conflans.
1752 le Comte Dubois de la Mothe.
1755 le Marquis de Vaudreuil.
1757 Barr.
1761 de Bory.
1762 le Vicomte de Belzunce.
1764 le Comte d'Estaing.
1766 le Prince de Rohan.
1770 le Comte de Nolivos.
1772 le Chevalier de Valliere.
1775 le Comte d'Ennery.
1777 le Comte d'Argoult.
1781 de Belcombe.

TABLEAU chronologique des Intendants.

Messieurs,

1707 Mithon.	1764 Magon.
1722 de Montholon.	1766 de Bongars.
1730 Duclos.	1771 Vincent de Montarcher.
1736 de la Chapelle.	1774 Guillemain de Vaivre.
1739 Mailliart.	1779 Taffart.
1752 de la Porte-Laulaune.	1781 de Bongars.
1758 Lambert.	
1759 de Cluny Baron de Nuis.	

LA MARTINIQUE.

CETTE Isle, la principale des Antilles & la plus florissante des Colonies Françaises, a seize lieues de longueur & quarante-cinq de circuit, sans y comprendre les Caps, qui avancent quelquefois deux & trois lieues dans la mer. Elle est extrêmement hachée, & par-tout entrecoupée de monticules, qui ont le plus souvent la forme d'un cône. Trois montagnes dominant sur ces petits sommets; la plus élevée porte l'empreinte ineffaçable d'un ancien volcan. Les bois dont elle est couverte, y arrêtent sans cesse les nuages, y entretiennent une humidité mal-saine qui acheve de la rendre affreuse, inaccessible, tandis que les deux autres sont presque entièrement cultivées. De ces montagnes, mais sur-tout de la

premiere , sortent les nombreuses sources dont l'Isle est arrosée. Leurs eaux , qui coulent en faibles ruisseaux , se changent en torrents au moindre orage. Elles tirent leur qualité du terrain qu'elles traversent ; excellentes en quelques endroits , & si mauvaises en d'autres , qu'il faut leur substituer pour la boisson celles qu'on ramasse dans la saison pluvieuse.

Donambuc , qui avait fait reconnaître la Martinique , partit en 1635 de S. Christophe , pour y établir sa Nation. Ce ne fut pas de l'Europe qu'il voulut tirer la population ; il prévoyait que des hommes fatigués par une longue navigation , périraient la plupart en arrivant , ou par les intempéries d'un nouveau climat , ou par la misere , qui suit presque toutes les émigrations. Cent hommes , qui habitaient depuis long-tems dans son gouvernement de Saint-Christophe , braves , actifs , accoutumés au travail & à la fatigue , habiles à défricher la terre , à former des habitations , abondamment pourvus de plants de patates & de toutes les graines convenables , furent les seuls fondateurs de la nouvelle Colonie.

Leur premier établissement se fit sans trouble. Les Naturels du pays , intimidés par les armes à feu , ou séduits par des protestations , abandonnerent aux Français la partie de l'Isle qui regarde au Couchant & au Midi , pour se retirer dans l'autre. Cette tranquillité fut courte. Le Caraïbe voyant se multiplier de jour en jour ces étrangers entrepre-

nans, sentit qu'il ne pouvait éviter sa ruine qu'en les exterminant eux-mêmes, & il associa les Sauvages des Isles voisines à sa politique. Tous ensemble, ils fondirent sur un mauvais fort qu'à tout événement on avait construit; mais ils furent reçus avec tant de vigueur, qu'ils se replierent, en laissant sept ou huit cents de leurs meilleurs guerriers sur la place. Cet échec les fit disparaître pour long-tems; & ils ne revinrent qu'avec des présents & des discours pleins de repentir. On les accueillit amicalement; & la réconciliation fut scellée par quelques pots d'eau-de-vie qu'on leur fit boire à longs traits.

La concorde entre les deux Nations ne subsista pas long-tems. Les Sauvages, dont le genre de vie exige un territoire vaste, se trouvant chaque jour plus resserrés, eurent recours à la ruse pour affaiblir un ennemi contre lequel ils n'osaient plus employer la force; ils se partageaient en petites bandes, ils épiaient les Français qui fréquentaient les bois; ils attendaient que le chasseur eût tiré son coup, & sans lui donner le tems de recharger son fusil, ils fondaient sur lui brusquement & l'assommaient. Une vingtaine d'hommes avaient disparus avant qu'on eût su comment. Dès qu'on en fut instruit, on marcha contre les agresseurs; on les battit, on brûla leurs cabans, on massacra leurs femmes, leurs enfans; & ce qui avait échappé à ce carnage, quitta la Martinique en 1658, pour n'y plus reparaitre.

Les Français, devenus par cette retraite seuls

possesseurs de l'Isle entière, se fixerent tranquillement dans les postes qui convenaient mieux à leur culture. Ils s'occupèrent d'abord uniquement du tabac & du coton : on y joignit bientôt le rocou & l'indigo. La culture du sucre ne commença que vers l'an 1650. Le Juif Benjamin d'Acosta planta, dix ans après, des cacaotiers. Son exemple fut sans influence jusqu'en 1684, où le chocolat devint d'un usage assez commun en France. Alors le cacao fut la ressource de la plupart des Colons, qui n'avaient pas des fonds suffisans pour entreprendre la culture du sucre. Une de ces calamités que les saisons versent tantôt sur les hommes, tantôt sur les plantes, fit périr en 1727 tous les cacaotiers. La désolation fut générale parmi les habitans de la Martinique. On leur présenta le caffier comme une planche après le naufrage.

Le Ministère de France avait reçu en présent, des Hollandais, deux pieds de cet arbre, qui étaient conservés avec soin dans le Jardin royal des Plantes. On en tira deux rejettons. M. Desclieux, chargé en 1726 de les porter à la Martinique, se trouva sur un Vaisseau où l'eau devint rare ; il partagea avec ces arbrustes le peu qu'il en recevait pour sa boisson ; & par ce généreux sacrifice, il parvint à sauver la moitié du précieux dépôt qu'on lui avait confié. Sa magnanimité fut récompensée. Le café se multiplia avec une rapidité, avec un succès extraordinaires ; & ce vertueux Citoyen a joui jusqu'à la fin de 1774, avec une douce

satisfaction, du bonheur si rare d'avoir sauvé pour ainsi dire une Colonie importante, & de l'avoir enrichie d'une nouvelle branche d'industrie.

Indépendamment de cette ressource, la Martinique avait des avantages naturels qui semblaient devoir l'élever en peu de tems à une fortune considérable. De tous les établissemens Français, elle a la plus heureuse situation, par rapport aux vents qui regnent dans ces mers. Ses Ports ont l'ineffimable commodité d'offrir un asyle sûr contre les ouragans qui désolent ces parages. Sa position l'ayant rendue le siege du Gouvernement, elle a reçu plus de faveurs, & joui d'une administration plus éclairée.

Les habitans de cette Isle ont acquis une réputation distinguée de bravoure & d'intrépidité. Ils repoussèrent vivement, en 1674, l'Amiral Ruitter, qui avait tenté de les surprendre; & en 1695, les Anglais, qui y avaient fait des descentes. Ces derniers s'en emparèrent cependant en 1762; mais ils l'ont rendue par le Traité de Versailles de 1763.

Au premier Janvier 1778, la Martinique comptait douze mille blancs de tout âge & de tout sexe; trois mille noirs ou mulâtres libres; plus de quatre-vingt mille esclaves, quoique les dénombremens ne montassent qu'à soixante-douze mille.

Elle avait pour ses troupeaux huit mille deux cents mulets ou chevaux; neuf mille sept cents bêtes à cornes, & treize mille cent porcs, moutons ou chevres.

Ses Sucrieries étaient au nombre de deux cent cinquante-sept, & occupaient dix mille trois cent quatre-vingt-dix-sept quarrés de terre. Elle cultivait seize millions six cent deux mille huit cent soixante-dix pieds de café, un million quatre cent trente mille vingt pieds de cacao, un million six cent quarante-huit mille cinq cent cinquante pieds de coton.

En 1775, les Navigateurs Français chargèrent sur cent vingt-deux Bâtimens, à la Martinique, deux cent quarante-quatre mille quatre cent trente-huit quintaux cinquante-huit livres de sucre terré ou brut, qui furent vendus dans la Métropole 9,971,155 liv. 3 s. 7 den.; quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-neuf quintaux soixante-huit livres de café, qui furent vendus 4,577,259 liv. 16 sols; onze cent quarante-sept quintaux huit livres d'indigo, qui furent vendus 975,108 livres; huit mille six cent cinquante-six quintaux soixante-trois livres de cacao, qui furent vendus 605,364 liv. 12 sols; onze mille douze quintaux de coton, qui furent vendus 2,753,100 livres; neuf cent dix-neuf cuirs, qui furent vendus 8,271 livres; vingt-neuf quintaux dix livres de carret, qui furent vendus 29,100 liv.; dix-neuf cent soixante-six quintaux trente-cinq livres de canefice, qui furent vendus 52,980 liv. 10 sols; cent vingt-cinq quintaux de bois, qui furent vendus 3,125 liv. Ainsi, toutes ces denrées formerent un capital de 18,975,574 liv. 1 s. 10 den. Cette somme

n'appartenait pas entièrement à la Colonie; il en devait revenir un peu plus du quart à Sainte-Lucie & à la Guadeloupe, qui y avaient versé une partie de leurs productions.

Les Propriétaires des terres de la Martinique peuvent être divisés en quatre classes. La première possède cent grandes Sucreries, exploitées par douze mille noirs; la seconde, cent cinquante, exploitées par neuf mille noirs; la troisième, trente-six, exploitées par deux mille noirs; la quatrième, livrée à la culture du café, du coton, du cacao, du manioc, peut occuper vingt mille noirs. Ce que la Colonie contient de plus en esclaves des deux sexes, est employé pour le service domestique, pour la pêche ou pour la navigation; ou gémit dans l'enfance, ou dans un état de décrépitude.

Les principales Places de cette Isle sont le Fort Saint-Pierre, le Fort-Royal, le Fort de la Trinité, le Fort Morigot, & le Fort du Mouillage. *Saint-Pierre* est considéré comme la Capitale de l'Isle. C'est le Siege d'un Conseil supérieur, & la résidence du Gouverneur-Général des Antilles Françaises. Ce Bourg, qui, malgré les incendies qui l'ont réduit quatre fois en cendres, contient encore dix-huit cents maisons, est situé sur la côte occidentale de l'Isle, dans une anse à-peu-près circulaire. Une partie est bâtie le long de la mer sur le rivage même; on l'appelle *le Mouillage*: c'est-là que sont les Vaisseaux & les magasins. L'autre partie du Bourg est bâtie sur une petite colline peu élevée: on l'appelle *le Fort*, parce que

que c'est-là qu'est placée une petite fortification, qui fut construite en 1665, pour réprimer les séditions des habitans, mais qui sert aujourd'hui à protéger la rade contre les ennemis étrangers. Ces deux parties du bourg sont séparées par un ruisseau, ou par une rivière guéable.

Le plus important établissement de l'Isle, après Saint-Pierre, c'est le *Fort-Royal*. Ce bourg, le plus ancien de la Martinique, offre un Port célèbre sur la partie latérale d'une large baie. L'intérieur de ce Port est détérioré depuis que, pour opposer une digue aux Anglais dans la dernière guerre, on y a fait couler à fond les carcasses de plusieurs Navires. On a relevé ces bâtimens, mais il reste beaucoup de dépenses à faire avant de voir disparaître les amas de sables qui s'étaient élevés autour d'eux, & pour remettre les choses dans l'état où elles étaient. Ces réparations sont d'autant plus importantes, que ce Port, quoique d'une grandeur médiocre, est le seul où les Vaisseaux de tous les rangs puissent hiverner; le seul où ils puissent trouver des mâts, des voiles, des cordages, de l'eau excellente qui y arrive de plus d'une lieue par un canal construit avec beaucoup d'intelligence.

G O U V E R N E M E N T.

Le Gouvernement de la Martinique est le même que celui de Saint-Domingue; ce sont les mêmes Officiers, les mêmes Tribunaux &

la même marche dans l'administration des affaires civiles, militaires & municipales.

Par une Ordonnance du 26 Décembre 1774, renouvelée par celle du 28 Août 1777, il a été créé, pour le service des Isles du Vent, trois Compagnies de Canoniers-Bombardiers, à l'instar de celle de Saint Domingue; deux sont en garnison à la Martinique, & la troisième à la Guadeloupe.

Il y a aussi à la Martinique une Légion du Corps des Volontaires étrangers de la Marine, créé par l'Ordonnance du premier Septembre 1778.

M. le Marquis de Bouillé, *Chev. de S. Louis & Maréchal-de-Camp, Gouverneur & Lieutenant-Général, & Commandant-Général des Isles du Vent.*

M. Joubert, *Chevalier de S. Louis, Brigadier, Commandant en second.*

M. le Comte de Tilly, *Chevalier de S. Louis, Brigadier, Major-Général.*

É T A T - M A J O R.

A S A I N T - P I E R R E,

M. de la Perriere, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi, rang de Colonel.*

M. Dubucq, *Aide-Major.*

A U F O R T - R O Y A L.

M. de Bourgon, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi, rang de Colonel.*

M. de la Grilliere, *Aide-Major.*

AU FORT-BOURBON.

M. Geoffroi, Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi, rang de Colonel.

M. de Saint-Fremont, Aide-Major.

Administration civile.

INTENDANT.

M. de Penyer, Président à Mortier honoraire au Parlement de Provence.

COMMISSAIRES DES COLONIES.

Messieurs,

de Raimé, remplissant les fonctions de Com- missaire-Général.	Boisseret de Ste-Marie, Contrôleur.
Thomé.	Rolland, sous-Com- missaire.
Fevrier Massalliet.	Bagour, Ecrivain.
Iger.	

DOMAINE. Messieurs,

Bottereau, Directeur.
le Vacher de Boisville, Receveur.

Conseil Supérieur établi à Saint-Pierre.

CONSEILLERS. Messieurs,

Houdin Dubocher, Doyen.	Rollin de la Hante. de Courdemanche.
Dessalles.	Menau.
Erard.	Regis Dessalles.
Duval de Grenoville.	Soudon de Rivecourt.
la Vigne Bonnaire.	Poquet de Joinville.
Herichet de la Chartre.	

CONSEILLERS HONORAIRES.

Messieurs,

Faure,	Perit.
Perrinelle Dumay.	
	Vacher Desepinais,

ASSESEURS. Messieurs,

Carreau des Hurlières,

Pinel Fercol.

de Guercourt.

Rampon de Surville, *Procureur-Général*;Roignan, *Greffier*.Devalle, *premier Huissier*.

*Tribunaux ressortissans au Conseil
Supérieur de Saint-Pierre.*

Ici, comme à Saint Domingue, les Tribunaux sont ordinaires & Amirautés. Comme ordinaires, ils connaissent de tout ce qui peut être de la compétence des autres Juridictions, de leur espece établies en France; & comme Amirautés, ils exercent sur les Ports & Havres de l'Isle les fonctions attribuées aux Amirautés du Royaume, & jugent en première instance toutes les causes relatives au commerce maritime. Les appels de leurs Sentences, quel que soit leur objet, sont relevés au Conseil Supérieur de la Martinique.

Juridiction & Amirauté de Saint-Pierre.

Messieurs,

Petit, *Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté*.

Messieurs,

Emerigon, Procureur du Roi de la Juridiction
& de l'Amirauté.

Jacquin, Greffier de la Juridiction & de l'Ami-
rauté.

Juridiction & Amirauté du Fort-Royal.

Messieurs,

Simon Chauvot, Sénéchal & Lieutenant de
l'Amirauté.

Calabre de Chassenay, Procureur du Roi de
la Juridiction & de l'Amirauté.

Malherbe de Contest, Greffier de la Juridiction.

Rousseau, Greffier de l'Amirauté.

LA DOMINIQUE.

La Dominique, située entre la Guadeloupe & la Martinique, n'est qu'à sept lieues de l'une & de l'autre. Cette Isle, dont la forme est presque circulaire, a treize lieues de diametre & trente-cinq de tour. Son terroir, extrêmement montueux & inégal, est à-peu-près le même que celui de la Guadeloupe. A ses deux extrémités Nord & Sud, sont deux excellentes rades qui peuvent mettre à couvert un grand nombre de Vaisseaux.

Long-tems la Dominique fut habitée par ses propres enfans. En 1732, on y trouvait 938 Caraïbes, répandus dans trente-deux carbets. 349 Français y occupaient une partie de la côte que les Sauvages leur avaient abandonnée. Ces Européans n'avaient pour instruments,

ou plutôt pour compagnons de leur culture, que 23 mulâtres libres, & 338 esclaves. Tous étaient occupés à élever des volailles, à produire des denrées comestibles pour la consommation de la Martinique, & à soigner 72,200 pieds de coton. Le café vint augmenter la masse de ces faibles productions. Enfin, l'Isle comptait 600 blancs & 2,000 noirs à la Paix de 1763, qui en fit une possession Anglaise.

Neuf Paroisses se sont successivement établies sur cette Isle. Au premier Janvier 1778, on y comptait 1,574 blancs de tout âge & de tout sexe, 574 mulâtres ou noirs libres, & 14,308 esclaves. Ses troupeaux ne s'élevaient pas au-dessus de 288 chevaux, de 708 mulets, de 34 ânes, de 1,830 bêtes à cornes, de 999 cochons, & de 2,229 moutons ou chevres.

Elle avait pour ses cultures 65 Sucreries, qui occupaient 5,257 acres de terre; 3,369 acres plantés en café, à raison de mille pieds par acre; 277 acres plantés en cacao, à raison de 500 pieds par acre; 89 acres plantés en coton, à raison de 1000 pieds par acre; 69 acres d'indigo, & 60 acres de canefice.

Ses vivres consistaient en 1,202 acres de bananiers, 1,647 acres d'ignames ou de patates, & 2,729 fosses de manioc.

19,478 acres étaient occupés par les bois, 4,296 par des prairies, 3,655 étaient réservés pour la Couronne, & 3,334 entièrement stériles.

Tel était le fruit de quinze années d'un travail pénible & assidu. Elle était à-peu-près au même état, lorsqu'en 1779 elle fut prise par les Français.

G O U V E R N E M E N T.

M. le Marquis du Chilleau, *Chevalier de S. Louis, Brigadier, Colonel du Régiment de Viennois, Commandant particulier.*

M. Fagan de Beaulieu, *Chevalier de S. Louis, Commandant en second.*

M. de Beaupui, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi.*

M. Barthel, *Chevalier de S. Louis, Major.*

M. Bonnier de Saint-Cosme, *Aide-Major de la Ville & du Fort, rang de Major.*

Administration Civile.

M. Linger, *Commissaire des Colonies, Ordonnateur.*

M. Gez, *Contrôleur.*

M. Regnaud, *Directeur du Domaine.*

S A I N T - V I N C E N T.

L'ISLE DE SAINT-VINCENT, située à six lieues de Sainte-Lucie, & vingt de la Barbade, peut avoir quarante lieues de circuit: elle est coupée en tout sens par différentes montagnes; mais les vallons qu'elles forment par leur convexité, sont très-fertiles & arrosés par plusieurs rivières.

Lorsque les Anglais & les Français, qui parcouraient depuis quelques années les Isles du Vent, voulurent donner, en 1660, de la consistance à des établissemens qu'on n'avait encore qu'ébauchés, ils convinrent que la Dominique & Saint-Vincent demeureraient aux Caraïbes. Quelques-uns de ces Sauvages, dispersés jusqu'à ce moment, allèrent chercher un asyle dans la première, & le plus grand nombre se fixa dans la seconde. C'est-là que ces hommes doux, modérés, amis de la paix & du silence, vivaient au milieu des bois, en familles éparées, sous la direction d'un Vieillard que l'âge seul avait instruit & appelé au gouvernement. L'Empire passait successivement dans toutes les familles, où le plus âgé devenait toujours le Chef de la Nation entière.

La population de ces enfans de la nature, s'accrut tout-d'un-coup d'une race Africaine, dont on n'a pu savoir exactement l'origine. Les Maîtres de l'Isle lui donnerent leurs filles en mariage, & ce mélange forma une génération qu'on appella *Caraïbes noirs*.

Ces deux peuples, différens entr'eux par la couleur, ne demeurèrent pas long-tems en bonne intelligence : les nuages qui s'élevèrent dans le sein de leur République, furent apperçus de la Martinique. Les Européens résolurent de profiter de cette circonstance pour s'élever sur les ruines de l'un & de l'autre parti; mais le peu de monde qu'ils employèrent pour cette expédition; la jalousie des Chefs

qu'ils y destinerent ; la défection des Caraïbes rouges , qui refuserent de donner contre leurs rivaux les secours qu'ils avaient promis à des alliés trop dangereux ; la difficulté des subsistances ; l'impossibilité d'atteindre des ennemis cachés dans des bois & dans des montagnes ; tout concourut à faire échouer cette entreprise. Il fallut se rembarquer précipitamment après avoir perdu bien du monde ; mais la victoire des sauvages ne les empêcha pas de demander la paix en supplians. Ils inviterent même les Français à venir vivre avec eux , en leur jurant une amitié sincère , une concorde inaltérable. Cette proposition fut acceptée , & l'on vit dès l'année suivante , qui fut 1719 , plusieurs habitans de la Martinique aller se fixer à Saint-Vincent.

Depuis cette époque , les Français des Isles voisines se sont empressés d'accourir à Saint-Vincent.

Ces peuples s'établirent dans la partie occidentale de l'Isle , & ils y cultivèrent du coton , du cacao & du café. Les Anglais , auxquels cette Isle fut abandonnée par le Traité de 1763 , y formerent quelques Sucreries. L'impossibilité de les multiplier sur un terrain inégal & rempli de ravins , leur fit désirer d'occuper les plaines de l'Est. Les Sauvages , qui s'y étaient réfugiés pour se soustraire aux travaux auxquels on voulait les assujettir , refusaient de les abandonner , & l'on eut recours aux armes pour les y contraindre.

La résistance que firent ces malheureux ne

pouvait être fort opiniâtre ; aussi furent-ils aussi-tôt réduits à demander quartier. Cependant malgré l'industrielle activité des Anglais, malgré leurs ressources & l'affaiblissement des Naturels de l'Isle, cet établissement ne se présentait pas sous des dehors bien avantageux au moment où ils en ont été dépossédés par les Français. On n'y comptait alors que cinq cents blancs & sept à huit mille noirs, dont les travaux ne donnaient que douze cents quintaux de coton, six millions pesant de très-beau sucre, & trois cent soixante mille galons de rum.

Ces productions, que la guerre dont l'Europe est affligée, n'a pas encore permis d'augmenter, croissent sur une terre légère, & que pour cela les Américains croient devoir être bientôt usée.

G O U V E R N E M E N T .

M. Duplessis, *Chevalier de S. Louis, Commandant particulier ; rang de Colonel.*

M. de la Roquepercin, *Chevalier de S. Louis, Commandant en second ; rang de Lieutenant-Colonel.*

M. de la Riviere, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi de Kingstown.*

M. d'Hauteval, *premier Aide-Major.*

M. de la Houssaye, *second Aide-Major.*

Administration Civile.

M. Rollin de la Motte, *Commissaire-Ordonnateur.*

LA GRENADE ET LES GRENADINS.

L'ISLE DE LA GRENADE est située au milieu du cercle que forment celles de Saint-Vincent, de la Marguerite & de Tabago. Elle a vingt-une lieues de circonférence, six dans son plus grand diamètre, qui est du Nord au Sud, & quatre lieues de l'Est à l'Ouest. Son terrain, quoique fort haché, est presque généralement fertile, & susceptible de quelque culture, suivant sa qualité & son exposition, dont on n'a peut-être pas fait encore une étude assez réfléchie : cependant le sol est d'autant moins productif qu'il est plus éloigné des côtes ; & ce phénomène peut provenir de ce que les pluies trop fréquentes au pied des montagnes, lors même que le reste de l'Isle est affligé par la sécheresse, entretiennent dans les terres presque toutes argilleuses qui les avoisinent, une fraîcheur & une humidité contraires à leur ameublissement, & par conséquent à leur fécondité.

Dix rivières arrosent la partie de l'Ouest ; trois, la partie du Nord ; huit la partie de l'Est, & cinq celle du Sud. Indépendamment de ces sources, toutes assez considérables pour faire rouler des moulins à sucre, on en voit plusieurs moins abondantes, très-utiles aux Caffeïères.

Le continent voisin préserve la Grenade de ces ouragans qui portent la désolation dans

les autres Isles, & la nature y a multiplié les anses, les baies & les rades qui favorisent l'exportation des denrées. Son port principal se nomme *Basse-terre* ou *Saint-George*. Il fournirait un abri sûr à soixante Vaisseaux de guerre.

Quoique les Français, instruits de la fertilité de la Grenade, eussent formé, dès l'an 1638, le projet de s'y établir, ils ne l'exécuterent qu'en 1651; mais la Colonie, gouvernée par des hommes avides & ignorans, demeura toujours dans la plus triste langueur. Le dénombrement de 1700 atteste qu'il n'y avait alors dans l'Isle que deux cent cinquante-un blancs, cinquante-trois sauvages ou mulâtres libres, & cinq cent vingt-cinq esclaves. Les animaux utiles se réduisaient à soixante-quatre chevaux & à cinq cent soixante-neuf bêtes à cornes. Toute la culture consistait en trois Sucrieries & cinquante-deux Indigories.

Depuis cette époque jusqu'à la guerre de 1744, l'Isle de la Grenade acquit un degré d'importance beaucoup plus considérable qu'elle ne l'avait eu jusqu'alors. Elle devait cet éclat à la Martinique, dont les bâtimens touchaient toujours les côtes, lorsqu'ils transportaient les marchandises en France: mais les hostilités, en interceptant la communication des deux Isles, arrêterent les progrès de la plus importante culture du nouveau Monde. Alors furent plantés des cotonniers, des cacaoiers, sur-tout des caffiers, qui acquirent pendant la guerre l'accroissement nécessaire

pour donner des fruits abondans. La paix de 1748 ne fit pas abandonner ces arbres utiles ; mais les cannes furent de nouveau poussées avec une ardeur proportionnée à leur importance ; & déjà les Français y avaient établi plusieurs Sucreries considérables , lorsqu'ils cédèrent cette Isle à l'Angleterre par le Traité de 1763.

Les Anglais commirent d'abord plusieurs fautes considérables dans l'exploitation des terres de la Grenade. A ces erreurs , qui furent long-tems funestes à la Colonie , se joignirent diverses calamités qu'éprouverent les habitans , & qui en ruinerent un grand nombre. Cependant en 1779 , époque de la prise de cette Isle par les Français , les productions avaient triplé depuis qu'elle était sortie de leurs mains. L'Angleterre en recevait annuellement dix-huit millions pesant de sucre , qui , à quarante livres le quintal , produisaient en Europe sept millions deux cent mille livres ; un million cent mille galons de rum , qui , à 30 sols le galon , produisaient un million six cent cinquante mille livres ; trente mille quintaux de café , qui , à 50 liv. le quintal , produisaient quinze cens mille livres ; trois mille quintaux de cacao , qui , à 50 liv. le quintal , produisaient cent cinquante mille livres ; trois cents quintaux d'indigo , qui , à 800 livres le quintal , formaient deux cent quarante mille livres ; treize mille quintaux de coton , qui , à 150 liv. le quintal , produisaient un million neuf cent cinquante mille li-

vres. Ainsi le total du revenu que les Anglais tiraient alors de la Grenade & des Grenadins, montoient à douze millions six cent quatre-vingt-dix mille livres.

Les Grenadins sont une douzaine de petites Isles dépendantes de la Grenade, qui ont depuis trois jusqu'à huit lieues de circonférence. On n'y voit pas couler de rivières; cependant le climat en est très-sain. La terre seulement couverte de halliers clairs, n'a pas été défendue des rayons du soleil pendant des siècles, & l'on peut la travailler, sans qu'elle exhale dans aucun tems ces vapeurs mortelles qui attaquent ailleurs généralement les jours des Cultivateurs.

CARIACOU, la seule des Isles que les Français eussent occupée avant le Traité de 1763, fut d'abord fréquenté par des Pêcheurs de tortues, qui, dans les intervalles de loisir que leur laissait cette occupation, essayèrent quelque culture. Leur petit nombre fut bientôt augmenté par plusieurs habitans de la Guadeloupe, que des insectes malfaisans avaient chassés de leurs plantations. Ces nouveaux Cultivateurs, aidés de huit ou neuf cents esclaves, s'occupèrent assez utilement de la culture du coton. Cet arbuste fut porté par les Anglais dans les autres Grenadins. Ils formerent même une Sucrierie à Belkia & deux à Cariacou.

GOUVERNEMENT.

- M. le Chevalier de Durat, *Chev. de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Colonel du Régiment de Cambresis, Gouverneur.*
 M. de Manvel, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Commandant en second.*
 M. de Keranguelle, *Lieutenant-de-Roi du Réduit de la Ville & du Fort, avec rang de Lieutenant-Colonel.*
 M. de Paignon, *Major de Place.*
 M. de Koaller, *Aide-Major de Place.*
 M. le Chevalier de Durat, *Aide-Major du Réduit & du Morne Sartine.*

Administration Civile.

- M. Barry, *Commissaire général des Ports & Arsenaux de Marine, Ordonnateur.*

Commissaires des Colonies.

- M. Lescalier. | M. Massé.
Conseil Supérieur.

CONSEILLERS. Messieurs;

- | | |
|----------------------|---|
| Lescalier. | Molinier. |
| Noël. | Roume de S. Laurent. |
| Prudhomme. | Lavigne Bonnaire, <i>Procureur-Général.</i> |
| Burin de Riquebourg. | Double, <i>Greffier.</i> |
| Benon de Beaumanoir. | Leger, <i>Huissier-Audiencier.</i> |
| Alefsen. | |
| de Gannes. | |

*Juridiction Royale & Amirauté.**Messieurs,**Brunet, Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.**Legros, Procureur du Roi de la Juridiction
& de l'Amirauté.**Fabre, Greffier de la Juridiction & de l'Ami-
rauté.**Belin, Huissier-Audiencier de l'Amirauté.*

T A B A G O.

TABAGO est l'une des trois Isles qui furent déclarées neutres par le Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. Cette possession, qui n'est séparée de l'Isle de la Trinité que par un canal de neuf lieues, a dix lieues de long sur quatre dans sa plus grande largeur. A sa côte septentrionale est une rade qui a vingt-cinq à trente pieds de haut, & à sa côte méridionale, il en est une autre où l'on n'en trouve que vingt à vingt-cinq. Toutes deux sont à l'abri de la plupart des vents, avantage dont ne jouit pas celle du Sud. Parmi les monticules qui occupent le centre de l'Isle, il en est une plus élevée, dont la couleur noire ou rougeâtre paraît indiquer les débris d'un ancien volcan. Elle n'est pas exposée à ces terribles ouragans qui causent ailleurs de si grands ravages. Le voisinage du Continent lui procure vraisemblablement cet avantage. La tradition assure que Tabago fut autrefois très-peuplé;

ses habitans, pleins de courage & de fermeté, résisterent long-tems aux attaques vives & fréquentes des Sauvages de la terre-ferme, ennemis opiniâtres & implacables. Enfin, lassés de ces incursions toujours renaissantes, ils se disperserent dans les Isles voisines.

L'isle de Tabago était ouverte aux invasions de l'Europe, lorsqu'en 1632 il y débarqua deux cents Flessinguois pour y jeter les fondemens d'une Colonie Hollandaise. Les Indiens du voisinage se joignirent aux Espagnols de la Trinité, contre un établissement dont ils redoutaient les suites. Tout ce qui voulut arrêter leur impétueuse fureur, fut massacré ou fait prisonnier. Le peu qui se sauva de leurs mains à la faveur des bois, ne tarda pas à déserrer l'Isle.

La Hollande oublia pendant vingt ans un établissement qu'elle ne connaissait que par les désastres de sa naissance. En 1654, on y fit passer une nouvelle peuplade; elle en fut chassée en 1666 par les Anglais, qui bientôt furent obligés de l'évacuer. En 1677, M. d'Estrees l'envahit. Il rencontra d'abord la Flotte Hollandaise chargée de la défendre; & le combat qu'il lui livra dans une des rades de l'Isle, fut une action mémorable dans un siècle fécond en grands événemens. Il donna à cette Isle une grande célébrité. L'acharnement de la valeur fut tel des deux côtés, que les Vaisseaux étaient sans mâts, sans agrès, sans matelots pour manœuvrer, qu'on se battait encore. La bataille ne finit que quand on vit

douze bâtimens brûlés, & sept coulés à fond. Les assaillans perdirent moins de monde ; mais les défenseurs gardèrent encore l'Isle, qui ne fut emportée qu'au mois de Décembre de la même année que M. d'Estrées y descendit. Une bombe qui tomba sur le magasin à poudre des Hollandais, le fit sauter, & leur ôta le moyen de se défendre. Cette conquête fut ensuite négligée par la France, qui ne pensa pas même à y envoyer un seul homme. Telle était l'opinion qu'elle avait de cette Isle, qu'elle la considérait comme un rocher stérile. Cette erreur s'accrédita par la conduite des Français, qui, trop nombreux à la Martinique, arriverent en foule aux Isles de Sainte-Lucie, de la Dominique & de Saint-Vincent. Déclarée neutre en 1748, elle fut cédée en 1763 à l'Angleterre, sur laquelle M. le Marquis de Bouillé l'a reprise le 2 Juin 1781.

Le terroir de l'Isle est en général fort sablonneux, & elle n'est encore habitée que par 400 blancs & 8,000 noirs. Les cultivateurs ont été arrêtés au commencement de leur carrière par les fourmis, qui ont dévoré la plus grande partie des cannes déjà plantées. Les 40,000 quintaux de sucre que rendaient trente habitations, ont été réduits à la moitié. On a rempli le vuide par le coton, dont on récolte 800,000 livres pesant, & par l'indigo, dont on recueille 12,000 mille livres.

Pendant tout le tems que l'Angleterre fut propriétaire de cette Isle, les exportations ont toujours surpassé les importations. Celles-ci,

qui furent nulles depuis la cession jusqu'en 1770, qu'elles furent de 3,323 livres sterling, étaient en 1773 de 20 453. Celles-là en 1764 ne montaient qu'à 340,000 livres sterling; & en 1773, à 30,049 livres sterling.

G O U V E R N E M E N T.

M. Roussel de Blanchelande, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Lieutenant-Colonel du Régiment de Viennois, Gouverneur.*

M. *Commandant en second.*

M. Capelle de Beaulieu, *Major de Place.*

M. le Chevalier de Fontaine-Moreau, *Aide-Major de la Ville & du Fort Scarborough.*

M. *Sous-Aide-Major de la Ville & du Mont-Concorde.*

Aministration Civile.

M. Lequoy de Montgirault, *Ordonnateur.*

L A G U A D E L O U P E.

La Guadeloupe, l'une des Antilles Françaises, est placée entre la Dominique, la Marie-Galande, la Désirade, & l'Isle de Mont-ferrat. Cette Isle, dont la forme est fort irrégulière, peut avoir quatre-vingt lieues de tour. Elle est coupée en deux par un petit bras de mer, qui n'a pas plus de deux lieues de long, sur une largeur de quinze à quarante toises. Ce canal, connu sous le nom de *rivière salée*, est na-

vigable ; mais il ne peut porter que des Pirogues.

La partie de l'Isle qui donne son nom à la Colonie entière, est hérissée dans son centre de rochers affreux, où il regne un froid continuel, qui n'y laisse croître que des fougères & quelques arbrustes inutiles couverts de mousse. Au sommet de ces rochers, s'éleve à perte de vue, dans la moyenne région de l'air, une montagne appelée *la Souphrière* : elle exhale, par des ouvertures, une épaisse & noire fumée entremêlée d'étincelles visibles pendant la nuit. De toutes ces hauteurs coulent des sources innombrables, qui vont porter la fertilité dans les plaines qu'elles arrosent, & tempérer l'air brûlant du climat par la fraîcheur d'une boisson si renommée, que les Galions, qui reconnaissaient autrefois les Isles du Vent, avaient ordre de renouveler leurs provisions de cette eau pure & salubre.

La portion de l'Isle appelée communément *la grande terre*, n'a pas été si bien traitée par la nature. Son sol n'est pas aussi fertile, ni son climat aussi sain ni aussi agréable. Elle est, à la vérité, moins hachée & plus unie ; mais les rivières y manquent généralement : on n'y voit pas même de fontaines.

Aucune Nation Européenne n'avait occupé cette Isle, lorsque cinq cent cinquante Français conduits par deux Gentilshommes, nommés *Loline & Duplessis*, y arriverent de Dieppe le 28 Juin 1635. Cinq ans se passerent sans que cette Colonie naissante fît aucun progrès. La

famine, suite de la précipitation qu'elle avait mise dans ses préparatifs, & les guerres continuelles qu'elle eut à éprouver de la part des Caraïbes, pensèrent même la faire périr dans son berceau. Ce ne fut gueres qu'après la pacification d'Utrecht qu'elle commença à se relever de l'état de misère & de pauvreté dans lequel elle était tombée. Un siècle après, elle était très-florissante. Au mois d'Avril 1759, elle comptait 9,643 blancs, 41,140 esclaves, les bestiaux & les vivres proportionnés à cette population, lorsqu'elle fut prise par les armes de la Grande-Bretagne.

La Guadeloupe parvint à un degré de prospérité étonnante sous l'administration de ses nouveaux Maîtres. Ceux-ci, qui se flattaient d'en tirer un jour les plus grands avantages, n'avaient rien négligé pour la rendre florissante. Ils y portèrent 18,721 esclaves, & encouragerent de toutes leurs forces la Colonie à la culture de ses terres. Mais l'Isle ayant été restituée à son ancien possesseur par le Traité du mois de Juillet 1763, les Anglais se virent déçus de leurs espérances, & les Français profiterent habilement des leçons qu'ils avaient reçues de la Grande-Bretagne au sujet de la Guadeloupe.

Jusqu'à alors cette Isle avait été subordonnée à la Martinique, comme toutes les Isles Françaises du Vent. On la délivra de ces liens, en lui donnant une Administration indépendante. Cet ordre de choses dura jusqu'en 1768. A cette époque, elle fut remise dans son pre-

mier état : on l'en retira en 1772, pour l'y faire rentrer six mois après. En 1775, on lui accorda de nouveau des Chefs particuliers; & depuis cette époque, son administration n'a pas changé.

Au premier Janvier 1777, la Guadeloupe, en y comprenant les Isles plus ou moins fertiles soumises à son Gouvernement, comptait 12,700 blancs de tout âge & de tout sexe, 1,350 noirs ou mulâtres libres, & 100,000 esclaves, quoique leur dénombrement ne montât qu'à 84,100.

Ses troupeaux comprenaient 9,220 chevaux ou mulets, 15,740 bêtes à cornes, & 25,400 moutons, porcs ou chevres.

Elle avait pour ses cultures 449,622 pieds de cacao, 1,197,446 pieds de coton, 18,791,680 pieds de café, 388 Sucreries, qui occupaient 26,088 quarrés de terre.

La Guadeloupe doit obtenir de ses cultures une masse de productions très-considérable, & même plus considérable que la Martinique. Cependant en 1775, quatre-vingt-un Bâtimens de France n'enleverent de cette Isle que 188,386 quintaux 6 livres de sucre brut, qui rendirent en Europe 7,137,930 liv. 16 s.; soixante-trois mille vingt-neuf quintaux deux livres de café, qui rendirent 1,222,529 liv. 10 sols; mille vingt-trois quintaux cinquante-neuf livres de cacao, qui rendirent 71,651 liv. 6 sols; cinq mille cent quatre-vingt-treize quintaux soixante-quinze livres de coton, qui rendirent 1,298,437 liv. 10 sols; sept cent

vingt-sept cuirs, qui rendirent 6,973 livres; seize quintaux cinquante-six livres de carret, qui rendirent 16,560 livres; douze quintaux soixante-deux livres de canefice, qui rendirent 336 liv. 15 sols 10 den.; cent vint-cinq quintaux de bois, qui rendirent 3,125 livres. Ces sommes réunies forment un capital de 12,751,404 liv. 16 sols 10 deniers.

Quelques productions de la Colonie passaient alors à la Martinique: elle livrait ses Syrôps & quelques autres denrées aux Américains, de qui elle recevait du bois, des bestiaux, des farines & de la morrue; les cotons à la Dominique, qui lui fournissait des esclaves; les sucres à Saint-Eustache, qui payait en argent ou en lettres-de-change & en marchandises des Indes Orientales. La guerre actuelle & la vigilance des derniers Administrateurs, ont mis des bornes à ces liaisons interlopes.

Le plus grand nombre des Vaisseaux Européens qui abordent à la Guadeloupe, se portent à la Pointe-à-Pitre. C'est un Port profond & assez sûr, placé à l'une des extrémités de la grande terre. Il fut découvert par les Anglais, lorsqu'au mois d'Avril 1759 ils se furent emparés de la Colonie: ils s'occupaient du soin de lui donner de la salubrité, lorsque la Paix de 1763 leur fit lâcher leur proie. Le Ministère de France suivit cette idée d'un Vainqueur éclairé, & fit tracer sans délai le plan d'une Ville, qui devint de jour en jour plus florissante. La nature, les vents, le gissement des côtes,

72 ÉTAT DE L'AMÉRIQUE.

tout veut que le commerce presque entier d'une si belle possession se concentre dans cet entrepôt.

ÉTAT CIVIL.

M. Darbaud de Jougues, *Chev. de S. Louis, Gouverneur, Lieutenant-Général des Armées navales.*

Commandant en second.

M. la Saulais, *Chevalier de S. Louis, rang de Colonel.*

LA BASSE-TERRE.

M. Desnoyers, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi ; rang de Lieutenant-Colonel.*

M. de Beauffet, *Major.*

LA POINTE-A-PITRE.

M. Filhon, *Major-Commandant.*

Administration civile.

INTENDANT.

M. Foulquier, *Baron de la Bastide, Conseiller au Parlement de Toulouse.*

COMMISSAIRES DES COLONIES.

Messieurs,

Fayolle, *Contrôleur.*

Ballias de Saint-Pré.

Vian.

Mercier, *Sous-Commissaire.*

Fayolle de Saint-Félix, *Ecrivain-principal.*

DOMAINE

DOMAINE. Messieurs,

Bordier, Directeur.

..... Receveur.

Conseil Supérieur.

Messieurs,

Leblond, Doyen.

Houé.

Barboteau.

Chabert de la Char-
riere.

Godet de Brois.

Lavillarde.

Lecointre de Belleville.

Marre.

Neau.

Coquille de Ste.-Croix.

Salomon.

Gilbert Desmarais.

Beautheac de Grand-
val.

Saintac.

CONSEILLERS HONORAIRES.

Messieurs,

Lafegue.

de Bourg d'Esclainvil-
villiers.

Maillart.

Godet du Brois, *per e*
de Savournin de la C^e
pede.

ASSESEURS. Messieurs,

le Mercier de Ver-
mond.

Neau.

Broreau Roussel.

M. Coquille, Procureur-Général.

M. Moustier, Greffier.

Jurisdiction & Amirauté de la Basse-terre.

M. Bayon, Sénéchal & Lieutenant de l'Ami-
rauté.

M. . . . Procureur du Roi de la Juridiction
& de l'Amirauté.

M. la Place, Greffier de la Juridiction & de
l'Amirauté.

Juridiction & Amirauté de la Pointe-à-Pitre.

M. de Savournin de la Cépède, Sénéchal &
Lieutenant de l'Amirauté.

M. Rodrigue, Procureur du Roi à la Juridic-
tion & à l'Amirauté.

M. Arnaud, Greffier de la Juridiction & de
l'Amirauté.

Juridiction du Moule.

M. Houé, Sénéchal.

M. d'Hiris, Procureur du Roi.

M. Dubois, Greffier.

Ces trois Tribunaux ressortissent au Conseil
Supérieur de la Guadeloupe.

LA DÉSIDRADE.

LA DESIRADE, petite Isle des Antilles, est
située à cinq ou six lieues de la Guadeloupe,
& à sept de Marie-Galande. Elle a environ
dix lieues de circonférence. Son terrain, ex-
cessivement aride, ne compte que fort peu
d'habitans, tous occupés de la culture de quel-
ques pieds de café & de quelques pieds de co-
ton. On ignore absolument en quel tems pré-
cisément a commencé cet établissement, mais
il est moderne.

Cette Isle est dans la dépendance de la
Guadeloupe.

M A R I E - G A L A N D E .

A six lieues de la Guadeloupe est Marie-Galande, qui a quinze lieues de circuit. Les nombreux sauvages qui l'occupaient, en furent chassés en 1648, par les Français qui eurent des attaques vives & fréquentes à repousser pour se maintenir dans leur usurpation. C'est un sol excellent où s'est successivement formée une population de sept ou huit cents blancs, & de six ou sept mille noirs, la plupart occupés de la culture du sucre.

Cette Isle est dans la dépendance de la Guadeloupe.

G O U V E R N E M E N T .

M. Descoudrelles, *Chevalier de S. Louis, Commandant particulier ; rang de Colonel.*

M. de Brebeuf, *Aide-Major.*

L E S S A I N T E S .

LES SAINTES sont deux très-petites Isles, qui, éloignées de trois lieues de la Guadeloupe, forment, avec un Ilot, un triangle & un assez bon port. Trente Français qu'on y avoit envoyés en 1648, furent bientôt forcés de les évacuer par une sécheresse extraordinaire qui tarit la seule fontaine qui donnât de l'eau, avant qu'on eût le temps de creuser des citernes. Ils y retourne-

rent en 1659, & y établirent des cultures durables qui produisent aujourd'hui cinquante milliers de café, & cent milliers de coton.

Ces Isles dépendent de la Guadeloupe.

S A I N T - B A R T H E L E M I.

Cette Isle, l'une des Antilles, & au Sud de celle de Saint-Martin, a dix ou onze lieues de tour. Ses montagnes ne sont que des rochers & les vallées que des sables, jamais arrosés par des sources ou par des rivières, & beaucoup trop rarement par les eaux du ciel. Elle est même privée des commodités d'un bon port, quoique tous les Géographes l'aient félicitée de cet avantage. En 1646, cinquante Français y furent envoyés de Saint-Christophe; massacrés par les Caraïbes en 1656, ils ne furent remplacés que trois ans après. L'aridité du sol les fit recourir au bois de gayac qui couvrait leur nouvelle patrie, & dont ils firent de petits ouvrages que l'on recherchait assez généralement. Cette ressource eut un terme, & le soin de quelques bestiaux qui allaient alimenter les Isles voisines, la remplaça. La culture du coton ne tarda pas à suivre, & la récolte s'en éleve à cinquante ou soixante milliers, lorsque, ce qui arrive le plus souvent, des sécheresses opiniâtres ne s'y opposent pas. Jusqu'à ces derniers tems, les travaux ont tous été faits par les blancs, & c'est

encore la seule des Colonies Européennes établies dans le nouveau Monde où les hommes libres daignent partager avec leurs esclaves le soin de l'agriculture : le nombre des uns ne passe pas quatre cent vingt-sept, ni celui des autres trois cent quarante-cinq. L'Isle, dans son plus grand rapport, en nourrirait difficilement davantage.

S A I N T - C H R I S T O P H E .

S A I N T - C H R I S T O P H E , l'une des Antilles, est située entre les Isles de Saint-Barthélemi, de Saint-Eustache & de Nieves : elle fut découverte en 1493, par Christophe Colomb, dont elle porte le nom. Cette Isle, qui est généralement, mais très inégalement étroite, peut avoir une surface de trente-six lieues quarrées. De ~~montagnes~~ montassés, stériles, quoique couverts de verdure, & qui occupent le tiers du terrain, la coupent dans presque toute sa longueur. Du pied de ses montagnes sortent une infinité de sources, qui, la plupart, tarissent malheureusement dans la saison sèche. En temps de paix, on voit épars dans la plaine, des habitations agréables, propres, commodes, ornées d'avenues, de fontaines & de bosquets. Le goût de la vie champêtre, qui s'est plus conservé en Angleterre que dans les autres contrées de l'Europe civilisée, est devenu une sorte de passion à Saint-Christophe.

Cette Isle fut le berceau de toutes les Co-

lonies Anglaïses & Françaises du nouveau Monde. Les deux Nations y arriverent le même jour en 1625 : elles se partagerent l'Isle, & signerent une neutralité perpetuelle ; elles se promirent des secours mutuels contre les Espagnols, qui, depuis un siecle, s'emparaient des plus riches contrées de l'un & l'autre hémispheres. Mais la guerre qui, en 1666, s'alluma entre la France & l'Angleterre, & qui rempliz, presque sans interruption, le reste du siecle, mit fin à cette bonne intelligence qui regnait entre les deux Peuples depuis trente ans. Les François & les Anglais se battirent à Saint-Christophe, avec un acharnement & une animosité qu'on ne retrouverait pas ailleurs : tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, ils se chassaient tour-à-tour de leurs plantations. Cette alternative, si long-temps balancée de succès & de disgraces, finit en 1702, par l'expulsion des François, auxquels le traité d'Utrecht ôta tout espoir de retour.

Ce sacrifice dut d'autant moins coûter à la Nation Française, qu'elle ne s'était jamais occupée sérieusement de faire naître des productions sur son domaine, quoique l'Angleterre eût su depuis long-tems mieux faire valoir ses droits dans cette Isle ; elle ne profita pas d'abord de la cession qui la lui laissa toute entiere. Sa conquête fut long-tems en proie à des Gouverneurs avides qui vendaient les terres à leur profit, ou qui les distribuaient à leurs créatures, sans pouvoir garantir la durée de la vente, ou de la concession, ou de la durée

de leur administration : le Parlement fit enfin cesser ce désordre. Il ordonna que toutes les terres fussent mises à l'encan, & que le prix en fût versé dans les caisses de l'Etat. Depuis cette sage disposition, les possessions nouvelles furent cultivées comme les anciennes.

Au commencement de cette année 1782, époque de la prise de Saint-Christophe par les Français, cette Isle étoit très-florissante ; dix-huit cents Anglais vivaient dans l'abondance sur leurs plantations qu'ils faisaient cultiver par vingt-cinq mille esclaves. Ils y recueillaient dix-huit millions pesant d'un sucre brut, le plus beau du monde. Ce produit mettait la Colonie en état de fournir aisément aux dépenses publiques, qui ne passaient pas annuellement 68,145 liv. 10 sols.

L'amour & l'amitié se sont signalés dans cette Isle, par une tragédie dont la fable & l'histoire n'avaient pas encore fourni d'exemple. Voici comment M. l'Abbé Raynal, dont l'Ouvrage nous sert toujours de guide dans le nôtre, raconte ce singulier événement.

» Deux Negres, jeunes, bienfaits, robustes, courageux, nés avec une ame rare, s'aimaient depuis l'enfance. Associés aux mêmes travaux, ils s'étaient unis par leurs peines, qui, dans les cœurs sensibles, attachent plus que les plaisirs. S'ils n'étaient pas heureux, ils se consolait au moins dans leurs infortunes : l'amour qui les fait toutes oublier, vint y mettre le comble.

» Une Nègresse, esclave comme eux, avec
» des regards plus vifs sans doute, & plus
» brûlans, à travers un teint d'ébenne que sous
» un front d'albâtre, alluma dans ces deux
» amis une égale fureur. Plus faite pour ins-
» pirer que pour sentir une grande passion,
» leur amante aurait accepté l'un ou l'autre
» pour époux; mais aucun des deux ne voulait
» la ravir, ne pouvait la céder à son ami. Le
» tems ne fit qu'accroître les tourmens qui
» dévoraient leur ame, sans affaiblir leur
» amitié ni leur amour. Souvent leurs larmes
» coulaient ameres & cuisantes dans les em-
» brassemens qu'ils se produiguaient à la vue
» de l'objet trop chéri qui les désespérait. Ils
» se juraient quelquefois de ne plus l'aimer,
» de renoncer à la vie plutôt qu'à l'amitié.
» Toute l'habitation était attendrie par le spec-
» tacle de ces combats déchirans. On ne par-
» lait que de l'amour des deux amis pour la
» belle Nègresse. Un jour ils la suivirent au
» fond d'un bois; là, chacun des deux l'em-
» brasse à l'envi, la serre mille fois contre
» son cœur, lui fait tous les sermens, lui
» donne tous les noms qu'inventa la tendresse;
» & tout-à-coup, sans se parler, sans se re-
» garder, ils lui plongent à la fois un poi-
» gnard dans le sein. Elle expire, & leurs
» larmes, leurs sanglots se confondent avec
» ses derniers soupirs : ils rugissent. Le bois
» retentit de leurs cris forcenés. Un esclave
» accourt, il les voit de loin qui couvrent
» de leurs baisers la victime de leur étrange

» amour. Il appelle, on vient, & l'on trouve
 » ces deux amis, le poignard à la main, se
 » tenant embrassés sur le corps de leur mal-
 » heureuse amante, baignés dans leur sang,
 » expirant eux-mêmes dans les flots qui
 » ruisselaient de leurs propres blessures ».

 LA GUYANE.

Cette vaste contrée de l'Amérique méridionale, est située à l'Est du Pérou, entre le fleuve Orenoque & celui des Amazones. Elle n'appartient pas en entier à la France. Les Hollandais, en s'établissant au Nord, & les Portugais au Midi, ont resserré les Français entre la rivière de Marony & celle d'Oyapock; ce qui forme encore un espace de plus de cent lieues.

C'est dans cette Province qu'est placée l'Isle de Cayenne, malheureusement trop célèbre dans les Annales de ce siècle. Cette Isle, qui fait partie des côtes de la Guyane, est séparée de la grande Terre par deux rivières qui viennent de l'intérieur de la Province, & par une branche assez considérable, qui, à 2 lieues & demie de la mer, traverse les terres, & joint ces deux rivières. On appelle *Rivière de Cayenne* celle qui sépare cette Isle de la grande Terre, du côté du Nord, & *Mahouri*, celle qui la sépare du côté du Sud. C'est à l'embouchure de la première, qu'est le bourg de Cayenne, chef-lieu des Etablissements Français dans ces contrées.

Il y a deux saisons à Cayenne , l'été & l'hiver : la première , qui est la plus courte , commence pour l'ordinaire à la fin de Juillet , & finit en Novembre. Cette saison , qui ne dure guere que trois mois , est presque toujours sans pluie , & par conséquent si sèche , qu'elle fait mourir la plus grande partie des plantes.

La chaleur serait alors insoutenable , si elle n'était pas tempérée par des nuits longues , qu'un ciel beau & serein rend très-fraîches. Cette fraîcheur est quelquefois si grande , que , dans l'intérieur des terres , on est forcé de se chauffer tous les matins. La chaleur du climat est encore modérée par des vents forts & réglés qui regnent communément dans cette saison.

Ce qui distingue l'hiver de l'été , c'est que les pluies y sont très-abondantes , & c'est ce qui modere l'activité de la chaleur. En hiver , le ciel est presque toujours couvert , & le soleil caché par les nuages ; mais comme les vents ne sont pas réglés , & que souvent il n'en souffle pas du tout , la chaleur qu'on y éprouve est quelquefois moins supportable qu'en été , & l'on s'en trouve beaucoup plus incommodé. Cette saison est d'ailleurs la plus longue ; elle commence vers le mois de Novembre , pour ne finir que vers celui de Juin ou de Juillet.

La Guyane offre encore par-tout le tableau de la pure nature. Ce n'est que sur les bords de la mer , ou dans son voisinage , que les Français ont formé quelques établissemens. Si l'on

pénètre dans l'intérieur des terres, les pas de l'homme ne se font appercevoir nulle part. On n'y voit que des animaux sauvages dont le nombre est d'autant plus grand, que la paix profonde dont ils jouissent depuis l'origine du monde, leur a permis de se multiplier à l'infini. Les Naturels du pays sont en fort petit nombre. On en trouve quelques-uns sur les bords de la mer & aux embouchures des principales rivières. On connaît peu ceux de l'intérieur des terres; tous vivent en petites sociétés, commandés par un Chef auxquels tout le monde s'empresse d'obéir. Ces peuples, dont les mœurs n'ont, à proprement parler, rien de farouche, ne font aucun cas des Européans, dont ils méprisent les usages.

Le terrain de la Guiane est bas & uni sur les bords de la mer, couverts communément de mangliers. Il s'avance dans beaucoup d'endroits à deux, trois & quatre lieues, souvent davantage dans les terres. Celui qui est le plus près de la mer, est successivement couvert & découvert par le flux & reflux. A quelque distance de la côte, on trouve des terrains d'une étendue immense, qui forment des prairies naturelles qu'on appelle *Savanes*. Celles de ces savanes qui ne sont pas noyées par les eaux, sont presque toutes couvertes d'herbes toujours vertes, & fort propres à la nourriture du bétail.

Le terrain de la Guiane s'éleve à proportion qu'il s'éloigne de la mer. On y voit un grand nombre de montagnes, dont l'enchaî-

nement n'offre rien d'uniforme. On en trouve cependant d'assez longues qui semblent être parallèles à la côte. Telles sont celles que l'on découvre depuis la rivière de l'Oraput, jusqu'à celles d'Aproague & d'Oyapock.

Le sol de la Guyane est le plus souvent un tuf pierreux, recouvert de sable & du débris de quelques végétaux. Ces terres sont d'une exploitation facile; mais leur produit est toujours faible, & il cesse même après cinq à six ans. Le Cultivateur est alors réduit à faire de nouveaux défrichements qui ont toujours le sort des premiers. Ceux mêmes qui sont exécutés dans quelques veines d'un sol plus profond que l'on trouve par intervalles, n'ont pas une longue durée, parce que les pluies répétées, qui tombent en torrents dans cette région, ont bientôt entraîné les sucs qui pouvaient les fertiliser.

Nous ne connaissons encore que très-imparfaitement l'histoire des minéraux de la Guyane. Il est cependant certain qu'ils doivent être en grand nombre dans l'intérieur des montagnes immenses dont ce pays est couvert. Ce qu'on y a observé de plus remarquable, c'est l'abondance des sables, des glaises & d'un roc vif. Les deux premières substances se trouvent abondamment dans les terrains bas & unis, qui ne sont couverts que d'une très-petite couche de terre végétale. Le roc vif ne se rencontre en grande quantité, que dans les montagnes, au milieu desquelles il forme un noyau considérable. Le terroir offre encore

une grande abondance de petits cailloux transparents comme du crystal. On y rencontre aussi, à une très-petite distance de la mer, beaucoup de talc, sur-tout dans les endroits où la glaise abonde, & où la couche de terre végétale est peu épaisse. Enfin, plusieurs montagnes offrent une roche rougeâtre, infiniment moins compacte que le roc vif, & à laquelle on peut imprimer la forme que l'on veut.

Le nombre des volcans qui ont miné presque toutes les montagnes considérables de la Guiane, est un signe certain de l'existence des substances métalliques & minérales. Cependant on n'y a encore découvert aucune mine. Le métal dont l'existence paraît la plus certaine, est le fer. Les terres & les sables ferrugineux qu'on trouve dans un grand nombre d'endroits, annoncent assez qu'il abonde dans ces contrées.

Les substances végétales qui croissent dans cette grande Province sont très-nombreuses & très-variées. Les plantes, les arbrisseaux & les arbres offrent des espèces à l'infini. L'uniformité du climat & de sa température pendant toute l'année, fait que la végétation s'opere continuellement. Il n'y a que les grandes chaleurs de l'été qui puissent en diminuer l'activité.

Les arbres fruitiers du pays produisent pendant toute l'année. Cependant plusieurs ne portent des fruits en abondance qu'en certains tems fixes, qui semblent être ceux de leur

récolte. Les arbres fruitiers qu'on y a transportés de l'Europe n'ont pas réussi ; & les essais qu'on a faits en différents tems, ont presque toujours été infructueux. Les seuls qui portent du fruit à Cayenne, sont la vigne, le figuier & le grenadier. Ces trois especes y viennent au moins aussi-bien qu'en Europe, & y produisent beaucoup plus.

Les principales productions que les Français cultivent dans ce pays, consistent en sucre, café, indigo, cacao, rocou, tabac, & en une grande quantité de bois. En 1775, la vente qui fut faite de l'excédent de ses denrées, produisit une somme de 488,598 liv. 3 sols 3 den. Les plantations sont cultivées par des negres. Une Compagnie formée pour cette partie du nouveau Monde, a obtenu pour quinze ans, le 14 Août 1777, le commerce exclusif de ses esclaves, à l'Isle de Gorée & sur les côtes d'Afrique, depuis le Cap-Verd jusqu'à la riviere de Caramance.

Les quadrupedes qu'on trouve dans les bois de la Guiane sont très-nombreux, & presque tous particuliers à ce Continent. Les seuls qui paraissent semblables à ceux d'Europe, sont les biches & les chiens sauvages ; tous les autres en different par des caracteres si essentiels, qu'on ne peut se dispenser de les considérer comme des especes particulieres.

Le plus grand de ces quadrupedes est le tapir ou mai-pouri. Cet animal, très-commun dans tous les bois de la Guiane, approche de la figure du cochon ; il est de la hauteur

d'un petit mulet. Son corps est extrêmement épais, porté sur des jambes très-courtes, couvert de poils plus gros, plus longs & plus rares que ceux de l'âne & du cheval, mais plus fins & plus courts que les soies du cochon. Il a une crinière dont les poils sont toujours droits, & qui s'étend depuis le sommet de la tête jusqu'au commencement des épaules. Cet animal est d'un naturel fort doux & très-timide. Sa seule défense contre les attaques des hommes est la fuite; & quoiqu'il ait les jambes courtes, sa marche est cependant assez rapide. La chair du mâle pourri est bonne, & ressemble à celle du bœuf.

Le plus gros des animaux de la Guiane, après celui-ci, est le tigre. On en connaît de deux espèces, dont l'une a la peau tigrée, & l'autre de couleur roussâtre. Ces deux quadrupèdes font la guerre à tous les autres animaux sauvages, & très-souvent à ceux des basse-cours; ils attaquent les chiens, les moutons, les cochons & le jeune bétail, qu'ils égorgent très-prompement, & qu'ils entraînent ensuite dans les bois, pour en faire leur pâture. Lorsqu'ils sont affamés, ils se jettent sur les gros animaux, comme les bœufs & les chevaux, qu'ils égorgent aussi-tôt, si l'on ne court promptement à leur secours. Malgré cette férocité, ils sont timides & lâches vis-à-vis de l'homme, qu'ils fuient presque toujours.

Le chien sauvage est aussi un animal propre à ces contrées. On en trouve très-communément

ment dans tous les bois de la Guiane. Mais les cochons des bois sont les plus communs & les plus nombreux des quadrupèdes. On en rencontre quelquefois des troupeaux de deux ou trois mille. C'est sur-tout à la fin des pluies & au commencement de l'été qu'ils se présentent auprès des établissemens. Les mœurs & les habitudes de ces animaux paraissent être sociales : on ne les trouve jamais seuls. Lorsqu'ils rencontrent quelque grande rivière, celui qui est à la tête de la bande & qui la conduit, s'arrête un instant ; lorsqu'il y en a quelques-uns de rassemblés sur les bords, il entre le premier dans l'eau pour la traverser, & tous les autres le suivent successivement.

Les oiseaux sont tout aussi nombreux & aussi variés dans la Guyane, que le sont les quadrupèdes. Nous laissons aux Naturalistes le soin d'en faire la description. Nous parlerons seulement ici de quelques-uns qui méritent de fixer les regards de ceux qui aiment la belle nature. Le premier de ces volatils est le *parraqua*. Cet oiseau, propre à l'Amérique méridionale, est de la grosseur d'une poule, à laquelle il ressemble par la forme de son corps, de son bec, de ses jambes & de ses pieds. La couleur de son plumage est d'un brun foncé sur le dos, & fauve sous le ventre ; les barbes de quelques plumes des ailes & de la queue tirent un peu sur le roux. Ses ailes sont courtes, & son vol pesant ; sa queue, constamment composée de douze plumes toutes égales, est pendante & longue de près

d'un pied. La couleur de son bec, de ses jambes & de ses pieds, est d'un roux-noirâtre; ses pieds sont composés de quatre doigts, trois en avant & un en arrière, tous armés d'ongles semblables à ceux des poules.

Les plumes qui couvrent le dessus de la tête du *parraqua* sont de couleur fauve, & plus longues que dans les autres oiseaux qui n'ont point de huppe. Il a la faculté de les dresser en forme de crête. Le cri de cet oiseau est peut-être le plus fort de tous ceux du nouveau Monde; il exprime positivement le mot *parraqua*, d'où il tire son nom.

Le seul oiseau qui ait quelque rapport avec le *parraqua*, c'est le *maraye*. Celui-ci, que les Français de la Guiane appellent *faisan*, est de la grosseur d'une poule ordinaire, à laquelle il ressemble par la forme de son corps, de son bec, de ses jambes & de ses pieds; la couleur du fond de son plumage est d'un noir dont les reflets sont verdâtres, avec de petites taches blanches aux environs du jabot & du cou; ses ailes sont courtes, & son vol pesant; la queue, constamment composée de douze plumes toutes égales, est longue & pendante, & l'oiseau a la faculté de la relever & de l'étendre en éventail: ce qui annonce ordinairement le contentement qu'il éprouve. On peut consulter, sur ce volatil, la page 154 du Tome IV de l'Histoire naturelle des Oiseaux, par M. de Buffon.

Passons maintenant à l'*yacon*. Cet oiseau est beaucoup plus rare à la Guiane que les

deux autres. On ne le trouve communément que dans l'intérieur des terres, ou aux environs de l'Amazone. Il ressemble au marayé par la forme du corps; la couleur du fond de son plumage est aussi la même, avec cette différence qu'il a beaucoup plus de taches blanches à l'extérieur de ses ailes & sur la tête. Les plumes qui couvrent cette dernière partie sont aussi plus longues que celles du marayé; & il les dresse plus souvent & plus facilement que lui. Ses yeux sont grands & très-saillans; l'iris est d'un roux pâle, & la prunelle noire. Ils sont entourés d'une peau bleuâtre sans plumes, & qui ressemble assez bien à celle qui entoure les yeux des jeunes dindons. Le cri de cet oiseau est doux & très-faible.

Indépendamment de ces trois oiseaux, les seuls que nous ayons cru devoir mériter l'attention de nos Lecteurs, la Guiane en fournit encore plusieurs, tels que le *touyouyou*, le *tinamou*, le *camoucle*, la *perdrix*, & quelques autres d'une moindre importance. L'uniformité de la température de cette contrée fait qu'ils pondent & couvent plusieurs fois par an, & que quelques especes, tels que la plupart des petits oiseaux, n'ont aucun tems réglé pour leurs amours; il n'en est pas ainsi des grands, ils font beaucoup moins de pontes par an, & la saison des pluies est la seule où ils couvent. Ainsi le nombre des couvées que font les oiseaux de la Guiane varie relativement à leur grosseur. Les plus petits font quatre & cinq couvées par an; ceux d'une moyenne

grosseur, deux ou trois, & les plus grands n'en font communément qu'une. Les oiseaux qui pour l'ordinaire ne font qu'une couvée par an, sont les touyouyou, les avarous, les flamands, les aigles & les hocos; ceux qui en font deux ou trois, sont les canards sauvages & les sarcelles, les courlis, les hérons de différentes espèces, les plongeurs, les bécasses & bécassines, les perdrix, les cailles, les marayes, les agamis, les pigeons ramiers, les perroquets, & un grand nombre d'autres. Enfin, ceux qui semblent pondre & couver pendant toute l'année, sont tous les petits oiseaux.

Le nombre des œufs que pondent les oiseaux varie considérablement; les plus grands, & beaucoup de ceux de la moyenne taille, n'en pondent que deux; les touyouyou, qui sont les plus grands oiseaux de cette contrée, n'en pondent communément qu'un, de même que l'aouarou. Les oiseaux de proie, les perroquets, les ramiers & les tourterelles, n'en pondent jamais que deux. Presque tous les aquatiques en pondent quatre, cinq & six, ainsi que tous les petits qui vivent dans les forêts, & qui se nourrissent d'insectes ou de graines. Les oiseaux qui, en Europe, pondent douze & treize œufs, & quelquefois davantage, en pondent le même nombre dans cette contrée; tels sont les canards sauvages & les sarcelles, les perdrix, les cailles, &c. Les pigeons domestiques & les poules pondent régulièrement pendant toute l'année, pour peu qu'on les

nourrisse. Il n'en est pas de même des canards privés ; ils ne font que deux pontes réglées, l'une à la Toussaint, & l'autre vers le tems de la S. Jean.

G O U V E R N E M E N T.

M. le Baron de Bessner, *Chevalier de S. Louis, Gouverneur, Brigadier.*

M. de la Valliere, *Chevalier de S. Louis, Lieutenant-de-Roi à Cayenne ; rang de Colonel.*

M. Desrivieres-Gers, *Aide-Major de Place, rang de Capitaine.*

M. de Préfontaines, *Chevalier de S. Louis, Commandant à Kourou.*

M. de la Serre, *Chevalier de S. Louis, Commandant des Milices ; rang de Lieutenant-Colonel.*

Une Ordonnance du 8 Août 1775 a donné une nouvelle forme aux Troupes réglées entretenues à Cayenne, sous le nom de Troupes nationales ; & une dernière, du 12 Mars 1779, a porté le nombre des Compagnies à dix, commandées par un Capitaine, un Lieutenant & un Sous-Lieutenant. L'Etat-Major est composé d'un Major, d'un Aide-Major & d'un Sous-Aide Major.

Administration Civile.

Messieurs,

Préville, *Commissaire des Colonies, Ordonnateur.*

Desvarenes, *Commissaire des Colonies.*

Despluyes, *Contrôleur.*

Conseil Supérieur établi à Cayenne.

CONSEILLERS. Messieurs,

Grossous, Doyen.	Patris.
Demontis.	Molere.
Boutin.	Berthier.

CONSEILLERS HONORAIRES

Messieurs,

Conren.	Macaye.
Malecot.	

Artur, Assesseur.

Artur, Procureur-Général.

Gallet, Substitut du Procureur-Général.

..... Greffier.

Darzens, Huissier-Audiencier.

Juridiction Royale & Amirauté.

Messieurs,

Pascaud, Sénéchal & Lieutenant de l'Amirauté.

Doucet, Procureur du Roi de la Juridiction & de l'Amirauté.

Langlois, Greffier de la Juridiction.

Lastigues, Greffier de l'Amirauté.

Dargens, Huissier-Audiencier à la Juridiction & à l'Amirauté.



CONSULS DE FRANCE
EN PAYS ÉTRANGER.

A U L E V A N T.

Messieurs ,

Les Dardanelles ,	Roussel, <i>Vice-Consul.</i>
Smyrne ,	{ Amoteux, <i>Consul-général.</i> Coutinerg, <i>Vice-Consul.</i>
Scio ,	Dumesnil, <i>Vice-Consul.</i>
Rhodes ,	Mille, <i>Vice-Consul.</i>
Morée ,	{ Kersey, <i>Consul-général.</i> Burat, <i>Vice-Consul.</i>
Tripolizza ,	{ de Châteauneuf, <i>Vice-Consul.</i>
Patras ,	Beaussier, <i>Vice-Consul.</i>
Seyde ,	{ Arazy, <i>Consul-général.</i> Isnard, <i>Vice-Consul.</i>
S. Jean d'Acre ,	Renaudot, <i>Vice-Consul.</i>
Alexandrie ,	{ Mure, <i>Consul-général.</i> du Trouy, <i>Vice-Consul.</i>
Rosfette ,	de Jonville, <i>Vice-Consul.</i>
Bagdat ,	{ Miroudot, Evêque de Baby- lone, <i>Consul-général.</i>
Salonique ,	{ de Saint-Marcel, <i>Consul.</i> Beaumé de Pavillon, <i>Vice-Consul.</i>
La Canée ,	Pellegrin, <i>Consul.</i>
Candie ,	{ le Chevalier de Layder, <i>Vice-Consul.</i>

Messieurs,

- | | | |
|--------------------------|---|--|
| <i>Chypre</i> , | { | Astier, <i>Consul.</i> |
| | | Daurhier, <i>Vice-Consul.</i> |
| <i>Tripoly de Syrie,</i> | { | Taitbous, <i>Consul.</i> |
| <i>L'Attaquie,</i> | | Devoise, <i>Vice-Consul.</i> |
| <i>Surate,</i> | { | Anquetil de Briancourt
<i>Consul.</i> |
| | | de Montcrif, <i>Chancelier.</i> |
| <i>Alep,</i> | { | Amé, <i>Consul.</i> |
| | | Bremont de Vaulx, <i>Vice-Consul.</i> |

EN BARBARIE.

Messieurs,

- | | | |
|------------------|---|-----------------------------------|
| <i>Maroc</i> , | { | Chenier, <i>Consul-général.</i> |
| | | Mure, <i>Vice-Consul.</i> |
| <i>Alger</i> , | { | de Kersey, <i>Consul.</i> |
| | | de Bourville, <i>Vice-Consul.</i> |
| <i>Tunis</i> , | { | du Rocher, <i>Consul-général.</i> |
| | | d'Esparron, <i>Vice-Consul.</i> |
| <i>Tripoli</i> , | { | d'André, <i>Consul-général.</i> |

AGENTS DES CONSULS.

Messieurs,

- | | | |
|--|---|---|
| <i>Stanco</i> , | { | Masse, <i>Agent du Consul-général de Smyrne.</i> |
| <i>Milo & l'Argen-
tiere</i> , | | Brest, <i>Agent du Consul-général de Smyrne.</i> |
| <i>Lasta</i> , | { | de Grimaldy, <i>Agent du Consul-gén. de la Morée.</i> |
| | | Gaspary, <i>Adjoints.</i> |

CONSULS EN ITALIE.

	Messieurs ,
Gênes ,	{ Raulin , <i>Consul.</i> Ribiés , <i>Chancelier.</i>
Nice ,	le Seutre , <i>Consul.</i>
Savone ,	Garibaldo , <i>Vice-Consul.</i>
Port-Maurice ,	Imbert , <i>Vice-Consul.</i>
Livourne ,	{ le Chevalier de Berthelet , <i>Consul.</i>
Porto-Ferraio ,	{ Alizon , <i>Vice-Consul.</i> Lambardy , <i>Vice-Consul.</i>
Rome ,	{ Digne , <i>Consul.</i> Mouth , <i>Agent du Comm.</i> Dominique Pietro , <i>idem.</i>
Porto-Sano ,	Giunti , <i>Vice-Consul.</i>
Civita-Vecchia ,	Vidau , <i>Consul.</i>
Ancône ,	{ le Marquis de Benincasa , <i>Consul.</i>
Sinigaglia ,	{ le Comte Beliard , <i>Consul.</i> Billy , <i>Vice-Consul.</i>
Naples & Sicile ,	{ le Chevalier de St. Didier , <i>Consul-général.</i>
Messine ,	Lallemant , <i>Vice-Consul.</i>
Palerme ,	Ganulin , <i>Vice-Consul.</i>
Verise ,	Leblond , <i>Consul.</i>
Iles Vénitiennes ,	de Saint-Sauveur , <i>Consul.</i>
Raguse ,	Desrivaux , <i>Consul-général.</i>
Ostende ,	Garnier , <i>Consul.</i>
Trieste ,	Bertrand , <i>Consul.</i>
Cagliari & Ports de Sardaigne ,	{ Durand de Las Bordes , <i>Consul.</i>

EN PAYS DU NORD.

Messieurs ,

Amsterdam ,	{	de Lironcourt , <i>Commis-</i> <i>saire du Roi pour la Ma-</i> <i>rine & le Commerce.</i>
Roterdam ,		Castagny , <i>Agent de la</i> <i>Marine de France.</i>
Dantzick ,		Depons , <i>Consul-général.</i>
Hambourg ,	{	Roquebert de Monbret , <i>Consul-général.</i>
Stockholm ,		Delisle , <i>Consul.</i>
Norvege ,		de Cheseaux , <i>Consul.</i>
Christiansandt ,	{	de Cheseaux - Desprez , <i>Vice-Consul.</i>
Elseneur ,		de Brofferonde , <i>Consul.</i>
Drontheim ,		Framery , <i>Consul.</i>
Russie ,	{	de Lesleps , <i>Consul-général.</i>
		Raimbert , <i>Vice-Consul.</i>

AUPRÈS DES TREIZE ÉTATS-UNIS.

Messieurs ,

Les deux Caroli- nes, la Virginie, le Maryland & la Georgie ,	{	le Chevalier d'Annemours, <i>Consul-général.</i>
		Serences Bertin , <i>Vice-</i> <i>Consul.</i>



ARTICLE II.

Possessions Espagnoles.

Nous ne rappellerons point ici l'époque du premier établissement formé en Amérique par les Espagnols. On a dit que cette Nation devait à l'illustre Christophe Colomb toutes les Possessions qu'elle occupe dans cette partie du Monde, & l'on fait que les expéditions de ce célèbre Génois remontent à la fin du quinzième siècle. Nous ne parlerons que de la forme que la Couronne d'Espagne a introduite dans le gouvernement de ses Colonies; de la manière avec laquelle elle y fait rendre la Justice, & de la distribution des différentes Provinces qui les composent.

Une circonstance, dit sensément M. Robertson, qui distingue les Colonies des Espagnols en Amérique, de celles des autres Nations, c'est que le Gouvernement s'est occupé de très-bonne heure de leur administration. Lorsque les Portugais, les Français & les Anglais ont pris possession des Régions qu'ils occupent aujourd'hui en Amérique, les avantages qu'ils espéraient en retirer, étaient si éloignés & si incertains, qu'on laissa les premiers Colons lutter presque sans aucun secours de la Métropole, contre toutes les difficultés qui traversent la formation d'une Colonie dans sa

naissance ; mais l'or & l'argent, les premières productions des Etablissements Espagnols au nouveau Monde, séduisirent les Souverains, & attirèrent promptement leur attention. Après avoir faiblement contribué à la découverte, & très-peu à la conquête du nouveau Monde, ils y exercèrent sur-le-champ la fonction de Législateurs ; & ayant acquis cette espece de domaine inconnu jusques-là parmi les Nations, ils l'exercerent d'après un système dont l'Histoire ne nous fournit aucun autre exemple.

La maxime fondamentale de la Jurisprudence Espagnole sur l'Amérique, est que tous les Domaines conquis appartiennent à la Couronne, & non à l'Etat ou à la Nation. La Bulle d'Alexandre VI, sur laquelle l'Espagne fonde ses droits, a donné en pur don à Isabelle & à Ferdinand toutes les contrées qui ont été ou seront découvertes. Ces Princes & leurs successeurs se sont constamment considérés comme propriétaires absolus de toutes les terres conquises dans le nouveau Monde par leurs sujets. Toute concession n'est autre chose qu'une concession gratuite de leur part, & retourne à eux. Les Chefs des différentes expéditions, les Gouverneurs des différentes Colonies, les Officiers de Justice & les Ministres de la Religion, sont tous nommés par le Souverain, & amovibles à sa volonté.

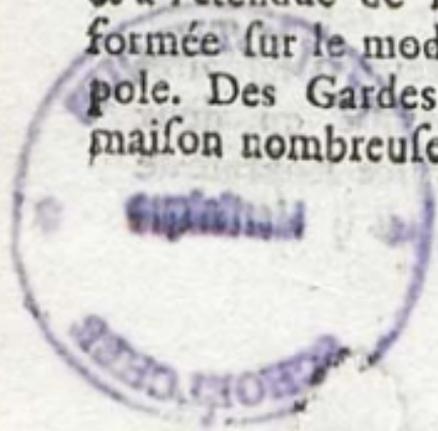
Les Rois d'Espagne divisèrent d'origine ment leurs Domaines d'Amérique en deux immenses Gouvernements ; la Vice-Royauté de



la nouvelle Espagne, & celle du Pérou. La première s'étend sur toutes les Provinces de l'Amérique septentrionale appartenante à l'Espagne; la seconde, sur les Possessions dans toute l'Amérique méridionale. La difficulté de faire agir l'autorité sur une surface aussi prodigieuse, a déterminé la Cour de Madrid à ajouter une troisième Vice-Royauté aux deux premières. En 1718, elle a été établie à Santafé de Bogota, Capitale du nouveau Royaume de Grenade. Sa Juridiction s'étend sur tout le Royaume de terre-ferme, & sur la Province de Quito.

La dignité de ces Vice-Rois est l'une des plus éminentes & des plus distinguées auxquelles les Espagnols puissent parvenir : ils représentent, chacun dans leur département, la personne du Souverain, & ils jouissent de toutes les prérogatives attachées à la Couronne. Comme le Roi, ils exercent l'autorité suprême dans le civil, le militaire & le criminel. Ils peuvent présider à tous les Tribunaux, & ils ont seuls le droit de nommer à beaucoup d'emplois importans, & le privilege de faire remplir, par *interim*, ceux qui sont à la nomination du Souverain, jusqu'à ce que le successeur, nommé par le Roi, arrive.

La pompe extérieure qui accompagne les Vice Rois, est proportionnée à leur dignité & à l'étendue de leur pouvoir. Leur Cour est formée sur le modèle de celle de la Métropole. Des Gardes à pied & à cheval, une maison nombreuse & la plus grande magni-



ficence, leur donnent plutôt l'air de Souverain, que de Gouverneur exerçant une autorité déléguée.

La conduite des affaires dans les Provinces, est confiée à des Magistrats de différents ordres & de différentes dénominations, dont quelques-uns sont nommés par le Roi, & d'autres par le Vice-Roi; mais tous reçoivent les ordres du Vice-Roi, & sont soumis à sa Juridiction.

L'administration de la Justice appartient à des Tribunaux connus sous le nom d'*Audiences*, & formés sur le modèle de la Chancellerie d'Espagne. Ils sont au nombre de neuf, établis au Mexique, à Guadalaxara, à Guatimala, à Saint-Domingue, à Lima, à Charcas, à Chili, à Santafé de Bogota & à Quito. Le nombre des Juges est plus ou moins grand, à proportion de l'étendue & de l'importance de leur Juridiction. La dignité de Juge dans une Cour d'Audience, est tout aussi honorable que lucrative, & elle est communément remplie par des personnes de mérite qui font respecter le Tribunal. Ils connaissent des causes tant civiles que criminelles; mais ces deux genres d'affaires sont partagées entre les Juges. A la mort du Vice-Roi, lorsqu'il n'y a aucune provision donnée à son successeur par le Roi, le pouvoir souverain passe à la Cour d'Audience, résidant dans la Capitale de la Vice-Royauté; & le plus ancien des Magistrats assisté de ses Collegues, tant que dure la vacance, exerce toutes les fonctions de Vice-

Roi : dans les matieres soumises à la décision des Audiencias , leurs Sentences sont définitives dans toutes contestations concernant une propriété de la valeur de moins de six mille pesos ; mais quand l'objet du procès excède cette somme , il peut être porté par appel au Conseil des Indes.

C'est à ce Conseil, l'un des plus importants de la Monarchie, qu'est attribuée l'administration suprême de tous les Domaines Espagnols en Amérique. Il fut établi par Ferdinand en 1511, & reçut en 1524 une forme plus parfaite par Charles-Quint. Toutes les affaires ecclésiastiques, civiles, militaires & de commerce, sont de son ressort. C'est delà qu'émanent toutes les Loix relatives au Gouvernement & à la Police des Colonies, & ces Loix doivent être approuvées des deux tiers des Membres, avant d'être publiées au nom du Roi. Il confère tous les Offices dont la nomination est réservée à la Couronne. Toutes personnes employées en Amérique, depuis le Vice-Roi, jusqu'au dernier des Officiers, sont soumises à son autorité. Il examine la conduite, récompense les services & punit les malversations. On met sous ses yeux tous les avis & tous les mémoires publics ou secrets, envoyés de l'Amérique, ainsi que tous les plans d'administration, de police & de commerce. Comme le Roi est supposé présent au Conseil des Indes, ce Tribunal se tient toujours au lieu où la Cour fait sa résidence.

Le Clergé que les Espagnols entretiennent

en Amérique, est parfaitement le même que celui de la Métropole. Ce sont des Archevêques, des Evêques, des Curés, des Moines & différens autres Prêtres distribués dans les Provinces, selon les différentes fonctions auxquelles leur Ministère les assujettit. Long-tems les Moines associés aux travaux des Prêtres séculiers, partagerent les Cures & les autres Bénéfices que les Loix Françaises ont affectées au seul Clergé séculier; mais les dissensions scandaleuses que le mélange fit naître, & les plaintes dont la Cour de Madrid était sans cesse agitée, ont porté le Gouvernement à changer cet ordre; & en 1757, il a été statué que les Moines mourraient dans les Bénéfices qu'ils occupaient; mais qu'ils ne seraient pas remplacés par des hommes de leur état.

Long-tems les Indiens, opprimés par les Officiers que l'Espagne préposait à l'administration de ses Possessions en Amérique, furent plutôt traités en vils esclaves, qu'en hommes libres dont on avoit envahi les propriétés. Leur sort a été fort adouci depuis quelques années, & la Loi leur accorde des privilèges dont ils ne peuvent être privés sans injustice. Ceux qui n'ont pas été fixés dans les Villes, sont tous réunis dans des bourgades qu'ils ne peuvent quitter, & où ils forment des assemblées municipales, présidées par leurs Caciques. A chacun de ces Villages est attaché un territoire plus ou moins étendu, selon la nature du sol & le nombre des habitans. Une partie est cultivée en commun pour les besoins pu-

blics, & le reste distribué aux familles pour leurs nécessités particulières. La Loi a voulu que le Domaine fût inaliénable : elle permet cependant de tems en tems d'en détacher quelques portions en faveur des Espagnols, mais toujours avec l'obligation d'une redevance annuelle dirigée au profit des vendeurs, sous l'inspection du Gouvernement. Aucune institution n'empêche les Indiens d'avoir des champs en propre ; mais rarement ont-ils le pouvoir de faire des acquisitions.

Ce sont les Indiens qui sont obligés à faire seuls par corvées les travaux publics ; mais la Loi ordonne qu'ils soient payés de leurs peines. Un autre devoir de ces Peuples, c'est d'être à la disposition de tous les citoyens, mais uniquement pour les ateliers & les cultures de nécessité première, à tour de rôle, pour dix-huit jours de suite seulement, & moyennant un salaire prescrit par les Ordonnances.

Une obligation plus onéreuse encore, c'est celle d'exploiter les mines. Les Administrateurs en étaient originairement les seuls arbitres : des statuts qui variaient souvent, la réglèrent dans la suite. On n'appelle actuellement aux mines, à l'exception de celles de Guança-Velica & du Potosí, qui ont des privilèges particuliers, que les Indiens qui ne sont pas éloignés de plus de trente milles : on leur donne quatre réaux ou cinquante-quatre sols par jour. On ne les retient que six mois, & l'on n'y occupe que la septième partie d'une peuplade, au Pérou, & la vingt-cinquième en Amérique.

Souvent même il y en a un moindre nombre, parce que la cupidité ou d'autres motifs y attirent librement un grand nombre de métis, de mulâtres & d'indigents.

Indépendamment de ces obligations que le Gouvernement Espagnol impose aux Indiens, tous payent un tribut, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 50. Cette taxe qui s'acquittait originairement en denrées, n'est pas par-tout la même. Elle est de 8, de 15, de 20, de 30, même de 40 liv., selon les époques où, à la demande des contribuables, elle fut convertie en métaux. Le quart de cette imposition est distribué au Pasteur, aux Caciques, à l'Espagnol chargé, dans chaque Province, d'empêcher l'oppression des Indiens, ou mis en réserve pour secourir la Communauté dans ses revers.

Dans les premiers tems de la conquête, on décida que les mines appartiendraient à celui qui les découvrirait, pourvu qu'il les fit enregistrer au Tribunal le plus voisin. Le Gouvernement fit d'abord fouiller pour son compte la portion de ce riche terrain qu'il s'était réservée; mais il ne tarda pas à revenir d'une erreur si ruineuse, & il contracta l'habitude de la céder au maître du reste, pour une somme infiniment modique. Si, ce qui n'arriva presque jamais, les trésors se trouvaient dans des campagnes cultivées, l'Entrepreneur devait acheter l'espace dont il avait besoin, ou donner le centieme des métaux. Sur d'arides montagnes, le propriétaire était plus que suffisamment dédommagé du très-petit tort qu'on

lui faisait , par la valeur qu'une activité nouvelle donnait aux productions récoltées dans le voisinage.

De toute antiquité , les mines , de quelque nature qu'elles fussent , livraient au Fisc , en Espagne , le cinquieme de leur produit. Cet usage fut porté au nouveau Monde ; mais avec le tems , le Gouvernement fut obligé de le réduire au dixieme pour l'or , & même , en 1735 , pour l'argent au Pérou. Il lui fallut aussi baisser généralement le prix du mercure. Jusqu'en 1761 , cet agent nécessaire avait été vendu 432 livres le quintal. A cette époque , il ne coûta plus que 24 livres , ou même 216 livres pour les mines peu abondantes , ou d'une exploitation trop dispendieuse.

Les Finances du Continent Espagnol de l'autre hémisphere furent très-long-tems une énigme pour le Ministère même. Ce chaos fut un peu débrouillé par M. de la Ensenada. Chacune des douze années de son heureuse administration , la Couronne retira de ces régions , ou des droits qu'elle percevait au départ & au retour des Flottes , 17,719,448 livres 12 sols. Depuis cette époque , les ressources du Gouvernement se sont beaucoup accrues , & par l'importace des nouvelles taxes , & par la sévérité qui a été employée dans la perception des anciennes. Aujourd'hui le revenu public du Mexique s'éleve à 54,000,000 ; celui du Pérou à 27,000,000 ; celui de Guatimala , du nouveau Royaume de Grenade , du Chili & du Paraguay , à 9,100,000

livres ; ce qui forme un total de 90,100,000 l. Les dépenses locales absorbent 56,700,000 liv. Il reste donc pour le fisc 34,500,000 livres. Ajoutez à cette somme 20,584,450 livres, qu'il perçoit en Europe, même sur tous les objets envoyés aux Colonies, & vous trouverez que la Cour de Madrid tire annuellement 55,084,450 livres de ses Provinces du nouveau Monde. Cependant toutes ces richesses n'entrent pas dans le trésor royal ; une partie est employée dans les Isles Espagnoles de l'Amérique, pour des dépenses de Souveraineté, pour la construction des Vaisseaux, ou pour l'achat du tabac.

CONSEIL ROYAL ET SOUVERAIN DES INDES.

PREMIERE CHAMBRE DU GOUVERNEMENT.

Messieurs,

- D. Joseph de Galvez, *Conseiller d'Etat, Gouverneur.*
 D. Philippe de Arco Riva Herrera.
 D. Philippe Santos Dominguez.
 D. Fernando de Magallon.
 D. Joseph Antonio de Areche.
 D. Jacques André de Huerta.
 le Comte de Tepa.
 D. François-Xavier Machado y Fiesco, *Ministre & Trésorier-Général.*
 D. François Moñino.
 D. Bernard Yriarte.

NOTRE ÉTAT DE L'AMÉRIQUE.

D. Antoine Porlier, *Procureur-Général du Conseil & de la Chambre, pour tout ce qui concerne la Nouvelle Espagne, avec voix délibérative dans ce Tribunal.*

D. Antoine Ventura de Taranco, *Secrétaire du Conseil & de la Chambre, pour tout ce qui concerne la Nouvelle-Espagne.*

SECONDE CHAMBRE DU GOUVERNEMENT.

Messieurs,

Le Marquis de Valdelirios.

D. Joseph Pablo de Agüero.

D. Joseph-Antoine de la Cerda.

D. Pedro de Rada,

D. Juan Manuel Gonzalez Bustillo.

D. Joseph de Cistué, *Procureur-Général du Conseil & de la Chambre, pour tout ce qui concerne le Royaume du Pérou.*

D. Miguel de Saint-Martin Cueto, *Secrétaire du Conseil & de la Chambre, pour tout ce qui concerne le Royaume du Pérou.*

TROISIÈME CHAMBRE DE JUSTICE.

Messieurs,

D. Manuel Lauz de Calafonda.

D. Manuel Romero.

D. Raphaël Antunez y Acevedo.

D. Pedro Muñoz de la Torre.

D. Basile de Villarasa y Benegas.

JUGE DE MINISTRES.

D. Pedro Muñoz de la Torre.

CHANCELLERIE ET SCEAU ROYAL.

- D. *Chancelier.*
 D. Juan Angel de Zerain, *Vice-Chancelier,*
Garde-des-Sceaux.

ADMINISTRATION ECCLESIASTIQUE.

- D. Gaëtan de Ador, *Archevêque in partibus,*
Abbé de la Collégiale de St. Ildephonse,
Grand-Aumônier d'Espagne, Patriarche des
Indes.

VICE-ROYAUTÉ DE LA NOUVELLE-
 ESPAGNE.

La Nouvelle-Espagne, découverte en 1518, & ainsi nommée par Jean de Grisalva, est une Province immense de l'Amérique septentrionale. Aggrandie successivement par diverses autres Provinces qu'on y a réunies, elle est aujourd'hui bornée au Nord par les Possessions des Treize-Etats-Unis; au Midi par l'Isthme de Panama, ou la Vice-Royauté de la Nouvelle-Grenade; à l'Orient par le Golfe du Mexique, & au Couchant par la mer Pacifique. Cette Vice-Royauté est distribuée en vingt-trois Provinces très-considérables, qui sont Acapulco, Caracas, Coahuila, Comayagua ou Valladolid, Costa-Rica, Guatimala, Guagra, la Louisiane, Maricaïbo, Nicaragua, le nouveau Mexique, le nouveau Saint-André, le nouveau Royaume de Leon, la nouvelle Biscaye, Omoa, Pensacola, Puebla

de los Angelos , Puerto-Cavello , Porto-Rico , Soconusco , la nouvelle Navarre , Texas , Veracruz & l'Yucatan. Chacune de ces Provinces a son Administration particuliere , ses Magistrats , ses Officiers & son Gouverneur soumis au Vice-Roi de Mexico. Trois audiences, celles de Mexico , de Guadalaxara & de Guatimala , rendent la Justice aux habitans de ces Provinces , selon l'étendue que le Gouvernement a donné à leur ressort.

Le climat d'une région aussi vaste n'est pas le même dans toutes les parties ; il est alternativement humide & chaud. Ces variations sont plus sensibles & plus communes dans les contrées basses , marécageuses , remplies de forêts , & incultes de l'Est , que dans les parties qu'une nature bienfaisante a traitées plus favorablement.

La qualité du sol est aussi très-différente ; il est quelquefois ingrat , quelquefois fertile , selon qu'il est montueux , uni ou submergé. Nous allons parcourir rapidement quelques-unes des principales Provinces de cette région.

La Louisiane. La partie la plus septentrionale , celle qui s'offre la première en sortant des Etats-Unis , est la Floride ou Louisiane. Cette contrée , la plus fertile & la plus vaste de la Vice-Royauté , est bornée au Midi par la mer ; au Levant , par la Caroline ; au Couchant , par le nouveau Mexique ; au Nord , par le Canada , & par des terres inconnues qui doivent s'étendre jusqu'à la Baie d'Hudson.

Il n'est pas possible de fixer sa longueur avec précision ; mais sa largeur commune est de 200 lieues. Ce pays , découvert dans le dernier siècle par les Français , a été cédé à l'Espagne par une convention du 3 Novembre 1762.

Le climat varie beaucoup dans un si grand espace. A la basse Louisiane , les brouillards sont trop communs au printemps & durant l'automne. L'hiver est pluvieux & accompagné de loin en loin de faibles gelées. La plupart des jours d'été sont gâtés par de violens orages. Sur ce vaste espace , les chaleurs ne sont nulle part telles qu'on devrait les attendre de sa latitude. Les épaisses forêts qui empêchent les rayons du soleil d'échauffer ce sol , des rivières innombrables qui y entretiennent une humidité habituelle ; les vents qui par une longue continuité de terres arrivent du Nord ; toutes ces raisons expliquent aux yeux des Physiciens ce phénomène étonnant pour le vulgaire.

Quoique les maladies ne soient pas communes dans la haute Louisiane , elles sont peut-être plus rares dans la basse. Ce n'est cependant qu'une langue de terre de deux ou trois lieues de largeur remplie d'insectes, d'eaux stagnantes , de matières végétales, qui croupissent dans un athmosphère humide & chaud , principe constant de la dissolution des corps. Sous ce ciel , où tous les êtres morts subissent une putréfaction rapide , l'homme jouit d'une santé plus affermie que dans les régions qui paraî-

traient plus salubres. A l'exception du Tetanos qui emporte avant le 12^e jour, la moitié des enfans noirs & un grand nombre d'enfans blancs, on ne connaît guere d'autres infirmités dans cette contrée que des affections vaporeuses & des obstructions.

Antérieurement à tous les essais, on devait croire cette région d'une grande fécondité; elle était remplie de fruits sauvages. Une multitude prodigieuse de bêtes fauves y trouvaient une subsistance abondante; ses prairies formées par la nature seule, étaient couvertes de chevreuils & de bizons. Les arbres étaient remarquables par leur grosseur, par leur élévation, & il n'y manquait que les bois de teinture qui ne croissent qu'entre les Tropiques. D'heureuses expériences ont depuis confirmé ces augures favorables: le riz, le maïs, le coton, le tabac, la cire végétale, l'indigo, forment aujourd'hui les principales productions. On en tire aussi de fort bonnes pelleteries; mais le froment n'a pas encore pu y réussir. On y trouve, comme dans la Caroline, un arbre appelé *Cirier*; en faisant bouillir ses baies dans de l'eau, on en tire une espece de cire verte qui surnage, & dont on peut faire des bougies.

Ce pays immense est coupé du Nord au Sud par le Mississipi. On n'a pas encore découvert la source de ce beau fleuve. Les Voyageurs les plus déterminés ne l'ont guere remonté que deux cents lieues au-dessus du Saut-Saint-Antoine, qui en barre le cours par une cascade

assez haute, vers le quarante-sixieme degré de latitude. Delà jusqu'à la mer, c'est-à-dire, dans un circuit de sept cents lieues, la navigation n'est pas interrompue, le Mississipi arrive sans obstacle à l'Océan, après avoir été grossi par la riviere des Illinois, par le Missouri, par l'Oyo & par cent rivieres considérables.

La nouvelle Orléans, située à trente lieues de l'Océan, est le premier établissement qui se présente dans cette région. Cette Ville fut bâtie par les Français, sur les bords orientaux du Mississipi, autour d'un croissant accessible à tous les Navires, où ils jouissent d'une sûreté entiere. On en jeta les fondemens en 1717; mais ce ne fut qu'en 1722 qu'elle prit quelque consistance, & qu'elle devint la Capitale de la Louisiane. Jamais elle n'a compté plus de 1600 habitans, partie libres, & partie esclaves. Les cabanes qui la couvraient originairement, ont été successivement remplacées par des maisons commodes, mais bâties de bois sur briques, parce que le sol n'a pas assez de solidité pour soutenir des édifices plus pesans. Toutes les rues en sont tirées au cordeau, & se coupent à angles droits. C'est la résidence du Gouverneur Espagnol.

La Ville s'éleve dans une Isle qui a soixante lieues de long, sur une largeur médiocre. Cette Isle, dont la plus grande partie n'est pas susceptible de culture, est fermée par l'Océan, par le Mississipi, par le lac Pontchartrain, & par la riviere d'Iberville, canal que le Mississipi s'est creusé pour y verser le

superflu de ses eaux dans la saison de sa trop grande abondance. Il peut y avoir sur ce territoire une centaine de Possessions où l'on trouve quatre ou cinq cents blancs & quatre mille noirs que des Indigoteries occupent principalement : quelques Propriétaires entreprenans ont tenté d'y naturaliser le sucre ; mais de petites gelées destructives de cette riche production, ont rendu ces essais infructueux. Les plantations sont rarement contiguës. Les eaux stagnantes & marécageuses les séparent le plus souvent, surtout dans la partie inférieure de l'Isle.

Trois Peuples indigenes partagent avec les Européans, les vastes possessions de la Floride ; les Natchés, les Natchitochés & les Chichacas. Les premiers sont les plus puissans ; & telle est leur intrépidité qu'en 1729, ils pensèrent exterminer tous les Français établis dans leur voisinage. Les Natchés habitent les bords du Mississipi : la forme de leur Gouvernement est beaucoup mieux réfléchi que celle des autres peuples qui habitent la partie septentrionale de l'Amérique. Chez eux quelques familles sont considérées comme nobles, & jouissent de plusieurs dignités héréditaires. Le corps du peuple est considéré comme vil, & formé seulement pour la soumission. Ces distinctions sont fixées par des noms qui marquent l'élevation de la première classe, & l'abaissement ignominieux de la seconde. On donne aux Nobles le titre de *Vénérables*, & aux gens du peuple, celui de *Puans* ou *Vilains*. Le Chef de ces Peuples réunit en sa personne un

pouvoir illimité. La Nation entière le regarde comme le fils du soleil, seul objet de ses adorations : on n'en approche qu'avec une vénération religieuse, & on lui rend les honneurs qui sont dus au représentant de la Divinité. On assure que la vie de ses Sujets est tellement dans sa dépendance, que le malheureux qui a pu lui déplaire, va lui offrir sa tête avec une profonde humilité. Sa puissance ne finit pas avec sa vie : il doit être accompagné dans l'autre monde par les personnes qui l'ont servi dans celui-ci. Plusieurs de ses domestiques, les principaux Officiers & les femmes les plus chéries, sont immolés sur sa tombe ; & telle est la vénération qu'il a inspirée, que toutes ces victimes vont, dit-on, avec joie à la mort, & regardent comme la distinction la plus honorable & la récompense la plus distinguée de leur fidélité, celle d'être choisies pour accompagner leur maître au tombeau.

LA CALIFORNIE est une longue pointe de terre qui sort des côtes septentrionales de l'Amérique & s'avance entre l'est & le sud, jusqu'à la Zone torride. Elle est baignée des deux côtés par la mer Pacifique. La partie connue de cette péninsule a trois cents lieues de longueur, sur dix, vingt, trente & quarante de large. Cette vaste contrée appartient à l'Espagne.

Il est impossible que dans un si grand espace, la nature du sol & la température de l'air soient par-tout les mêmes. On peut dire cependant qu'en général, le climat y est sec

& chaud à l'excès; le terrain, nu, pierreux, montueux, sablonneux, stérile par conséquent, peu propre au labourage & à la multiplication des bestiaux. Parmi le petit nombre d'arbres qu'on y trouve, le plus utile est le Pitahaya, dont les fruits font la principale nourriture des Californiens.

La mer, plus riche que la terre, offre des poissons de toutes sortes dans la plus grande abondance & du goût le plus exquis. Mais ce qui rend le golphe de la Californie plus digne d'attention, ce sont les perles qui, dans la saison favorable, y attirent de diverses Provinces du Mexique des hommes avides auxquels on a imposé la loi de donner au Gouvernement le quint de leur pêche.

Les Californiens sont bien faits & fort robustes; une pusillanimité extrême, l'inconstance, la paresse, la stupidité, l'insensibilité même, forment leur caractère. Ce sont des enfans en qui la raison n'est pas encore développée. Ils sont plus basanés que les Mexicains.

On sait que cette Province doit sa civilisation aux Jésuites qui s'y introduisirent en 1697, avec la permission du Ministère Espagnol. Le plan de législation que ces Religieux formèrent, fut calqué d'après les notions exactes qu'ils avaient acquises de la nature du sol, du caractère des habitans & de l'influence du climat. Ces Missionnaires, guidés ainsi par la charité la plus tendre, & par des lumières fort supérieures à celles dont leurs semblables font communément usage, réunirent successive-

ment tous les peuples de la Californie. En 1745, ils formerent quarante-trois Villages séparés par la stérilité du terrain & la disette d'eau.

Une douzaine de loix fort simples suffisoient pour conduire cet état naissant. Le Missionnaire choisissait pour les faire observer l'homme le plus intelligent du Village; & celui-ci pouvait infliger le fouet & la prison, les seuls châtimens que l'on connût.

La subsistance de ces Bourgades a pour base le bled & les légumes qu'on y cultive, les fruits & les animaux domestiques de l'Europe, qu'on travaille tous les jours à multiplier. Les Indiens ont chacun leur champ & la propriété de ce qu'ils récoltent. Ils fabriquent déjà quelques étoffes grossières. Ce qui peut leur manquer, est acheté avec les perles qu'ils pêchent dans le golfe, & avec le vin assez approchant de celui de Madere qu'ils vendent à la nouvelle Espagne & aux Galions, & dont l'expérience a appris qu'il était important de leur interdire l'usage.

Nouveau Mexique. Entre la Louisiane, la Californie & l'Isthme de Panama, viennent ces vastes Provinces, dont la plupart furent autrefois soumises aux Potentats du Mexique. Au Nord, sont la nouvelle Navarre, la nouvelle Biscaye & le nouveau Mexique. La première de ces Provinces, baignée par la mer Vermeille, est hérissée de montagnes; &, quoique ses vallons soient assez fertiles, la plupart de ses habitans,

uniquement livrés à la chasse & à la pêche, ne se sont pas encore occupés sérieusement à les cultiver. La nouvelle Biscaye, dont Guadalaxara est la Capitale, & le siege de l'une des trois Audiencias qui partagent la nouvelle Espagne, n'offre pas une image plus flatteuse de population & d'activité; & son territoire, aussi montueux que celui de la nouvelle Navarre, ne porte pas le caractère d'une aussi grande fécondité. Le nouveau Mexique est si marécageux, si couvert de bois, & si peu peuplé, qu'il ne mérite encore que faiblement de fixer l'attention de nos Lecteurs. Cette Province fut découverte en 1553, par Antoine d'Espejo; &, depuis cette époque, les Espagnols, surchargés du poids de leurs Possessions en Amérique, n'ont pas encore pensé à lui donner une consistance. Les Sauvages, beaucoup plus puissans dans cette contrée qu'ailleurs, en possèdent encore la plus grande partie; & l'on n'y trouve qu'un fort petit nombre de Bourgades habitées par les Européens.

L'Acien Mexique, cette région infortunée qui vit au refois commettre tant de sacrileges & de forfaits, est bien plus importante & bien plus riche que cette dernière Province. La grande Cordeliere, après avoir traversé toute l'Amérique méridionale, s'abaisse & se rétrécit dans l'Istme de Panama, suit, dans la même forme, les provinces de Costa-Rica, de Nicaragua, de Guatimala, s'élargit, s'élève de nouveau dans le reste du Mexique, mais sans

approcher jamais de la hauteur prodigieuse qu'elle a dans le Pérou. Ce changement est sur-tout remarquable vers la mer du Sud. Les rives y sont très-profondes, & n'offrent un fond que fort près de terre ; tandis que dans la mer du Nord, on le trouve à une très-grande distance du continent. Aussi les rades sont-elles aussi bonnes, aussi multipliées dans la plupart de ces mers, qu'elles sont rares & mauvaises dans l'autre.

Les Espagnols ne se virent pas plutôt les maîtres de cette riche & vaste région, qu'ils s'empressèrent d'y bâtir des Villes, dans les lieux qui leur paroissaient les plus favorables au maintien de leur autorité, & dans ceux qui leur promettaient de plus grands avantages de leur conquête. Ceux des Européans qui voulaient s'y fixer, obtenaient une possession assez étendue ; mais ils étaient réduits à chercher des Cultivateurs que la Loi ne leur donnait pas.

Un autre ordre de choses s'observait dans les campagnes. Elles étaient la plupart distribuées aux Conquérens pour prix de leur sang ou de leurs services. L'étendue de ces domaines, qui n'étaient accordés que pour deux ou trois générations, était proportionnée au grade & à la faveur. On y attacha comme serfs un nombre plus ou moins grand de Mexicains. Cortez en eut vingt-trois mille dans les Provinces de Mexico, de Hascala, de Mechoacan & de Oaxaca, avec cette distinction qu'ils devaient être l'apanage de sa famille à perpé-

tuité. Il faut que le Gouvernement ait été plus doux dans ces Possessions héréditaires que dans le reste de l'Empire, puisqu'en 1746, on y comptait encore quinze mille neuf cent quarante Indiens, dix-huit cents Espagnols metis ou mulâtres, & seize cents esclaves noirs.

Le pays n'avait aucun des animaux nécessaires pour la subsistance de ses nouveaux habitans, pour le labourage & pour les autres besoins inséparables d'une société un peu compliquée. On les fit venir des Isles déjà soumises à la Castille, qui elle-même les avait reçus depuis peu de notre hémisphère. Ils propagèrent avec une célérité incroyable : tous dégénérent ; la brebis sur-tout éprouva une altération sensible. Mendoza fit venir des béliers d'Espagne, pour renouveler les races abatardies ; & depuis cette époque, les toisons se trouverent de qualité suffisante pour servir d'aliment à plusieurs Manufactures assez importantes.

La multiplication des troupeaux amena une grande augmentation dans les cultures. Au maïs, qui avait toujours fait la principale nourriture des Mexicains, on associa les grains de nos contrées ; dans l'origine ils ne réussirent pas. Leurs semences jetées au hasard dans des ronces, ne donnerent d'abord que des herbes épaisses & stériles. Une végétation trop rapide & trop vigoureuse, ne leur laissait pas le temps de mûrir, ni même de se former ; mais cette surabondance de suc diminua peu-à-peu, & l'on vit enfin prospé-

rer la plupart de nos grains , de nos légumes & de nos fruits. Si la vigne & l'olivier ne furent point naturalisés dans cette partie du nouveau Monde , ce fut le Gouvernement qui l'empêcha , dans la vue de laisser des débouchés aux productions de la Métropole. Peut-être le sol & le climat auraient-ils eux-mêmes repoussé ces précieuses plantes. Du moins est-on autorisé à le penser , quand on voit que les essais qu'en 1706 on permit aux Jésuites & aux héritiers de Cortez de tenter , ne furent pas heureux , & que les expériences qu'on a tentées depuis , ne l'ont pas été beaucoup davantage.

Le coton , le tabac , le cacao , le sucre & quelques autres productions réussirent généralement ; mais faute de bras ou d'activité , ces objets furent concentrés dans une circulation intérieure. Il n'y a que le jalap , la vanille , l'indigo & la cochenille qui entrent dans le commerce de la nouvelle Espagne avec les autres Nations.

Cette grande Province est fort éloignée d'être aussi florissante que ses ressources pourraient lui permettre de le devenir. L'indolence des peuples qui l'habitent est vraisemblablement l'une des principales causes qui ont retardé sa prospérité ; mais elle n'est pas seule , & la difficulté des communications doit avoir beaucoup ajouté à cette inertie. Il y a au plus deux rivières qui puissent porter de faibles canaux , & chacun n'offre même ce genre d'utilité que dans quelque saison. On ne voit des traces

de chemins qu'auprès des grandes Villes ; partout ailleurs il faut voiturer les denrées ou les marchandises à dos de mulets , & sur la tête des Indiens tout ce qui est fragile.

L'éducation des troupeaux , la culture des terres & l'exploitation des mines sont restées au Mexique fort loin du terme où une Nation active n'eût pas manqué de les porter. Les manufactures n'y sont pas plus florissantes : celles de laine & de coton sont assez généralement répandues ; mais comme elles sont entre les mains des Indiens , des métis , des mulâtres , & qu'elles ne servent qu'au vêtement des gens peu riches , on ne s'est pas occupé à leur donner le moindre degré de perfection. Les moins défectueuses sont celles de Quexetaco , où l'on fabrique d'assez beaux draps ; mais c'est sur-tout dans la Province de Tlascala que les travaux son animés. Sa position entre Vera-Cruz & Mexico , la douceur du climat , la beauté du pays , la fertilité des terres , y ont fixé la plupart des ouvriers qui passaient de l'ancien dans le nouveau Monde. On en a vu sortir successivement des étoffes de soie , des rubans , des galons , des dentelles , des chapeaux , qui étaient consommés par ceux qui n'étaient pas en état de payer les marchandises apportées d'Europe. C'est los Angeles , Ville étendue , riche & peuplée , qui est le centre de cette industrie. Toute la faïence , la plupart des verres & des cristaux qui se vendent dans l'Empire , sortent de ses ateliers. Le Gouvernement y fait même fabriquer des armes à feu.

La Province du Mexique, comme celles des autres Possessions Espagnoles au nouveau Monde, n'offre qu'une population fort médiocre sur une superficie immense. Plusieurs causes ont contribué à dépeupler ce beau pays. Les premiers pas des Castillans au Mexique furent sanglans. Le carnage s'étendit durant le mémorable siège de Mexico; & il fut poussé au-delà de tous les excès dans les expéditions entreprises pour remettre dans les fers des peuples désespérés qui avaient tenté de briser leurs chaînes. L'introduction de la petite-vérole accrut la dépopulation, qui fut encore bientôt après augmentée par les épidémies de 1545 & de 1576, dont la première coûta, dit-on, 80,000 habitans à l'Empire, & la seconde, 2,000,000.

Selon les registres de 1600, il y avait alors 500,000 Indiens tributaires dans le Diocèse de Mexico; & il n'y en restait plus que 119,611 en 1741. Il y en avait 255,000 dans le Diocèse de los Angeles; & il n'en restait que 88,240. Il y en avait 150,000 dans le Diocèse d'Oaxaca; & il n'en restait plus que 44,222.

Il faut observer qu'à mesure que le peuple indigène voyait diminuer sa population, celle des races étrangères augmentait dans une progression très remarquable. En 1600, le Diocèse de Mexico ne comptait que 7,000 de ses familles; & leur nombre s'éleva en 1741 à 119,511. Le Diocèse de los Angeles n'en comptait que 4,000; & il s'éleva à 30,600. Le Diocèse d'Oa-

xaca n'en comptait que 1000; & il s'éleva à 7,296. Malheureusement l'indolence, qui caractérise la plupart des nouveaux habitans, fait qu'ils n'ont que très-imparfaitement remplacé les anciens.

Côtes du Mexique. Les côtes du Mexique ne ressemblent pas à celles du Pérou, où le voisinage & la hauteur des Cordelières font régner un printems éternel, des vents réguliers & doux. Aussi-tôt qu'on a passé la Ligne à la hauteur de Panama, la libre communication de l'athmosphère de l'Est à l'Ouest, n'étant plus interrompue par cette prodigieuse chaîne de montagnes, le climat devient différent. A la vérité, la navigation est facile & sûre dans ces parages depuis le milieu d'Octobre jusqu'à la fin de Mai; mais durant le reste de l'année, les calmes & les orages y rendent alternativement la mer navigable & dangereuse.

La côte qui borde cet Océan a 600 lieues. Autrefois il ne sortait des rades que la nature y a formées, ni un bâtiment pour le commerce, ni un canot pour la pêche. Cette inaction était la suite des prohibitions émanées de la Cour de Madrid. Mais depuis qu'en 1774, il a été permis à l'Amérique méridionale & septentrionale de faire tous les échanges que leur intérêt mutuel pourrait comporter, le commerce a pris sur ces parages une activité inouïe jusqu'alors, & tout nous porte à croire qu'il deviendra de plus en plus florissant. Le

pays de Guatimala , sur-tout, doit profiter considérablement de ce nouvel ordre de choses.

Audience de Guatimala. Cette Audience domine sur 12 lieues à l'Ouest, 60 à l'Est, 100 au Nord, & 300 au Sud. Sept ou huit Proviaces forment cette grande Juridiction. Celle de Costa-Ricca est très-peu peuplée, très-peu cultivée, & n'offre gueres que des troupeaux. Une grande partie des anciens habitans vivent encore dans l'indépendance, & s'y sont jusqu'à présent refusés au joug Espagnol.

Six mois d'une pluie qui tombe en torrens, & six mois d'une sécheresse dévorante affligent *Nicaragua* régulièrement chaque année. Ce sont les hommes les plus efféminés de la Nouvelle-Espagne, quoiqu'ils soient des moins riches.

Vera-Paz était en possession de fournir à l'ancien Mexique les plumages éclatans dont on composait ces tableaux si long-tems vantés. La Province a perdu toute son importance, depuis que ce genre d'industrie a été abandonné.

La Province de *Soconusco* n'est connue que par la perfection de son cacao. La plus grande partie de ce fruit sert à l'Amérique même. Les 200 quintaux qu'on en emporte en Europe appartiennent au Gouvernement. S'il y en a plus que la Cour ne peut consommer, on le vend au public le double de ce que coûte celui de *Karae*.

La Province de *Chiapa* est au centre même du Mexique. Cette région formait un Etat indépendant à l'arrivée des Espagnols; mais elle fut bientôt obligée de plier sous les armes de ces Conquistadors. Il y eut là fort peu de sang répandu; c'est pourquoi les Indiens y sont plus nombreux qu'ailleurs. Comme la Province n'est abondante qu'en grains, en fruits, en pâturages, peu de Conquistadors s'y fixèrent; & c'est peut-être pour cela que l'homme y est moins dégradé, moins abruti que dans les contrées remplies de mines, ou avantageusement situées pour le commerce. Les indigènes montrent de l'intelligence & quelque aptitude pour les Arts; ils parlent une langue qui a de la douceur, même une sorte d'élégance. Ces qualités sont surtout remarquables à *Chiapa de los Indios*, Ville assez importante, où leurs familles les plus considérables se sont réfugiées, qu'ils occupent seuls, & où ils jouissent de grands privilèges.

La Province de *Guatemala* a, comme les autres Provinces de sa dépendance, des troupeaux, des mines, du bled, du maïs, du sucre & du coton; mais aucunes ne partagent avec elle l'avantage de cultiver l'indigo. C'est sur son territoire qu'est placée une Ville de son nom, où sont réunis les Administrateurs & les Tribunaux nécessaires au Gouvernement d'un si grand pays.

Cette Cité célèbre, presque entièrement détruite par un tremblement de terre arrivé en

1772, fut construite dans une vallée large d'environ trois milles, & bornée par deux montagnes assez élevées. De celle qui est au Sud coulent des ruisseaux & des fontaines qui procurent aux Villages situés sur la pente, une fraîcheur délicieuse, & y entretiennent perpétuellement des fleurs & des fruits. L'aspect de la montagne, qui est au Nord, est effroyable. Il n'y paraît jamais de verdure ; on n'y voit que des cendres & des pierres calcinées. Une espèce de tonnerre que les habitans attribuent au bouillonnement des métaux mis en fusion dans les cavernes de la terre, s'y fait entendre continuellement. Il sort de ces fourneaux intérieurs, des flammes, des torrents de soufre, qui remplissent l'air d'une infection horrible. Guatemala, selon une expression très-usitée, est située entre le Paradis & l'Enfer.

C'est de cette Capitale que sont expédiés, par la mer du Sud, les objets que demande le Pérou. L'or, l'argent, l'indigo, destinés pour notre Continent, sont portés à dos de mulets au bourg Saint-Thomas, situé à soixante lieues de la Ville, dans le fond d'un lac très-profond qui se perd dans le golfe de Honduras. Tant de richesses sont échangées dans cet entrepôt contre les marchandises arrivées d'Europe dans les mois de Juillet ou d'Août.

Honduras. Cette Province occupe 180 lieues de côtes, & s'enfonce dans l'intérieur des terres, jusqu'à des montagnes fort hautes plus ou moins éloignées de l'Océan.

Le climat de cette région est sain & assez tempéré ; le sol en est communément uni, très-bien arrosé, & paraît propre à toutes les productions cultivées entre les Tropiques. On n'y est pas exposé à ces fréquentes sécheresses, à ces terribles ouragans qui détruisent si souvent, dans les Isles du nouveau Monde, les espérances les mieux fondées.

Le pays est principalement habité par les *Mosquites*. Ces Indiens furent autrefois fort nombreux ; mais la petite-vérole a considérablement diminué leur population. On ne pense pas qu'actuellement leurs diverses Tribus pussent mettre neuf ou dix mille hommes soixante-dix les armes.

Une Nation encore moins multipliée, est fixée aux environs du Cap *Gracias-à-Dios* ; ce sont les *Sanbois*, descendus, dit-on, d'un Navire de Guinée, qui fit autrefois naufrage sur ces parages. Leur teint, leurs traits, leurs cheveux, leurs inclinations, ne permettent gueres de leur donner une autre origine.

Les Anglais sont les seuls Européens qui se soient fixés dans ces lieux sauvages. Leur premier établissement fut formé, vers l'an 1730, à l'Est du Cap Honduras.

A cinquante-quatre lieues de cette Colonie est *Gracias-à-Dios*, dont la rade formée par un bras de mer, est immense & assez sûre. C'est tout près de ce Cap que se sont placés les Anglais, sur une rivière navigable, & dont les bords sont très-fertiles.

Soixante-dix lieues plus loin, cette Nation

entreprenante a trouvé à Blew-Field des plaines vastes & fécondes, un fleuve accessible, un port commode, & un rocher qu'on rendrait aisément inexpugnable.

Les trois Comptoirs n'occupaient en 1769 que 206 blancs, autant de mulâtres, & 900 esclaves. Sans compter les mulets & quelques autres objets envoyés à la Jamaïque, ils expédierent cette année pour l'Europe 800,000 pieds de bois de mahagoni, 200,000 livres pesant de sausepareille, & 10,000 livres d'écaille de tortues. Les bras ont été multipliés depuis, & l'on a commencé à planter des cannes dont le premier sucre s'est trouvé d'une qualité supérieure.

Yucatan. Cette péninsule a cent lieues de long sur vingt à vingt-cinq de large. Ce pays est entièrement uni : on n'y voit ni rivières, ni ruisseaux ; mais par-tout l'eau est si près de la terre, par-tout les coquillages sont en si grande abondance, que ce grand espace a dû faire autrefois partie de la mer. Les premiers Espagnols qui parurent sur ces côtes y trouverent établi, dit Hérera, un usage très-singulier : les hommes y portaient généralement des miroirs d'une pierre brillante, dans lesquels ils se contemplaient sans cesse, tandis que les femmes ne se servaient pas de cet instrument si cher à la beauté.

Yucatan, Honduras & Campêche n'offrèrent pas aux Conquérens du nouvel-Hémisphère ces riches métaux qui leur faisaient traverser

tant de mers : aussi mépriserent-ils ces contrées. Peu d'entre eux s'y fixerent ; & ceux que le sort y jeta ne tarderent pas à contracter l'indolence indienne. Aucun ne s'occupait du soin de faire naître des productions dignes d'être exportées. Ainsi que les peuplades qu'on avait détruites ou asservies , ils vivaient de cacao & de maïs , auxquels ils avaient ajouté la ressource facile & commode des troupeaux tirés de l'ancien Monde. Pour payer leurs vêtements qu'ils ne voulaient pas fabriquer eux-mêmes , & quelques autres objets de médiocre valeur que leur fournissait l'Europe , ils n'avaient proprement de ressource qu'au bois de teinture connu dans tous les marchés sous le nom de *bois de Campêche*.

La partie la plus intérieure de ce bois , d'abord rouge , devient noire quelque tems après qu'il a été coupé ; il n'y a que le cœur de l'arbre qui donne le noir & le violet. Le goût de ces couleurs , qui était peut-être plus répandu il y a deux siècles qu'il ne l'est aujourd'hui , procura un débouché considérable à ce bois précieux. Les Espagnols seuls en profiterent jusqu'à l'établissement des Anglais à la Jamaïque. Alors une foule de Corsaires sortis de cette Isle , apprirent peu-à-peu à connaître le prix de cette denrée , & ils se mirent à en enlever le plus qu'ils purent. Ces brigandages ont duré jusqu'à la paix de 1763 , époque à laquelle l'Espagne se déterminait à assurer à la Grande-Bretagne la liberté de couper du bois , mais sans pouvoir élever des forti-

fications , avec l'obligation même de détruire celles qui avaient été construites. Le tems nous apprendra si ces dispositions , vraiment gênantes pour les Espagnols , seront consacrées à la Paix qui doit couronner la guerre actuelle.

Tlascala. Cette Province , autrefois si célèbre par les guerres que ses habitans ne cessaient de soutenir contre les Mexicains , s'étend d'une mer à l'autre. Elle est bornée au Nord par le golfe du Mexique ; au Sud , par la Province de Guaxaca & par la mer du Sud : à l'Ouest , par le Gouvernement de Mexico. C'est dans cette Province que se trouve *Vieja-Vera-Cruz* , ancien entrepôt de toutes les richesses que l'Espagne retire annuellement du nouveau Monde. Cette Ville , fondée par Cortès , sur la plage où il aborda d'abord , est placée sur les bords d'une riviere qui manque d'eau une partie de l'année , mais qui , dans la saison des pluies , peut recevoir les plus grands Vaisseaux. Le danger auquel ils étaient exposés dans une position où rien ne les défendait contre la violence des vents , si communs dans ces parages , fit chercher un abri plus sûr , & on le trouva dix-huit milles plus bas , sur la même côte. On y bâtit *Vera-Cruz-Nueva* , à soixante-douze lieues de la Capitale de l'Empire.

Cette Cité , qui doit sa célébrité aux richesses prodigieuses auxquelles elle donne , tous les ans , un asyle , est située sous un ciel qu'un soleil brûlant & de fréquents orages rendent

désagréable & mal-sain. Des sables arides la bordent au Nord, & des marais infects à l'Ouest. Tous les édifices y sont en bois : elle n'a pour habitans qu'une garnison médiocre, quelques Agents du Gouvernement, les Navigateurs arrivés d'Europe, & ce qu'il faut de Commissionnaires pour recevoir & pour expédier les caigaisons. Son port est formé par la petite Ile de Saint-Jean-d'Ulva. Il a l'inconvénient de ne pouvoir contenir que trente ou trente-cinq Bâtimens, encore ne les met-il pas entièrement à l'abri des vents du Nord. On n'y entre que par deux canaux si resserrés, qu'il n'y peut passer à-la-fois qu'un Navire. Les approches même en sont rendues extrêmement dangereuses par un grand nombre de rochers à fleur-d'eau. Les Pilotes du pays croyaient généralement que des connaissances locales, acquises par une expérience de plusieurs années, pouvaient seules faire éviter tant d'écueils. Des Corsaires audacieux ayant surpris la Place en 1712, on construisit sur le rivage des tours où des sentinelles attentives veillent continuellement à la sûreté commune.

C'est dans cette mauvaise rade, la seule proprement qui soit dans le golfe, qu'arrivent les objets destinés pour l'approvisionnement du Mexique. Les Navires qui les y portent, n'abordent pas successivement : on les expédie de Cadix, en flotte, tous les deux, trois ou quatre ans, selon les besoins & les circonstances. Ce sont communément douze à quatorze

gros Bâtimens marchands, escortés par deux Vaisseaux de ligne, ou par un grand nombre, si la tranquillité publique est troublée ou menacée. Pour prévenir les dangers que les ouragans leur feraient courir à l'atterrage, ils partent d'Espagne dans les mois de Février ou de Mai & de Juin, prennent dans leur marche des rafraîchissemens à Porto-Rico, & arrivent, après soixante-dix ou quatre-vingt jours de navigation, à Vera-Cruz, d'où leur chargement entier est porté à dos de mulets à *Xalapa*.

Dans cette Ville, située à douze lieues du port, adossée à une montagne, & commodément bâtie, se tient une Foire que les anciens Réglemens bornaient à six semaines, mais qui actuellement dure quatre mois, & que quelquefois on prolonge encore, à la prière des Marchands Espagnols & Mexicains. Lorsque les opérations de commerce sont terminées, les métaux & les autres objets donnés par le Mexique en échange des productions & des marchandises de l'Europe, sont envoyés à Vera-Cruz, où ils sont embarqués pour notre hémisphère. Les saisons pour les faire partir ne sont pas toutes également favorables. Il serait dangereux de mettre à la voile dans les mois d'Août & de Septembre, & impossible de le faire en Octobre & en Novembre.

La Flotte prend toujours la route de la Havane, où elle est jointe par les Bâtimens qui viennent de Honduras, de Carthagene,

& d'autres destinations. Elle s'y arrête dix ou douze jours pour renouveler ses vivres, pour donner aux Navires le tems de charger à frêt les sucres, les tabacs, & les autres objets que fournit l'Isle de Cuba. Le canal de Bahama est débouqué. On remonte jusqu'à la hauteur de la Nouvelle-Angleterre; & après avoir navigué long-tems par cette latitude de quarante degrés, on tire enfin vers le Sud-Est pour reconnaître le Cap Saint-Vincent, & aboutir à Cadix.

Dans l'intervalle d'une Flotte à l'autre, la Cour de Madrid fait partir un ou deux Vaisseaux de guerre qu'on appelle *Azogues*, pour porter au Mexique le vis-argent nécessaire à l'exploitation des mines. Le Pérou le fournissait originairement; mais les envois étaient si lents, si incertains, si souvent accompagnés de fraude, qu'en 1734 il fut jugé plus convenable de les faire d'Europe même. Les mines de Guadalcanal en fournirent d'abord les moyens. On les a depuis négligées, pour les mines plus abondantes d'Almadon en Estramadoure. Les *Azogues* se chargent à leur retour du produit des ventes faites depuis le départ de la Flotte, des sommes rentrées pour les crédits accordés, & des fonds que les Négocians Mexicains veulent employer pour leur compte dans l'expédition prochaine. Le Gouvernement permet habituellement que trois ou quatre Navires marchands suivent ses Vaisseaux. Leur cargaison entière devrait être en fruits ou en boissons; mais il s'y glisse frauduleusement des

objets plus importans. Ces Bâtimens reviennent toujours sur leur lest, à moins que par une faveur spéciale on ne leur permette de prendre quelque cochenille.

Si des raisons de convenance ou de politique retardent le départ d'une nouvelle flotte, la Cour fait passer de la Havane à la Vera-Cruz, un de ses Vaisseaux; il s'y charge de tout ce qui appartient au fisc, & des métaux que les débiteurs ou les spéculateurs veulent faire passer du nouvel Hémisphère dans l'ancien.

La Nouvelle-Espagne envoya à sa Métropole, année commune, depuis 1748 jusqu'en 1753, par la voie de Vera-Cruz & de Honduras, 62,661,466 livres, dont 574,550 en or, & 43,621,497 en argent; 18,465,419 en productions, prix d'Europe.

Dans les productions, il y avait 529,200 liv. pour la Couronne, & 17,936,319 pour les Négocians.

Dans l'or & l'argent, il y avait 25,649,040 liv. pour le Commerce, 12,067,007 liv. pour les Gens du Gouvernement, ou pour les Particuliers qui voulaient faire passer leur fortune en Europe, & 6,480,000 liv. pour le fisc.

MEXICO, la plus belle, la plus riche & la plus considérable Ville du nouveau Monde, est la Capitale de la Vice-Royauté du même nom. Un ancien Proverbe dit qu'il y a quatre belles choses à voir dans cette Ville: *les femmes, les habits, les chevaux avec les carrosses, & les rues.* C'est-là que réside le Vice-Roi, les

Magistrats qui composent l'Audience royale de ce Département, l'Archevêque & la plupart des Officiers préposés à l'administration de la Province.

Cette Cité célèbre, qui fit douter pendant quelque temps si les Castillans étaient un es-
sain de brigands ou un peuple conquérant, se vit presque totalement détruite par les cruelles guerres dont elle fut le théâtre. Cortès, qui l'avait conquise le 13 Août 1521, ne tarda pas à la rebâtir d'une manière fort supérieure à ce qu'elle étoit avant son désastre.

La Ville s'éleve au milieu d'un grand lac, dont les rives offrent des sites heureux, qui seraient charmans, si l'art y secondait un peu la nature. Sur le lac même, l'œil contemple avec surprise & satisfaction des Isles flottantes. Ce sont des radeaux formés avec des roseaux entrelacés & assez solides pour porter de fortes couches de terre, & même des habitations légèrement construites. Quelques Indiens font là leur demeure, & y cultivent une assez grande abondance de légumes. Ces jardins singuliers n'occupent pas toujours le même espace; ils changent de situation, lorsque ce changement convient à leurs possesseurs.

Des levées fort larges & bâties sur pilotis, conduisent à la Cité. Cinq ou six canaux portent à son centre & dans les plus beaux quartiers toutes les productions de la campagne: une eau salubre qu'on tire d'une montagne éloignée seulement de cinq à six mille toises, est distribuée dans toutes les maisons, & mé-

me à leurs différens étages , par des aqueducs très-bien entendus.

L'air qu'on respire dans cette Ville est très-tempéré ; on y peut porter toute l'année des vêtemens de laine ; les moindres précautions suffisent pour n'avoir rien à souffrir de la chaleur. Charles-Quint demandait à un Espagnol qui arrivait de Mexico , combien il y avait de tems entre l'hiver & l'été : *Autant* , répondit-il avec vérité & avec esprit , *qu'il en faut pour passer du soleil à l'ombre.*

L'avantage qu'a cette Ville d'être le Chef-lieu de la Nouvelle-Espagne , en a successivement multiplié les habitans. En 1777 , le nombre des naissances s'y éleva à cinq mille neuf cent quinze , & celui des morts à cinq mille onze ; d'où l'on peut conclure que sa population ne s'éloigne guere de deux cents mille ames. Tous les Citoyens ne sont pas opulents , mais plusieurs le sont peut-être plus qu'en aucun lieu du Monde. Aussi tels sont le luxe & la magnificence qui regnent dans les murs de cette Cité , que la plupart des ustensiles qui sont ailleurs de fer ou de cuivre , y sont d'argent ou d'or. Ces brillans métaux servent à l'ornement des valets , des chevaux , des meubles les plus communs , aux plus vils offices. Les femmes sur-tout ont porté ce goût de prodigalité jusqu'à l'excès : des milliers d'esclaves les servent dans l'intérieur de leurs maisons , & jamais elles ne se montrent en public qu'avec un cortège réservé parmi nous à la majesté du Trône. Les hommes ajoutent com-

munément à ces profusions, des profusions encore plus grandes, pour des Nègresses qu'ils élèvent publiquement au rang de leurs maîtresses.

Il est peu de Villes au monde où il y ait plus d'édifices publics qu'à Mexico, & où l'on ait davantage prodigué les richesses pour lui donner de l'éclat; mais dans cette multitude immense de constructions, il n'y a que deux monuments dignes de fixer l'attention d'un Voyageur. L'un est le palais du Vice-Roi, où s'assemblent aussi les Tribunaux, où l'on fabrique la monnoie, où est le dépôt du vis-argent. Un peuple, que la famine poussait au désespoir, le brûla en 1692; on l'a rebâti depuis sur un meilleur plan. C'est un carré qui a quatre tours, & sept cent cinquante pieds de long, sur six cent quatre-vingt-dix de large. La Cathédrale, commencée en 1573, & finie en 1667, ferait également honneur aux meilleurs Artistes. Sa longueur est de quatre cents pieds, sa largeur de cent quatre-vingt-quinze; & elle a coûté 9,460,800 liv. malheureusement ces édifices n'ont pas la solidité qu'on leur desirerait.

G O U V E R N E M E N T.

D. *Vice-Roi, Gouverneur
& Capitaine-Général.*

GOUVERNEURS Particuliers des Provinces.

Messieurs,

D. Théodore de Croix, *Commandant-Général
des Provinces intérieures de la Nouvelle-
Espagne.*

Messieurs ,

Acapusco ,	D.
Caracas ,	{ D. Louis de Unzaga y Amezaga.
Coahuila ,	D. Juan de Ugalde.
Comayagua ,	le Baron de Ripperda.
Costa-Rica ,	D. Joseph Perié.
Guatimala ,	D. Mathias de Galvez.
Guayra ,	{ D. Joachim Moreno, <i>Commandant</i> .
Louisiane ,	D. Bernard de Galvez.
Maracaïbo ,	D. François de Arce.
Nicaragua ,	D. Manuel de Quiroga.
Nouv. Mexique ,	D. Jean-Baptiste de Ansa.
Nouv. S. André ,	D. Manuel de Medina.
Nouv. Royaume de Léon ,	{ D. Vincent Gonzalez de Santiañez.
Nouvelle Biscaye ,	D. Philippe Barri.
Omoq ,	D. Ignace Maestre, <i>Comm.</i>
Pensacola ,	D. Artur O-Neilly,
Puebla de los Angeles ,	{ D. Gaspard Portola.
Puerto Cavello ,	{ D. Estevan de Aimerich, <i>Commandant</i> .
Porto-Rico ,	D. Joseph Dufresne.
Soconusco ,	D. Fernand Pison.
Sonora y Sinaola ,	{ D. Jacques de Ugaste y Loyola, <i>pour le Milit.</i> D. Pedro Corbalan, <i>Intendant & Gouverneur, pour le civil.</i>
Texas ,	D. Domingo Cabello.
Vera-Cruz ,	D. Joseph Carrion.
Yucatan ,	D.

TRIBUNAUX DE LA NOUVELLE-
ESPAGNE.

AUDIENCE DE MEXICO.

Messieurs ,

- D. *Vice Roi , Gouverneur
& Capitaine-Général , Président.*
 D. François Roma y Rosell , *Régent.*
 D. Antoine de Villa-Urrutia y Salcedo.
 D. Diego Ant. Fernandez de Madrid.
 D. Franç. Gomez Algarin.
 D. Miguel Caliato de Aceda.
 D. Riperto Vicenta de Lugendo.
 D. Balhazar Ladron de Guerara.
 D. Juan Antonio de Urañuesa.
 D. Pedro. Acheverz.
 D. Joachim Galdeano.
 D. Joseph Antonio de Urizar.

ALCADES DU CRIME.

*L'Alcade , appelé Corrégidor au Pérou ,
est un Magistrat chargé , sous l'inspection du
Vice-Roi ou des Tribunaux , de la Justice , des
Finances , de la Guerre , de la Police , & de
tout ce qui peut intéresser l'ordre public , dans
un espace de trente , quarante ou cinquante lieues.*

Messieurs ,

- D. Côme-Ant. de Mior y Tréspalacios.
 D. Simon de Mirafuentes.
 D. Eusebio Ventura de Deleña.

Messieurs,

- D. Juan Francisco de Anda.
D. Joachin de Plaza y Ubilla.

G E N S D U R O I.

Messieurs,

- D. Manuel Martin Merino, *Procureur-Général-Civil.*
D. Ramon de Posada y Soto, *second Procureur Général.*
D. Lorenzo Hernandez de Alya, *Procureur-Général-Criminel.*
D., *Alguazil-Major.*

A U D I E N C E D E G U A D A L A X A R A.

Messieurs,

- D. Ensebe Sanchez Pareja, *Régent, avec les privilèges & les honneurs de la Présidence.*
D. Juan Romualdo Navarro.
D. Joachim Cabeza Enriches.
D. Modesto de Salcedo y Somodevilla.
D. Stanislas-Joachim de Andino.
D. Joseph de Moya.

G E N S D U R O I.

Messieurs,

- D. Francisco-Ignacio Gonzalez Maldonado, *Procureur-Général-Civil.*
D. Antonio Lopez Quintana, *Procureur-Général-Criminel.*
D. Francisco Basile de la Canal Soto Posada, *Alguazil-Major.*

AUDIENCE DE GUATIMALA.

*Messieurs,*D. Mathias de Galvez, *Gouverneur & Capitaine-Général, Président.*D. Vincent de Herrera y Rivero, *Régent.*

D. Thomas Gonzalez Calderon.

D. Joseph Ortiz de la Peña.

D. Juan Joseph de Zubiria.

D. Felix del Rey y Bora.

D.

G E N S D U R O I.

*Messieurs,*D. François Saavedra y Carjaval, *Procureur-Général-Civil.*D. Pedro Joseph de Tosta, *Procureur-Général-Criminel.*D. Joseph Manuel de Barrueta, *Alguazil-Maj.*

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

La Vice-Royauté du Mexique est distribuée en deux Archevêchés ; celui de Mexico, & celui de Guatimala. Le premier a neuf suffragans ; & le second trois.

*Archevêque de Mexico.*D. Alonzo Nuñez de Haro y Peralta. ^{revenus.} 60,000 l.

S U F F R A G A N S.

Puebla de los Angeles.

D. Victoriano Lopez Gonzalo. . . 10,000 l.

Mechoacan.

revenus.

D. J. Ignace de la Rocha 420,000 l.

Oaxaca.

D. Jos. Greg de Ortigosa 46,000 l.

Guadalaxara.

D. Fr. Anton. Alcade 21,000 l.

Yucatan.

D. Fr. L. Piña y Mazo 24,000 l.

Durango.

D. Anton. Maraculla 12,000 l.

Nouveau Royaume de Leon.

D. 15,000 l.

Sonora.

D. Fr. Ant. de los Reyes 36,000 l.

Archevêque de Guatimala.

D. Gayetano Francos de Monroy . . 24,000 l.

S U F F R A G A N S.

Comayagua.

D. Fr. Ant. de Miguel 12,000 l.

Nicaragua.

D. Estevan Lorenzo de Tristan . . . 10,000 l.

Chiapa.

D. Francisco Polanco 11,000 l.



VICEROYAUTÉ DU NOUVEAU
ROYAUME DE GRENADE.

Derrière les côtes très-étendues qui couvrent les bords du fleuve Orenoque, & dans l'intérieur des terres, est ce que les Espagnols appellent le *Nouveau Royaume de Grenade*. La Vice-Royauté du même nom, qui fut créée en 1718, aux dépens de celle du Pérou, est beaucoup plus vaste que ne l'était autrefois ce Royaume. Elle s'étend sur toute l'espace qui, sur la mer du Nord, se prolonge depuis les frontières du Mexique jusqu'à l'Orenoque, & sur la mer du Sud, depuis Veragua jusqu'à Tumbès. Dans l'intérieur des terres, le Quito y fut encore incorporé.

Cette contrée, comme on le voit, est d'une étendue prodigieuse; son climat est plus ou moins humide, plus ou moins froid, plus ou moins chaud, plus ou moins tempéré, selon la direction des branches des Cordelières, qui en coupent les différentes parties. Peu de ces montagnes sont susceptibles de culture; mais la plupart des plaines, la plupart des vallées qui les séparent, offrent un sol fertile. Les Provinces les plus importantes de cette Vice-Royauté sont celles de Panama, ou terre-ferme, de Carthagene, du nouveau Royaume de Grenade, de Sainte-Marthe, de Venezuela, de Cumana, de la Guiane ou Orenoque, & de Quito. Nous allons les parcourir rapidement,

dement, & faire connaître leurs productions, leurs ressources & leur population.

Darien ou Terre-ferme. Le Darien est une langue de terre fort-étroite, qui joint l'Amérique méridionale, à la septentrionale. Elle est fortifiée par une chaîne de hautes montagnes assez solides pour résister à l'impulsion des deux Océans opposés. Le pays est aride, pluvieux, mal-sain & rempli d'insectes. Le plus grand avantage qu'y trouvent les Espagnols, ce sont les havres que Panama & Porto Belo leur offrent pour établir une communication facile entre la mer Atlantique & la mer du Sud.

Panama, Siege d'un Evêque qui se dit Primat de la Terre-Ferme, est la Capitale de cette Province : c'est-là que vient aboutir tout le commerce du Chili & du Pérou, & la mer n'y est jamais sans Vaisseaux. Les édifices publics y sont d'ailleurs fort riches & très-magnifiquement construits.

Cette Ville est aussi fort célèbre par la pêche des perles. La plupart des habitans y emploient ceux de leurs Negres qui sont bons nageurs. Ces esclaves plongent & replongent dans la mer, jusqu'à ce que ce violent exercice ait épuisé leurs forces, ou lassé leur courage.

Les perles de Panama sont communément d'assez belle eau. Il y en a même de remarquables par leur grosseur & par leur figure ; l'Europe en achetait autrefois une partie ; mais depuis que l'art est parvenu à les imiter, &

que la passion pour les diamans en a fait diminuer l'usage, c'est le Pérou qui les prend toutes.

La côte immense qui s'étend depuis Panama jusqu'à Tombés, & qui, en 1718, fut détachée du Pérou pour être incorporée à la Vice-Royauté dont nous traçons le tableau, est l'une des plus misérables régions du globe. Des marais vastes & nombreux en occupent une grande partie; ce qu'ils ne couvrent pas est inondé, durant plus de six mois, chaque année, par des pluies qui tombent en torrents. Du sein de ces eaux croupissantes & mal-saines s'élevent des forêts aussi anciennes que le monde, & tellement embarrassées de liasses, que l'homme le plus fort ou le plus intrépide ne saurait y pénétrer. Des brouillards épais & fréquents jettent un voile obscur sur ces hideuses campagnes. Aucune des productions de l'ancien hémisphère ne saurait croître dans ce sol ingrat; celles même du nouveau n'y parviennent guere: aussi n'y voit-on qu'un très-petit nombre de sauvages, la plupart errans, & si peu d'Espagnols, qu'on pourrait presque dire qu'il n'y en a pas.

Cet affreux désert est heureusement terminé par le *Golfe de Guayaquil*, où la nature est beaucoup moins dégradée. C'est sur cette côte, ainsi que sur celle de Guatimala, que se trouvent les limaçons qui donnent cette pourpre si célébrée par les Anciens, & que les Modernes ont cru perdue. La ville de Guayaquil est d'ailleurs une des plus importantes du nouveau

Monde. Elle fournit une grande abondance de cacao au Mexique & à l'Europe. C'est le chantier universel de la mer du Sud, & il pourrait le devenir en partie de la Métropole. On ne connaît point de contrée sur la terre qui soit plus riche en mâtues & en bois de construction : le chanvre & le goudron qui lui manquent, lui viennent du Chili & de Guatimala.

La Ville de Guayaquil est l'entrepôt nécessaire de tout le commerce que le bas Pérou, Panama & le Mexique veulent faire avec le pays de Quito. Toutes les marchandises que ces contrées échan- gent, passent par les mains de ses Négo- cians. Le plus gros des Navires s'arrêtent à l'Isle de Puna, à six ou sept lieues de la place. Les autres peuvent remonter trente-cinq lieues dans le fleuve, jusqu'à Caracol.

Malgré tant de moyens de s'élever, Guaya- quil, dont la population n'est que de vingt mille ames, n'est pas encore parvenue à un degré de prospérité bien éclatant. Les fortu- nes y ont été successivement renversées par neuf incendies, & par des corsaires qui ont deux fois saccagé la Ville. Celles qui ont été faites depuis ces funestes époques, n'y sont pas restées. Un climat, où les chaleurs sont intolérables toute l'année, où les pluies sont continuelles pendant six mois, où des insectes dégoûtans & dangereux ne laissent pas un ins- tant de tranquillité, où paraissent s'être réu- nies les maladies des températures les plus op- posées, où l'on vit dans la crainte continuelle

de perdre la vue ; un tel climat n'est guere propre à fixer les habitans. Aussi n'y voit-on que ceux qui n'ont pas acquis assez de bien pour aller couler ailleurs des jours heureux dans la mollesse & dans l'oïveté.

Carthagene. La Province de Carthagene, découverte en 1502 par Bastidas, est bornée à l'Ouest par la riviere du Darien, & à l'Est par celle de la Madeleine. Elle a cinquante-trois lieues de côtes, & quatre-vingt-cinq dans l'intérieur des terres. Les montagnes arides & très-élevées qui occupent la plus grande partie de ce vaste espace, sont séparées par des vallées larges, arrosées & fertiles. L'humidité & la chaleur excessive du climat empêchent à la vérité que les grains, les huiles, les vins & les fruits de l'Europe, n'y puissent prospérer ; mais le riz, le manioc, le cacao, le sucre, toutes les productions particulieres à l'Amérique y sont fort communes. On n'y cultive cependant, pour l'exportation, que le coton ; encore a-t-il la laine si longue, est-il si difficile à travailler, qu'il n'est acheté qu'au plus vil prix dans nos marchés, & qu'il est rebuté par la plupart de nos Manufactures.

Carthagene, bâtie en 1527 par Pedro de Hérédia, est la Capitale de cette Province. Après avoir éprouvé plusieurs révolutions funestes, cette Ville subsiste aujourd'hui avec éclat dans une presqu'Isle de sable qui ne tient au continent que par deux langues de terre, dont la plus large n'a pas plus de trente-cinq

toises. Ses fortifications sont régulières. La nature a placé à peu de distance une colline d'une hauteur médiocre, sur laquelle on a construit la citadelle de Saint Lazare. Une garnison plus ou moins nombreuse, selon les circonstances, défend tous ses ouvrages. La Ville est une des mieux bâties, des mieux percées & des mieux disposées du nouveau Monde : elle peut contenir vingt-cinq mille ames. Les Espagnols forment la sixième partie de cette population ; les Indiens, les Negres, les races formées de mélanges variés à l'infini, composent le reste.

Malheureusement cette Ville & son territoire présentent continuellement le spectacle d'une lepre hideuse qui attaque indifféremment les Régnicoles & les Etrangers. Cependant, malgré cette maladie dégoûtante, malgré les vices multipliés d'un climat incommode & dangereux ; malgré beaucoup d'autres inconvénients, l'Espagne a toujours montré une prédilection particulière pour Carthagene, à cause de son port, l'un des meilleurs de l'univers. Il a deux lieues d'étendue, un fond excellent & profond. On n'y éprouve pas plus d'agitation que sur la rivière la plus tranquille. Lorsque ces contrées étaient approvisionnées par la voie des Galions, les Vaisseaux partis d'Espagne tous ensemble passaient à Carthagene, avant d'aller à Porto-Belo, & y repassaient avant de reprendre la route de l'Europe. Au premier voyage, ils y déposaient les marchandises nécessaires pour l'approvisionnement des mar-

chandises de l'intérieur; & ils en recevaient le prix au second. Lorsque les Navires isolés furent substitués à ces monstrueux armemens, la Ville eut la même destination. Ce fut toujours le point de communication de l'ancien hémisphère avec une grande partie du nouveau.

Nouveau Royaume de Grenade. Cette Province, qui porte le titre de Royaume, est située entre celles de Carthagene, du Popayan & de l'Orenoque. Elle peut avoir environ cinquante lieues de long sur trente de large.

Le nouveau Royaume de Grenade fournit une grande quantité d'émeraudes, pierres précieuses, transparentes, de couleur verte, & qui n'ont guere plus de dureté que le crystal de roche. Il fournit aussi beaucoup d'or d'une très-bonne qualité; tout annonce que les mines sont comme innombrables dans cette Province. La qualité du sol les indique; les tremblements de terre, presque journaliers, en tirent leur origine. C'est de leur sein que doit couler tout l'or qu'entraînent habituellement les rivieres, & c'était d'elles qu'était sorti celui que les Espagnols à leur arrivée au nouveau Monde, arracherent sur les côtes en si grande quantité aux sauvages, à Maricuita, à Muro, à Pampelune, à Tacayma, à Canaverales. Ce ne sont pas de simples conjectures. Les grandes mines qui s'y trouvent vont être ouvertes, & l'on espere qu'elles ne seront pas moins abondantes que celles de la vallée de Neyva, qu'on exploite avec tant de

succès depuis quelque temps. La moitié de l'or que ramasse la Colonie, passait autrefois en fraude à l'Etranger, & c'était principalement par les rivières d'Arato & de la Hache. On s'est rendu maître de leurs cours par des forts placés convenablement, & ce commerce a cessé en grande partie.

Long-tems, dans ce Royaume, la communication entre une Province & une autre Province, entre une Ville & une autre Ville, entre une Bourgade même & une autre Bourgade, fut difficile ou impraticable. Tout Voyageur était plus ou moins exposé à être pillé ou massacré par les Indiens indépendans. Ces ennemis, autrefois implacables, cedent peu-à-peu aux invitations des Missionnaires qui ont le courage de les aller chercher, & aux témoignages de bienveillance qui ont enfin remplacé les férocités autrefois si généralement pratiquées dans le nouveau Monde. Si cet esprit de douceur se perpétue, les sauvages de cette Contrée pourront être un jour tous civilisés & tous sédentaires.

Malgré la bonté connue d'une grande partie de ce territoire, plusieurs des Provinces qui forment le nouveau Royaume, tiraient leur subsistance de l'Europe ou de l'Amérique septentrionale. On s'est vu enfin en état de proscrire les farines étrangères dans toute l'étendue de la Vice-Royauté, d'en fournir même à Cuba.

Santafé de Bogota est la Capitale de la Vice-Royauté de la nouvelle Grenade. Cette

Ville est située au pied d'un mont fourcilleux & froid, à l'entrée d'une vaste & superbe plaine. En 1774, elle avoit 1770 maisons, 3246 familles, & 16,233 habitans. Cette population doit avoir augmenté depuis cette époque. Santafé de Bogota est le siege du Gouvernement, le lieu de la fabrication des monnoies & l'entrepôt du commerce; c'est la résidence d'un Archevêque dont la Juridiction immédiate s'étend sur 31 Bourgades Espagnoles qu'on appelle *Villes*, sur 195 Peuplades d'Indiens anciennement assujettis, sur 28 Missions établies dans les tems modernes, & qui, comme Métropolitain, exerce aussi une sorte d'inspection sur les Diocèses du Popayan, de Ste.-Marthe & de Carthagene. C'est par cette dernière place, quoiqu'éloignée de 100 lieues, & par la riviere de la Madeleine, que Santafé entretient sa communication avec l'Europe.

5°. La *Province de Quito* a une étendue immense; mais la plus grande partie de ce vaste espace, est remplie de forêts, de marais & de déserts où l'on ne rencontre que de loin en loin quelques sauvages errans. Il n'y a proprement d'occupé par les Espagnols, qu'une vallée de 80 lieues de long & de 15 de large, formée par deux branches des Cordelieres.

Cette Province est l'un des plus beaux pays du monde; & au centre de la Zone torride, le Printems est perpétuel. La nature a réuni sous la ligne qui couvre tant de mers &

si peu de terre ; tout ce qui pouvait tempérer les ardeurs de l'astre bienfaisant qui féconde tout ; l'élévation du globe dans cette sommité de sa sphere ; le voisinage des montagnes d'une hauteur , d'une étendue prodigieuse & toujours couvertes de neige ; des vents continuels qui rafraîchissent les campagnes toute l'année , en interrompant l'activité des rayons perpendiculaires de la chaleur : cependant après une matinée généralement délicieuse , des vapeurs commencent à s'élever vers une heure ou deux : l'air se couvre de sombres nuées qui se convertissent en orage. Tout luit alors ; tout paraît embrasé du feu des éclairs. Le tonnerre fait retentir les monts avec un fracas horrible : de tems en tems d'affreux tremblements s'y joignent. Quelquefois la pluie ou le soleil sont constans 15 jours de suite , & à cette époque , la consternation est universelle. L'excès de l'humidité ruine les semences , & la sécheresse enfante des maladies dangereuses.

Si l'on excepte ces contre-tems infiniment rares , le climat est l'un des plus sains de la terre : l'air y est si pur , qu'on n'y connaît pas ces insectes dégoûtans qui affligent l'Amérique presque entière. Quoique le libertinage & la négligence y rendent les maladies vénériennes presque générales , on s'en ressent très-peu. Ceux qui ont hérité de cette contagion , ou qui l'ont contractée eux-mêmes , vieillissent également sans danger & sans incommodité.

Aussi cette Province est-elle la partie du Continent Américain la plus peuplée. On voit 10 ou 12 mille d'habitans à *Saint-Michel d'Ibarra* ; 18 ou 20 mille à *Otabalo* ; 10 à 12 mille à *Latacunga* ; 18 à 20 mille à *Riobamba* ; 8 à 10 mille à *Hambato* ; 25 à 30 milles à *Cuença* ; 10 mille à *Loxa* ; & 6 mille à *Zaruma*. Les campagnes n'offrent pas moins d'hommes que les Villes.

Dans le pays de *Quito*, les manufactures exercent les bras qu'énervent ailleurs les mines : on y fabrique beaucoup de chapeaux ; beaucoup de toiles de coton & de gros draps. Avec le produit de ce qu'en consommaient les différentes contrées de l'Amérique méridionale, ils payaient les vins, les eaux-de-vie, les huiles qu'il ne lui fut jamais permis de demander à son sol ; le poisson sec & salé qui lui venait des côtes ; le savon fait avec de la graisse de chevre que lui fournissaient *Piura* & *Truxillo* ; le fer en nature ou travaillé, qu'exigeait sa culture & ses ateliers ; le peu qui lui était possible de consommer des marchandises de notre hémisphère. Ses ressources ont bien diminué depuis qu'il s'est établi des fabriques du même genre dans les Provinces voisines, & sur-tout depuis que le meilleur marché des toileries & des lainages de l'Europe en a singulièrement étendu l'usage : aussi ce pays est-il extrêmement déchu de son ancienne splendeur.

Cependant les campagnes de cette Province sont toutes aussi cultivées qu'elles peu-

vent l'être : elles sont généralement couvertes de cannes à sucre, de toutes sortes de grains, de fruits délicieux & de nombreux troupeaux. Difficilement nommerait-on un sol aussi fertile, & dont l'exploitation ne fût pas plus chère ; mais rien de ce que cette région fournit, ne peut alimenter les recherches étrangères ; il faut que les richesses naturelles soient consommées sur le même terrain qui les a produites : le quinquina, dont la Province de Quito abonde, est la seule production qui, jusqu'ici, ait pu être exportée.

Sainte-Marthe. La Province de Sainte-Marthe a 80 lieues du levant au couchant, & 130 du nord au midi. Le chaud s'y fait extrêmement sentir du côté de la mer du nord ; mais le dedans du pays est assez froid, à cause des hautes montagnes dont il est couvert.

La désolation qui accompagna les Européens dans leur conquête du nouveau Monde, se fit plus sentir à Sainte-Marthe qu'en aucun autre endroit de l'Amérique. On en trouve encore par-tout les plus funestes traces : après que ces Conquistadors eurent dépouillé les peuplades de l'or qu'elles avaient ramassé dans leurs rivières, & des perles qu'elles avaient pêchées sur leurs côtes, ils disparurent. Le peu d'entr'eux qui s'y fixerent, éleverent une ou deux Villes & quelques Bourgades ; mais ces Etablissements sont restés sans communication, jusqu'à ce qu'elle ait été ouverte par l'activité infatigable de quelques Missionnaires Ca-

pucins, qui sont parvenus, de nos jours, à réunir dans huit hameaux 3 mille 200 moritones, les plus féroces des sauvages indépendans qui la traversaient. Là, végete leur faible postérité, nourrie & servie par quelques Indiens, ou par quelques Negres. Jamais la Métropole n'a envoyé un Navire dans cette Contrée, & jamais elle n'en a reçu la moindre production. L'industrie & l'activité s'y réduisent à livrer en fraude des bestiaux, surtout des mulets, aux Hollondais & aux autres Cultivateurs des Isles voisines, qui donnent en échange des vêtemens & quelques autres objets de peu de valeur. Cependant on trouve dans la Province de Sainte-Marthe des salines, des oranges, des grenades, des limons, quelques mines d'or, & des pierres précieuses.

Vénézuéla. Ce fut en 1499 qu'Alphonse Ojéda découvrit la Province de Vénézuéla : ce Navigateur lui donna le nom de petite Venise, à cause de quelques huttes qui y étaient établies sur des pieux, pour les élever au-dessus des eaux stagnantes qui couvraient la plaine. Cette Province a 20 lieues de long : elle est fort abondante en grains & en pâturages ; souvent on y fait deux récoltes par an. L'objet le plus précieux de ses cultures est le cacaoyer : le fruit de cet arbuste n'est nulle part aussi abondant qu'à Vénézuéla ; nulle part, si l'on n'en excepte Soconusco, il n'est d'aussi bonne qualité. Les mines d'or sont aussi fort communes dans ce pays.

Maracaïbo est la Capitale de cette Province. Le commerce qu'on y fait en cuirs, en cacao & en tabac, est assez considérable. Malheureusement il est assujetti à une Compagnie dont les opérations, d'après des arrangemens pris en 1776, doivent s'étendre à Cumane, à l'Orenoque, à la Trinité & à la Marguerite.

La Province de Vénézuéla compte environ huit à neuf cents Plantations, distribuées dans 61 vallées. Le district de Caraque est le plus florissant de tous ceux qui la composent. La Ville de ce nom comprend dans ses murs 25,000 habitans, la plupart fort aisés. La Gayara qui sert à la navigation, quoiqu'elle ne soit qu'un mauvais mouillage entouré d'un petit nombre de bannes, devient peu-à-peu une peuplade importante, & même une assez bonne rade, par le moyen d'un grand môle construit avec intelligence.

Puerto-Cabello, entièrement abandonné; quoique l'un des meilleurs ports de l'Amérique, est aujourd'hui composé de 3 à 400 maisons.

Cumana. La côte de Cumana fut découverte en 1498, par Christophe Colomb. Cette Province ne mérite de tenir place dans les Annales de l'Amérique, que par le bonheur qu'elle a eu de recevoir le vertueux Las Casas dans son enceinte. Elle forme aujourd'hui l'un des moins importans objets des possessions Espagnoles dans la Vice-Royauté de Santafé de Bogota. Sa population a toujours été fort bonne, & ne s'est jamais éloignée des côtes. Pendant deux siècles, la Métropole n'eut pas

des liaisons directes avec cette Colonie. Ce n'est que depuis quelques années qu'elle envoie annuellement un ou deux petits Navires qui, en échange des boissons & des marchandises d'Europe, reçoivent du cacao & quelques autres productions d'une fort médiocre importance.

Orenoque, ou *Guiane Espagnole*. Le fleuve Orenoque, dont les bords furent depuis appelés *Diane Espagnole*, fut découvert en 1498, par Christophe Colomb. Ce grand fleuve tire sa source des Cordélieres, & ne se jette dans l'Océan par 40 embouchures, qu'après avoir été grossi dans un cours immense par un nombre prodigieux de rivières plus ou moins considérables. Telle est son impétuosité, qu'il traverse les plus fortes marées, & conserve la douceur de ses eaux 12 lieues après être sorties du vaste & profond canal qui l'enchaînait; cependant sa rapidité n'est pas toujours égale, par l'effet d'une singularité très-remarquable. L'Orenoque commençant à croître en Avril, monte continuellement pendant cinq mois, & reste le sixième dans son plus grand accroissement: en Octobre, il commence à baisser graduellement jusqu'au mois de Mars, qu'il passe tout entier dans l'état fixe de sa plus grande diminution. Cette alternative de variation est régulière, invariable même. Ce fleuve n'est pas d'ailleurs aussi navigable que le fait présumer la masse de ses eaux. Son lit est embarrassé d'un grand nombre de rochers qui réduisent, par inter-

valle, le Navigateur à porter les bateaux & les denrées dont ils sont chargés.

Avant l'arrivée des Européens, les Peuples qui traversent ou qui fréquentent ce fleuve, voisin du brûlant Equateur, ne connaissaient ni vêtements, ni police, ni gouvernement : libres sous le joug de la pauvreté, ils vivaient la plupart de chasse, de pêche & de fruits sauvages. L'agriculture devait être peu de chose dans un pays où l'on n'avait qu'un bâton pour labourer la terre, & des haches de pierres pour abattre les arbres qui, après avoir été brûlés ou pourris, laissaient un terrain propre à former un champ.

Les femmes étaient dans l'oppression sur l'Orenoque, comme dans toutes les Régions barbares. Tout entier à ses besoins, le sauvage ne s'occupe que de sa sûreté & de sa subsistance. Cette tyrannie est une des principales causes de la dépopulation de ces contrées si favorisées de la nature. Les meres y ont contracté l'habitude de faire périr les filles dont elles accouchent, en leur coupant de si près le cordon ombilical, que ces enfans meurent d'une hémorrhagie. Le Christianisme même n'a pas réussi à déraciner cet usage abominable.

En 1771, on voyait sur les rives de l'Orenoque 13 Villages qui réunissaient 4219 Espagnols, métis, mulâtres ou negres; 431 propriétés; 12,854 bœufs, mulets ou chevaux.

A la même époque, les Indiens qu'on avait

réussi à détacher de la vie sauvage, étaient répartis dans 49 hameaux.

Les cinq qui avaient été sous la direction des Jésuites, comptaient 1420 habitans, 344 propriétés, 12,030 têtes de bétail.

Les onze qui sont sous la direction des Cordéliers, comptaient 1934 habitans, 305 propriétés, 950 têtes de bétail.

Les onze qui sont sous la direction des Capucins Aragonois, comptaient 2211 habitans, 470 propriétés, 507 têtes de bétail.

Les 22 qui sont sous la direction des Capucins de Catalogne, comptaient 6830 habitans, 1592 propriétés, 46,000 têtes de bétail.

C'était en tout 62 peuplades, 16,620 habitans, 3142 propriétés, 72,341 têtes de bétail.

Jusqu'à ces derniers tems, les Hollandais de Curaçao trafiquaient seuls avec cet Etablissement : ils fournissaient à ses besoins, & on les payait avec du tabac, des cuirs & des troupeaux. C'était à Saint-Thomas, Chef-lieu de la Colonie, que se concluaient tous les marchés. Les Noirs & les Européens faisaient les leurs eux-mêmes ; mais c'était les Missionnaires seuls qui traitaient pour leurs néophytes. Le même ordre de choses subsiste encore, quoique, depuis quelques années, la concurrence des Navires Espagnols ait commencé à écarter les Navires interlopes.

G O U V E R N E M E N T.

Don Manuel Antonio de Flores, *Vice-Roi*,
Gouverneur & Capitaine-général.

GOUVENEURS PARTICULIERS.

Messieurs,

<i>Antioquia,</i>	D. Francisco Sylvestre.
<i>Carthagene,</i>	D. Jean Pimienta.
<i>Cumana,</i>	D. Manuel Gonzalez,
<i>Guiane,</i>	D. Antonio de Pereda.
<i>Guayaquil,</i>	{ D. Ramon Garcia de Léony Pizarro.
<i>Maracaïbo,</i>	D. Francisco de Arcé.
<i>Mariguita,</i>	{ D. Francisco Navarro de Anaya.
<i>Maynas,</i>	D. Francisco Réguena.
<i>Moxos,</i>	D. Ignatis Florez.
<i>Panama,</i>	D. Ramon de Carjaval.
<i>Popayan,</i>	D. Pedro Beccaria.
<i>Porto-Belo,</i>	D. Jos. Perez Davila.
<i>Quito,</i>	{ D. Joseph Garcia de Léon y Pizarro.
<i>Sainte-Marthe,</i>	{ D. Ant. Navaëz y de la Torre.
<i>Santa-Cruz,</i>	D. Th. Lezo y Pacheco.
<i>Veragua,</i>	{ D. Joseph Palacio Va- lenuéla.

Administration civile.

AUDIENCE DE SANTA FÉ

Messieurs,

- D. Manuel-Antonio de Flores, Vice-Roi,
Gouverneur & Capitaine-général, *Président.*
D. Juan-Franc. Gutierrez de Piñeres, *Régent.*

Messieurs,

- D. Juan-Franc. Pey y Ruiz.
- D. Juan-Antonio Mon.
- D. Joachin Basco y Vargas.
- D. Pedro Catani.
- D. Joseph Ossorio y Pardo.
- D. Pedro de Tagle Bracho.

G E N S D U R O I.

Messieurs.

- D. Manuel-Sylvestre Martinez, *Procureur-Général-Civil.*
- D. Joseph Merchante de Contreras, *Procureur-Général-Criminel.*
- D. Francisco-Xavier Serna, *Alguazil-Major.*

A U D I E N C E D E Q U I T O.

Messieurs,

- D. Joseph Garcia de Léon y Pizarro, *Président & Régent.*
- D. Isidor Santiago de Albear,
Le Comte de Cumbres Altas.
- D. Manuel-Joseph de Urrutia.
- D. Lucas Muñoz y Cubero.
- D. Fernando Quadrado y Baldenebro.

G E N S D U R O I.

Messieurs,

- D. Joseph Benito Rodriguez de Guiroga, *Procureur-Général-Civil.*
- D. Antoine de Vicente Ganez, *Procureur-Général-Criminel.*
- D. Antonio-Solano de la Sala, *Alguazil-Major.*

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

Il n'y a qu'un Archevêché dans la Vice-Royauté du nouveau Royaume de Grenade, qui a sous lui trois Suffragans.

Archevêché de Santafé.

	Revenu:
D. Antonio Caballero y Gongora,	45,000 l.

SUFFRAGANS.

Popayan.

D. Geronimo de Obregon y Mena,	30,000 l.
--------------------------------	-----------

Carthagene.

D. Joseph Diaz de la Madrid,	20,000 l.
------------------------------	-----------

Sainte-Marthe.

D. Francisco Navarro,	55,000 l.
-----------------------	-----------

VICEROYAUTE DU PÉROU.

L'ANCIEN Pérou, entièrement conquis par les Espagnols vers l'an 1560, est un pays immense de l'Amérique méridionale, borné au Nord par le Popayan, à l'Est par le pays des Amazones, au Sud par le Chili, à l'Ouest par la mer du Sud. Lorsque les Castellans se montrèrent pour la première fois dans cet Empire, il avait plus de 15 cents milles de côtes sur la mer du Sud, & dans sa

profondeur, il n'était borné que par les plus hautes des Cordelières. En moins d'un demi-siècle, ils poussèrent à l'Est leurs conquêtes, depuis Panama jusqu'à la rivière de la Plata; & à l'Ouest, depuis le Chavre jusqu'à l'Orenoque. Quoique les nouvelles acquisitions fussent la plupart séparées du Pérou par des déserts affreux, ou par des Peuples qui défendaient opiniâtrément leur liberté, elles y furent toutes incorporées, & en reçurent la loi, jusqu'en 1718, époque à laquelle fut formée la Vice-Royauté du nouveau Royaume de Grenade. Nous parcourrons dans un moment toutes celles qui ont conservé ou acquis quelque importance. Parlons d'abord de l'organisation physique de cet Empire autrefois si célèbre, de son climat, de ses productions, & des différentes maladies auxquelles sont sujets ceux qui l'habitent.

Les montagnes des Cordelières qui coupent l'Amérique presque entière dans sa longueur, & dont les différents rameaux s'étendent irrégulièrement dans sa largeur, sont d'une hauteur surprenante au Pérou. A travers les masses énormes de neiges qui couvrent les plus considérables, on démêle aisément qu'elles furent autrefois volcans. Les tourbillons de fumée & de flamme qui sortent encore de quelques-unes, ne permettent point le moindre doute sur ces éruptions. Chimboraco, la plus élevée, & qui a près de trois mille 220 toises au-dessus du niveau de la mer, surpasse de plus d'un tiers le Pic de Ténériffe, la plus haute

montagne de l'ancien hémisphère. Le Pichincha & le Caraçon, qui ont principalement servi de théâtre aux observations entreprises pour la figure de la Terre, n'en ont que deux mille 430, & deux mille 470; & c'est-là cependant que les Voyageurs les plus intrépides ont été forcés de s'arrêter. La neige permanente a toujours rendu inaccessibles les sommets qui avaient plus d'élévation.

Une plaine qui a depuis trente jusqu'à cinquante lieues de largeur, & mille neuf cent quarante-neuf toises au-dessus de l'Océan, sert de base à ces étonnantes montagnes. Des lacs plus ou moins considérables, occupent une partie de ce vaste espace. Celui de Titicaca, qui reçoit dix ou douze grandes rivières, & beaucoup de petites, a soixante-dix toises de profondeur, & quatre-vingt lieues de circonférence. De son sein s'éleve une Isle, où les Instituteurs du Pérou prétendirent avoir reçu la naissance.

En quittant le territoire de Guayaquil, on entre dans les vallées du Pérou. Elles occupent quatre cents lieues d'une côte semée d'un grand nombre de mauvaises rades, parmi lesquelles un heureux hasard a placé un ou deux assez bons ports. Dans tout ce vaste espace, il n'y a pas la trace d'un seul chemin, & il faut la parcourir sur des mules pendant la nuit, parce que la réverbération du soleil en rend les sables impraticables durant le jour. A ces distances de trente ou quarante lieues, on trouve les petites villes de *Piura*, de *Pey-*

ra, de Santa, de Pisco, de Nasca, d'Ica, de Moquequa, d'Arica, & dans l'intervalle, un petit nombre de hameaux ou de bourgades. Il n'y a dans toute cette étendue que trois Villes dignes de ce nom : *Truxillo*, qui a neuf mille habitans ; *Arequipa*, qui en a quarante mille, & *Lima* qui en a cinquante-quatre mille. Ces divers établissemens ont été formés par-tout où il y avait quelque veine de terre végétale, & par-tout où les eaux pouvaient fertiliser un limon naturellement aride.

Le pays offre les fruits propres à ce climat, & la plupart ceux de l'Europe. La culture du maïs, du piment & du coton, qui s'y trouvait établie, ne fut pas abandonnée ; & on y porta celle du froment, de l'orge, du manioc, des pommes de terre & du sucre. La chèvre y a beaucoup réussi, mais la brebis a dégénéré, & sa toison est extrêmement grossière.

La distance qui sépare le Pérou & le Chili de l'Espagne, & la difficulté qu'il y a de transporter par l'isthme de Panama, des effets d'une charge aussi considérable que le sont le vin & l'huile, ont porté le Gouvernement Espagnol à permettre à ces Provinces d'y planter des vignes & des oliviers, qui y ont assez prospéré ; mais il leur est rigoureusement défendu de faire passer du vin & de l'huile à Panama, à Guatimala, ou dans toute autre Province à portée d'en recevoir de l'Espagne.

Dans cette région, l'air a une influence marquée sur le tempérament des habitans. Ceux

des contrées les plus élevées sont exposés à l'asthme, aux pleurésies, aux fluxions de poitrines & aux rhumatismes. Ces maladies dangereuses pour tous les individus qu'elles attaquent, sont communément mortelles pour quiconque a contracté des maladies vénériennes, ou se livre aux liqueurs fortes; & c'est malheureusement l'état ordinaire de ceux qui y sont nés, ou que l'avarice a conduits dans ces climats.

Ces calamités n'affligent pas les montagnes inférieures, mais elles sont remplacées par d'autres fléaux encore plus funestes. Les fièvres putrides & intermittentes, inconnues dans les pays dont on vient de parler, y sont habituelles. On les gagne si aisément, que les Voyageurs craindraient d'approcher des lieux qui en sont infectés. Elles sont souvent si malignes, qu'il n'échapperait pas un seul homme à leur venin, si les habitans n'abandonnaient leurs bourgades pour y retourner, lorsqu'une nouvelle saison les a purifiés: il n'en était pas ainsi au temps des Incas. Mais depuis que les Espagnols ont introduit les cannes à sucre dans les gorges étroites de ces montagnes où l'air circule difficilement, il s'éleve des terres humectées que cette culture exige, des vapeurs infectes, qui, échauffées par les rayons d'un soleil brûlant, deviennent mortelles.

Les fièvres tierces & intermittentes ne sont guere moins communes, guere moins opiniâtres dans les vallées que dans les gorges des montagnes, mais elles y sont infiniment moins

dangereuses : les suites n'en sont communément funestes que dans les campagnes, où les secours manquent, où les précautions sont négligées.

Une maladie générale dans cette partie du nouveau Monde, c'est la petite-vérole, qui y fut portée en 1588 ; elle n'y est pas habituelle comme en Europe, mais elle y cause par intervalle des ravages inexprimables. Elle attaque indifféremment les blancs, les noirs, les Indiens, les races mêlées ; elle est également meurtrière dans tous les climats ; il faut beaucoup espérer de la pratique de l'inoculation introduite depuis dix ans à Lima, & qui sans doute sera bientôt générale.

Il est un autre fléau auquel l'esprit humain ne trouvera jamais de remède : les tremblements de terre, si rares ailleurs, que les générations se succèdent souvent sans en voir un seul, sont si ordinaires dans le Pérou, qu'on y a contracté l'habitude de les compter comme une suite d'époques d'autant plus mémorables, que leur retour fréquent n'en diminue pas la violence.

Ce phénomène, toujours irrégulier dans ses retours inopinés, s'annonce cependant par des avant-coureurs sensibles. Lorsqu'il doit être considérable, il est précédé d'un frémissement dans l'air, dont le bruit est semblable à celui d'une grosse pluie qui tombe d'un nuage dissous & crevé tout-à-coup. Ce bruit paraît l'effet d'une vibration dans l'air qui s'agite en sens contraires. Les oiseaux vo-
lent

lent alors par élancement. Leur queue ni leurs aîles ne leur servent plus de rames ou de gouvernail pour nager dans le fluide des cieux ; ils vont s'écraser contre les murs, les arbres, les rochers, soit que ce vertige de leur nature leur cause des éblouissements, ou que les vapeurs de la terre leur ôent les forces & la faculté de maîtriser leurs mouvements.

A ce fracas des airs se joint le murmure de la terre, dont les cavités & les antres sourds gémissent comme autant d'échos. Les chiens répondent par des hutlements extraordinaires à ce pressentiment d'un désordre général. Les animaux s'arrêtent, &, par un instinct naturel, écartent les jambes pour ne pas tomber. A ces indices, les hommes fuient de leurs maisons, & courent chercher dans l'enceinte des places ou dans la campagne, un asyle contre la chute de leurs toîts. Les cris des enfans, les lamentations des femmes, les ténèbres subites d'une nuit inattendue, tout se réunit pour agrandir les maux trop réels d'un fléau qui renverse tout, par les maux de l'imagination qui se trouble, se confond, & perd dans la contemplation de ce désordre, l'idée & le courage d'y remédier.

Le climat offre des singularités très-remarquables dans le haut Pérou. On y éprouve le même jour, quelquefois à la même heure & toujours dans un espace très-borné, la température des zones les plus opposées. Ceux qui s'y rendent des vallées, sont percés en arrivant d'un froid rigoureux, dont ni le feu, ni l'action,

ni les vêtements ne peuvent les garantir, mais dont l'impression cesse d'être désagréable, après un séjour d'un mois ou de trois semaines. Les symptômes du mal de mer tourmentent les voyageurs qui y paraissent pour la première fois avec plus ou moins de violence, selon qu'ils en auraient eu à souffrir sur l'Océan. Cependant quelle qu'en soit la raison, on n'est pas exposé à cet accident par-tout; & aucun des Astronomes qui mesurèrent la figure de la terre sur les montagnes de Quito, n'en fut attaqué.

Dans les vallées on est autant ou plus étonné; quoique très-près de l'Equateur, ce pays jouit d'une délicieuse température. Les quatre saisons de l'année y sont sensibles, sans qu'aucune puisse passer pour incommode; celle de l'hiver est la plus marquée. On en a cherché la cause dans les vents du Pole austral, qui portent l'impression des neiges & des glaces d'où ils ont passé. Ils ne la conservent en partie que parce qu'ils soufflent sous le voile d'un brouillard épais qui couvre alors la terre. A la vérité ces vapeurs grossières ne s'élevent régulièrement que vers le midi, mais il est rare qu'elles se dissipent. Le ciel demeure communément assez couvert, pour que ces rayons qui quelquefois se montrent, ne puissent adoucir le froid que très-légerement.

Quelle que soit la raison d'un hiver si constant sous la Zone torride, il est certain qu'il ne pleut jamais ou qu'il ne pleut que tous les deux ou trois ans dans le Pérou, La Physique

a fait les plus grands efforts pour trouver la cause d'un phénomène si extraordinaire. Ne pourrait-on pas l'attribuer au vent du sud-ouest qui y regne la plus grande partie de l'année, & à la hauteur prodigieuse des montagnes dont la cime est couverte de glaces perpétuelles? Le pays situé entre deux, continuellement refroidi d'un côté, continuellement échauffé de l'autre, conserve une température si égale, que les nuages qui s'élevent, ne peuvent jamais se condenser au point de se résoudre en eaux formelles.

Quelque désagréable & mal-sain que soit le climat du Pérou, les richesses que cette région offre à l'avidité Européane, y attirent depuis près de deux siècles, une foule innombrables d'Espagnols. En effet, il n'est peut-être aucun pays sur la terre, où l'on trouve une plus grande quantité de ces métaux qui constituent l'opulence factice des Nations policées. L'Empire des Incas fournit des mines de cuivre, d'étain, de soufre, de bitume, qui sont généralement négligées. L'extrême besoin a procuré quelque attention à celles de sel. On y travaille ce fossile en pierres proportionnées à la force des lamas & des pacos, animaux destinés à les distribuer dans toutes les Provinces de l'Empire éloignées de l'Océan. Ce sel est de couleur violette, & a des veines comme le jaspe; il n'est vendu ni au poids, ni à la mesure, mais en pierre, dont le volume est à peu près égal.

Une nouvelle matière a été découverte de-

puis peu dans ces régions ; c'est la *platine* ou petit argent, substance métallique, qui contient de l'or, du fer & du sable magnétique. Il paraît, d'après les expériences de plusieurs habiles Chymistes, que ce nouveau métal présente des propriétés infiniment intéressantes pour la société ; mais le Gouvernement Espagnol qui en a été jusqu'ici seul possesseur, ne s'est pas encore empressé à en tirer quelque avantage.

La nature n'a formé qu'une seule mine d'or & d'argent dans ce que l'on appelle les *Vallées du Pérou* ; les grosses masses de ces précieux métaux qui s'y rencontrent quelquefois, y ont été transportées par des embrasements souterrains, des volcans, des tremblements de terre, & par les révolutions que l'Amérique ne cesse d'éprouver.

Porco, peu éloigné du lieu où l'un des Lieutenans de Pizarre fonda, en 1539, la Ville de la Plata, était, de toutes les mines que les Incas faisaient travailler, la plus abondante & la plus connue. Ce fut aussi la première que les Espagnols exploiterent après la conquête. Une infinité d'autres ne tarderent pas à suivre ; mais plusieurs de celles qui eurent de la réputation, ont été successivement abandonnées. Leur produit, quoiqu'égal à celui des premiers tems, ne suffisait plus pour soutenir les dépenses qu'il fallait faire pour l'obtenir.

On s'attacha d'abord de préférence aux mines d'or : les gens sages ne tarderent pas à se

décider pour celles d'argent, généralement plus suivies, plus égales, & par conséquent moins trompeuses; plusieurs des premières sont cependant encore exploitées. Des succès assez suivis font regarder celle de l'Utiquexaca, d'Araca, de Suches, de Caracava, de Fipoani, de Cachacamba, comme les plus riches.

Parmi celles d'argent, qui, de nos jours, ont le plus de réputation, il faut placer celle de Huantajaha, exploitée depuis quarante ou cinquante ans, à deux lieues de la mer, près de la rade d'Iquéque. En creusant cinq à six pieds dans la plaine, on trouve souvent des masses détachées, qu'on ne prendrait d'abord que pour un mélange confus de gravier & de sable, & qui, à l'épreuve, rendent en argent les deux tiers de leur pesanteur. Quelquefois il y en a de si considérables, qu'en 1749 on en envoya deux à la Cour d'Espagne, l'une de 1750 liv. & l'autre de 375 liv.

A trente lieues Nord-Est d'Arequipa est Caylloma; les mines furent découvertes très-anciennement. On ne cessa jamais de les exploiter, & leur abondance est toujours la même.

La nature n'offrit jamais à l'avidité humaine d'aussi riches mines que celles du Potosi, découvertes en 1545: Indépendamment de ce qui ne fut pas enregistré, & qui se coula en fraude, le quint du Gouvernement, depuis 1545 jusqu'en 1564, monta à 36,400,000 l. chaque année. Mais cette prodigieuse abondance de métaux ne tarda pas à diminuer.

Depuis 1564 jusqu'en 1585, le quint annuel ne fut que de 15,187,489 liv. 4 sols; depuis 1585 jusqu'en 1624, de 12,149,994 livres 12 sols; depuis 1624 jusqu'en 1633, de 6,074,997 livres 6 sols. Depuis cette dernière époque, le produit de ces mines a si sensiblement diminué, qu'en 1763 le quint du Roi ne passa pas 1,364,682 livres 12 sols.

Mais pendant que les mines du Potosi voyaient s'éclipser graduellement leur éclat, celles d'Oruro s'élevaient non loin d'elles avec une grande réputation. Leur prospérité augmentait même, lorsque les eaux s'emparèrent des plus abondantes. Au tems où nous écrivons, on n'a pas encore réussi à les saigner, & tant de trésors restent encore submergés. Les mines de Popo, les plus importantes de celles qui ont échappé à ce grand désastre, ne sont éloignées que de douze lieues de la ville de San-Philippo de Austria de Gruro, bâtie dans ce canton, autrefois si célèbre.

Nul accident ne troubla jamais les travaux d'aucuns des mineurs établis à l'Ouest de la Plata, dans le district de Carangas. Cependant ceux que le hasard avait attirés à Turco, furent constamment les plus heureux, parce que cette montagne leur offrit toujours un minéral incorporé ou comme fondu dans la pierre, & par conséquent plus riche que tous les autres.

De tous les animaux propres au Pérou, les lamas, les pacos & les vigognes sont les plus importans & les plus remarquables. Le lama est un animal haut de quatre pieds & long de

cinq ou six , mais le col seul occupe la moitié de cette longueur. Il a la tête bien faite , avec de grands yeux , un museau allongé & les levres épaisses ; sa bouche n'a pas de dents incisives à la mâchoire supérieure. Il a les pieds fourchus comme le bœuf , mais aidé d'un éperon en arriere , qui lui sert à s'accrocher dans les endroits escarpés où il aime à grimper. Une laine courte sur le dos , mais longue sur les flancs & sous le ventre , fait partie de son utilité.

On emploie ces animaux , comme les mulets , à transporter sur le dos des charges d'environ cent livres. Ils vont lentement , mais d'un pas grave & ferme , faisant quatre ou cinq lieues par jour dans des pays impraticables pour les autres animaux , descendant des ravines & gravissant des rochers où les hommes ne sauraient les suivre. Après quatre ou cinq jours de marche , ils prennent d'eux-mêmes un repos de 24 heures.

La nature a fait les lamas pour les hommes du climat où ils naissent , doux , mesurés & flegmatiques , comme les Péruviens. Pour s'arrêter , ils plient les genoux , & baissent le corps , avec la précaution de ne pas déranger leur charge. Au coup du sifflet de leur conducteur , ils se relevent avec la même attention , & marchent. Ils broutent en chemin l'herbe qu'ils rencontrent , & ruminent la nuit , même en dormant , appuyés sur la poitrine & les pieds repliés sous le ventre. Jamais ils ne se défendent ni des pieds , ni des dents ; & dans

la fureur de l'indignation , ils se contentent de cracher à la face de ceux qui les insultent.

Le paco est au lama ce que l'âne est au cheval , une espece succursale plus petite , avec des jambes plus courtes , un muffle plus ramassé , mais du même naturel , des mêmes mœurs , du même tempérament que le lama ; fait , comme lui , à porter des fardeaux ; plus obstiné dans ses caprices , peut-être parce qu'il est plus faible.

Les lamas & les pacos sont d'autant plus utiles à l'homme , que leur service ne leur coûte rien. Leur fourrure épaisse leur tient lieu de bât : le peu d'herbe qu'ils trouvent en marchant , suffit pour leur nourriture , & leur fournit une salive abondante & fraîche , qui les dispense de boire.

Les vigognes , espece sauvage de pacos , se plaisent encore plus dans le froid & sur les montagnes. Elles sont si timides , que leur frayeur même les livre au chasseur. Des hommes les entourent & les poussent dans des défilés , à l'issue desquels on a suspendu des morceaux de drap ou de linge sur des cordes élevées de trois ou quatre pieds. Ces lambeaux , agités par le vent , leur font tant de peur , qu'elles restent accroupées & serrées l'une contre l'autre , où elles se laissent plutôt tuer , que de s'enfuir.

La chair des lamas & des pacos peut être mangée quand ils sont jeunes. La peau des vieux sert aux Indiens , de chaussure ; aux Espagnols , pour des harnois ; mais la vigogne

n'est recherchée que pour la toison & pour les bézoards qu'elle produit.

Tous ces animaux, qui appartiennent essentiellement à l'Amérique méridionale, n'ont pas une laine égale. Celle du lama & du paco est fort inférieure à celle de la vigogne. On trouve même une grande différence dans la laine du même animal. Celle du dos est communément d'un blond clair & de qualité médiocre; sous le ventre, elle est blanche & fine; blanche & grossière dans les cuisses. Son prix, en Espagne, est depuis quatre jusqu'à neuf francs la livre pesant, selon sa qualité.

Avec la laine de vigogne, on fabrique dans plusieurs Provinces, des bas, des mouchoirs, des écharpes. Cette laine mêlée avec la laine extrêmement dégénérée des moutons venus d'Europe, sert à faire des tapis & des draps passables. Cette dernière seule est convertie en serges & en d'autres étoffes grossières.

Le Pérou, quoique l'une des plus riches contrées du Globe, est cependant la moins peuplée: elle n'offre, malgré son opulence, que la triste image de la misère, de la décrépitude & de la dévastation. On n'y trouve qu'un très-petit nombre de Villes répandues çà & là dans les Provinces, & qui ne présentent pas une population fort importante. Dans le haut Pérou, à 120 lieues de la mer, est *Cusco*, autrefois Capitale de l'Empire des Péruviens. Cette Ville fut bâtie par le premier des Incas, dans un terrain fort inégal & sur le penchant de plusieurs collines. Ce ne fut

d'abord qu'une faible Bourgade ; qui devint , dit - on , une Cité considérable , divisée en autant de quartiers qu'il y avait de Nations incorporées à l'Empire. Cette Ville , alors si célèbre , est bien déchue de son ancienne splendeur. On n'y compte pas plus de vingt-cinq mille habitans.

On trouve encore au milieu des montagnes , quelques autres Villes ; *la Plata* , qui a 13 mille ames ; *Potosi* , 25 mille ; *Oropesa* , 17 mille ; *la Paz* , 20 mille ; *Guança Velica* , 8 mille ; *Huamanga* , 13,500.

Il est important d'observer qu'aucune de ces Villes ne fut élevée dans les contrées qui offraient un terroir fertile , des moissons abondantes , des pâturages excellents , un climat doux & sein , toutes les commodités de la vie. Ces lieux , si bien cultivés jusqu'alors par des peuples nombreux & florissans , n'attirèrent pas un seul regard : bientôt ils ne présenterent que le tableau déplorable d'un désert affreux , & cette confusion plus triste & plus hideuse que ne devait l'être l'aspect sauvage de la terre avant l'origine des sociétés.

Ce fut la soif insatiable de l'or qui , sans aucun égard aux subsistances , à la sûreté , à la politique , décida seule de tous les Etablissements. Quelques-uns se sont soutenus ; plusieurs sont tombés , & il s'en est formé d'autres. Tous ont suivi la découverte , la progression & la décadence des mines auxquelles ils étaient subordonnés.

Lima est aujourd'hui la Capitale de tous les Etablissements que les Espagnols ont formés au Pérou. Cette Ville, bâtie en 1535 par François Pizarre, & devenue depuis si célèbre, est située à deux lieues de la mer, dans une plaine délicieuse. Sa vue se promene d'un côté sur un Océan tranquille, & de l'autre, elle s'étend jusqu'aux Cordelieres. Son territoire est un amas de pierres à fusil, que la mer y a sans doute entassées avec les siècles, mais couvertes d'un pied de terre que les eaux de source qu'on y trouve par-tout en creusant, ont dû y amener des montagnes.

Des cannes à sucre, des oliviers sans nombre, quelques vignes, des prairies artificielles, des pâturages pleins de sel qui donnent aux viandes un goût exquis, de menus grains destinés à la nourriture des volailles qui sont parfaites, des arbres fruitiers de toutes les espèces, quelques autres cultures, couvrent ces campagnes fortunées : l'orge & le froment y prospérèrent long-tems ; mais un tremblement de terre y fit, il y a plus d'un siècle, une si grande révolution, que les semences pourrissaient sans germer. Ce ne fut qu'après 40 ans de stérilité que le sol rede-vint tout ce qu'il avoit été. *Lima*, ainsi que les autres Villes des vallées, doit principalement ses subsistances aux sueurs des Noirs. Ce n'est gueres que dans l'intérieur du pays que les champs sont exploités par les Indiens.

La Capitale du Pérou, renversée en détail par onze tremblements de terre, fut enfin

détruite par le douzième. Le 28 Octobre 1746, à 10 heures & demie du soir, tous ou presque tous les édifices, grands & petits, s'écroulèrent en 3 minutes. Sous les décombres furent écrasées 1300 personnes : un nombre infiniment plus considérable furent mutilées, & la plupart périrent dans des tourmens horribles.

Callao, qui sert de port à Lima, fut également bouleversé, & ce fut le moindre de ses malheurs. La mer qui avait reculé d'horreur au moment de cette terrible catastrophe, revint bientôt assaillir de ses vagues impétueuses l'espace qu'elle avait abandonné. Le peu de maisons & de fortifications qui avaient échappé, devinrent sa proie. De 4000 habitans que comptait cette rade célèbre, il n'y en eut que deux cents de sauvés : elle avait alors 23 Navires; 19 furent engloutis, & les autres jetés bien avant dans les terres par l'Océan irrité.

Le ravage s'étendit sur toute le côte. Le peu qu'il y avait de Bâtimens dans ces mauvais ports, furent fracassés. Les Villes des vallées souffrirent généralement quelques dommages; plusieurs même furent totalement bouleversées. Dans les montagnes, quatre ou cinq volcans vomirent des colonnes d'eau si prodigieuses, que le pays en fut inondé.

Un événement si terrible eût dû déterminer les Espagnols à abandonner une côte si funeste à ses habitans : cependant la Ville s'éleva bientôt sur ses propres ruines, & devint

plus florissante que jamais ; mais , pour n'être pas désormais exposés à des ravages semblables à ceux dont ils venaient d'être la victime , les habitans adoptèrent , dans la construction de leurs maisons , la sage méthode des autres Espagnols fixés dans les vallées. Toutes sont actuellement fort basses , & n'ont , pour la plupart , qu'un rez de-chaussée. Les murs qui les environnent , sont des poteaux placés de distance en distance. Ces intervalles sont remplis par des cannes assez semblables aux nôtres , mais qui n'ont pas de cavité , qui sont très-solides , qui pourrissent difficilement , & qui sont enduites d'une terre glaise. Ces singuliers édifices sont couronnés par un toit de bois entièrement plat , recouvert aussi de terre glaise ; précaution suffisante dans un climat où il ne pleut jamais. Un osier de grande résistance , que dans le pays on nomme *chaglas* , lie les différentes parties de ces bâtimens les unes aux autres , & les unit toutes au fondement. Avec cette construction , les maisons entières se prêtent aisément aux mouvemens qui leur sont communiqués par les tremblemens de terre : elles peuvent bien être endommagées par ces mouvemens convulsifs de la nature , mais il est difficile qu'elles soient renversées.

Cependant , ces bâtimens ne manquent point d'apparence : l'attention qu'on a d'en peindre en pierre de taille les murailles & les corniches , ne laisse pas soupçonner la qualité des matériaux dont ils sont formés. On leur trouve même un air de grandeur & de solidité , au-

quel il ne serait pas naturel de s'attendre. Le vice de construction est encore mieux sauvé dans l'intérieur des maisons, où tous les ornemens sont peints aussi d'une manière plus ou moins élégante. Dans les édifices publics, on s'est un peu écarté de la méthode ordinaire. Plusieurs ont 10 pieds d'élévation, en briques cuites au soleil. Quelques Eglises même ont en pierre une hauteur pareille. Le reste de ces monuments est en bois peint ou doré, ainsi que les colonnes, les frises & les statues qui les décorent.

Les rues de Lima sont larges, parallèles, & se coupent en angles droits. Les eaux tirées de la rivière de Rimac, qui baigne ses murs, les lavent & les rafraîchissent continuellement. Ce qui n'est pas employé à cet usage salutaire, est heureusement distribué pour la commodité des citoyens, pour l'agrément des jardins & la fertilité des campagnes.

Les femmes du Pérou passent pour les plus belles du nouveau Monde : la plupart, principalement celles de Lima, ont les yeux brillans, une peau blanche, un tein délicat, animé, plein de fraîcheur & de vie, une taille moyenne & bien prise, un pied mieux fait & plus petit que celui des Espagnoles même ; des cheveux épais & noirs, qui flottent comme au hazard & sans ornement, sur des épaules & un sein d'albâtre. Tant de grâces naturelles sont relevées par tout ce que l'art a pu y ajouter : c'est la plus grande somptuosité dans les vêtements ; c'est une profusion sans borne

de perles & de diamans de toutes les espèces de parures où il est possible de les faire entrer. On met même une sorte de grandeur & de dignité à laisser égarer ou détruire ces objets précieux. Rarement une femme, même sans titre & sans noblesse, se montre-t-elle en public sans étoffe d'or & sans pierreries. Jamais elle ne sort que suivie de trois ou quatre esclaves, la plupart mulâtres, en livrée, comme les laquais, en dentelles comme leurs maîtresses.

Les odeurs sont d'un usage général à Lima. Les femmes n'y sont jamais sans ambre : elles en répandent dans leur linge & dans leurs habits, même dans leurs bouquets, comme s'il manquait quelque chose au parfum naturel des fleurs.

Le goût de la musique répandu dans tout le Pérou, se change en passion dans la Capitale. Ses murs ne retentissent que de chansons & de concerts, de voix & d'instruments. Les bals sont fréquents. On y danse avec une légèreté surprenante; mais on néglige trop les grâces des bras, pour s'attacher à l'agilité des pieds, sur-tout aux inflexions du corps, images frappantes des vrais mouvements de la volupté.

Tels sont les plaisirs que les femmes, toutes vêtues d'une manière plus élégante que modeste, goûtent & répandent dans Lima, aux dépens même de la fortune de leurs maris. Mais c'est particulièrement dans les délicieux salons où elles reçoivent compagnie, qu'on les trouve séduisantes. Là, nonchalamment cou-

chées sur une strade qui a un demi-pied d'élevation & cinq ou six de large, sur des tapis & des carreaux superbes, elles coulent des jours tranquilles dans un délicieux repos. Les hommes qui sont admis à leur conversation, s'asseient à quelque distance, à moins qu'une grande familiarité n'appelle ces adorateurs jusqu'à la strade, qui est comme le sanctuaire du culte & de l'idole. Cependant ces divinités aiment mieux y être libres que fieres, & bannissant le cérémonial, elles jouent de la harpe ou de la guitare, chantent même & dansent quand on les en prie.

C H I L I.

LA Province la plus importante de la Vice-Royauté du Pérou, est le Chili. Les Incas avaient établi leur domaine dans quelques parties du Sud de ce grand pays; mais dans tout le reste, le courage des naturels les avait maintenus dans l'indépendance. Les Espagnols attirés par la réputation de son opulence, essayèrent de bonne-heure d'en faire la conquête sous les ordres de Diego Almagro; mais ce Général étant mort sans avoir pu en venir à bout, Pedro de Valdivia suivit son projet. Celui-ci, après avoir déployé tout le courage & les talents militaires qu'on pouvait avoir alors, périt avec un corps considérable de troupes qui suivaient ses étendards. La bravoure & l'habileté de François de Villagra, son

Lieutenant, contint les Indiens, & sauva le reste des Espagnols. Peu-à-peu toute la plaine, le long de la côte, fut soumise à la Couronne d'Espagne.

Cette Région, telle qu'elle est aujourd'hui possédée par les Espagnols, a une largeur commune de 30 lieues entre la mer & les Cordelieres, & 900 lieues de côte, depuis le grand désert d'Atacamas qui la sépare du Pérou, jusqu'aux Isles de Chiloé qui la séparent du pays des Patagons.

Les Espagnols qui sont établis dans ce pays depuis 1541, n'en sont pas les seuls maîtres. Il est encore habité par les *Arocos*, peuples indigenes, nombreux & formidables. Cette Nation est dans ces contrées l'ennemi le plus ordinaire, le plus intrépide & le plus irréconciliable de l'Espagne. Souvent il est joint par les habitans de *Tucapel* & de la riviere *Biobio*, & par ceux qui s'étendent vers les Cordelieres. Comme ces peuples sont plus rapprochés, par leurs habitudes, des sauvages de l'Amérique septentrionale, que des Péruviens, leurs voisins, les confédérations qu'ils forment sont toujours fort à craindre.

Ils ne portent à la guerre que leurs corps, & ils ne traînent après eux ni tentes, ni bagages.

Les mêmes arbres dont ils tirent leur nourriture, leur fournissent les lances & les javelots dont ils sont armés. Assurés de trouver dans un lieu ce qu'ils trouvaient dans un autre, ils abandonnent sans regret le pays qu'ils ne

peuvent défendre. Tout séjour leur est égal. Leurs troupes, sans embarras de vivres, ni de munitions, se meuvent avec une agilité surprenante. Ils exposent leur vie en gens qui n'y sont pas attachés, & s'ils perdent leur champ de bataille, ils retrouvent leurs magasins & leur campement par-tout où il y a des terres couvertes de fruits. Ce sont les seuls peuples du nouveau Monde qui aient osé se mesurer avec les Européens en rase campagne, & qui aient imaginé l'usage de la fronde, pour lancer de loin la mort à leur ennemi.

Malgré la chaleur & l'opiniâtreté des combats que les Espagnols ont soutenus en différentes fois contre ces Indiens, les premiers ont formé au Chili plusieurs Etablissements assez importants, principalement sur les bords de l'Océan.

I. *Cochimbo*, ou *la Serena*, Ville élevée en 1544. Malgré la fertilité des campagnes qui environnent cette Ville, & l'abondance des mines de cuivre que l'on a ouvertes à son voisinage, elle est toujours demeurée dans une obscurité mortifiante.

II. *Valparaiso*, ne fut d'abord qu'un amas de cabanes destinées à recevoir les marchandises qui venaient du Pérou & les denrées qu'on voulaity envoyer. Peu-à-peu les Agents de ce commerce, qui appartenait en entier aux Négocians de la Capitale, réussirent à se l'approprier; alors ce vil hameau, quoique placé dans une situation très-désagréable, devint une Ville florissante.

III. *La Conception* fut bâtie en 1550, dans un terrain inégal, sablonneux, un peu élevé sur les bords d'une baie, dont le développement embrasse près de quatre lieues, & qui a trois ports, dont un seul est sûr. La Ville fut d'abord le Chef-lieu de la Colonie; mais les désastres qu'elle a éprouvés lui ont fait perdre, depuis plus de cent ans, cet utile & honorable prérogative. Telle est cependant l'excellence de son territoire, qu'il lui reste encore quelque éclat.

IV. *Valdivia*. A soixante-quinze lieues de la Conception, toujours sur les bords de l'Océan pacifique, est Valdivia, Ville plus importante que peuplée. Son port & sa forteresse, regardés comme la clef de la mer du Sud, furent long-tems sous l'inspection immédiate des Vice-Rois du Pérou. On comptait à la fin que c'était une surveillance trop éloignée, & la Place fut incorporée au Gouvernement de la Province.

V. *Iste de Chiloé*. Le bonheur qu'avaient eu les Jésuites de réunir & de civiliser un grand nombre de sauvages dans la principale de ces Isles, qui a cinquante lieues de long & sept ou huit de large, fit naître le desir de l'occuper. Au centre sont les Indiens convertis; sur la côte orientale a été construite une fortification nommée *Chacao*, où l'on entretient la garnison nécessaire pour sa défense.

VI. *San-Yago*. Dans l'intérieur des terres est San-Yago, bâtie principalement en 1541, détruite en 1630 par un tremblement de terre,

& rétablie aussi-tôt avec un agrément & des commodités qu'on ne trouve que très rarement dans le nouveau Monde. Les maisons y sont à la vérité fort basses, & construites avec des briques durcies au soleil; mais elles sont toutes blanchies au dehors, toutes peintes en dedans, toutes accompagnées de jardins spacieux, toutes rafraîchies par des eaux courantes. On compte dans cette Ville neuf Couvents de Moines, sept de Religieuses, & quarante mille Habitans.

San-Yago est la Capitale & le Siege de l'Empire; celui qui y commande est subordonné au Vice-Roi du Pérou pour tous les objets relatifs au Gouvernement, aux Finances & à la Guerre; mais il en est indépendant comme Chef de la Justice & Président de l'Audience Royale. Onze Corrégidors, répandus dans la Province, sont chargés, sous les ordres, des détails de l'Administration. La population du Chili s'éleve aujourd'hui à quatre à cinq cents mille ames; on n'y voit que très-peu de ces infortunés esclaves que fournit l'Afrique, & la plupart sont consacrés au service domestique. Les descendans des premiers sauvages asservis par les Espagnols, ou se sont retirés dans des montagnes inaccessibles, ou se sont perdus dans le sang de leurs Conquérens. Tous les Colons sont traités & regardés comme Espagnols.

En général, les habitans du Chili sont fort laborieux. Ils sont encouragés dans leurs travaux par un ciel toujours pur & toujours serein, par le climat le plus agréablement tem-

péré des deux hémisphères, sur-tout par un sol dont la fertilité étonne tous les Voyageurs. Sur cette heureuse terre, les récoltes de vin, de bled, d'huile, quoiqu'assez négligemment préparées, sont quadruples de celles que nous obrenons avec toute notre activité & toutes nos lumières : aucun des fruits de l'Europe n'a dégénéré. Plusieurs de nos animaux se sont perfectionnés ; les chevaux en particulier ont acquis une vitesse & une fierté que n'ont jamais eues les Andalous dont ils descendent. La nature a poussé plus loin ses faveurs encore ; elle a prodigué à cette région un excellent cuivre, qui est utilement employé dans l'ancien & le nouveau Monde ; elle lui a aussi donné de l'or.

Avant 1750, le fisc n'avait reçu aucune année pour son vingtième de ce précieux métal, au-delà de 50,220 liv. A cette époque fut érigé dans la Colonie un Hôtel des Monnoies. L'innovation eut des suites favorables ; en 1771 le droit royal s'éleva à 200,032 liv. 4 sols ; & il doit avoir beaucoup augmenté. L'Alcavala & les Douanes ne rendaient que 323,000 liv. & ils en rendent 1,080,000 liv. Ces diverses branches de revenus sont grossies depuis 1753, par la vente exclusive du tabac.

P A R A G U A Y.

Cette Province enclavée dans la Vice-Royaute du Pérou, est une vaste région, bornée au Nord par le Pérou & le Brésil ; au Midi,

par les terres Magellaniques ; au Levant , par le Brésil ; au Couchant par le Chili & le Pérou. Cette contrée doit son nom à un grand fleuve nommé *Paraguay* , qui prend sa source dans le Plateau nommé *Campo de Sparafis* , au troisième degré de latitude méridionale.

La découverte du fleuve Paraguay fut faite en 1515 par Diaz de Solis , grand Pilote de Castille. Cet Officier fut massacré , avec la plupart des siens , par les Sauvages , qui , pour éviter les fers qu'on leur préparait , traitèrent , quelques années après , de la même manière les Portugais venus du Brésil.

Les deux Nations rivales , également effrayées par ces revers , perdirent de vue le Paraguay , & tournèrent leur ambition d'un autre côté. Le hasard y ramena les Espagnols en 1536 ; & , depuis cette époque , cette Nation l'a toujours possédé.

Buenos-Ayres est le Chef-lieu de cet établissement : la situation en est saine & agréable ; on y respire un air tempéré ; elle est régulièrement bâtie ; ses rues sont larges , & formées par des maisons extrêmement basses , mais toutes embellies par un jardin plus ou moins étendu. Les édifices publics & particuliers , qui étaient tous de terre il y a environ cinquante ans , ont acquis de la solidité , des commodités même , depuis qu'on fait cuire de la brique & faire de la chaux. Le nombre des habitans s'éleve à trente mille. Une forteresse gardée par une garnison de six à sept cents hommes , défend un côté de la Ville , &

les eaux du fleuve environnent le reste de son enceinte. Deux mille neuf cents quarante-trois miliciens Espagnols, Indiens, negres & mulâtres libres, sont toujours en état de se joindre aux troupes régulières.

La place est à soixante lieues de la mer. Les Vaisseaux y arrivent par un fleuve qui manque de profondeur, qui est semé d'Isles, d'écueils, de rochers, & où les tempêtes sont beaucoup plus communes, beaucoup plus terribles que celles de l'Océan ; ils sont obligés de mouiller tous les soirs à l'endroit où ils se trouvent, & dans les jours les plus calmes, des Pilotes les précédent, la sonde à la main, pour leur indiquer la route qu'ils doivent suivre. Après avoir surmonté ces obstacles, il faut qu'ils s'arrêtent à trois lieues de la Ville, qu'ils y débarquent leurs marchandises dans des Bâtimens légers, qu'ils aillent se radouber, & attendre leur cargaison à l'Insenada de Barragan, mauvais Village situé à sept à huit lieues plus bas.

Quarante lieues au-dessous de Buenos-Ayres est la Ville de *Monté-Video*, bâtie en 1726, sur une baie de deux lieues de profondeur. Une citadelle bien entendue la défend du côté de terre, & des batteries, judicieusement placées, la protègent du côté du fleuve. Malheureusement on ne trouve que quatre ou cinq brasses d'eau, & on est réduit à s'échouer. Cette nécessité n'entraîne pas de grands inconvénients pour les Navires marchands ; mais les Vaisseaux de guerre dé-

périssent vite sur cette vase, & s'y arquent très-facilement.

PROVINCES DU PARAGUAY.

I. *Tucuman* Les possessions des Espagnols dans le Paraguay, sont distribuées en trois Provinces. Celle que l'on nomme *Tucuman* est unie, arrosée & saine. On y cultive, avec le plus grand succès, le coton & le bled que le pays peut consommer; & quelques expériences ont démontré que l'indigo & les autres productions particulières au nouveau Monde y réussiraient aussi heureusement que dans aucun des établissemens dont ces denrées font l'opulence; ses forêts sont toutes remplies de miel. Il n'y a peut-être pas sur le Globe de meilleurs pâturages: la plupart de ses bois sont d'une qualité supérieure. Il est en particulier un arbre désigné par le nom de *Quebracho*, qu'on prétend approcher de la dureté, de la pesanteur, de la durée du meilleur marbre, & qui, à cause de la difficulté des transports, est vendu au Potosi jusqu'à dix mille livres. La partie des Andes qui est de ce département, est abondante en or & en cuivre.

On assure que la population de cette Province ne monte pas au-delà de cent mille habitans Espagnols, Indiens & Negres. Ils sont réunis dans sept Bourgades, dont San-Yago del Estero est la principale, ou distribués sur des domaines épars, dont quelques-uns ont plus

plus de douze lieues d'étendue, où ils nourrissent jusqu'à quarante mille bêtes à cornes, six mille chevaux, sans compter d'autres troupeaux moins remarquables.

II. *Paraguay*. La Province appelée spécialement Paraguay, est beaucoup trop humide à cause des forêts des lacs & des rivières qui la couvrent. Aussi n'y compte-t-on que cinquante-six mille habitans, dont quatre cents seulement sont à l'Assomption, sa Capitale. Deux autres Bourgades qui portent aussi le nom de Villes, en ont moins encore. Quatorze Peuplades contiennent six mille Indiens; tout le reste vit dans les campagnes, & y cultive du tabac, du coton, du sucre, qui sont envoyés avec l'herbe du Paraguay à Buenos-Ayres, d'où l'on tire en échange quelques marchandises arrivées d'Europe.

III. *Buenos-Ayres*. Ce qui forme aujourd'hui cette Province, faisait originalement partie de celle du Paraguay. Ce ne fut qu'en 1621 qu'il en fut détaché. La plus grande obscurité fut long-tems son partage. Un commerce interlope qu'après la pacification d'Utrecht, ouvrit avec elle l'établissement Portugais du Saint-Sacrement, & qui la mit à portée de former des liaisons suivies avec le Chili & le Pérou, lui communiqua quelques mouvemens. Les malheurs arrivés à l'escadre de Pizarre, chargée, en 1740, de défendre la mer du Sud contre les forces Britanniques, augmentèrent sa population & son activité. L'une & l'autre reçurent un nouvel

accroissement des hommes entreprenans qui s'établirent dans cette contrée, lorsque les Cours de Madrid & de Lisbonne entreprirent de fixer les limites trop long tems incertaines de leur territoire. Enfin la guerre qu'en 1776 se firent les deux Puissances avec des troupes envoyées d'Europe, acheverent de donner une grande consistance à la Colonie.

Maintenant les deux rives du fleuve, depuis l'Océan jusqu'à Buenos-Ayres, & depuis Buenos-Ayres jusqu'à Santafé, sont ou couvertes de nombreux troupeaux, ou assez bien cultivées. Le bled, le maïs, les fruits, les légumes, tout ce qui compose les besoins ordinaires de la vie, excepté le vin & le bois, y croît en grande abondance.

La plus riche production qui sort de ces trois Provinces est l'herbe du Paraguay; c'est la feuille d'un arbre de grandeur moyenne, dont le goût approche de celui de la mauve, & la figure de celle de l'oranger. Cette herbe, dans laquelle les Espagnols & les autres habitans de l'Amérique méridionale trouvent tant d'agrément, & à laquelle ils attribuent un si grand nombre de vertus, est d'un usage général dans cette partie du nouveau Monde. On la jette séchée & presque en poussière dans une coupe avec du sucre, du jus de citron & des pastilles d'une odeur fort douce. L'eau bouillante que l'on verse par-dessus doit être bue sur-le-champ, pour ne pas donner à la liqueur le tems de noircir.

Quelqu'important que soit cet objet de com

merce dans le Paraguay, il est cependant beaucoup moins avantageux encore que celui des mulets. Cet animal utile est très-multiplié sur le territoire de Buénos - Ayres. Les habitans du Tucuman y portent des bois de construction & de la cire, qu'ils échangent chaque année contre soixante mille mulets de deux ans, qui chacun ne coûtait pas trois livres, mais qu'il faut payer huit ou dix aujourd'hui. On les tient quatorze mois dans les pâturages de Cordoue, huit dans ceux de Salta; &, par des routes de six cents, de sept cents, de neuf cents lieues, ils sont conduits en troupeaux de quinze cents ou de deux mille dans le Pérou, où on les vend, près d'Orazo, de Cusco, de Guança-Velica, depuis 70 jusqu'à 100 livres, suivant le plus ou moins d'éloignement.

Le Tucuman livre d'ailleurs au Potosi seize ou dix-huit mille bœufs, & quatre ou cinq mille chevaux nés & élevés sur son propre territoire. Ce sol fournirait vingt fois davantage des uns & des autres, s'il était possible de leur trouver quelques débouchés. Le Paraguay envoie à l'Espagne plusieurs objets plus ou moins importans; mais ils y ont été tous apportés des contrées limitrophes. De ses propres domaines le pays ne fournit que des cuirs.

Depuis 1748 jusqu'en 1753, l'Espagne reçut par an de cette Colonie 8,752,065 liv. L'or entra dans cette somme pour 1,514,705 l. l'argent pour 3,780,000 liv. & les productions pour 3,447,360 livres; le dernier article fut

formé par trois cents quintaux de laine de vigogne, qui produisirent 207,360 livres, & par cent cinquante mille cuirs, qui rendirent 3,240,000 liv. Tout était pour le commerce, & rien n'appartenait au Gouvernement.

G O U V E R N E M E N T.

D. Augustin de Jauregui, *Vice-Roi, Gouverneur & Capitaine-Général des Provinces du Pérou.*

C O M M A N D A N S P A R T I C U L I E R S.

Messieurs,

<i>Charcas,</i>	D.
<i>Chili,</i>	D. Ambrosio Benavides.
<i>Chiloé,</i>	{ D. Antonio Martinez y la Espada.
<i>Choco,</i>	{ D. Emmanuel de En- treña.
<i>Cuença,</i>	D. Jos. Anr. Vallejo.
<i>Mariquita,</i>	{ D. Franc. Navarro de Anaya.
<i>Montevideo,</i>	D. Joachim del Pino.
<i>Paraguay,</i>	{ D. Pedro Melo de Por- tugal.
<i>Valdivia,</i>	{ D. Pedro Gregorio de Echenique.
<i>Valparaiso,</i>	{ D. J. Fr. de la Riva Herrera.
<i>Tucuman,</i>	D. André Mestor.

ADMINISTRATION CIVILE.

La Vice-Royauté du Pérou est distribuée en trois Audiencias, chargées de rendre la Justice chacune dans son district. Ces Audiencias sont celles de Lima, de Charcas & de Chili.

AUDIENCE DE LIMA.

Messieurs,

- D. Augustin de Jauregui, Vice-Roi, Gouverneur & Capitaine-Général, *Président.*
- D. Melchior Jacot Ortiz Rojano, *Régent.*
- D. Joseph de Tagle.
- D. Gaspar de Urquiza Ibañez.
- D. Ant. Hermenegildo de Querejazu.
- D. Manuel de Mansilla.
- Le Marquis de Corpa.
- D. Joseph Ferrer.
- D. Manuel Ant. de Arredondo.
- D. Benito de la Mata Linares.
- D. Melchior de Santiago Concha.
- D. George de Escobido.

ALCALDES DU CRIME.

Messieurs,

- D. Joseph Laveza Henriquez.
- D. Ambrosio Cerdan.
- D. Nicolas Velez de Guevara.
- D. Joseph de Rezaval y Ugarte.
- D. Fernando Marquis de la Plata.

GENS DU ROI.

Messieurs,

- D. Franc. Ant. Moreno y Escadon, *Procureur-Général-Civil.*
 D. J. Jos. de Villalengua y Morfil, *Procureur-Général-Criminel.*

AUDIENCE DE CHARCAS.

Messieurs,

- D., *Président.*
 D. Geronimo Manuel de Ruedas, *Régent.*
 D. Juan de Dios Calvo y Anteguerra.
 D. Pedro Cernadas Bermudez de Castro.
 D. Alonso Gonzalez Perez.
 D. Manuel Garcia de la Plata.
 D. Lorenzo Blanco Ciceron.

GENS DU ROI.

Messieurs,

- D. Juan del Pino Manrique, *Procureur-Général-Civil.*
 D. Domingo Arnaiz de las Revillas, *Procureur-Général-Criminel.*
 D. Louis Jos. de Avaria, *Alguazil-Major.*

AUDIENCE DU CHILI.

Messieurs,

- D. Ambroise de Benavidés, *Gouverneur & Capitaine-Général du Chili, Président.*

Messieurs,

- D. Thomas Alvarez de Alevado, *Régent.*
 D. Louis de Santa Cruz y Centeno.
 D. Jos. de Gorvea y Badillo.
 D. Nicolas de Merida y Segura.
 D. Franc. Tadeo Diez de Medina.
 D. Louis de Urriola.

G E N S D U R O I.

Messieurs,

- D. Joseph Marquis de la Plata, *Procureur-Général-Civil.*
 D. Joachim Perez de Uriondo y Matierena, *Procureur-Général-Criminel.*
 Le Marquis de Casa-Real, *Alguazil-Major.*

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

Il y a deux Archevêchés au Pérou, Lima & Charcas : l'un a huit Suffragans, & l'autre cinq.

Archevêque de Lima.

- D. Juan Domingo Gonzalez de la Reguera Revenus.
 100,000 l.

S U F F R A G A N S.

- Arequipa.
 D. Fr. Miguel de Pamplona.
 Truxillo.
 D. Bathazar Jayme Martinez Com-
 pañon.



Quito.

Revenus.

D. Blas Sobrino y Minago. 60,000 l.

Cusco.

D. Juan Manuel de Moscoso. 30,000 l.

Guamangua.

D. Franc. Lopez. 30,000 l.

Panama.

D. Jos. Ant. Umeres de Miranda. 24,000 l.

Chili.

D. Manuel de Alday. 20,000 l.

Conception du Chili.

D. Fr. Jos. de Maran. 15,000 l.

Archevêque de Charcas.

D. François Ramon de Herbozo. 50,000 l.

S U F F R A G A N S.

Nostra Seignora de la Paz.

D. Greg. Fr. de Campos. 35,000 l.

Tucuman.

D. Fr. Jos. Ant. de San-Alberto.

Santa-Cruz de la Sierra.

D. Alex. de Ochoa.

Paraguay.

D. Fr. Louis de Velasco.

Buenos - Ayres.

D. Fr. Sébastien Malvar.



ARCHIPEL ESPAGNOL.

Ce fut Christophe Colomb, monté sur un Vaisseau Espagnol, qui eut la gloire de découvrir les Isles qui forment cet Archipel. C'est pourquoi ici, comme dans la terre-ferme, les Espagnols en possèdent la partie la plus étendue, la plus riche & la plus fertile. Telles sont les Isles de Cubagua, de la Trinité, de la Marguerite, de Porto-Rico, de Cuba, de Saint-Domingue, &c. Ces Isles, dont la plupart sont très-importantes, peuvent devenir la source d'une prospérité sans bornes. Malheureusement les Espagnols n'en ont pas encore tiré tout le parti que leur position & la fécondité du sol eussent pu leur permettre. Dans l'état actuel, dit sensément l'illustre Abbé Raynal, ce sont de vastes forêts où regne une solitude affreuse. Bien-loin de contribuer à la force, à la richesse de la Monarchie qui en a la propriété, elles ne font que l'affaiblir, que la ruiner par les dépenses qu'exige leur conservation.

L A T R I N I T É

L'ISLE que les Espagnols trouvent d'abord en arrivant en Amérique, se nomme *la Trinité*. Colomb y aborda, lorsqu'en 1498 il reconnut l'Orenoque; mais d'autres intérêts firent perdre de vue & l'Isle & les bords du Continent voisin.

Ce ne fut qu'en 1535, que la Cour de Ma-

drid fit occuper la Trinité. Elle est placée vis à vis l'embouchure de l'Orenoque, comme pour ralentir la rapidité du fleuve. On lui donne 318 lieues quarrées; elle n'a jamais effuyé d'ouragan, & son climat est sain. Les pluies y sont abondantes depuis le milieu de Mai jusqu'à la fin d'Octobre, & la sécheresse du reste de l'année est sans inconvénient, parce que le pays, quoique privé de rivières navigables, est très-bien arrosé. Les tremblements de terre y sont plus fréquents que dangereux. Dans l'intérieur de l'Isle, sont quatre groupes de montagnes qui, avec quelques autres formées par la nature sur les rives de l'Océan, occupent le tiers du sol. Le reste est presque généralement susceptible des plus riches cultures.

La forme de l'Isle est quarrée: au Nord est une côte de 22 lieues, trop élevée & trop hachée pour pouvoir jamais être bien utile. Celle de l'Est n'a que 19 lieues, mais toutes telles qu'on pourrait les désirer. La côte du Sud offre 25 lieues, un peu exhaussées, où le café, le cacao devraient prospérer. La bande de l'Ouest est séparée du reste de la Colonie, au Sud, par le canal du Soldat; au Nord, par la bouche du Dragon, & forme, au moyen d'un enfoncement, une rade de 20 lieues de large & de 30 de profondeur. C'est dans toutes les saisons un abri sûr pour les Navigateurs, qui, durant une grande partie de l'année, mouilleraient difficilement ailleurs, excepté à la Galiote.

Dans cette partie sont les établissemens Espagnols : ils se réduisent au port d'Espagne , qui a 78 cabanes couvertes de chaume , & à Saint-Joseph , placé trois lieues plus loin dans les terres , où l'on compte 88 familles encore plus misérables.

Le cacao fut autrefois cultivé près des deux Bourgades. Sa perfection le faisait préférer à celui de Caraque même. Pour s'en assurer , les Négocians le payaient d'avance. Les arbres qui le portaient périrent tous en 1727 , & n'ont point été renouvelés depuis. Les vents du Nord , qui trop souvent ont porté ailleurs le même genre de calamité , ont occasionné ce désastre.

CUBAGUA.

L'ISLE de Cubagua, éloignée de quatre lieues seulement du Continent , fut découverte & méprisée en 1498 , par Colomb. Averti dans la suite que ses rivages renfermaient de grands trésors , les Espagnols s'y portèrent en foule en 1509 , & lui donnerent le nom d'*Isle aux perles*.

Cette dénomination désigne assez le genre de productions que fournissait cette Isle. En effet , l'Espagne en retira une grande quantité de perles qu'elle faisait pêcher par des sauvages des Lucayes , qui avaient une facilité singulière à demeurer long - tems sous l'eau ; mais ce succès fut celui d'un moment. Le banc des perles fut bientôt épuisé , & la Colonie ,

privée de cette ressource, qui seule formait sa subsistance, fut transférée, en 1524, à la Marguerite.

LA MARGUERITE.

CETTE Isle a quinze lieues de long sur cinq de large. Des brouillards épais la couvrent presque continuellement, quoique la nature lui ait refusé les eaux courantes. On n'y voit de bourgade que Monpadre, défendue par un petit fort. Son sol est très-fertile, mais il n'est pas cultivé.

Cette Isle n'est habitée que par cinq à six cents Espagnols, qui y ont formé, avec des femmes originaires du pays, une génération de peuples superstitieux & pusillanimes. La pêche des perles fut quelque tems pour eux une ressource très-avantageuse; mais le banc s'étant bientôt épuisé, ils sont actuellement réduits à vivre de maïs, de leur pêche, & de bananes que la nature y fait croître plus grosses & meilleures que dans le reste de l'Archipel. Ils élèvent des bestiaux maigres & de peu de goût, qu'ils vont échanger en fraude, dans les Colonies Françaises, contre des camelots, des voiles noirs, des toiles, des bas de soie, des chapeaux blancs & des clincailleries. Cette navigation se fait avec une trentaine de chaloupes non-pontées.

Les troupeaux domestiques ont peuplé les bois de bêtes à corne, qui sont devenues sauvages. On les tue à coup de fusil : leur chair

est coupée en aiguillettes de trois pouces de large & d'un pouce d'épaisseur, qu'on fait sécher, après en avoir fondu la graisse, de manière à les conserver trois ou quatre mois. Le cent pesant de cette viande que l'on nomme *tassajo*, se vend environ 20 liv. dans les établissemens Anglais.

P O R T O - R I C O .

P O R T O - R I C O a trente-six lieues de long sur dix-huit de largeur, & cent de circonférence. Cette Isle est peut-être, dans la proportion de son étendue, la meilleure du nouveau Monde; l'air y est sain & assez tempéré. Un grand nombre de petites rivières l'arrosent de leurs eaux pures & limpides. Ses montagnes sont couvertes de bois utiles ou précieux, & ses vallées sont d'une fertilité qu'on retrouve rarement ailleurs. Toutes les productions propres à l'Amérique prospèrent sur ce sol profond. Un port sûr, des rades commodes, des côtes faciles se joignent à tant d'avantages.

Sur cette terre, privée de ses sauvages habitans, s'est successivement formée une population fort nombreuse. Au premier Janvier 1778, Porto-Rico comptait quatre-vingt mille six cent soixante habitans, dont six mille cinq cent trente seulement étaient esclaves. Il comptait soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre bêtes à corne, vingt-trois mille cent quatre-vingt-quinze chevaux, mille cinq cent,

quinze mulets, & quarante-neuf mille cinquante-huit têtes de menu bétail.

Sur les plantations, qui étaient au nombre de cinq mille six cent quatre-vingt-un, on récoltait deux mille sept cent trente-sept quintaux de sucre, onze cent quatorze quintaux de coton, onze mille cent soixante-trois quintaux de café, dix-neuf mille cinq cent cinquante-six quintaux de riz, quinze mille deux cent seize quintaux de maïs; sept mille quatre cent cinquante-huit quintaux de tabac, & neuf mille huit cent soixante quintaux de melasse.

Dans les pâturages, dont on comptait deux cent trente-quatre, la reproduction annuelle était de onze mille trois cent soixante-quatre bœufs, de quatre mille trois cent soixante-quatre chevaux, de neuf cent cinquante-deux mulets, & de trente-un mille deux cent cinquante-quatre têtes de menu bétail.

Long-tems les citoyens de Porto-Rico ne furent pas les véritables propriétaires du sol qu'ils occupaient. Les Commandans n'en accordaient jamais que l'usufruit; ce désordre inconcevable a enfin cessé. Une loi du 14 Janvier 1778, assure aux possesseurs la propriété de ce qui se trouvait alors dans leurs mains, sous la condition d'une redevance annuelle d'un réal & un quart, ou seize sols six deniers & demi, pour chaque portion de terre de vingt-cinq mille sept cent huit toises qu'on mettra en culture, & de trois quarts de réal, ou dix sols un denier & demi, pour celle qui restera en

pâturage. Ce léger tribut est employé à l'habillement des Milices, composées de dix-neuf cents hommes d'infanterie, & de deux cent cinquante chevaux. Sous les mêmes clauses, le reste de l'Isle sera distribué à ceux qui ont peu, ou même qui n'ont rien. Ces derniers, désignés par le nom d'*Aggrégés*, sont au nombre de sept mille huit cent trente-cinq.

C U B A.

L'Isle de Cuba, séparée de celle de Saint-Domingue par un canal étroit, appartient aux Espagnols. Elle seule vaudrait un Royaume. Elle a deux cent trente lieues de long, & depuis quatorze jusqu'à vingt-quatre de large. Aucune de ses rivières n'est navigable. Dans trois ou quatre seulement, des bateaux remontent deux, quatre & six lieues, durant la plus grande partie de l'année. Au Nord, la Havane, Bahiahonda, Maciel, Matanza peuvent recevoir des Vaisseaux de guerre; mais les rades du Sud, Caba, Xagues, Port-au-Prince, Bayamo, Bacaona, Nipe, Batabano, Trinité, n'admettent que des Bâtiments marchands.

Quoique cette Isle eût été découverte en 1492, par Colomb, ce ne fut qu'en 1511 qu'elle fut conquise par Diego de Velasquez. Selon le dénombrement fait en 1774, elle comptait alors cent soixante-onze mille six cent vingt-huit personnes, dont vingt-huit mille sept cent soixante-six seulement étaient esclaves.

La population est vraisemblablement un peu plus considérable, parce que la crainte d'un nouvel impôt a dû empêcher l'exactitude dans les déclarations.

On ne trouve guere d'autres arts dans l'Isle que ceux de nécessité premiere. Ils sont entre les mains des mulâtres ou des noirs libres & très-imparfaits. La seule Menuiserie y a été portée à un degré de perfection remarquable. Des bois d'un cedre propre à la construction, couvraient la Colonie, sans qu'on eût jamais songé à les employer. On y forma, en 1724, des ateliers, dont, jusqu'à ce jour, il est sorti cinquante-huit Vaisseaux ou Frégates.

D'autres mulâtres, d'autres noirs, font naître des subsistances; ce sont quelques fruits du nouveau Monde, & quelques légumes de l'ancien, du maïs, du manioc, dont la consommation a diminué à mesure que la liberté de la navigation a fait baisser le prix des farines apportées de l'Espagne ou du Mexique, & quelquefois aussi de l'Amérique septentrional; du cacao assez bon, mais en si petite quantité, qu'il en faut tirer, tous les ans, plus de deux mille quintaux de Caraque ou de Guayaquil; de nombreux troupeaux de bœufs, & sur-tout de cochons, dont la chair a été jusqu'ici préférée généralement, & le sera toujours, à moins que les moutons, que l'on vient d'introduire dans l'Isle, ne la fassent un jour négliger. Tous ces animaux errent dans des pâturages dont chacun a quatre ou du moins deux lieues d'étendue. On y voit aussi paître

des mulets & des chevaux qu'il faudrait multiplier encore , puisque le nombre actuel ne dispense pas d'en demander une grande quantité au Continent.

L'industrie des habitans de cette Isle ne s'est pas encore tournée vers l'indigo , ni vers le coton , quoiqu'ils croissent naturellement dans l'Isle. La culture du café , adoptée depuis peu , n'y a pas fait non plus des progrès considérables. La cire , fruit de quelques abeilles apportées dans l'Isle par les Floridiens chassés de leur patrie à la paix de 1763 , y forme une branche de commerce qui devient de jour en jour plus florissant.

Le tabac est l'une des plus importantes productions de Cuba. Chaque récolte en donne environ cinquante-cinq mille quintaux. Une partie est consommée dans le pays , ou sort en fraude. Le Gouvernement en fait acheter, tous les ans , pour ses domaines de l'ancien & du nouveau Monde , quarante-six mille sept cent cinquante quintaux , dont le prix varie avec la qualité , mais qui , l'un dans l'autre , lui revient à 48 livres 12 sols le cent. De sorte que le Roi verse annuellement dans l'Isle , pour ce seul objet , 2,272,050 livres.

Un Gouverneur , qui a le titre de Capitaine-Général , préside à la Colonie ; c'est à lui qu'il appartient de décider tout ce qui est du ressort du Civil & du Militaire : mais un Intendant régit les Finances ; des Magistrats , dont les Sentences peuvent être infirmées par l'Audience de Saint Domingue , rendent la

justice dans les dix-huit Juridictions qui partagent l'Isle. On y trouve aussi dix-neuf Hôpitaux richement fondés.

La Havane, décorée d'un port le plus sûr de l'univers, & où les flottes de tout le monde entier pourraient mouiller en même-tems, est la Capitale de l'Isle. On y a construit, par les soins de M. le Marquis de la Torre, des embellissemens & des commodités qu'on y desirait inutilement depuis long-tems. Le Gouverneur actuel lui a donné une Salle de spectacles sagement décorée, deux promenades délicieuses, des cazernes commodes, & à son territoire cinq cents ponts très-bien entendus. Ces établissemens, utiles ou agréables, n'ont coûté à la Ville que 482,066 livres : il y a aussi à la Havane une Université qui a 37,800 liv. de revenus, & environ deux cents Elèves.

La Ville de Cuba, beaucoup moins importante que celle de la Havane, est le Siege de l'Evêque & de son Chapitre; ni eux, ni les autres Membres du Clergé, ne perçoivent la dixme, comme dans le reste du nouveau Monde; elle appartient à la Couronne; mais, ainsi qu'ailleurs, sans être une ressource pour le fisc. La Colonie compte 23 Couvents d'hommes & trois de femmes, dont les biens sont estimés 14,589,590 liv. Dans ce calcul ne sont pas compris les fonds de l'Ordre de Saint Jean de Dieu, destinés à des objets d'utilité publique.



SAINT-DOMINGUE.

On a dit à l'article des Possessions Françaises en Amérique, que l'Isle de Saint Domingue, autrefois appelée *Espagnola*, était possédée par les Français & les Espagnols. La partie qu'occupent ces derniers est infiniment plus féconde que celle dont les Français sont propriétaires. Cependant tel est l'état de misère & d'avilissement où cette Colonie est plongée, qu'elle compte à peine vingt mille habitans. Ce qu'elle y a planté de cannes, de cafiers & de pieds de tabac, ne suffit pas à la consommation, loin de pouvoir contribuer à celle de la Métropole. Elle ne fournit annuellement au commerce national que cinq à six mille cuirs, & quelques denrées d'une si médiocre importance, qu'elles méritent à peine d'être comptées pour quelque chose.

Tout, dans l'Isle, se ressent de ce défaut de culture. San-Yago, la Vega, Soïbo, & d'autres lieux de l'intérieur des terres, autrefois si renommés par leurs richesses, ne sont plus que des hameaux, où rien ne rappelle leur splendeur primitive.

Les côtes n'offrent pas un tableau plus animé. Au Sud de la Colonie, est la baie étroite & profonde d'Ocoa, qu'on pourrait appeler un port. C'est dans cet endroit, où les Espagnols n'ont point d'établissement, quoiqu'une saline, qui suffit à leurs besoins, en soit fort

proche , qu'est déchargé l'argent envoyé du Mexique pour les dépenses du Gouvernement , & d'où il est porté sur des chevaux jusqu'à San-Domingo , qui n'en est éloigné que de quinze lieues.

Cette Ville , autrefois Capitale de toute l'Isle , ne l'est plus que de la portion qui appartient aux Espagnols. Long-tems le Losana , qui baigne ses murs , admit des Bâtimens de six cents tonneaux. Depuis que l'embouchure de cette riviere a été presque comblée par les sables & par les pierres qu'elle entraîne des montagnes , la Ville n'est pas dans un meilleur état que le port , & de magnifiques ruines sont tout ce qui en reste. Les campagnes qui l'environnent , n'offrent que des ronces & quelques troupeaux.

Quatorze lieues au-dessus de cette place , coule la riviere de Macoussis , où abordent le petit nombre de Navires Américains qui viennent trafiquer dans l'Isle : ils débarquent leurs faibles cargaisons , à la faveur de quelques Iflots qui forment un assez bon abri.

Plus loin , toujours sur la même côte , la Rumana parcourt les plus superbes plaines qu'il soit possible d'imaginer. On ne voit cependant sur un sol aussi vaste & aussi fécond , qu'une Bourgade qui paroîtroit misérable dans les contrées même que la nature aurait le plus maltraitées.

Le Nord de la Colonie est digne du Sud. Porto de Plata , dont il seroit difficile d'exagérer la beauté & la fécondité , ne voit dans ses

nombreuses anes, ni sur son riche territoire, que quelques cabanes.

L'Isabellique, qui a une belle rivière, des plaines immenses, des forêts remplies de bois précieux, ne présente pas un aspect plus florissant.

Avec autant ou plus de moyens de prospérité, Monté-Christo n'est qu'un entrepôt, où des interlopes Anglais viennent habituellement, en tems de paix, charger les denrées de quelques plantations Françaises établies dans son voisinage.

Les Espagnols n'ont aucune Possession à l'Ouest de l'Isle, entièrement occupé par les Français; & ce n'est qu'après la dernière paix qu'ils ont jugé convenable de former des établissemens à l'Est, qu'on avait depuis long-tems perdu de vue.

Le projet d'établir des cultures, pouvait s'exécuter dans la plaine de Véga-Réal, située dans l'intérieur des terres, & qui a 80 lieues de long, sur 10 dans sa plus grande largeur. On trouverait difficilement au nouveau Monde, un terrain plus uni, plus fécond, plus arrosé. Toutes les productions de l'Amérique y réussiraient admirablement; mais l'extraction en serait impossible, à moins qu'on ne pratiquât des chemins dont l'entreprise effrayerait la Nation même la plus entreprenante.

Le Gouvernement s'est déterminé pour Cumaná. C'est une Péninsule large de cinq lieues, longue de seize, & dont le sol, quoiqu'un peu inégal, est très-propre aux plus riches pro-

ductions du nouveau Monde. Elle a de plus l'avantage d'offrir aux Bâtimens qui arrivent d'Europe, un atterrage facile & un mouillage sûr. De nos jours, la Cour de Madrid y a fait passer quelques Canariens, dont la peuplade ne paraît pas très-florissante.

GOUVERNEURS des Isles Espagnoles.

Messieurs,

<i>Cuba</i> ,	D.
<i>La Havane</i> ,	D. Diego Jos. Navarro.
<i>La Marguerite</i> ,	D. Felix Bejerano.
<i>Porto-Rico</i> ,	D. Joseph Dufresne.
<i>Saint-Domingue</i> ,	D. Isidore de Peralta.
<i>La Trinité</i> ,	D. Manuel Falques.
<i>Cubagua</i> ,	D.

ADMINISTRATION CIVILE.

L'Isle de Saint-Domingue est la seule où l'on ait établi une Audience : toutes les autres Isles Espagnoles ont leurs Tribunaux particuliers, dont les Sentences vont par appel à cette Jurisdiction souveraine.

AUDIENCE DE SAINT-DOMINGUE.

Messieurs,

- D. Isidore de Peralta, Gouverneur & Capitaine Général, *Président.*
 D. François-Xavier de Gamboa, *Régent.*

Messieurs,

- D. Louis de Chaves y Mendoza.
 D. Augustin de Amparan y Oibe.
 D. Raimond Jobet.
 D. Joachim Jos. de Inclan y Arango.
 D. Manuel Bravo y Bermudez.

GENS DU ROI.

Messieurs,

- D. Miguel Cristoval de Iñisbarri y Dominguez,
Procureur-Général-Civil.
 D. Julien Diaz de Saravia, *Procureur-Général-*
Criminel.
 D., *Alguazil-Major.*

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

L'Isle de Saint-Domingue est aussi la seule où il y ait un Archevêque. Ce Prélat a quatre Suffragans fixés dans les Isles & dans la terre-ferme.

Archevêque de Saint-Domingue.

	Revenus.
D. Isidoro Rodriguez.	12,000 L.

SUFFRAGANS.

Coracas.

D. Meriano Masti.	18,000 L.
---------------------------	-----------

Cuba.

D. Santiago Joseph de Echevarria y Elguezua.	30,000 L.
--	-----------

Porto-Rico.

Revenus.

D. Manuel Ximenez Perez. . . . 12,000 l.
 — Mérida de Maracaïbo.

D. Fr. Juan Ramos de Lora. . . . 50,000 l.

ÉTAT DE LA MARINE D'ESPAGNE.

SÉCRÉTAIRERIE D'ÉTAT, POUR LA MARINE.

Le Marquis Gonzalez de Castejon, *Sécretaire d'Etat.*

CONSEILLERS.

Messieurs.

D. Antoine-Louis del Réal Lombardon.

D. Joachim Hernandez.

D. Philippe Garcia Alesson.

D. Manuel de la Cuentas-Zayras.

D. Pedro Varela y Ulloa.

D. Fulgence de la Riva Agüero.

D. Julien Retamosa.

D. Alberto de Sesma.

D. Pedro Alonso Henriquez, *Archiviste.*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

D. Louis de Cordova, *Directeur-général.*

LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX.

Messieurs,

1755 Le Marquis de la Vega de Armijo.

1757 Le Marquis de San-Leonardo.

Messieurs,

- 1774 { Le Marquis del Réal Tesoro.
D. Louis de Cordova.
Le Marquis de Casa-Tilly.
D. Manuel de Guirior.
D. Manuel de Florez.
Le Marquis Gonzalez de Castejon.
D. Joseph de Roxas.
D. Antonio Ulloa.
- 1779 { D. J.-Bapt. Bonet.
D. Ant. Rodriguez Valcarcel.
D. Joseph Diaz de San-Vicente.
D. Miguel Gaston.
D. Antonio de Arce.
- 1780 D. J. de Langara y Huarte.
- 1781 D. Jos. Solano.

*Leur uniforme est le même que celui des
Lieutenans-Généraux des armées d'Espagne.*

C H E F S D' E S C A D R E.

Messieurs,

- 1774 D. Adrien Caudron Cautin.
D. Ignace Ponce de Leon.
D. Antoine Posada.
- 1779 { D. Fernand de Lortia.
D. Ant. O'orno y Herrera.
D. Juan Tomaseo.
D. Antoine Barcelo.

*Leur uniforme est le même que celui des
Maréchaux-de-Camp.*

Trente deux Brigadiers de Marine, cent douze Capitaines de vaisseau, parmi lesquels sont douze Graduados, & cent vingt-sept Capitaines de frégates, parmi lesquels sont deux Graduados.

Département de la Marine d'Espagne.

C A D I X.

Messieurs,

D. Louis de Cordova, *Commandant & Directeur-général.*

D. Ventura Moreno, *Brigadier, Major-général.*

D. Antonio Escaño. } *Adjudans.*

D. }

D. Alexandre Teran, *Commissaire de la Province, Secrétaire-général de la Direction.*

F E R R O L.

Messieurs,

D. Joseph Diaz de S. Vicente, *Commandant-général.*

D., *Capitaine de frégate, Major.*

D. Ignace de Olasta, *Adjudant.*

D. Gabriel de Llanos, *Secrétaire de la Commandance.*

C A R T H A G E N E.

Messieurs,

D. Joseph de Roxas, *Commandant-général.*

D. Joseph Bonanza, *Capitaine de frégate, Major.*

D., *Adjudant.*

D. Leandre Echenique, *Secrétaire de la Commandance.*

En 1772, il fut établi en chacun de ces trois Départemens, un Conseil, qui a pour objet de statuer sur tout ce qui concerne l'armement des Vaisseaux & l'entretien des Arsenaux. Le Commandant-général du Département, en est toujours le Président.

*Corps militaires entretenus pour la
Marine.*

COMPAGNIES DES GARDES-MARINES.

En 1717, on créa à Cadix une Compagnie de Gardes-Marines, de 150 hommes, dont le nombre fut porté, depuis, à deux cents; mais le Ministère désirant donner à sa Marine des Officiers dignes de lui faire honneur, on a distribué ce Corps en trois Compagnies, dont l'une est demeurée à Cadix, la seconde a été fixée à Ferrol, Ville de Galice, & la troisième à Carthagene. Chacune de ces trois Compagnies est composée d'un Capitaine, d'un Lieutenant, d'un Porte-Enseigne, de deux Adjudans, de quatre Brigadiers, de quatre Sous-Brigadiers & de 92 Cadets. Chaque Compagnie a aussi une Académie composée d'un Directeur & de huit Maîtres, dont l'objet est de former les jeunes Officiers dans les Sciences & dans les Arts relatifs à la Marine.

Le Capitaine de Cadix est le Commandant des trois Compagnies.



ÉTAT-MAJOR.

CADIX.

Messieurs,

D. Miguel Gaston, Lieutenant-général, Capitaine-Commandant.

D. Ant. Posada, Chef d'escadre, Lieutenant.

D. Fr. Muñoz de San-Clemente, Lieutenant de navire, Porte-Enseigne.

D. } Adjudans.

D. }

D. Vincent Tosino, Capitaine de vaisseau, Directeur des trois Académies.

FERROL.

Messieurs,

D. Fr. Gil, Brigadier, Capitaine.

D. Fr. Jove Llanos, Capitaine de frégate, Lieutenant.

D., Lieutenant de vaisseau, Porte-Enseigne.

D. } Adjudans.

D. }

D. Cipriano Viniscati, Directeur.

CARTHAGENE.

Messieurs,

D. Joseph de Mazarredo, Brigadier, Capitaine.

D. Domingo de Nava, Capitaine de navire, Lieutenant.

D., Porte-Enseigne.

D. } Adjudans.

D. }

D. Hyacinthe Ceruti, Directeur.

Infanterie de la Marine.

Ce Corps que l'on appelle en Espagne l'*Infanterie de la Marine*, est composé de douze Bataillons, de six Compagnies chacun. Chaque Bataillon a pour chef un Adjudant, & les Compagnies composées de 168 hommes chacune, ont à leur tête quatre Officiers.

É T A T - M A J O R.

C A D I X.

Messieurs,

Le Marquis de Casa-Tilly, Lieutenant-général ;
Commandant principal.

D. Carlos de Torres, Capitaine de navire,
Inspecteur.

D. , *Sergent-Major.*

F E R R O L.

Messieurs,

D. . . , Cap. de frégate, *Commandant en second.*

D. . . , Cap. de frégate, *Sous-Inspecteur.*

D. . . , Lieut. de vaisseau, *Sergent-Major.*

C A R T H A G E N E.

Messieurs,

D. . . , Cap. de frégate, *Commandant en second.*

D. Louis Morena, Capitaine de frégate, *Sous-Inspecteur.*

D. Louis Bonet, Lieutenant de navire, *Sergent-Major.*

Corps royal d'Artillerie.

Ce Corps est composé de deux mille hommes distribués en seize Brigades, dont chacune

a son Lieutenant. Cette Compagnie, qui est distribuée en trois Départemens, a une Ecole d'Artillerie, pour former ceux qui la composent, dans les différens objets de leur service.

E T A T - M A J O R.

C A D I X.

Messieurs,

D. Francisco Robira, Capitaine de vaisseau,
Commissaire-général.

Un Sergent-Major, & deux Commissaires en second.

F E R R O L.

Messieurs,

D. Firmin Carasa, Capitaine de vaisseau ;
Commissaire Provincial.

Un Sergent Major, & deux Commissaires en second.

C A R T H A G E N E.

Messieurs,

D. Joachim de Posada, Capitaine de frégate,
Commissaire Provincial.

Un Sergent Major, & deux Commissaires en second.

Ingénieurs.

Le Corps des Ingénieurs de la Marine fut créé le 10 Octobre 1770. Son uniforme est le même que ceux des Officiers de l'armée. Il est composé de quatre Directeurs, *Capitaines de vaisseau & Officiers généraux*; quatre Ingénieurs en chef, *Capitaines de vaisseau*; huit en second, *Capitaines de frégates*; huit ordinaires, *Lieutenans de vaisseau*; huit extraordinaires, *Porte-Enseignes de vaisseau*; & de douze Adjudans,

Porte Enseignes de frégates. Tous ces Officiers sont aux ordres de l'Ingénieur général, Don François Gautier, Brigadier de l'armée.

Corps des Pilotes.

Ce Corps est distribué en deux classes; en Pilotins ou Adjudans, & en Pilotes servans actuellement sur les côtes & dans les ports. Il est aussi divisé en trois Départemens, dont chacun a un Ecole où l'on enseigne tout ce qui peut être relatif à la navigation & au pilotage.

E T A T - M A J O R.

C A D I X.

Messieurs,

D. Juan de Soto y Aguilar, Brigadier, *Commandant en chef.*

Deux Adjudans, Lieutenans de navire.

F E R R O L.

Messieurs,

D. Vincent Caamaño, Capitaine de navire, *Directeur.*

Un Adjudant.

C A R T H A G E N E.

Messieurs,

D. Felix de Marquina, Capitaine de vaisseau, *Directeur.*

Un Adjudant.



ARTICLE III.

Possessions Portugaises.

LONG-TEMPS l'Asie, découverte, si j'ose ainsi m'exprimer, au quinzième siècle, par les Portugais, occupa tous les esprits. Long-tems cette heureuse région fut le seul théâtre de la fortune, de la considération & de la gloire. Les exploits éclatans qu'y faisaient les Portugais, les richesses qu'on en rapportait, & les relations étonnantes que l'on publiait des contrées qu'ils visitaient, donnaient à leur Nation, dans toutes les parties du monde, une supériorité que chaque particulier voulait partager. L'enthousiasme était général. L'Amérique, dont on disait aussi tant de merveilles; l'Amérique, où la nature semblait avoir épuisé ses forces pour y former de l'or, ne méritait pas même de fixer les regards des Portugais.

Un heureux hasard procura à ce Peuple autrefois si puissant & si superbe, l'une des plus riches Contrées du Continent qu'il méprisait. Pierre Alvarez Cabral, cet homme si célèbre dans les Annales de l'Asie moderne, repassait en 1500, dans cette partie du monde, théâtre de sa gloire. Pour éviter les calmes de la côte d'Afrique, & doubler plus sûrement le Cap de Bonne-Espérance, il prit le large du côté de l'Ouest, & découvrit, sans y penser, le Brésil, l'une des plus belles Provinces de

l'Amérique méridionale. La tempête l'obligea à y chercher un asyle. Il mouilla sur la côte au quinzième degré de latitude australe, dans un lieu qu'il appella *Porto-Seguro*. Il prit possession du pays sans y former d'établissement, & lui donna le nom de *Sainte-Croix*. On lui substitua depuis celui du *Brésil*, parce que le bois ainsi appelé, était la production la plus précieuse, pour les Européens qui l'employèrent à la teinture.

Dès que la Cour de Lisbonne eut fait visiter les Ports, les Bois & les Rivieres, les Côtes du Brésil, & que l'on crut s'être assuré qu'il n'y avait ni or ni argent, elle le méprisa au point de n'y envoyer que des hommes flétris par les Loix, que des femmes perdues par leurs débauches, & des Juifs proscrits par l'Inquisition.

Tous les ans, il partait de Portugal un ou deux Vaisseaux qui allaient porter dans le nouveau Monde tous les scélérats du Royaume. Ils en rapportaient des perroquets, des bois de teinture & de marqueterie. On voulut y joindre le gingembre; mais il ne tarda pas à être prohibé, de peur que cette marchandise ne nuisît au commerce qu'on en faisait par les grandes Indes.

Bientôt les Juifs, qu'on avait exilés au Brésil, réussirent à y établir quelques cultures. Cet heureux présage fit sentir à la Cour de Lisbonne qu'une Colonie pouvait devenir utile à la Métropole, autrement que par des métaux. Dès 1525, on la vit jeter des regards

moins dédaigneux sur une Possession immense qu'elle tenait du hasard, & qu'elle était accoutumée de regarder comme un cloaque, où abourissaient toutes les immondices de la Monarchie.

B R E S I L.

LE BRÉSIL est un continent immense de l'Amérique méridionale, borné au Nord par la rivière des Amazones ; au Sud, par celle de la Plata ; à l'Est, par la mer ; & au Couchant par une multitude de marais, de lacs, de torrents, de rivières & de montagnes, qui le séparent des Possessions Espagnoles. Cette vaste contrée, découverte en 1500, par Pierre Alvarez Cabral, appartient aux Portugais.

Le climat du Brésil est fort doux, en comparaison de celui de l'Afrique. L'air y est souvent assez froid, pendant la nuit, pour obliger les habitans à faire du feu dans leurs cabanes.

Cette région est actuellement divisée en neuf Provinces, toutes gouvernées par un Commandant particulier, & qui sont Para, Maragnan, Fernambac, Bahia, Rio-Janeiro, Saint-Paul, Minas-Geraës, Goyas & Matto-Grosso. Quoique les différents Chefs préposés à l'Administration de ces Provinces, soient tenus de se conformer aux Réglemens généraux que le Vice-Roi juge à propos de faire, ils sont comme indépendans de son autorité, parce qu'ils reçoivent directement leurs ordres de Lisbon-

ne , & qu'eux-mêmes ils y rendent compte des affaires de leur Département. On ne les nomme que pour trois ans ; mais leur mission a communément plus de durée. La Loi leur défend de se marier dans la contrée soumise à leur Jurisdiction ; de s'intéresser dans aucune branche de commerce ; d'accepter le moindre présent ; de recevoir des émoluments pour les fonctions de leur charge ; & cette Loi est assez rigoureusement observée depuis quelques années. Aussi , rien n'est plus rare aujourd'hui qu'une fortune faite , ou même commencée , dans les postes du nouveau Monde. Celui qui les quitte volontairement , doit , comme celui qui est révoqué , compte de sa conduite à des Commissaires choisis par la Métropole ; & les citoyens de tous les ordres sont indistinctement admis à former des accusations contre lui. S'il meurt dans sa place , l'Evêque , l'Officier militaire le plus avancé , & le premier Magistrat , prennent conjointement les rênes du gouvernement jusqu'à l'arrivée de son successeur.

La Jurisprudence du Brésil est absolument la même que celle du Portugal. Chaque District a son Juge , dont on peut appeler aux Tribunaux supérieurs de Bahia & de Rio-Janeiro , à ceux même de Lisbonne , s'il s'agit de grands intérêts. Il n'y a que le grand Para & le Maragnan qui ne soient soumis à aucune des deux Juridictions , & dont les procès soient portés en seconde instance à la Métropole. On observe une route un peu dif-

férente dans les causes criminelles. Le Juge de chaque canton punit sans appel les fautes légères. Les forfaits ressortissent du Gouverneur, aidé de quelques Assesseurs que la Loi lui nomme.

Un Tribunal particulier doit, dans chaque Province, recueillir les successions qui tombent à des héritiers fixés au-delà des mers : il retient cinq pour cent pour les honoraires, & fait passer le reste en Portugal dans un dépôt formé pour le recevoir. Le vice de cette institution, d'ailleurs judicieuse, c'est que les Créanciers du Brésil ne peuvent être payés qu'en Europe.

Le Commandant & quatre Magistrats administrent les Finances de chaque Province. Le résultat de leurs opérations passe, tous les ans, au Trésor royal de la Métropole, & y est discuté très sévèrement.

Il n'y a pas de Ville, de Bourg même un peu considérable, qui n'ait une Assemblée municipale. Elle doit veiller aux peus intérêts qui lui sont confiés, & régler, sous l'inspection du Commandant, les légères taxes dont elle a besoin. On lui a accordé plusieurs privilèges, celui en particulier de pouvoir attaquer au pied du Trône le Chef de la Colonie.

Le Militaire est réglé, au Brésil, sur le même pied qu'en Portugal & dans le reste de l'Europe. Les troupes sont à la disposition de chaque Gouverneur, qui nomme à toutes les places vacantes, jusqu'à celle de Capitaine exclu-

sivement. Il a la même autorité sur les Milices, composées de tous les citoyens qui ne sont pas *fidalgos*, c'est-à-dire, de la haute Noblesse, ou qui n'exercent pas des fonctions publiques. Hors le cas d'un besoin extrême, ces Corps, qui doivent tous avoir une uniforme, & le payer eux-mêmes, ne sont pas assemblés dans l'intérieur des terres; mais à Fernambuc, à Bahia, à Rio-Janeiro, on les exerce un mois chaque année; & c'est alors le Fisc qui les nourrit. Les negres & les mulâtres ont des drapeaux particuliers, & les Indiens combattent avec les blancs. La Colonie compte actuellement environ quinze mille neuf cents hommes de troupes réglées, & vingt-deux mille hommes de milice.

Quoique le Roi, comme Grand-Maître de l'Ordre de Christ, jouisse seul au Bresil des dixmes ecclésiastiques; quoique le produit de la croisade soit tout entier versé dans les coffres, on a vu se former successivement, dans cette vaste partie du nouveau Monde, six Evêchés, qui reconnoissent pour leur Métropole l'Archevêché de S. Salvador, fondé en 1552. Les Prélats qui remplissent ces Sieges, sont presque tous Européens, & jouissent communément d'une pension considérable, que le Fisc ajoute aux honoraires attachés à leurs fonctions.

Parmi les Pasteurs subalternes, il n'y a que les Missionnaires fixés dans les Bourgades Indiennes, qui soient payés par le Gouvernement; mais les autres trouvent des ressources

suffisantes dans la superstitieuse générosité des peuples qu'ils sont chargés d'instruire. Indépendamment d'un tribut annuel que chaque famille doit à son Curé, la Loi accorde 40 s. pour chaque naissance, pour chaque mariage & pour chaque enterrement. Les Réglemens réduisent cette contribution à la moitié pour les pauvres, & à rien pour les indigents.

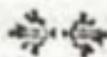
On tolere quelques asyles pour des vieilles filles, à Bahia & à Rio-Janeiro; mais jamais il ne fut permis, dans le Brésil, de fonder aucun Couvent pour des Religieuses. Les Moines ont trouvé plus de facilités. Il existe 22 Maisons de différens Ordres, dont les deux plus-riches sont occupées par des Bénédictins. Aucun de ces établissemens n'est placé dans le pays de l'or. Les Jésuites avaient profité de leur influence dans le Gouvernement, pour se soustraire à la Loi qui en interdisait le séjour à tous les Régaliens. Depuis leur expulsion, aucun Institut ne s'est trouvé assez puissant pour arracher une faveur si signalée. L'Inquisition n'a jamais eu non plus aucun asyle dans le Brésil.

Ce pays n'a pas d'Ordonnances particulières pour les esclaves. Comme leur maître est obligé de les nourrir, & que l'usage s'est assez généralement établi de leur abandonner un petit terrain qu'ils peuvent cultiver, à leur profit, les Fêtes & les Dimanches, ceux d'entr'eux qui sont sages & laborieux, se trouvent bientôt en état d'acheter leur liberté. Rarement elle leur est refusée. Ils peuvent même l'exi-

ger, au prix fixé par les Réglemens, lorsqu'on les opprime. C'est vraisemblablement pour cette raison que, malgré de grandes facilités pour l'évasion, il n'y a gueres de negres fugitifs dans ce vaste Continent. Le peu qu'on en voit, dans le pays des mines seulement, s'occupent au loin & paisiblement, du soin de faire naître les productions nécessaires à leur subsistance.

Ceux des noirs qui ont brisé leurs chaînes, jouissent du droit de Cité, comme les mulâtres; mais les uns & les autres sont exclus du Sacerdoce & des charges Municipales. Au Service même, ils ne peuvent être Officiers que dans leurs propres Bataillons. Rarement les blancs donnent-ils leur nom aux femmes de cette couleur. La plupart se contentent de former avec elles des liaisons illégitimes. Ce commerce, que les mœurs autorisent, ne differe gueres du mariage dans une Région où tout homme dispose de sa fortune, au gré de ses caprices & de ses passions.

Quant aux Brésiliens indigenes, ils furent déclarés libres, par une Ordonnance de 1755. A cette époque, le Gouvernement les déclara citoyens. La même carrière fut ouverte à leurs talents, & ils purent aspirer aux mêmes honneurs. Souvent, depuis 1570, la même Loi fut portée en faveur de ces malheureux, expoliés par l'ambition & la cupidité; mais elle demeura toujours sans exécution.



ÉTAT DES IX PROVINCES DU BRÉSIL.

I. *PARA*. Le Gouvernement de Para est le plus septentrional de tous : il comprend la partie de la Guiane qui appartient au Portugal ; le cours de l'Amazone , depuis le confluent de la Madeire & du Mamoré ; & à l'Est, tout l'espace qui s'étend jusqu'à la riviere des Tocantins. C'est la contrée la plus stérile & la moins saine de ces Régions.

Dans la Guiane , on ne peut demander des productions qu'à la riviere Noire , dont les bords élevés seraient très-propres à toutes les denrées qui enrichissent les meilleures Colonies de l'Amérique ; mais le pays n'est habité que par des Indiens que la pêche de la tortue occupe presque uniquement , & qu'on n'a pu encore déterminer qu'à la coupe de quelques bois de marqueterie. Cette riviere reçoit celle de Cayari , où l'on découvrit , en 1749 , une mine d'argent que des raisons de politique ont sans doute empêché d'exploiter.

Du côté du Nord , les rives de l'Amazone sont presque généralement noyées. Le peu de terrain sec qu'on y rencontre , est continuellement dévoré par des insectes de toutes les especes.

Quoique le Sud de l'Amazone soit marécageux par intervalle , le sol y est communément plus solide & moins infesté de reptiles. Les grandes & nombreuses rivieres qui

s'y jettent, offrent de meilleures ressources encore pour les cultures, sans qu'il s'y en soit établi aucune.

Les Missionnaires ont rassemblé dans 78 Bourgades, un assez grand nombre d'Indiens indigenes de ces contrées; mais ils n'ont encore pu les fixer entièrement. Après quatre ou cinq mois d'une vie oisive & sédentaire, ces hommes, entraînés par leurs anciennes habitudes, quittent leur demeure & leur famille, pour aller cueillir, dans les forêts, des productions d'une nature brute, qu'avec très-peu de travail ils pourraient obtenir près de leurs foyers, ou remplacer par des productions meilleures. Ce que ces courses destructives & renouvelées chaque année, donnent de cacao sauvage, de vanille, d'écaille de tortue, de crabes, de falsepareille, d'huile de coupeau, de laine végétale, est porté à Belem, Chef-lieu du Gouvernement.

Cette Ville, appelée aussi *Para*, & bâtie à 20 lieues de l'Océan, sur un terrain qui s'éleve 13 pieds au-dessus du niveau de la mer, ne fut long-tems que l'entrepôt des sauvages richesses qu'on y portait de l'intérieur des terres. Des noirs, qu'elle s'est enfin procurée, ont fait croître à son voisinage un peu de coton, qui est fabriqué dans le pays même; quelques cannes à sucre, dont le mauvais produit est converti en eau de-vie; ils ont cultivé pour l'exploitation, du café, du riz & du cacao. La vente des troupeaux qui paissaient dans l'Isle de Marajo, fut long-tems une de

ses ressources. A peine y reste-t-il maintenant assez de bœufs pour sa consommation.

La population de la Colonie est de 4,128 blancs, de 9,919 noirs, esclaves ou mulâtres libres, & de 34,844 Indiens.

II. *Maragnan*. Le Maragnan est séparé, au Nord du Para, par la rivière des Tocantins; au Sud, du Goyaz, par la Cordelière appelée *Garugua*; au Levant, du Fernambuc, par les montagnes Ypapaba.

La culture du coton, le meilleur du nouveau Monde, fait chaque jour de nouveaux progrès dans cette Province, & depuis quelques années, on lui a associé celle du riz, quoiqu'il soit inférieur au riz du Levant, à celui même de l'Amérique septentrionale. Le climat s'est absolument refusé aux tentatives qu'on a faites pour y naturaliser la soie; mais le projet d'enrichir son territoire de l'indigo, paraît devoir être heureux. Déjà l'on y recueille le plus beau raucou du Brésil.

Le lieu le plus anciennement peuplé de la Colonie, est l'Île Saint-Louis, longue de sept lieues, large de quatre, & séparée de la terre-ferme par une très-petite rivière. On y voit une Ville du même nom, où se font toutes les opérations du commerce, quoique la rade en soit mauvaise. Il y a quelques cultures; mais les plus considérables sont dans le continent, sur les rivières d'Ytapicorié, de Mony, d'Iguara, de Pinclaré & de Méary.

Sur les derrières de la Province, & dans le même Gouvernement, est le pays de Pauchy.

C'est un terrain inégal & sablonneux, quoiqu'excessivement élevé. Des peuples pasteurs l'habitent. Sur ce sol, couvert de salpêtre, ils élèvent un grand nombre de chevaux & de bêtes à corne, qui trouvent un débit assez avantageux dans les contrées limitrophes; mais le mouton y dégénère, comme dans le reste du Brésil, excepté dans le Coritibe. Malheureusement des sécheresses trop ordinaires & des chaleurs excessives font souvent périr les troupeaux entiers, lorsqu'on n'a pas l'attention de les conduire à tems dans des pâturages éloignés.

Les mines de soufre, d'alun, de couperose, de fer, de plomb, d'antimoine, sont communes & peu profondes dans ces montagnes; cependant on n'en a jamais ouvert aucune. Il fut, à la vérité, permis, en 1752, d'exploiter celle d'argent, qui avait été découverte trois ou quatre ans auparavant; mais la Cour revint sur ses pas, peu de tems après, & la fit refermer.

Ce Gouvernement contient environ neuf mille blancs, dix-huit mille noirs ou mulâtres libres & esclaves, & trente-neuf mille Indiens épars & réunis dans dix Bourgades: les exportations n'ont pas répondu jusqu'ici à cette population. Leur valeur n'était que de 6 à 700,000 liv. mais la liberté accordée au commerce, en 1778, les rendra bientôt beaucoup plus considérables.

III. *Fernambuc*. La Province qui suit celle de Maragnan, & qui porte le nom de Fer-

nambuc , est enveloppée par la riviere Saint-François & par divers rameaux des Cordelières. Ses côtes produisent un peu de coton. Aucune contrée de ces régions n'offre autant & d'aussi bon sucre que les plaines bien arrosées. Ses montagnes sont remplies de bêtes à cornes , qui lui fournissent une grande quantité de cuirs : il fournit seul le bois de Brésil.

On compte dans le Fernambuc environ vingt mille blancs, trente-neuf mille cinq cents negres ou mulâtres , & trente-trois mille huit cents Indiens. Il y a quatre rades suffisantes pour les petits Bâtimens ; celle du Fécir , qui sert de port à Olinde , en peut recevoir de plus considérables ; mais ils n'y sont , ni commodément , ni en sûreté.

A soixante lieues de ses côtes , mais dans sa dépendance , est l'Isle Fernando de Noronha. Elle n'a d'habitans que quelques bannis , un petit nombre de métis , très-pauvres , & les Indiens employés aux travaux publics. Quoique la terre soit bonne & profonde , aucune culture n'y a prospéré , parce que les pluies s'y font attendre trois & quatre ans. Depuis le mois de Décembre jusqu'à celui d'Avril , tout vit de tortues. Elles disparaissent ensuite , & l'on n'a de ressources que dans les subsistances envoyées du Continent. L'Isle a deux rades foraines , où les Vaisseaux sont en sûreté , lorsque les vents du Nord & ceux d'Ouest ne soufflent pas.

IV. *Bahia*. Le Gouvernement de Bahia est

terminé, au Nord, par la riviere Saint-François; au Sud, par la riviere Doce; à l'Est, par la riviere Preto, une des branches de la riviere Verte.

San-Salvador, Chef-lieu de cet établissement, le fut long-tems du Bresil entier. Cette Ville renferme deux mille maisons, la plupart magnifiquement bâties. L'ameublement en est d'autant plus riche & plus somptueux, que la loi proscriit sévèrement le luxe dans les habits.

La situation de la Ville ne permettant pas l'usage des carrosses, les gens opulents, toujours attentifs à se distinguer du vulgaire, ont imaginé de se faire porter dans des hamacs de coton, mollement couchés sur des carreaux de velours, entourés de rideaux de soie, qu'ils ouvrent ou ferment à leur gré; ces modernes Lucullus changent de place avec moins de rapidité, mais plus voluptueusement qu'on ne le fait ailleurs dans les chars les plus magnifiques.

Quoique San-Salvador ait cessé d'être la Capitale du Bresil, sa Province est encore la plus peuplée de la Colonie. On y compte environ 39,800 blancs, 49,800 Indiens, & 68,100 negres. Elle partage avec les autres la culture du sucre, du coton & de quelques autres denrées; mais elle a sur elles l'avantage de la baleine & du tabac.

V. *Rio-Janeiro*. Le Gouvernement de Rio-Janeiro occupe presque en totalité la longue côte qui commence à la riviere Doce, & finit à celle de Rio-Grande de Saint-Pierre; & n'est borné dans l'intérieur des terres, que par

l'énorme chaîne de montagnes qui s'étend depuis Una jusqu'à Minas-Geraës.

Les cultures languirent long-tems dans cette vaste & belle Province. Mais elles acquierent tous les jours de l'importance. Le tabac n'y est pas, à la vérité, ni plus abondant, ni meilleur qu'il n'était; mais, depuis dix ans, les cannes à sucre s'y multiplient, principalement dans les plaines de Guatacazés. Douze plantations modernes d'excellent indigo en annoncent un plus grand nombre. Les derniers Vaisseaux ont emporté une assez grande abondance de café. Les districts du Sud de la Colonie, jusqu'à Rio-Grande, fournissent beaucoup de cuirs, quelques farines & de bonnes viandes salées. Il existe 14 ou 15 especes de bois de teinture, qui ne tarderont pas à être coupées, & quatre ou cinq especes de gommés qui seront enfin recueillies. Il y a environ 24 ans que l'on découvrit à Bahia deux plantes connues sous le nom de *curuata* & de *tocun*, qui pouvaient servir à faire des voiles & des cordages. Un heureux hasard vient de présenter sur le territoire de Rio-Janeiro, un arbruste infiniment plus propre à ces usages, & qui est très-commun. Quelquefois il est blanc, quelquefois jaune & quelquefois violet. La premiere de ces couleurs est la meilleure.

Les bras ne manquent pas pour les travaux. La Province compte environ 46,300 blancs, 32,200 Indiens & 54,200 negres. Les richesses que les hommes libres ou esclaves font naître, sont portées à Rio-Janeiro, autrefois Chef-

lieu de la Province seulement, mais aujourd'hui la Capitale de tout le Brésil, & le séjour du Vice-Roi.

Cette Ville offre le plus beau havre que l'on connaisse : étroit à son embouchure, il s'élargit insensiblement. Les Vaisseaux de toute grandeur y entrent facilement, depuis dix heures ou midi, jusqu'au soir, poussés par un vent de mer régulier & modéré. Il est vaste, sûr & commode : il a un fond excellent de vase, & par-tout cinq ou six brasses d'eau. C'est le grand entrepôt des richesses qui coulent du Brésil en Portugal, & le port où abordent les plus belles flottes destinées à l'approvisionnement de cette partie du nouveau Monde.

Une Ville où les affaires sont si considérables & si suivies, a dû s'agrandir & se peupler successivement. La plupart des citoyens occupent des maisons à deux étages, bâties de pierres de taille ou de briques, couvertes d'une assez belle toile, & ornées d'un balcon entouré d'une jaloufie. C'est - là que tous les soirs, les femmes, ou seules, ou entourées de leurs esclaves, se laissent entrevoir ; c'est delà qu'elles jettent des fleurs sur les hommes qu'il leur plaît de distinguer, sur ceux qu'elles veulent inviter à la liaison la plus intime entre les deux sexes. Les rues sont larges, la plupart tirées au cordeau, & terminées par un oratoire où le peuple va tous les soirs chanter des Cantiques. A l'exception d'un grand aqueduc qui conduit l'eau des hauteurs voisines,

& de l'Hôtel des Monnoies, il n'y a aucun édifice public digne de fixer l'attention. Les Temples sont tous obscurs, écrasés, & surchargés d'ornemens grotesques & du plus mauvais goût.

Dans le Gouvernement de Rio-Janeiro, est Sainte-Catherine, Isle de neuf lieues de long & de deux de large, qui n'est séparée de la terre-ferme que par un canal étroit. Quoiqu'elle ne soit pas basse, le Navigateur ne l'apperçoit pas de loin, parce que les montagnes du Continent voisin la couvrent de leur ombre. Le printems y est continuel, & le climat très-pur par-tout, excepté dans le port, où des hauteurs interceptent la circulation de l'air, & entretiennent une humidité nuisible.

VI. *Saint-Paul*. La Province de Saint-Paul est bornée au Nord par la riviere de Sapucahy, & par des montagnes; au Sud, par la riviere de Parnagua & par d'autres montagnes qui vont chercher les sources de l'Ygassu; à l'Ouest, par le Parana, par Rio-Grande & par la riviere des Morts; à l'Est, par la mer.

C'est à 13 lieues de l'Océan qu'est la Ville de Saint-Paul, sous un climat délicieux, & au milieu d'une campagne également favorable aux productions des deux hémispheres. Elle fut bâtie vers l'an 1570, par les mal-fauteurs dont le Portugal avait infesté les côtes du nouveau Monde.

Le pays de Saint-Paul ne compte aujourd'hui qu'environ 11,200 blancs, 32,200 Indiens & 9000 negres ou mulâtres. Il n'envoie en Europe

rope qu'un peu de coton, & son commerce intérieur se réduit à fournir des farines & des salaisons à Rio-Janeiro. Quelques expériences prouvent que le lin & le chanvre y réussiraient très-bien ; & personne ne doute qu'il ne fût facile & important d'y naturaliser la soie. On y pourrait aussi exploiter avec beaucoup d'utilité les abondantes mines de fer & d'étain qui se trouvent entre les rivières Thecté & Mogyasse, dans la Cordelière de Paranan-Piacaba, à quatre lieues de Porocaba.

VII. *Minas-Geraës*. Les six Provinces dont on vient de parler, regnent le long des côtes. Il en est trois qui s'étendent de l'Ouest à l'Est, depuis le 319^e degré de latitude occidentale jusqu'au 334^e. Ces trois Gouvernements, qui sont Minas-Geraës, Goyas & Matto-Grosso, occupent, dans le centre du Brésil, le grand Plateau, d'où sortent toutes les rivières qui vont se jeter dans le Paraguay, dans l'Amazone & dans l'Océan. C'est le terrain le plus élevé de l'Amérique Portugaise. Des montagnes, dont la direction est très-variée, le remplissent. On y trouve presque par-tout de l'or ; delà vient qu'on l'appelle le *pays des mines*.

Le plus important de ces riches Gouvernements est celui de Minas-Geraës : il compte environ 35 mille 200 blancs, 25 mille 100 Indiens, & 108 mille 500 esclaves. Villa-Rica en est la Capitale.

VIII. *Goyas*. Cette Province est la huitième du Brésil. Son chef-lieu est Villa-Boa. Cette

Province est beaucoup moins importante par sa population que par la richesse de ses mines. On n'y compte qu'environ 9 mille blancs, 29 mille 700 Indiens, & 34 mille 200 negres.

IX. *Matto-Grosso*. La Province de Matto-Grosso forme la partie la plus occidentale de la domination Portugaise. Elle est bornée par les Esquitos & par les Moxos, peuples assujettis à l'Espagne par les travaux des Jésuites. Elle n'a de Bourgade que Villa-Bella, & sa population ne monte pas au-delà de 2 mille 150 blancs, de 4 mille 400 Indiens, & 7 mille 400 esclaves.

Ces trois dernieres Provinces ne sont pas les seules où l'on trouve des mines. On exploite encore dans le Gouvernement de Baya, celle de Jacobina & de Rio-das-Contas; & dans le Gouvernement de Saint-Paul, celle de Parnagua & de Tibaugy; mais les unes & les autres ne sont pas fort abondantes.

Au Brésil, tout homme qui découvre une mine, doit en avertir le Gouvernement. La veine est-elle jugée de peu d'importance? on l'abandonne toujours au Public. Si elle est déclarée riche, le Fisc s'en réserve une partie. Le Commandant en a une autre; la troisième appartient à l'Intendant, & l'on en assure deux à l'auteur de la découverte. Le reste est partagé à tous les mineurs du district, selon l'étendue de leurs facultés, arbitrées par le nombre de leurs esclaves. Les contestations que cette espece de propriété peut faire naître, sont du ressort de l'Intendant; mais il est

permis d'appeller de ses Arrêts à la Cour suprême établie à Lisbonne, sous le nom du *Conseil d'outre-mer*.

Les obligations des mineurs se réduisent à livrer au Roi le cinquième de l'or qu'ils tirent. Ce quint fut autrefois considérable, & il passa, depuis 1728 jusqu'en 1734, 9 millions de livres par chaque année. On l'a vu diminuer par chaque année. Actuellement le produit actuel de Minas-Geraës n'est que de 18 millions 750 mille livres; de Goyas, que de 4 millions 687 mille 500 livres; de Matto-Grosso, que d'un million 312 mille 500 liv. ; de Baya & de Saint-Paul réunis, que d'un million 562 mille 500 livres. Cela forme en tout un capital de 25,312,500 liv. dont il revient au Gouvernement 5 millions 62 mille 500 liv.

Le droit de la Couronne pour la fabrication de l'or en espee, lui donne un million 647 mille 500 livres; &, à raison de deux pour cent, il retire 393 mille livres, pour le transport que font ces vaisseaux de tout l'or qui appartient au commerce; de sorte que, sur 25 millions 312 mille 500 livres que rendent les mines du Bresil, le Ministère en prend 7 millions 103 mille livres. Cet objet lui vaudrait même quelque chose de plus, s'il ne sortait tous les ans en fraude environ 600 mille livres, qui ne payent pas les deux dernières impositions.

On ne fait pas monter à plus de 20 millions de livres, les métaux qui circulent habituellement dans le Bresil.

Cette riche Province fournit aussi des diamans, des améthystes, des topaïes très-imparfaites, & des crisolites d'une assez grande beauté. Les diamans appartiennent tous à la Couronne, qui en jette annuellement dans le commerce 60 mille karats. Si la fraude s'éleve à un dixième, comme le pensent tous les gens instruits, ce sera 312 mille livres qu'il faudra ajouter aux trois millions 120 mille livres que ce commerce produit au Gouvernement. Par ce calcul, on trouvera que le produit de ces mines ne s'éleve pas annuellement à plus de trois millions 432 mille livres. L'Angleterre & la Hollande achètent ces diamans bruts, & les fournissent, plus ou moins bien taillés, aux autres Nations.

Quant aux autres pierres précieuses, elles n'ont jamais été soumises au joug d'un commerce exclusif, & ceux qui les découvrent, en peuvent disposer, comme ils le jugent à propos. Cependant leur exportation ne s'éleve pas au-dessus de 150,000 livres; & les droits que perçoit le Gouvernement à raison d'un pour cent, se réduisent à 1500 livres.

Ces riches contrées offrent aussi des mines de fer, de soufre, d'antimoine, d'étain, de plomb, de vif-argent, qui se retrouvent dans quelques autres Provinces du Brésil, sans qu'on se soit jamais occupé du soin d'en ouvrir aucune. La nature paraît n'avoir refusé que le cuivre à cette vaste & fertile région du nouvel Hémisphère.

Les différents impôts que la Couronne leve

au Brésil, montent actuellement à la somme de 18,730,990 livres. On y exige la quint de l'or & des diamans, qui monte à six ou sept millions de livres. On y exige la dixme de toutes les productions qui, quoique perçues avec douceur & par abonnement avec chaque Paroisse, rend 2,873,000 liv. On y exige l'achat de la Croisade, qui ne passe pas 160,000 liv. On y exige des droits sur les esclaves, qui s'élevent à 1,076,650 livres. On y exige pour la réedification de Lisbonne, & pour les Ecoles publiques 385,000 livres. On y exige des Officiers subalternes de Justice 153,000 livres. On y exige dix pour cent sur tout ce qui entre, dix pour cent sur tout ce qui sort, ce qui peut rendre 4,882,000 liv. On y exige 1,124,000 livres pour laisser circuler dans l'intérieur des terres les boissons & les marchandises arrivées dans les ports. Le Gouvernement s'est encore réservé le commerce exclusif du sel, du savon, du mercure, de l'eau-forte & des cartes à jouer, qu'il afferme 710,320 livres.

Presque toutes les richesses de cette vaste contrée du nouveau Monde, arrivent en Portugal. Depuis 1770 jusqu'en 1775, elles s'éleverent annuellement à 56,949,290 liv. Quelques variations ont suivi cette époque. Elles ne nous sont pas assez connues pour que nous en puissions parler avec la dernière précision. Nous mettrons seulement ici le tableau de ces objets, dressé par M. l'Abbé Reynal, d'après un terme moyen de cinq ans, depuis 1770, jusqu'en 1775.

246 ÉTAT DE L'AMÉRIQUE.

Especes.	Quantités.	Valeur.
Diamans.	60000 Karats. . .	3,120,000 liv.
Autres pierreries.		150,000
Or monnoyé & en lingots.	168 $\frac{3}{4}$ quint. . .	25,312,500.
Sucre blanc.	276000.	13,800,000.
Sucre brut.	167000.	5,010,000.
Tabac.	58500.	2,340,000.
Coron.	4500.	1,125,000.
Bois de Bresil pour la teint.	20000.	1,000,000.
Riz.	19000.	380,000.
Bois de marqueterie.	6000.	60,000.
Bois de construction.		370,500.
Café.	1500.	126,000.
Cacao.	8000.	560,000.
Salsepareille.	330.	107,250.
Rocou.	109 $\frac{1}{8}$	35,000.
Cannelle girofle.	510.	40,800.
Cannelle fine giroflée.	252.	63,000.
Indigo.	4 $\frac{1}{2}$	5,184.
Canon de baleine.	2090.	313,500.
Huile de baleine.	3530 pipes. . . .	617,750.
Huile de cupauba.	235 barils.	23,500.
Cuir en poils secs.	10180 pieces. . . .	142,520.
Cuir salés.	83910.	1,258,650.
Cuir tannés.	20330.	578,136.
Gingembre.		22,000.
Menus articles.		60,000.
Toiles grossieres de coton.		16,000.

56,637,290.

Diamans introduits en fraude, arbitrés à . . . 312,000.

Total des export. du Bresil pour le Portugal. 56,949,290.

Cette Colonie envoie encore annuellement de ses deniers, savoir :

Aux Açores, pour . . .	790,000.	} 2,271,000
A Madere, pour	470,000.	
Au Contr. d'Afrique, pour	836,000.	
Aux Indes Orient., pour	125,000.	

Total des productions exportées du Bresil, 59,220,290.

ADMINISTRATION.

1779 D. Louis de Vasconcellos di Castelmelhor, *Vice-Roi du Brésil, Gouverneur des pays Possessions Portugaises, & Commandant des forces de la Couronne dans cette partie du monde.*

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

Archevêque de San-Salvador.

Revenues

1773 Joach. Borges de Figueiroa. 1714.

S U F F R A G A N S.

Belem.

1771 J. Pereira, 1708. . 40,000 l.

Manrahan.

1756 Ant. de S. Joseph, . . . 1704. . 30,000 l.

Mariana.

1773 Em. Mendés dos Reys, 1720. . 35,000 l.

Saint-Paul.

1771 Em. de la Résurrection, 1718.

La Paz.

1764 Fr. de Campos, 1720.

Rio-Janeiro.

., 50,000 l.

A M I R A U T É

., *Grand-Amiral du Portugal.*

1779 Le Général Liane, *Surintendant de la Marine.*

1779 D. Frédéric de Souza Calharis, *Gouverneur de Goa, & Commandant des forces Portugaises dans les Indes Orientales.*

ARTICLE IV.

Possessions Hollandaises.

IL EST peu de peuples en Europe qui aient eu plus d'intérêt que la Hollande à former des établissemens en Amérique. Fixés sur un terroir ingrat & toujours prêt à être englouti par l'Océan ; environnés de Nations puissantes qui peuvent leur faire la loi , & fondant uniquement leur existence sur l'inertie des peuples auxquels ils fournissent tout ce qui peut servir à leur luxe & à leurs commodités , les Etats-Généraux devaient s'appercevoir que l'Amérique seule leur offrait des moyens propres à acquérir quelque influence dans le systéme de l'Europe. Il ne paraît cependant pas qu'ils aient donné à cette partie du Monde toute l'attention qu'elle méritait. Dépouillés du Brésil , qui , dans leurs mains , pouvait devenir la première Colonie de l'Univers , ils ont été réduits à quelques petits établissemens peu propres à couvrir la petitesse de leur Etat d'Europe. Encore les établissemens dont la propriété appartient moins aux Provinces-Unies qu'à des Particuliers auxquels elle les a vendus , sont-ils gouvernés par des Compagnies de Négocians qui , ne rendent presque aucun compte de leur administration à l'Etat. Il y a plus , si l'on en croit le savant & judicieux Abbé Rey-

nal, deux motifs bien importans s'opposent à la prospérité du petit nombre de Colonies que les Hollandais possèdent en Amérique. Ceux qui les composent exercent sur les noirs des sévérités inconnues dans les Isles. Sur le plus léger soupçon, un maître fait mourir son esclave en présence de tous les autres, mais avec la précaution d'écarter les blancs, qui seuls pourraient déposer en Justice contre cette usurpation de l'autorité publique. Les plus grands Propriétaires de la Guyane, le principal établissement des Hollandais au nouveau Monde, vivent en Europe, & s'occupent fort peu de leurs possessions. On ne voit gueres dans la Colonie que les Agents de ces hommes riches, ou ceux auxquels la médiocrité de leur fortune ne permet pas de confier à des mains étrangères le soin de leurs plantations. Les consommations de ces habitans ne peuvent être que fort bornées. Aussi les Navigateurs de la Métropole qui vont chercher les productions cultivées dans cette partie du nouveau Monde, n'y portent-ils que des choses du premier besoin, rarement & peu d'objets de luxe. Encore les Négocians Hollandais sont-ils réduits à partager cet approvisionnement, tout foible qu'il est, avec ceux des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale.

GUYANE HOLLANDOISE.

On a dit que le principal établissement des Hollandais au nouveau Monde, était celui

qu'ils possèdent dans la Guyane. Ce territoire est très-considérable, & porte le nom de *Nouvelle Hollande*. Il comprend quatre Colonies assez importantes : celle de Surinam, d'Essequibo, de Demerary & de Berbices. Cette contrée, qu'on ne connut long-tems que de nom, est soumise à un climat fort sain ; & elle s'étend depuis le dixième jusqu'au trente-unième degré de latitude septentrionale. Sa surface quarrée est plus grande que toute celle de l'Europe. Ce pays est d'ailleurs celui du globe où les hommes soient le moins éloignés de la nature. Les peuples qui l'habitent, paraissent ne former qu'une seule race ; mais telle est leur ignorance, qu'on ne trouve pas la moindre trace de culture, sur une si vaste étendue de terrain. Les habitans sont d'ailleurs en fort petit nombre. Leurs tribus sont beaucoup moins considérables que ne le sont communément celles de l'Amérique. Ils ne vivent que de chasse & de poisson ; ils n'ont pas de demeures fixes, & les deux sexes vont entièrement nus.

S U R I N A M.

Les Anglais occupaient cette région dès l'an 1634, lorsqu'en 1667, ils en furent chassés par les Hollandais. Cette acquisition fut solennellement confirmée par le traité de Breda. La Zélande qui seule avoit fourni les Vaisseaux & les troupes qui avoient servi à cette expédition, en réclama exclusivement le domaine utile. Les autres Provinces qui

avaient partagé les frais du voyage, voulaient que ce fût un bien commun. Cette discussion aigrissait depuis long-tems les esprits, lorsqu'on arrêta, en 1682, que Surinam serait abandonné à la Compagnie des Indes Occidentales, à condition qu'elle payerait aux Zélandais 572,000 livres; que son commerce se bornerait à la vente des esclaves, & que le pays serait ouvert à tous les Vaisseaux de la République.

Cette Compagnie ne tarda pas à comprendre que les dépenses nécessaires, pour mettre une contrée immense en valeur, était fort au-dessus de ses forces. Elle céda, l'année suivante, un tiers de son droit à la Ville d'Amsterdam, & un tiers à un riche citoyen nommé *Vant-Aassen*, à un prix proportionné à celui qu'elle avait payé. Cet arrangement dura jusqu'en 1772, époque à laquelle les descendans de ce Particulier vendirent pour 1,400 000 livres leur propriété aux deux autres Membres de l'association.

Les Anglais s'étaient à peine fixés sur les rives du Surinam, que plusieurs de leurs esclaves se réfugièrent dans l'intérieur des terres. La désertion augmenta encore sous la domination Hollandaise, parce qu'on exigea des travaux plus suivis, que la quantité des subsistances diminua, & que l'on infligea des peines plus severes. Ces fugitifs se virent avec le tems en assez grand nombre, pour former des peuplades; ils sortaient par bandes de leurs ayles, pour se procurer des vivres, des

armes, des instrumens d'agriculture, & amenaient avec eux les negres qui voulaient les suivre. On fit quelques tentatives pour arrêter ces incursions; toutes furent inutiles.

Le danger devint à la fin si pressant, que la République crut devoir envoyer, en 1749, 1772 & 1774, quelques-uns de ses meilleurs Bataillons au secours de la Colonie. Tout ce que ces braves gens, arrivés d'Europe, ont pu effectuer après des combats sanglans & multipliés, a été de procurer quelque tranquillité à des Cultivateurs, qui se voyaient tous les jours à la veille d'être égorgés ou ruinés. Il a fallu reconnaître successivement l'indépendance de plusieurs hordes nombreuses, mais sans communication entre elles, & séparées par des intervalles considérables; on leur doit des présents annuels; & l'on s'est engagé à les faire jouir de tous les avantages d'un commerce libre. Ces nouvelles Nations ne se sont obligées, de leur côté, qu'à secourir leur Allié, s'il en est besoin, & à lui remettre tout esclave qui viendrait se réfugier sur leur territoire.

En général, le climat de la Guyane est fort mal-sain. Dans cette région, l'année est partagée entre des pluies continuelles & des chaleurs excessives. Il faut disputer sans interruption, à des reptiles dégoûtans, des récoltes achetées par des travaux les plus assidus. On est exposé à périr dans les langueurs de l'hydropisie ou dans des fievres de toute espece. Cependant les vastes plaines sur lesquelles la

Colonie de Surinam s'est établie, sont très-fertiles : les fleuves qui les arrosent, les inondent quelquefois, mais jamais toute l'année. Dans la saison même des débordements, les eaux ne s'y répandent que peu avant & peu après la pleine mer. Pendant le reflux, les rivières se retirent insensiblement, & se trouvent souvent, au moment de la basse mer, plusieurs pieds au-dessous du sol qu'elles couvraient six heures auparavant.

C'est lorsque les pluies ne sont pas abondantes, & que les rivières sont basses, qu'il faut s'occuper des dessèchements. Cette saison commence en Août, & finit avec le mois de Décembre. Durant ce période, l'espace qui doit être mis à l'abri des inondations, est enveloppé d'une digue suffisante pour repousser les eaux. Il est rare qu'on lui donne plus de trois pieds d'élévation, parce qu'il n'est pas ordinaire qu'on choisisse un terrain submergé de plus de deux pieds, pour établir une plantation.

A un des coins de la digue, formée avec la terre du fossé qu'on creuse, est une machine hydraulique entièrement ouverte d'un côté, taillée de l'autre en bec de flûte, & garnie d'une porte que l'impulsion des eaux ouvre de bas en haut, & qui retombe par son propre poids. Lorsque le mouvement de l'Océan fait enfler les ondes, les rivières pesent sur cette porte, & la ferment de manière que les eaux extérieures n'y sauraient entrer. Lorsqu'au contraire les rivières sont basses, les eaux inté-

rieures & pluviales , s'il y en a , la soulèvent , & s'écoulent facilement.

Dans l'intérieur de la digue sont pratiquées, de distance en distance , quelques faibles rigoles. Elles aboutissent toutes à un fossé qui entoure la plantation. Cette précaution sert à exhausser le sol , & à lui ôter la surabondance d'humidité qui pourrait lui rester.

Les travaux d'un an doivent suffire pour envelopper le terrain qu'on a choisi. Il est défriché dans la seconde année , & pourrait être cultivé au commencement de la troisième , s'il n'était absolument nécessaire de le laisser assez long-tems exposé à l'influence de l'eau-douce , pour atténuer l'action des sels marins. Cette obligation éloigne plus qu'on ne voudrait les récoltes : mais l'abondance dédommage du retard.

Le casier , généralement placé sur des côteaux dans les autres Colonies , laisse plutôt ou plus tard un vuide qui ne peut être rempli ni par un nouveau casier , ni par aucune autre plante , parce que les orages ont successivement dépouillé ce sol de tout ce qui le rendoit fertile : il n'en est pas ainsi à Surinam. Cet arbre précieux n'y conserve , il est vrai , sa vigueur qu'environ vingt ans ; mais de jeunes plans mis dans l'intervalle des anciens , & destinés à les remplacer , empêchent le cultivateur de se ressentir de cette décadence prématurée. De là vient qu'il n'y a jamais d'interruption dans les récoltes ; elles sont même plus abondantes que dans les autres établissemens.

La disposition d'une sucrerie, dans ces singuliers marais a cela de particulier, que le terrain est coupé par plusieurs petits canaux destinés au transport des cannes. Ils aboutissent tous au grand canal, qui, par une de ses issues, reçoit les eaux lorsqu'elles montent, & par l'autre fait tourner un moulin, lorsqu'elles baissent. Dans ces plantations, la première production n'est pas de bonne qualité; mais le tems lui donne, ou peu s'en faut, ce qui lui manquait de perfection. On peut attendre moins impatiemment ce succès dans une région où les cannes, à leur cinquième, à leur sixième rejetton donnent autant de sucre, qu'on en obtient ailleurs des cannes nouvellement plantées. Un des principes de cette fécondité, doit être la facilité qu'ont les Colons d'entourer d'eau leurs habitations, durant la saison sèche. L'humidité habituelle que cette méthode entretient dans les terres, paraît préférable aux arrosements qu'on pratique avec de grands frais ailleurs, & que même on ne peut pas se procurer par-tout.

Depuis que les Hollandais ont réussi à dompter l'Océan dans le nouveau Monde comme dans l'ancien, leurs cultures ont prospéré. Ils les ont poussées à vingt lieues de la mer, & donné à leurs plantations un agrément & des commodités qu'on n'apperçoit pas dans les possessions Anglaises ou Françaises les plus florissantes. Ce sont par-tout des bâtimens spacieux & bien disposés, des terrasses parfaitement alignées, des potagers d'une pro-

preté exquisite, des vergers délicieux, des allées plantées avec symmétrie. On ne voit pas, sans émotion, tant de merveilles opérées en moins d'un siècle, dans des bourbiers originellement dégoûtans & mal-sains.

On a trouvé le secret de former sur les bords du Surinam, du Commawine, des rivières de Cottica & de Perica, quatre cent trente plantations. En 1775, elles donnerent 24,320,000 livres pesant de sucre brut, qui, en Hollande, furent vendues 8,333,400 livres; 15,387,000 livres pesant de café, qui furent vendues 8,580,934 livres; 790,854 livres pesant de cacao, qui furent vendues 616,370 livres; 152,844 livres pesant de bois de couleur, qui furent vendues 14,788 livres. Ces productions qui, réunies, rendirent 19,917,747 livres, furent portées dans les rades de la République par soixante-dix Navires. Le nombre de ces Bâtimens se ferait accru, si les 560,000 gallons de syrop, si les 166,000 gallons de rum, livrés à l'Amérique septentrionale, avaient pris la route de l'Europe. Il augmentera, si le tabac, dont on a commencé à s'occuper, a le succès qu'on en espere.

Les travaux réunis de cet établissement occupaient, en 1775, soixante mille esclaves de tout âge & de tout sexe. Ils obéissaient à deux mille huit cent vingt-quatre Maîtres, sans compter les femmes & les enfans. Les blancs étaient de divers pays, de sectes diverses. Tels sont les progrès de l'esprit de commerce, qu'il fait taire tous les préjugés de Nation ou de

Religion, devant l'intérêt général qui doit lier les hommes.

Paramabiro, Chef-lieu de la Colonie, est une petite Ville agréablement située. Les maisons y sont jolies & commodes, quoique construites seulement de bois, sur des briques apportées d'Europe. Son port, éloigné de cinq lieues de la mer, laisse peu de choses à désirer. Il reçoit tous les Navires expédiés de l'Europe, pour l'extraction des denrées.

La Société, à laquelle appartient ce grand établissement, est chargée des dépenses publiques. Le Souverain l'a mise en état de remplir cette obligation, en lui permettant de lever quelques taxes qu'on ne peut augmenter sans le consentement de l'Etat & des habitants. Une capitation de cent sols sur tout adulte libre ou esclave, & de soixante sur chaque enfant, était autrefois la plus forte de ces contributions. En 1776, elle a été convertie en une autre moins avilissante, de six pour cent, sur les productions du pays, sur les bénéfices du commerce, sur les gages des différents emplois. Cependant on n'a pas discontinué de payer deux & demi pour cent sur les denrées qui sortaient de la Colonie; un & demi pour cent pour celles qui y entraient. Ces impôts réunis suffi-ent à peine pour le grand objet auquel ils sont destinés; & rarement reste-t-il quelque bénéfice pour la Société.

Indépendamment des taxes levées pour la Compagnie, il en est une assez considérable sur les productions de la Colonie, que les

Citoyens sont convenus d'établir eux-mêmes pour leurs différents besoins, & spécialement pour la solde de trois cents negres affranchis, destinés à garantir les cultures des incursions des negres fugitifs.

E S S E Q U E B O.

La riviere d'Essequebo, éloignée de vingt lieues de celle de Berbices, & quarante de Surinam, fixa la premiere les Hollandais, qui, comme d'autres Européens, remplissaient, vers la fin du seizieme siecle, la Guyane de leurs courses, dans l'espérance d'y trouver de l'or. On ignore précisément à quelle époque ils se fixerent à Essequebo; mais il est prouvé que les Espagnols les en chasserent en 1595.

Ces Républicains étaient retournés à leur poste, puisqu'en 1666, ils en furent expulsés de nouveau par les Anglais qui, eux-mêmes, ne purent pas s'y soutenir un an entier. Cet établissement, qui avait été toujours d'une fort médiocre conséquence, ne fut rien après la reprise de possession. En 1740, les productions ne formaient pas la garnison d'un seul Navire.

D E M E R A R Y.

Quelques Colons d'Essequebo ayant jetté les yeux, vers l'an 1743, sur la riviere de Demerary, ils résolurent de s'y fixer. Les plantations qu'ils y firent, les confirmèrent dans l'opinion où ils étaient de la fertilité du terroir; & cette découverte eut des suites favorables.

Depuis quelque tems les défrichemens étaient suspendus à Surinam par la guerre sanglante & ruineuse que cette Colonie soutenait contre les negres attroupés dans les bois. Berbices, de son côté, affoiblie, 'énervée même par la maladie contagieuse qu'elle venait d'essuyer, était agitée par la révolte de ses esclaves. La Compagnie des Indes occidentales saisit ce moment favorable, pour appeler à sa concession des hommes entreprenans de toutes les Nations. Ceux qui y arrivaient avec un commencement de fortune, recevaient gratuitement un terrain avec quelques encouragemens. Ils étaient même assurés, après leurs premiers travaux, d'obtenir en prêt, & à des conditions modérées, la valeur des trois cinquièmes des établissemens qu'ils auraient formés. Cet arrangement devint une source féconde d'industrie, d'activité & d'économie. En 1769, on comptait déjà sur les rives du Demerary 130 habitations, où le sucre, le café, le coton étaient cultivés avec succès. Le nombre des plantations s'est accru depuis cette époque; & si les habitans de cette Région sont jamais assez heureux pour voir terminer la guerre que soutient leur Métropole contre l'Angleterre, il augmentera vraisemblablement encore beaucoup.

B E R B I C E S.

Cet établissement, borné à l'Est par la riviere de Cotentin, & à l'Ouest par le territoire de Demerary, n'occupe que 10 lieues de côte.

Dans l'intérieur du pays, rien ne l'arrêterait jusqu'à la partie des Cordelières, connues sous le nom de *montagnes bleues*. Le grand fleuve qui lui a donné son nom, embarrassé à son embouchure par un banc de boue & de sable, n'a d'abord que 14 à 15 pieds de profondeur; mais il en acquiert bientôt 40, & l'on en trouve la navigation facile jusqu'à 36 lieues de la mer, terme des plantations les plus éloignées.

L'an 1626 vit jeter les premiers fondemens de la Colonie. Comme on la formait sur une Région comprise dans l'octroi de la Compagnie des Indes occidentales, ce corps, alors puissant & très-protégé, se réserva quelques droits, &, d'une manière plus particulière, la vente exclusive des esclaves. La culture du sucre & du rocou, dont on s'occupait uniquement, n'avait pas fait de grands progrès, lorsqu'en 1689 quelques aventuriers Français ravagèrent le pays, & n'en sortirent qu'après s'être fait promettre 44000 liv. qui ne furent jamais payées. Des Français firent encore, en 1712, une invasion dans la Colonie. Afin d'échapper au pillage, & pour être débarrassés de ces étrangers, les habitans s'engagerent à donner 660,000 liv. Les noirs, le sucre, les provisions qu'on livra, monterent à 28,654 liv. 4 sols. Le reste devait être acquitté en Europe par les propriétaires des habitations, tous de la Province de Zélande. Soit impuissance, soit raison, ils se refusèrent à un engagement pris sans leur aveu. Trois riches

particuliers d'Amsterdam remplirent cette obligation, & devinrent seuls maîtres de Berbices.

Leur conduite fut sage & mesurée. Ils rétablirent les anciennes plantations; ils introduisirent un meilleur esprit parmi ceux qui les exploitaient: ils ajoutèrent la culture du cacao à celles qui étaient déjà connues; mais leurs capitaux ne suffisaient pas pour élever la Colonie au degré de prospérité dont elle paraissait susceptible. 7,040,000 liv. furent jugées nécessaires pour ce grand objet, & il fut créé 1600 actions de 4400 liv. chacune. On n'en pu placer que 941 liv. sur lesquelles même les Acquéreurs ne fournirent que 42 pour cent. Ainsi le nouveau capital se trouva réduit à 1,573,352 l. dont il fallut 1,320,000 l. à l'ancienne Société qui céda toutes ces propriétés; de sorte qu'il ne resta en argent que 273,352 liv.

C'était bien peu pour la fin qu'on s'était proposée. Les intéressés en étaient eux-mêmes si convaincus, qu'en 1730, ils demandèrent que tout sujet de l'Etat fût autorisé à naviger & à s'établir à Berbices, à condition qu'il payerait en Amérique 6 liv. de capitation pour chaque blanc & pour chaque noir qu'il placerait sur son habitation; 55 liv. par plantation, pour la contribution ecclésiastique; deux & demie pour cent, pour toutes les marchandises qui entreraient dans la Colonie, ou pour les denrées qui en sortiraient; & en Europe, trois livres par tonneau de tout ce qu'il tirerait

des ports de la République, & trois livres par tonneau de tout ce qu'il y enverrait. Moyennant ces redevances, la société s'engageait à faire toutes les dépenses que le Gouvernement, la défense, la Police & la Justice de cet établissement exigeraient. Les Etats-Généraux jugèrent ce plan utile, & ils lui donnerent la sanction, par un Decret du 6 Décembre 1732.

Les choses étaient en cet état, lorsqu'en 1756, une maladie contagieuse précipita la Colonie de Berbices dans un état de faiblesse & d'épuisement qui ne lui permettait plus de cultiver avec succès ses plantations. La Société, dont la ruine fut la suite de celle des habitans, se vit alors réduite à demander à ses actionnaires huit pour cent; ce qui lui donna 330,000 liv. & à emprunter 1,100,000 liv. de la Province de Hollande, à deux & demi pour cent. Ces sommes ne lui suffisant pas encore pour remplir ses obligations, elle obtint de la République, en 1774, que les impôts perçus jusqu'à cette époque, fussent doublés dans la suite.

Cette Colonie n'est pas encore entièrement rétablie de la crise violente qu'elle a éprouvée en 1736. Elle ne compte aujourd'hui que 112 plantations, la plupart peu considérables, semées de loin en loin sur les bords de la rivière de Berbices, ou sur celle de Canje, qui se jette dans la première à trois lieues de la mer. On y voit sept mille esclaves de tout âge & de tout sexe, & trois cents blancs, sans compter les soldats, qui montent

à peu près au même nombre. Ce qui y est annuellement recueilli de café, de sucre & de coton, est porté par quatre ou cinq navires, dans la Métropole, où il est vendu douze à quinze mille livres.

C U R A Ç A O.

L'ISLE de Curaçao, sise dans la mer du Nord; à trois lieues de la côte de Vénézuéla, n'est, à proprement parler, qu'un rocher de 10 lieues de long, sur 5 de large. Son port est excellent; mais l'approche en est fort difficile. Lorsqu'une fois on y est entré, son vaste bassin offre toutes sortes de commodités. Une forteresse construite avec intelligence, & constamment bien entretenue, fait la défense. Ce fut en 1634 que les Hollandais enlevèrent cette Isle aux Castillans, qui la possédaient depuis 1527.

Les petites Isles d'Aruba & de Bonnerie sont soumises au Gouvernement établi dans celle de Curaçao. Le sol de ces trois Isles est absolument stérile, & n'offre que quelques bestiaux, quelques maniocs & quelques légumes propres à la nourriture des esclaves. La seule de ses productions qui puisse entrer dans le commerce, consiste dans une petite quantité de coton.

[S A I N T - M A R T I N .

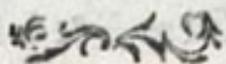
L'Isle de Saint-Martin, l'une des Antilles,

placé par le coton auquel on a ajouté le sucre, depuis qu'en 1769, il a été permis aux Etrangers de s'établir dans cette partie de l'Isle. On y compte actuellement dix-neuf plantations qui donnent tous les ans un million pesant de sucre brut, d'un beau blanc, mais de peu de consistance, & un plus grand nombre d'habitations qui produisent deux cents millions de coton. Les travaux sont dirigés par quatre-vingt familles, trente-deux Françaises, les autres Anglaises, & dont la réunion forme une population blanche de trois cent cinquante-une personnes de tout âge & de tout sexe. Elles n'ont que douze cents esclaves. C'est trop peu pour l'étendue des cultures : mais les Colons de la partie Hollandaise, propriétaires des meilleurs terrains de la Française, sont dans l'usage d'envoyer leurs noirs au Nord, lorsque les travaux sont finis au Sud. Avant 1763, il n'y avait point eu d'autorité régulière dans ce faible & misérable établissement. A cette époque on lui donna un Chef, qui n'a encore attiré aucun navigateur de la Métropole. C'est toujours chez leur voisin que les Français vont chercher ce qui leur est nécessaire ; c'est à lui qu'ils livrent toujours leurs productions.

La Colonie Hollandaise est habitée par six cent trente-neuf blancs & trois mille cinq cent dix-huit noirs, occupés à exploiter trente-deux sucreries, qui produisent ordinairement seize cents milliers de sucre, & à faire croître cent trente milliers de coton. Ce revenu trop mo-

dique, est grossi par celui que donne un étang salé, dans les années qui ne sont pas excessivement pluvieuses. Dès l'aurore, des esclaves s'embarquent sur des bateaux plats : ils ramassent pendant la journée le sel qui est sur la superficie de l'eau, & regagnent vers la nuit le rivage, pour y reprendre le lendemain une occupation qui ne peut être continuée que pendant les mois de Juin, de Juillet & d'Août. Les Isles voisines achètent quelques faibles parties de cette production, dont la valeur totale peut s'élever à cent mille écus ; mais elle est principalement livrée aux Provinces de l'Amérique septentrionale, qui enlèvent aussi le rum & le sucre de la Colonie, tandis que le coton est livré aux Navigateurs de la Grande-Bretagne. Il ne reste rien ou presque rien pour les Négocians si actifs de la République ; il faut en dire la raison.

L'établissement de Saint-Martin, quoique Hollandais, n'est pas habité par les Hollandais. A peine y voit-on cinq ou six familles de cette Nation, tout le reste est Anglais, les hommes, la langue, les usages : le préjugé a été poussé si loin, qu'en tems de paix, les femmes vont souvent faire leurs couches à Anguille, Isle Britannique, qui n'est éloignée que de deux lieues, afin que leurs enfans ne soient pas privés d'une origine regardée dans le pays comme la seule illustre.



S A I N T - E U S T A C H E .

L'Isle de Saint-Eustache, l'une des plus fortes des Antilles par sa situation, est au Nord-Ouest de Saint-Christophe, & au Sud-Est de Saba ; elle n'a que deux lieues de long, & une de large. Deux montagnes qui laissent entre elles un vallon assez resserré, couvrent toute sa superficie. Celle qui est à l'Est porte des traces évidentes d'un ancien volcan, creusé presque jusqu'au niveau de la mer. Les bords de ce gouffre, qui a la forme d'un cône renversé, sont formés de rochers calcinés par le feu qu'ils ont dû éprouver. Quelqu'abondantes que soient les pluies, il ne se fait jamais aucun dépôt d'eau dans cet entonnoir. Elles filtrent, sans doute, par les issues encore ouvertes du Volcan, & pourra peut-être un jour contribuer à le rallumer, si son foyer n'est pas éteint ou trop éloigné.

En 1625, les Hollandais se mirent, pour la première fois, en possession de cette Isle : en 1665, les Anglais s'en emparèrent. Elle fut reprise par les Français & les Hollandais, faisant conjointement la guerre aux Anglais, & rendue, par le traité de paix, à ses anciens maîtres. En 1689, elle fut encore prise par le Chevalier Thimoty Cornhill, & remise, par le traité de Ryswick, aux Hollandais qui en ont conservé la paisible possession jusqu'au 3 Février 1781, jour auquel elle a été prise par l'Amiral Rodney. Le 26 Novembre de la

même année, M. le Marquis de Bouillé l'a reprise sur les Anglais, pour la remettre aux Hollandais, alliés de la France.

Cette Isle n'a pas de port régulier, mais une rade excellente, où l'on trouve un fort bon mouillage. On y compte environ 1200 blancs de toutes les Nations, & 1600 negres. Son terroir n'est pas d'ailleurs fort fécond. Ses productions sont du tabac & du sucre que l'on plante tout-au-tour de l'Isle, à l'exception du sommet de la montagne où est une plaine ouverte qui sert de repaire aux bêtes fauves. Les Hollandais y recueillent annuellement huit à neuf cent milliers de sucre brut.

S A B A.

L'ISLE de Saba, l'une des Caraïbes, est à environ treize milles N. O. de Saint-Eustache, dans la dépendance de laquelle elle est comprise. Elle peut avoir environ quatre à cinq lieues de circuit. Cette Isle, qui appartenait autrefois aux Danois, ne paraît, à une très-petite distance, qu'un rocher stérile; mais lorsqu'on en est près, elle offre aux yeux une perspective fort agréable: elle n'a pas de port; & la mer y est si peu profonde, qu'il n'y a que de très-petits Bâtimens qui puissent en approcher. Au midi, l'Isle est distribuée en deux parties, qui comprennent environ 60 familles & 200 esclaves. La principale occupation de ses habitans consiste à cultiver du coton, dont ils font de très-bons bas, & à

faire des fouliers : ils cultivent aussi un peu d'indigo.

La nature seule a fortifié cette Isle d'une manière très-avantageuse. On ne peut arriver dans les plaines où séjournent les habitans, que par un passage étroit, pratiqué dans les rochers, où deux hommes seulement peuvent marcher de front.

Gouverneurs des Possessions Hollandaises.

Messieurs,

Surinam,	{	Texier, Gouverneur-général.
Essequébo,		Grotz, Directeur-gén.
Demerary,	{	Van Schullenbourg,
Berbices,		Commandant.
Curaçao,	{	Kopiers, Gouverneur.
Saint-Eustache,		Rodier, Directeur-gén. de Starkenberg, Procureur-général.
		de Graaf, Gouverneur.

Etat de la Marine des Provinces-Unies.

A M I R A L.

Guillaume V, Prince d'Orange, Stadhouder héréditaire & Amiral des Provinces-Unies.

A M I R A U X - L I E U T E N A N T S.

Messieurs.

Guillaume, Baron de Wassenaer.
Jean Hœuft.

VICE-AMIRAUX.

Messieurs,

Adrien-David Vander-	L. Comte de Bylandt.
Son.	Jof. Arnold Zoutman.
André Hartfink.	Daniel Pichot.

CONTRE-AMIRAUX.

Messieurs,

Henri Reynst.	J. Henri de Scinbergen.
Corneille Vis.	Henri Kistweld.
Martin Haringman.	Guill. Van-Braem.
Adrien Van der-Does.	Jean de Bruyme.
Salomon Dider.	Martin Bintes.

Gouverneur de Batavia.

1778 M. Reinier Van-Klerk.



ARTICLE V.

Possessions Danoises.

LE Danemarck & la Norwege, réunis aujourd'hui sous les mêmes loix, formaient deux Etats différens, au huitieme siecle : tandis que le premier se distinguait par la conquête de l'Angleterre, & par d'autres entreprises hardies, le second peuplait les Orcades, l'Islande, & les Isles de Feroë. Ses actifs habitans, pressés par cette inquiétude naturelle aux peuples Scandinaves, leurs ancêtres, s'établirent même, dès le neuvieme siecle, dans le Groenland, qu'on a de fortes raisons d'attacher au Continent de l'Amérique.

Les guerres qu'essuya la Norwege jusqu'à ce qu'elle fût réunie au Danemarck ; les obstacles que le Gouvernement opposa à sa navigation ; l'oubli & l'inaction où tomba cette Nation entreprenante, lui firent perdre avec ses Colonies de Groenland, les établissemens & les relations qu'elle pouvait avoir aux côtes de l'Amérique.

Il y avait plus d'un siecle que Christophe Colomb avait commencé la conquête de cette vaste partie du monde, lorsque les Danois & les Norwégiens, qui ne formaient alors qu'une même Nation, jetterent les yeux sur cet autre hémisphere, dont ils étaient plus voisins

que tous les peuples qui s'en étaient emparés ; mais, voulant y pénétrer par la route la plus courte, ils envoyèrent, en 1619, le Capitaine Munck pour chercher un passage par le Nord-Ouest, dans la mer Pacifique. Ses travaux furent aussi inutiles que ceux de tant d'autres Navigateurs qui l'avaient précédé & qui l'ont suivi.

Une guerre opiniâtre & sanguinaire, qui occupa le Danemarck jusqu'en 1660, lui fit perdre de vue les régions du nouveau Monde. Ce ne fut qu'en 1671, que la paix dont il commençait à jouir, les douceurs sous la nouvelle administration qu'il s'était choisie, lui permirent de penser à des établissemens éloignés ; & cette même année, les Danois s'emparèrent d'une petite Isle des Antilles, connue sous le nom de Saint-Thomas. Ils y ont ajouté, depuis cette époque, celles de Saint-Jean & de Sainte-Croix ; & c'est à ces trois Isles que se bornent aujourd'hui les Possessions des Danois en Amérique.

Quelque bornés que soient ces domaines, ils ne sont pas tout aussi cultivés qu'ils devraient l'être. Les productions qu'ils fournissent, se réduisent à un peu de café, beaucoup de coton, à dix-sept ou dix-huit millions pesant de sucre brut, & à une quantité proportionnée de rum. Une partie de ces denrées est livrée aux Anglais, propriétaires des meilleures plantations, & en possession de fournir les esclaves. Des états très-authentiques que M. Raynal assure avoir consultés, prouvent

que depuis 1756 jusqu'en 1773, cette Nation a vendu dans les établissemens Danois du nouvel hémisphère, pour 2,307,686 liv. 11 s. & enlevé pour 3,199,047 livres 5 sols 6 deniers. L'Amérique septentrionale reçoit aussi quelques-unes de ces productions, en échange de ses bestiaux, de ses bois & de ses farines. Le reste est porté dans la Métropole sur une quarantaine de Bâtimens du port de 120 jusqu'à 400 tonneaux. La plus grande partie s'y consomme, & il n'en est guere vendu en Allemagne ou dans la Baltique que pour un million de livres.

Quelque pauvres que soient ces Colonies, les tributs que la Couronne de Danemarck en retire, forment un produit de huit à neuf cents mille livres. Les dentées & les marchandises qui ne sont pas propres au Danemarck, ou qui n'y ont pas été portées sur des Vaisseaux Danois, doivent quatre pour cent à leur départ d'Europe. Les nationales & les étrangères payent également six pour cent à leur entrée aux Îles. On y exige 18 livres pour chaque negre qui arrive, & une capitation de 4 livres 10 sols; des droits assez forts sur le papier timbré; un impôt de 9 livres par mille pieds quarrés de terre; le dixieme du prix des habitations vendues. Les productions sont toutes assujetties à cinq pour cent à leur sortie des Colonies, & à trois pour cent dans tous les ports de la Métropole, sans compter ce que le rum donne dans les détails de la consommation.

ISLE SAINT-THOMAS.

Cette Isle ; la dernière des Antilles , du côté de l'Ouest , a environ six lieues de tour. Les Danois la trouverent déserte : cependant les Anglais s'efforcèrent de les traverser dans leur nouvel établissement , sous prétexte que quelques vagabonds de cette Nation y avaient commencé aatrefois des défrichements. Le Ministère Britannique arrêta le cours de ces vexations ; & la Colonie vit s'établir , plus promptement qu'on ne l'aurait espéré , toutes les plantations que pouvait comporter un terroir aride & sablonneux.

L'Isle de Saint-Thomas devenait de plus en plus florissante , lorsqu'en 1685 , on permit à une Compagnie formée par l'Electeur de Brandebourg , pour la traite des Noirs , d'y établir un Comptoir , aux conditions d'une redevance annuelle. Alors , on espérait de fournir aux Colonies Espagnoles , mécontentes de l'Angleterre & de la Hollande , les esclaves dont ces Provinces avaient continuellement besoin. Le traité n'ayant pas eu lieu , & les vexations se multipliant sans cesse dans Saint-Thomas même , les opérations des Brandebourgeois furent plus ou moins malheureuses. Leur contrat , qui n'avait d'abord été que pour trente ans , fut cependant renouvelé. Quelques-uns même d'entr'eux y étaient encore en 1731, mais sans action & sans privileges.

Cette Isle , peuplée aujourd'hui seulement

d'environ quatre cents blancs & de quatre mille trois cents noirs, jetta pendant quelque tems un très-grand éclat. Voici quelle fut la cause de sa prospérité : la mer y a creusé un port excellent, qui peut mettre en sûreté cinquante Vaisseaux. Cet avantage le fit fréquenter par les Flibustiers, Anglais, Français, Hollandais, qui voulaient soustraire le fruit de leurs rapines, aux droits qu'on exigeait d'eux dans leurs propres établissemens. Les corsaires qui avaient fait des prises trop bas, pour les faire remonter aux Isles de leur Nation, les venaient vendre à celles de Saint-Thomas. Il était l'asyle de tous les bâtimens marchands, qui, poursuivis en tems de guerre, y trouvaient un port neutre. C'était l'entrepôt de tous les échanges que les peuples voisins n'auraient pu faire ailleurs, avec autant d'aïssance & de sûreté. C'est delà qu'on expédiait tous les jours des bateaux richement chargés, pour un commerce clandestin avec les côtes Espagnoles, d'où l'on apportait beaucoup de métaux & de marchandises précieuses. Saint-Thomas était enfin une place où se faisaient des marchés très-importans.

Malheureusement le Danemarck ne profitait pas de cette circulation rapide : c'étaient des étrangers qui s'entichissaient & qui disparaissaient avec leurs richesses. Un vaisseau expédié tous les ans pour l'Afrique, allant vendre ses esclaves en Amérique, & revenant en Europe avec une cargaison qu'il avait reçue en échange, était la seule espece de liaison que

la Métropole eût avec la Colonie. Elles augmentèrent en 1719 par le défrichement de l'Isle de Saint-Jean, voisine de celle de Saint-Thomas.

L'Isle Saint-Thomas ne rend pas autant au Danemack, que des mains actives & laborieuses pourraient en exiger. Les terres susceptibles de culture, n'y sont pas toutes en valeur, & celles qu'on y exploite, pourraient être améliorées. Au premier Janvier 1773, on y comptait 69 plantations, dont 27 étaient consacrées à la culture du sucre, & 42 à des productions moins importantes.

ISLE SAINT-JEAN.

LES Danois commencerent, comme on l'a dit, en 1719, à défricher cette Isle. Voisine de celle de Saint-Thomas, elle est plus petite de la moitié; mais elle est beaucoup plus fertile, & malgré sa médiocre étendue, elle vaut autant aux Danois que l'Isle Saint-Thomas. En 1773, les plantations étaient en même nombre dans l'un & dans l'autre établissement. On en comptait à Saint-Jean 69, dont 27 étaient consacrées à la culture du sucre, & 42 à diverses autres productions. Cette Isle est actuellement habitée par environ 200 blancs & par 2500 esclaves.

Il n'y a pas d'affranchis à Saint-Jean. Cependant ici comme à Saint-Thomas & à Sainte-Croix, dont nous allons parler, les formalités nécessaires pour accorder la liberté, ne sont

pas fort considérables, ni dispendieuses. Elles se réduisent à un simple enregistrement dans une Cour de Justice. Si une si grande facilité n'y a pas multiplié ces actes de bienfaisance, c'est qu'ils ont été interdits à ceux qui avaient contracté des dettes. On a craint que les débiteurs ne fussent tentés d'être généreux aux dépens de leurs créanciers.

ISLE SAINTE-CROIX.

L'ISLE Sainte-Croix, la plus importante Possession des Danois en Amérique, a 18 lieues de long sur trois & quatre de largeur. Elle fut occupée, en 1643, par les Hollandais & par les Anglais. Leur rivalité ne tarda pas à les brouiller. Les premiers ayant été battus en 1646, dans un combat opiniâtre & sanglant, se virent réduits à abandonner un terrain sur lequel ils avaient fondé de grandes espérances. Le Vainqueur travaillait à s'affermir dans sa conquête, lorsqu'en 1650, il fut attaqué & chassé à son tour par 1200 Espagnols arrivés sur cinq vaisseaux. Leur triomphe ne dura que quelques mois. Ce qui était resté de ce corps nombreux, pour la défense de l'Isle, la céda sans résistance à 160 Français partis, en 1651, de Saint-Christophe pour s'en mettre en possession.

Ces nouveaux habitans se hâtèrent de reconnaître un terrain si disputé. Sur un sol d'ailleurs excellent, ils ne trouverent qu'une rivière médiocre, qui, coulant lentement, pres-

que au niveau de la mer, dans un terrain sans pente, n'offrait qu'une eau saumâtre & malsaine. Deux ou trois fontaines que l'on découvrit dans l'Isle, suppléaient faiblement à ce défaut. Les puits ne fournissaient que rarement de l'eau. Il fallait du tems pour construire des citernes. L'air n'était pas plus attractif pour les nouveaux Colons. Une Isle plate, & couverte de vieux arbres, ne permettait gueres aux vents de balayer les exhalaisons infectes dont les marais épaisissaient l'atmosphère. Il n'y avait qu'un moyen de remédier à ce inconvénient, c'était de brûler les forêts. Aussi-tôt les Français y mettent le feu, & s'embarquant sur leurs vaisseaux, contemplant de la mer, durant des mois entiers, l'incendie qu'ils avaient allumé dans l'Isle. Dès qu'il est éteint, ils redescendent à terre.

Les champs se trouverent d'une fertilité incroyable. Le tabac, le coton, le rocou, l'indigo, le sucre y réussissaient également. Tels furent les progrès de cette Colonie, que, 11 ans après sa fondation, elle comptait 822 blancs, avec un nombre d'esclaves proportionné. Elle marchait d'un pas rapide à la prospérité, lorsqu'on mit à son activité des entravés qui la firent rétrograder. Sa décadence fut aussi prompte que son élévation avait été rapide. Il ne lui restait plus que 147 hommes, avec leurs femmes & leurs enfans, & 623 noirs, quand on transporta en 1696 cette population à Saint-Domingue.

L'Isle de Sainte-Croix demeura ainsi sans Colons & sans culture jusqu'en 1733. A cette époque, la France en céda, pour 738 mille liv. la propriété au Danemarck, qui ne tarda pas à bâtir le bourg & la forteresse de Christianstadt.

Ce fut alors que cette Puissance du Nord sembla devoir pousser de fortes racines en Amérique. Malheureusement elle assujettit les cultures à un privilege exclusif; mais bientôt le Gouvernement fut forcé de briser lui-même ces obstacles qu'il avait opposés à l'industrie des Danois. En 1754, il acheta les droits & les effets de la Compagnie, la somme de 9 millions 900 mille livres. La navigation dans les Isles fut alors ouverte à tous les sujets de la Domination Danoise.

Sainte-Croix, quoique la plus florissante des Isles Danoises, n'avait encore, au premier Janvier 1773, que 345 plantations, dont 150 étaient couvertes de cannes. Dans les deux Isles précédentes, les propriétés acquièrent l'étendue que le Colon est en état de leur donner. Il n'en est pas ainsi de Sainte-Croix. Chaque habitation y est bornée à trois mille pieds Danois de longueur, sur deux mille de largeur. A la même époque, 1773, cette Isle était habitée par 2136 blancs, 22,244 esclaves, & 155 affranchis.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne le Gouvernement des Possessions Danoises en Amérique, est porté

au Tribunal de l'Amirauté, qui juge souverainement & en dernier ressort, ce qui fait l'objet de sa compétence.

COLLEGE DE L'AMIRAUTÉ.

Messieurs,

Frédéric Christian Kaas, *Amiral & grand Chambellan.*

D. Welcher Zugleich, *Procureur général.*

Conrad de Schindel, *Chambellan & Vice-Amiral.*

Adam Ferdinand, Comte de Moltke, *Chambellan.*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

A M I R A L.

M. Fréd. Christian Kaas.

V I C E - A M I R A U X.

Messieurs,

Simon Hoglant.

Laurent - Henri Fister.

Charles-Frédéric de Fontenay.

Conrad de Schindel.

C O N T R E - A M I R A U X.

Messieurs.

Daniel, Comte de Bille.

Daniel Stephausen.

Ant. Nicolas de Fontenay.

Neuf Commandans, 18 Capitaines-Commandans, & 27 Capitaines de vaisseau.

ARTICLE VI.

Possessions Anglaises.

L'ANGLETERRE n'avait pas encore donné au monde le spectacle étonnant de sa grandeur & de sa puissance, lorsqu'elle commença à former ses établissemens dans l'Archipel de l'Amérique. Son agriculture n'embrassait alors ni le lin ni le chanvre. Les tentatives qu'on avait faites pour élever des mûriers & des vers à soie, n'avaient pas été heureuses. Tous les soins du laboureur étaient tournés vers la multiplication des bleds, qui, malgré le goût de la Nation pour la vie champêtre, suffisait rarement à la subsistance du Royaume. Une grande partie de ses greniers étaient a provisionnés par les champs qui bordent la mer Baltique.

L'industrie était encore moins avancée que l'agriculture, & se réduisait à des ouvrages de laine. On les avait multipliés depuis quelques années, que l'exportation de la matière première était défendue; mais un peuple insulaire, qui semblait ne travailler que pour lui, n'avait pas su donner à ses étoffes les agréments du luxe que le goût imagine pour le débit & la consommation. Elles allaient recevoir la teinture & le luxe en Hollande, d'où elles circulaient dans toute l'Europe, & repassaient même en Angleterre.

Quant à la Navigation, elle n'était guere plus florissante que les Manufactures. Elle occupait à peine dix mille matelots. Jamais on ne voyait de troupes sur pied durant la paix; & le Prince, dont le revenu était fort médiocre, n'avait pas même de gardes.

Avec des moyens si bornés au-dedans, la Nation ne devait guere s'étendre par des Colonies. Cependant elle en fonda, qui jetterent de profondes racines de prospérité. Ces établissemens durent leur origine à ces guerres sanglantes & meurtrieres qui, dans le dix-septieme siecle, déchirerent l'Angleterre. Dans l'embrasement universel, des esprits moins ardens chercherent un refuge paisible vers les Isles de l'Amérique, dont la nation Anglaise venait de s'emparer. La tranquillité qu'ils y trouverent multiplia les émigrations. A mesure que l'incendie gagnait la Métropole, on vit la Colonie s'accroître & se peupler. Aux Citoyens qui fuyaient les factions, se joignirent bientôt les Royalistes opprimés par les Républicains, dont les armes avaient enfin prévalu.

Ces Isles furent encore l'asyle des Négocians, que le malheur de leurs affaires ou les poursuites de leurs créanciers avaient réduits à l'indigence, & plongés dans l'oisiveté. Forcés de manquer à leurs engagements, cette disgrâce fut pour eux la route de la prospérité. Après quelques années, on les vit rentrer avec éclat, & monter à la plus haute considération dans les Provinces d'où l'igno-

minie & un abandon universel les avaient bannis.

Tous ces divers Colons eurent à leur disposition , pour défricher & cultiver leurs terres , les scélérats des trois Royaumes d'Angleterre , qui , pour des crimes capitaux , avaient mérité la mort. Transportés aux Isles , où ils devaient passer un certain nombre d'années dans l'esclavage , ces malfaiteurs contractèrent dans les fers , le goût du travail & des habitudes qui les remirent sur la voie de la fortune.

Depuis cette époque , les Colonies Anglaises ont toujours été très-florissantes ; & il n'est aucune Nation dans l'Europe à laquelle les Isles de l'Archipel Américain soient aussi utiles qu'à l'Angleterre. Avant la guerre qui afflige cette Puissance , elle retirait de ces Isles pour quatre-vingt-treize millions de denrées , en y comprenant seize ou dix-sept millions qu'elle payait au fisc , & le rum que l'Irlande recevait directement en paiement des salaisons qu'elle fournissait à ses Colonies. Celles-ci recevaient en paiement leurs meubles & leurs vêtements , les ustensiles nécessaires à leurs fabriques , beaucoup de clincailleries , & des esclaves chargés d'exploiter leurs terres. Mais il s'en fallait beaucoup que ce qu'on leur envoyait , approchât de ce qu'on obtenait d'elle.



*Inspecteurs du Commerce & des Colonies
Anglaises.*

Cette Commission est composée d'un Inspecteur-général des revenus du Roi d'Angleterre en Amérique, de sept Inspecteurs ordinaires, & de deux Adjoints. Les Inspecteurs ordinaires ont chacun mille livres sterling d'appointement ; le premier Adjoint, 750 liv. & le second, 300.

INSPECTEUR-GÉNÉRAL.

Le Lord Chancelier.

INSPECTEURS ORDINAIRES.

Messieurs,

Hans Sloane.		Thomas de Grey.
Lord Robert Spencer.		André Stuart.
Ben. Langlois.		Edouard Gibbon.
Guil. Eden.		

ADJOINTS.

Messieurs,

B. Cumberland. ↓ J. Bradbury.

L A B A R B A D E.

Cette Isle, l'une des Antilles, n'a que sept lieues de long sur deux, trois, quatre & cinq de largeur, & 18 de circonférence. Elle ne paroît pas avoir été habitée, même par des sauvages, lorsqu'en 1627, quelques familles

Anglaises s'y transporterent, mais sans aucune influence de l'autorité publique. Ce ne fut que deux ans après, qu'il s'y forma une Colonie régulière aux dépens du Comte de Carlisle, qui, à la mort tragique de Charles I, perdit une propriété que ce Prince lui avait imprudemment accordée. On la trouva couverte d'arbres si gros & si durs, qu'il fallait pour les abattre, un caractère, une patience & des besoins peu communs. La terre fut bientôt libre de ce fardeau, & dépouillée de cet ornement. Des Citoyens, las de voir couler le sang de leur patrie, se hâtèrent de peupler ce séjour étranger : tandis que les autres Colonies étaient plutôt dévastées que cultivées par des vagabonds que la misère & le libertinage avaient bannis de leurs foyers, la Barbade recevait tous les jours de nouveaux habitans, qui lui apportaient avec des capitaux, du goût pour l'occupation, du courage, de l'activité, de l'ambition, ces vices & ces vertus qui sont le feu des guerres civiles. Avec ces moyens, la Barbade s'éleva, en moins de quarante ans, à une population de plus de cent mille ames, à un commerce qui occupait quatre cents Navires de cent cinquante tonneaux chacun.

Depuis cette époque, la Barbade a toujours été très-florissante. La Colonie a cependant déchu beaucoup de son ancienne prospérité. On y compte pourtant encore dix mille blancs & cinquante mille noirs; mais les récoltes ne répondent pas à la population. Elles

ne s'élevent pas dans les meilleures années au-dessus de vingt millions pesant de sucre, & souvent elles restent au-dessous de dix millions. Encore, pour obtenir ce faible produit, faut-il faire des dépenses beaucoup plus considérables que n'en exigeait un revenu double dans les premiers tems.

Le sol de la Colonie, qui n'est qu'un rocher de pierre calcaire, recouvert de fort peu de terre, est entièrement usé. Tous les ans il faut l'ouvrir à une assez grande profondeur, & remplir de fumier les trous qu'on a faits. Le plus ordinaire de ces engrais est le varec, que le flux jette périodiquement sur la côte. C'est dans cette herbe marine que les cannes sont plantées. La terre n'y sert guere plus à la production que les caisses dans lesquelles sont mis les orangers en Europe. Aussi, le sucre qui sort de ces cultures, a généralement si peu de consistance, qu'on ne peut l'expédier brut, & qu'il a fallu le terrer.

La Barbade est assez généralement unie, & à l'exception d'un très-petit nombre de ravins, par-tout susceptible de culture. Ce n'est qu'au centre que ce terrain s'éleve insensiblement, & forme une espede de montagne couverte, jusqu'à son sommet, de plantations commodes & agréables; parce que, comme les autres, elles furent toutes formées dans des tems d'une grande opulence. L'Isle n'est point arrosée, mais les sources d'eau potable y sont assez communes; de très-beaux chemins la coupent d'une extrémité à l'autre.

Ils aboutissent à Bridgetown , Ville mal située , mais bien bâtie , où sont embarquées les denrées qu'on doit exporter , quoique ce ne soit qu'une rade ouverte à plusieurs vents.

G O U V E R N E M E N T .

Messieurs ,

Jacques Cunningham , *Gouverneur.*

François Reyholds , *Commandant.*

A N T I G O A .

L'ILSE d'Antigoa , située entre la Barbade , la Guadeloupe & la Désirade , a une forme circulaire , & environ 20 milles de long sur une largeur inégale. Elle fut trouvée tout-à-fait déserte , par le petit nombre de Français qui s'y réfugièrent , lorsqu'en 1628 , ils furent chassés de Saint-Christophe par les Espagnols. Le défaut de source qui sans doute avait empêché les sauvages de s'y établir , en fit sortir les nouveaux réfugiés , aussi-tôt qu'ils purent regagner leurs premières habitations. Quelques Anglais plus entreprenans que les Français & les Caraïbes , se flatterent de surmonter ce grand obstacle , en recueillant dans des citernes de l'eau de pluie ; & ils s'y fixèrent. On ignore en quelle année précisément fut commencé cet établissement ; mais il est prouvé qu'au mois de Janvier 1640 , on y voyait une trentaine de famille.

Ce nombre n'était gueres augmenté , lorsque le Lord Willoughby , à qui Charles II. vé-

nait d'accorder la propriété d'Antigoa, y fit passer à ses frais, en 1666, un assez grand nombre d'habitans. Le tabac, l'indigo, le gingembre, qui seuls les occupaient, ne les auraient jamais vraisemblablement enrichis, si le Colonel Codrington n'eût porté, en 1680, dans l'Isle qui était rentrée au domaine de la Nation, une source de prospérité par l'introduction du sucre.

Ce soin occupait 3 mille 538 blancs & 27,418 noirs, en 1741. Depuis cette époque, le nombre des hommes libres a beaucoup diminué, & celui des esclaves s'est accru considérablement. Leurs travaux réunis font naître 18 ou 20 millions pesant de sucre brut, & une quantité de rum proportionnée. Ce revenu diminue considérablement dans les années trop souvent répétées, où la sécheresse afflige la Colonie, qui, par cette raison, est fort endettée.

C'est à Saint-Jean, situé à l'Ouest de l'Isle, que sont tous les Tribunaux; c'est aussi dans ce bourg que s'est concentrée la plus grande partie du commerce. Malheureusement son port est fermé par une barre sur laquelle il ne reste que 12 pieds d'eau. Si elle diminue encore, les Navigateurs prendront leur chargement au Nord de la Colonie, dans la rade de Parham, beaucoup meilleure que celle qu'ils fréquentent, mais infiniment moins commode pour la réunion des denrées.

COMMANDANT D'ANTIGOA.

M. J. Prévost.

MONTFERRAT.

M O N T S E R R A T.

CETTE Isle, reconnue en 1494 par Christophe Colomb, & occupée en 1632 par les Anglais, n'a que 8 ou 9 lieues de circonférence. Les sauvages qui y vivaient paisiblement, en furent chassés par les nouveaux Colons. Cette injustice n'eut pas d'abord des suites fort heureuses. La marche du nouvel établissement fut long-tems si lente, que, 56 ans après la fondation, on y comptait à peine 700 habitans. Ce ne fut que vers la fin du siècle, que la population en blancs & en noirs devint ce qu'elle pouvait être dans une Possession si resserrée. Aujourd'hui la vigilance de 1000 personnes libres, & le travail de 8000 esclaves, font naître 5 à 6 millions pesant de sucre brut, sur de petites plaines, ou dans des vallons que fertilisent les eaux tombées des montagnes. Un des désavantages de cette Isle, c'est qu'elle n'a pas une seule rade où les chargemens & les déchargemens puissent facilement s'exécuter. Les navires même seraient en danger sur les côtes, si ceux qui les conduisent, n'avaient l'attention, lorsqu'ils voyent approcher le gros tems, de prendre le large, ou de se retirer dans les ports voisins. Nieves est exposée au même inconvénient.



ISLE DE NIEVES.

CETTE Isle, qui n'est proprement qu'une montagne très-haute, couronnée par de grands arbres, fut occupée, en 1628, par les Anglais. Les plantations regnent tout-au-tour, & commençant au bord de la mer, elles s'élevent presque jusqu'au sommet. A mesure que les terres s'éloignent de la plaine, la fertilité du sol diminue & devient plus pierreux. Cette Isle est arrosée de nombreux ruisseaux. Ce serait des sources d'abondance, si, dans les tems d'orage, ils ne se changeaient en torrent, n'entraînaient les terres, & ne détruisaient les trésors qui les ont fait naître.

L'Isle de Nieves fut long-tems chargée d'une population très-nombreuse; mais en 1689, une affreuse mortalité en moissonna la moitié. Une escadre Française y porta le ravage en 1706, & lui ravit 3 ou 4000 esclaves. L'année suivante, la ruine de cette Isle fut consommée par le plus furieux ouragan dont on ait conservé le souvenir. Depuis cette suite de désastres, elle s'est un peu relevée. On y voit 600 hommes libres & 5000 esclaves, qui envoient en Europe 3 ou 4 millions pesant de sucre brut. Les Navigateurs chargent toutes ces marchandises sous les murs de la jolie ville de Charles-Town.

Les Isles de Nieves & de Montserrat n'appartiennent plus à l'Angleterre, & on ne les place ici que pour les avoir omises à l'article des Possessions Françaises.

L A B A R B O U D E.

LA Barboude, qui appartient toute entière à la famille Codrington, & dont la circonférence est de six à sept lieues, a des côtes dangereuses. C'est peut-être de toutes les Isles de l'Amérique, la plus unie. Les arbres qui la couvrent, sont faibles & peu élevés, parce qu'il ne s'y trouve jamais plus de six ou sept pouces de terre, sur une couche de pierre à chaux. La nature y a placé une grande abondance de tortues; un caprice y a fait envoyer des bêtes fauves, & plusieurs espèces de gibier. Le hasard y a rempli les bois de pintades & d'autres volatiles échappées des navires dans quelques naufrages. Sur ce sol sont nourris des bœufs, des chevaux, des mulets, pour les travaux des établissemens voisins. On n'y connaît d'autre culture que celle de l'herbe de Guinée, nécessaire pour la nourriture de ces nombreux troupeaux, dans les saisons où les pâturages manquent. Sa population se réduit à 350 esclaves, & au petit nombre d'hommes libres, chargés de les conduire. Cette propriété particulière ne paye aucun tribut à la Nation, quoiqu'elle soit soumise aux Tribunaux d'Antigoa. L'air y est très-pur & très-sain. Autrefois les infirmes des autres Isles l'allaient respirer pour arrêter le progrès de leurs maux, ou pour rétablir leurs forces. Cet usage a cessé depuis que quelques-uns d'en-

tr'eux se sont permis d'user de la chasse, exercice rigoureusement défendu par le Propriétaire de l'Isle.

A N G U I L L E.

L'Isle d'Anguille a sept ou huit lieues de long sur une largeur très-inégale, mais qui n'excede jamais deux lieues. On n'y voit ni montagnes, ni bois, ni rivières. Son sol n'est que de la craie.

Quelques vagabonds Anglais s'établirent sur ce rocher poreux & friable, vers l'an 1650; après un travail opiniâtre, ils arracherent enfin à cette espece de tuf, un peu de coton, un peu de mil & quelques patates. Six veines de terre végétale, qu'on découvrit avec le tems, reçurent des cannes, qui, dans les meilleures récoltes, ne donnent que cinquante milliers de sucre, & n'en produisent quelquefois que cinq ou six milliers. Ce qui sort de plus de la Colonie, y a été porté clandestinement de Sainte-Croix, où les habitans d'Anguille ont formé plusieurs plantations.

Dans les années de sécheresse, qui se répètent trop souvent, l'Isle ne trouve des ressources que dans un étang dont on livre le sol aux nouveaux Anglais, & dans la vente des moutons & des chevres, qui réussissent mieux sous ce climat sec, sur ces plaines arides, que dans le reste de l'Amérique.

Anguille ne compte que deux cents person-

nes libres, & cinq cents esclaves. Elle a cependant une assemblée, même un Chef toujours choisi par les habitans, & confirmé par le Gouverneur d'Antigoa.

Les côtes de l'Isle n'offrent que deux rades; & encore n'y-a-t-il que de très petits bateaux qui puissent y mouiller. L'une & l'autre sont protégées par quatre canons, qui, depuis un demi-siècle, sont hors de tout service.

ISLES DES VIERGES.

LES Vierges sont un groupe d'une soixantaine de petites Isles, la plupart montueuses, seches & arides, où les Espagnols de Porto-Rico pêcherent long-tems seuls des tortues qui y étaient très-abondantes. Les Hollandais venaient d'y commencer un petit établissement à *Tortola*, une des meilleures, & celle qui a le port le plus sûr, lorsqu'en 1666 ils en furent chassés par les Anglais. Ceux-ci ne tarderent pas à se répandre sur les Ilots & les rochers voisins. Là, ils vécurent, pendant plus d'un siècle, comme des sauvages, uniquement occupés de la culture du coton. Ce ne fut qu'après la paix de 1748, que leur activité se tourna vers le sucre, dont depuis ils ont envoyé assez régulièrement, tous les ans, quatre ou cinq millions pesant à leur Métropole.

Avant cette époque, il n'y avait eu ni gouvernement régulier, ni culte public à *Tortola*.

L'un & l'autre ont été établis très-récemment ; & , ce qui était peut-être plus difficile , on a fait consentir les habitans à payer au fisc quatre & demi pour cent , à la sortie de leurs productions. Malheureusement il n'existe encore aucune loi bien authentique , qui assure leurs propriétés.

LA JAMAÏQUE.

CETTE Isle , qui est sous le vent des autres Isles Anglaïses , fut découverte en 1494 , par Christophe Colomb. Placée par la Géographie au nombre des grandes Antilles , elle peut avoir quarante lieues de long sur seize ou dix-sept dans sa plus grande largeur. Elle est coupée sur plusieurs chaînes de montagnes irrégulières , où trois rochers affreux sont confusément entassés. Leur stérilité n'empêche pas qu'elles ne soient couvertes d'une prodigieuse quantité d'arbres de différentes especes , dont les racines pénètrent dans les fentes des rochers , vont chercher l'humidité que laissent des orages & des brouillards fréquents. Cette verdure perpétuelle , alimentée , embellie par une foule d'abondantes cascades , forme un printems de toute l'année ; il présente aux yeux enchantés , le plus beau spectacle de la nature. Mais ces eaux , qui tombent de sommets arides , versent la fécondité dans les plaines , ont un goût de cuivre désagréable & mal-sain. Le climat est plus dange-

reux encore. De toutes les Isles de l'Amérique, la Jamaïque est la plus meurtrière. On y périt très-rapidement ; & , après deux siècles de défrichement , il se trouve des Districts très-fertiles , même près de la Capitale , où un homme libre ne passerait pas la nuit sans une extrême nécessité.

Ce fut Don Diegue , fils de Christophe Colomb , qui fixa les Espagnols à la Jamaïque. En 1509 , il y fit passer de Saint-Domingue soixante-dix brigands , sous la conduite de Jean d'Esquimel ; d'autres ne tarderent pas à les suivre ; & la destruction des naturels fut bientôt la suite de ce débordement. Cette cruauté fut cependant sans fruit pour l'avarice de ces nouveaux Colons ; & la terre qu'ils avaient souillée de carnage , sembla se refuser aux efforts d'inhumanité qu'ils firent pour s'y fixer. En 1655 , toute la population de la Colonie était concentrée dans la ville de Santiago & aux environs , lorsque les Anglais vinrent attaquer cette Ville , & se rendirent maîtres de toute l'Isle.

Ces nouveaux habitans demeurèrent long-tems sans loix , sans discipline , & entièrement oubliés de la Grande-Bretagne ; mais lorsque Charles II eut été appelé au Trône par la Nation qui en avait précipité son pere , il s'établit à la Jamaïque un Gouvernement civil , modélé , comme dans les autres Isles , sur celui de la Métropole. Cependant ce ne fut qu'en 1682 que se forma le Corps de loix qui tient aujourd'hui la Colonie en vi-

gueur : trois de ces sages Statuts méritent l'attention des Lecteurs politiques.

Le but du premier est d'exciter les Citoyens à la défense de la Patrie, sans que la crainte de commettre leur fortune particulière puisse les détourner du service public. Il ordonne que tout dommage fait par l'ennemi, sera payé sur-le-champ par l'État, & aux dépens de tous les sujets, si le fisc n'y suffit pas.

Une autre loi veille au moyen d'augmenter la population. Elle veut que tout Maître de vaisseau qui aura porté dans la Colonie un homme hors d'état de payer son passage, reçoive une gratification générale de 22 liv. 10 sols. La gratification particulière est de 168 livres 15 sols pour chaque personne portée d'Angleterre ou d'Ecosse ; de 135 livres pour chaque personne portée d'Irlande ; de 78 livres 15 sols pour chaque personne portée du continent de l'Amérique ; de 45 livres pour chaque personne portée des autres Isles.

La troisième loi tend à favoriser la culture. Lorsqu'un propriétaire de terres n'a pas la faculté de payer l'intérêt ou le capital de ses emprunts, sa plantation est vendue au prix estimé par douze propriétaires ; sa valeur, quelle qu'elle soit, libère entièrement le débiteur ; mais si elle excédait ses dettes, on serait tenu de lui rembourser le surplus.

L'Isle de la Jamaïque peut contenir trois millions huit cent mille acres de terre. Les montagnes, les rochers, les lacs, les marais, les rivières, d'autres lieux nécessairement per-

dus pour les travaux utiles, en occupent un million sept cent vingt-huit mille quatre cent trente-un, selon les lumières d'un homme judicieux qui a long-temps conduit la Colonie. Le Gouvernement en a successivement accordé un million six cent soixante & onze mille cinq cent soixante-neuf, qui sont défrichés ou qui peuvent l'être. Il en reste encore à concéder quatre cent mille, qui attendent des bras & des moyens d'exploitation.

En 1658, la Jamaïque comptait quatre mille cinq cents blancs & quatorze cents esclaves; en 1670, sept mille cinq cents blancs & huit mille esclaves; en 1734, sept mille six cent quarante-quatre blancs, & quatre-vingt-six mille cinq cent quarante-six esclaves; en 1746, dix mille blancs, & cent douze mille quatre cent vingt-huit esclaves; en 1768, dix-sept mille neuf cent quarante-sept blancs, & cent soixante-six mille neuf cent quatorze esclaves; en 1775, dix-huit mille cinq cents blancs, trois mille sept cents noirs ou mulâtres libres, cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatorze esclaves; cent dix mille de ces malheureux sont placés sur six cent quatre-vingt sucreries, le reste est employé à des cultures moins précieuses dans quatorze cent soixante habitations, à la navigation, au service domestique, & à d'autres travaux de nécessité première.

Les dépenses publiques de la Colonie s'élevaient annuellement à 817,750 liv. C'est avec des impositions sur les maisons, sur les dif-

férentes productions du sol, sur les boissons étrangères, sur la tête des noirs, & dans les cas extraordinaires, avec un doublement de Capitation qu'on pouvoit à ses besoins. Les Comptables chargés dans les dix-neuf Paroisses de lever les contributions ordonnées par l'assemblée générale, ont obtenu pour prix de leurs soins, deux & demi pour cent, & le Receveur-général en retient cinq.

Les monnoies qui circulent habituellement dans l'Isle, ne passent pas 954,041 livres. Ce numéraire est plus que suffisant, parce qu'il ne sert qu'au plus petit détail du commerce. Les esclaves apportés d'Afrique; les marchandises que l'Europe envoie, tout ce qui a une grande valeur, est payé en lettres-de-change sur Londres & sur quelqu'un des autres ports Britanniques, où les Colons envoient leurs denrées pour leur propre compte.

Le prix de ces productions n'est pas uniquement destiné aux besoins sans cesse renaissans de la Jamaïque: une grande partie doit servir à l'acquittement des dettes qu'un luxe immodéré & des malheurs trop répétés lui ont fait successivement contracter. Ses engagements, autant qu'on en peut juger, s'élevent aux deux tiers de ses richesses apparentes. Le plus grand nombre de ses créanciers est fixé en Angleterre. Les autres sont des Négocians passagèrement établis dans l'Isle, parmi lesquels on compte beaucoup de Juifs.

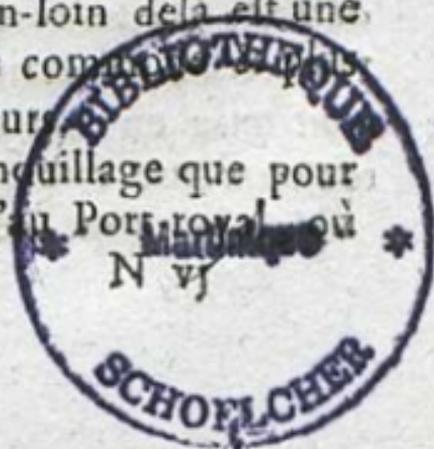
La Colonie envoie actuellement chaque an-

née à la Métropole huit cent mille quintaux de sucre, qui, à 40 liv. le quintal, produisent 32,000,000 livres; quatre millions gallons de rum, qui, à 1 livre 10 sols le gallon, produisent 6,000,000 livres; 300,000 gallons de melasse, qui, à 10 sols le gallon, produisent 150,000 livres; six mille quintaux de coton, qui, à 150 livres le quintal, produisent 900,000 livres; six mille quintaux de piment, qui, à 42 livres le quintal, produisent 252,000 livres; dix-huit cents quintaux de café, qui, à 50 livres le quintal, produisent 900,000; trois mille quintaux de gingembre, qui, à 70 livres le quintal, produisent 210,000 liv. Pour quatre cent mille livres en bois de teinture ou de marqueterie. Tous ces objets réunis portent les produits de la Jamaïque à 40,812,000 livres.

Les Navires destinés à leur extraction, sont très-multipliés, mais du port de cent cinquante à deux cent tonneaux seulement.

Un petit nombre prennent leur chargement au port Morant, qu'il faudrait regarder comme bon, si l'entrée en était moins difficile. Cette rade, située dans la partie méridionale de l'Isle, n'est défendue que par une batterie mal construite & mal placée. Douze hommes, commandés par un Sergent, y font continuellement la garde. Non-loin delà est une baie du même nom, plus communément fréquentée par les Navigateurs.

La côte n'offre plus de mouillage que pour de très-petits bateaux, jusqu'au Port royal où



est embarquée la moitié des productions de la Colonie, destinées pour l'Europe.

Plus loin est le vieux Havre, communément assez fréquenté. Les Planteurs voisins ont souvent résolu d'élever quelques ouvrages, pour protéger, contre les petits Corsaires, les bâtimens qui y formeraient leur cargaison. Ce projet dispendieux paraît tout-à-fait abandonné. On a compris enfin que l'embaras de l'entrée serait toujours la meilleure des défenses.

Savane-la-Marr n'a jamais que peu d'eau, & son entrée est par-tout embarrassée de récifs & de rochers submergés; c'est le plus mauvais port de la Colonie. Il est pourtant devenu l'entrepôt d'un assez grand commerce, depuis que le territoire voisin a été défriché. Ses habitans voulurent autrefois s'entourer de fortifications. L'ouvrage fut abandonné, après qu'on y eut dépensé plus de cent mille écus. Il ne reste plus de ces travaux qu'un amas de ruines.

L'Isle n'a sur sa côte occidentale très-resserrée, qu'un seul port, & c'est celui d'Orange. Sept ou huit bâtimens y prennent annuellement leur charge.

Le premier havre au Nord est celui de Sainte-Lucie; il est spacieux, il est sûr, & défendu par un fort, capable de faire quelque résistance, s'il était réparé, si son artillerie était mise en état de servir. On y entretient toujours une faible garnison.

Huit ou neuf lieues plus loin est l'excel-

lente baie de Montego. La cinquieme partie des productions de la Colonie est embarquée dans sa petite ville de Barnet-town , défendue par une batterie de dix canons.

Des bas-fonds rendent difficile l'entrée du port Sainte-Anne. A peine reçoit-il tous les ans quinze ou seize Navires.

Le Port Antonio est un des plus sûrs , mais non des plus fréquentés de l'Isle. Son fort est gardé par un détachement que commande un Officier.

La côte Orientale n'offre que le havre de Manchineel. Le mouillage y est bon ; mais dans les parages voisins , la mer est toujours violemment agitée par les vents d'Est. C'est le quartier le plus exposé à l'invasion ; & la batterie de dix canons qu'on y a construite , ne le mettrait pas à l'abri du danger , si les richesses étaient plus considérables. Toute la défense de la Colonie réside proprement dans le Port-royal.

G O U V E R N E M E N T.

Messieurs ,

J. Dalling , Major général , *Gouverneur.*

J. Cambell , *Commandant.*

I S L E S L U C A Y E S.

On compte environ deux cents Isles , toutes situées au Nord de Cuba , & que l'on appelle *Lucayes*. La plupart ne sont que des rochers à fleur-d'eau. Colomb , qui les découvrit en arrivant dans le nouveau Monde , &

qui donna le nom de *San-Salvador* à celle où il aborda , n'y fit pas d'établissement. Les Castillans ne s'y fixerent pas non plus dans la suite ; mais , en 1507 , ils en enleverent tous les habitans , qui périrent bientôt dans les travaux des mines , ou par la pêche des perles. Ce petit Archipel était entièrement désert , lorsqu'en 1672 , quelques Anglais s'aviserent d'aller occuper l'Isle de la Providence. Chassés sept ou huit ans après , par les ordres de la Cour de Madrid , ils y retournerent en 1690 , pour en être expulsés de nouveau , en 1703 , par les Espagnols & les Français réunis. Mais en 1719 , George I y envoya Rooders Rogers , à la tête d'une petite Colonie , qui y a toujours subsisté jusqu'à présent.

Elle peut être aujourd'hui composée de trois ou quatre mille ames. La moitié est établie à la Providence , où l'on a construit le fort Nassau , & qui a un port suffisant pour de petits bâtimens. Le reste est réparti dans les autres Isles. Ils envoient annuellement à l'Angleterre pour quarante ou cinquante mille écus en coton , en bois de teinture , en tortues vivantes ; & avec leur sel , ils payaient , avant la guerre , les vivres qu'ils recevaient de l'Amérique septentrionale.

Quoique le sol des Lucayes ne puisse pas être comparé à celui de plusieurs Colonies , il serait suffisant pour faire vivre dans une assez grande abondance par le travail , une population beaucoup plus considérable que celle

qui s'y trouve actuellement en hommes libres ou esclaves. Si la culture y est négligée, c'est aux mœurs qui y regnent qu'il faut l'attribuer. Ces Isles, séparées, d'un côté, de la Floride, par le canal de Bahama, forment, de l'autre, une longue chaîne qui se termine à la pointe de Cuba. Là, commencent d'autres Isles, nommées *Turques* ou *Caïques*, qui se prolongent jusques vers le milieu de la côte septentrionale de S. Domingue. Une position si favorable à la piraterie, a tourné les vues des habitans vers la course. Sans cesse ils soupirent après des hostilités qui puissent faire tomber dans leurs mains les productions Espagnoles ou Françaises.

ADMINISTRATION.

Messieurs,

Robert Maxwell, Ecuyer, *Commandant aux Lucayes.*

André Symmer, *Agent aux Caïques.*

B E R M U D E S.

Les Isles Bermudes qui forment un petit Archipel, éloigné d'environ trois cents lieues de celui des Antilles, furent découvertes en 1527, par l'Espagnol Jean Bermudés, qui leur donna son nom, mais sans y aborder. En 1572, Ferdinand Camelo, Portugais, en obtint de Philippe II, une concession qui n'eut pas de suite. Le Navigateur Français Barbotieres y fit naufrage en 1593, & n'y pensa plus, après

en être sorti. Le vaisseau de George Sommers s'y brisa en 1609. Avec les débris de ce Navire, on construisit un petit Bâtiment, qui eut le bonheur de regagner l'Angleterre.

Trois ans après, fut formée à Londres une Compagnie pour peupler les Bermudes entièrement désertes. On y envoya soixante hommes que beaucoup d'autres ne tarderent pas à suivre. Ils occuperent d'abord Saint-George, celle de ces Isles qui avait le meilleur port, &, avec le tems, toutes celles qui étaient susceptibles de culture. Ces terres furent exactement mesurées & distribuées aux habitans, selon que leurs familles étaient plus ou moins nombreuses.

Ce que l'on publiait de la salubrité, de la douceur de ce climat, y attira des Colons de toutes les parties de l'Empire Britannique. On s'y rendait des Antilles, pour recouvrer la santé, & des Provinces septentrionales, pour jouir d'une fortune acquise par d'heureux travaux. Plusieurs Royalistes allerent y attendre la fin des jours de Cromwel, qui les opprimait : mais bientôt le charme disparut ; & ces Isles tomberent dans l'oubli que méritait leur petitesse.

Les Bermudes sont extrêmement nombreuses, & n'occupent qu'une espace de six à sept lieues. Le sol y est d'une qualité médiocre, sans aucune source pour l'arroser. On n'y boit d'autre eau que celle des puits & des citernes. Le maïs, les légumes, beaucoup de fruits excellents, y donnent une nourriture abon-

dante & saine. Il n'y croît point de ce superflu qu'on exporte aux Nations. Cependant le hasard a rassemblé sous ce ciel pur & tempéré quatre ou cinq mille habitans, pauvres, mais heureux d'être ignorés. Leurs liaisons avec l'Angleterre ne passent pas annuellement cent vingt mille livres; & celles qu'avant la guerre ils avaient formées dans le continent de l'Amérique, n'étaient guere plus étendues.

Pour augmenter l'aisance de cette faible Colonie, il a été successivement proposé d'y cultiver la soie, la vigne & la cochenille. Aucun de ces projets n'a eu son exécution; l'industrie s'y est bornée à la fabrique des toiles à voile; occupation qui s'alliait si naturellement avec la construction de ces petits Bâtimens de cedre ou d'acajou, qui n'ont jamais eu d'égaux sur le globe, ni pour la marche, ni pour la durée.

Les principaux habitans des Isles Bermudes formerent, en 1765, une Société, dont les Statuts sont peut-être le monument le plus respectable qui ait jamais honoré l'humanité. Ces vertueux citoyens s'engagerent à former une bibliothèque de tous les Livres économiques, en quelque langue qu'ils eussent été écrits; à procurer aux personnes valides, de l'un & de l'autre sexe, une occupation convenable à leur caractère; à récompenser tout homme qui aurait introduit dans la Colonie, un art nouveau, ou qui aurait perfectionné un art déjà connu; à donner une pension à

tout journalier qui , après quarante ans d'un travail assidu , & d'une réputation saine , n'aurait pu amasser des fonds suffisans pour couler ses derniers jours sans inquiétude ; à dédommager enfin tout individu que le Ministère ou le Magistrat aurait opprimé.

ADMINISTRATION. •

M. George Bronn , *Commandant.*

SAINTE-LUCIE.

L'Isle de Sainte Lucie , l'une des Antilles , est au Sud de la Martinique , à l'Ouest de la Barbade , & au Nord-Est de S. Vincent. Elle a quarante lieues de circuit. Long-tems elle appartient aux Français ; mais les Anglais la leur ont enlevée l'année dernière.

Cette Colonie , récemment formée par le Comte d'Ennery , comprend déjà onze Paroisses , presque toutes sous le Vent. Cette préférence donnée à une partie de l'Isle sur l'autre , ne vient pas de la supériorité du sol , mais du plus ou du moins de facilité à expédier des navires & à en recevoir. Avec le tems , l'espace qu'on a d'abord négligé , sera occupé à son tour ; parce qu'on découvre tous les jours des anles où il sera possible d'embarquer sur des canots toutes sortes de productions.

Un chemin qui fait le tour de l'Isle , & deux autres chemins qui la traversent de l'Est à l'Ouest , donnent les facilités qu'on pouvait

desirer pour porter les denrées des plantations aux embarcadaires. Avec du tems & des richesses, ces routes parviendront à un degré de solidité qu'on ne pouvait leur donner d'abord, sans des dépenses trop considérables pour un établissement naissant.

Au premier Janvier 1777, la population blanche de Sainte-Lucie s'élevait à deux mille trois cents personnes de tout âge & de tout sexe; il y avait mille cinquante noirs ou mulâtres libres, & seize mille esclaves. La Colonie comptait parmi ses troupeaux, onze cent trente mulets ou chevaux, deux mille cinquante-trois bêtes à cornes, trois mille sept cent dix-neuf moutons ou chevres.

Cinquante-trois sucreries, qui occupaient quinze cent quarante-un quarrés de terre; cinq millions quarante mille neuf cent soixante-deux pieds de café, un million neuf cent quarante-cinq mille sept cent douze pieds de cacao; cinq cents quatre-vingt-dix-sept quarrés de coton, formaient ses cultures.

Ces produits réunis étaient vendus, dans l'Isle même, un peu plus de trente millions de livres. Les deux tiers étaient livrés aux Américains, aux Anglais & aux Hollandais en possession de fournir librement aux besoins de la Colonie. Le reste était porté à la Martinique, d'où l'on dépendait alors, & d'où l'on tirait quelques marchandises, quelques boissons de France.

Le port de Sainte-Lucie, ou du carénage; le meilleur des Antilles, réunit plusieurs avan-

rages. On y trouve par-tout beaucoup d'eau ; la qualité de son fonds est excellente ; la nature y a formé trois carénages parfaits , l'un pour les plus grands bâtimens , & les deux autres pour des frégates. Trente vaisseaux de ligne y seraient à l'abri des ouragans les plus terribles : les vers ne l'infectent pas encore. Les vents sont toujours bons pour en sortir ; & l'Escadre la plus nombreuse serait au large en moins d'une heure.

F L O R I D E.

Indépendamment de cette foule d'Isles que l'Angleterre possède en Amérique , & qui forment un objet très-important pour cette Puissance maritime , elle occupe encore un terrain immense dans le Continent. Nous ne parlerons plus ici de ces vastes Possessions , telles que la nouvelle Angleterre , la Pensylvanie , le nouveau Jersey , &c. qu'une population nombreuse , un commerce florissant & mille autres avantages eussent dû rendre chères à la Métropole. Les procédés outrageans dont les Anglais ont usé envers ces importantes Colonies ; le mépris affecté qu'ils ont témoigné pour des peuples sortis de leur propre sein ; les vexations qu'ils ont mises en œuvre pour les soumettre au joug arbitraire d'un pouvoir qu'eux-mêmes ils détestent ; tout cela a forcé ces Républiques à lever l'étendard de la liberté , & à proscrire toute liaison avec leur propre mere. Ces dispositions à la-

quelle une heureuse paix est vraisemblablement prête à donner la sanction, ne laissent plus à l'Angleterre, sur le Continent, que le Canada, la terre de Labrador, Terre-Neuve, la Floride, la nouvelle Ecosse, & quelques autres établissemens moins importans.

La Floride, que les Espagnols céderent à l'Angleterre par le Traité de 1763, est l'une des plus médiocres portions des domaines de ce Royaume dans le nouveau-Monde. Ce que nous avons dit de cette grande Province, autrefois confondue avec la Louisiane, à l'article des Possessions Espagnoles, nous dispense d'entrer ici dans aucun détail à son sujet. On ne trouve dans la partie dont les Anglais sont propriétaires, aucun établissement important, à l'exception des bourgs de Saint-Augustin & de Pensacola, aucune Ville, aucun Bourg, aucun Hameau, qui mérite que l'on s'occupe aujourd'hui de son existence.

Les Négocians Anglais, & ceux de l'Amérique septentrionale, avaient fait du port de Pensacola, un entrepôt avantageux pour leur commerce interlope avec les terres Espagnoles; mais le cours du commerce ayant été détourné par la guerre, cette Colonie, qui attendait que le sort des armes décidât de son Gouvernement, a paru rester fidele à la domination Britannique. Elle a changé ses Bâtimens marchands en Corsaires croiseurs, qui emparent quelquefois des Navires des deux Carolines & de la Géorgie, mais qui sont plus souvent la proie des Armateurs Améri-

cains. Ainsi, il est encore incertain si cette Province, voisine de la Caroline & de la Géorgie, qui ont secoué le joug Anglais, ne sera pas soumise avant la paix à l'une ou à l'autre de ces Républiques; ou si les Espagnols, qui la resserrent au Nord & à l'Occident, ne jugeront pas à propos de s'en emparer. Ce pays est d'ailleurs presque entièrement habité par les naturels; & les Anglais, maîtres de plusieurs autres contrées, beaucoup plus fécondes & plus intéressantes, n'ont pas encore pensé à y faire des essais propres à nous instruire du genre de culture qui pourrait y mieux réussir.

ADMINISTRATION.

Messieurs,

Le Colonel Patrick Tonyn, *Gouverneur.*
J. Moultree, *Commandant.*

CANADA.

LA grandeur de cette vaste Province n'est pas encore déterminée. On la croit aussi grande que la moitié de l'Europe, & qu'il faudrait cent millions d'habitans pour la peupler comme l'est l'Angleterre. Il n'y a de cultivé que les rives du fleuve Saint-Laurent, qui traverse cette Province.

L'acte fameux qui souleva toutes les Colonies, & connu sous le nom d'*Acte de Québec*, fixa, en 1774, le Gouvernement de cette Province. Depuis cette époque, le Roi nomme

le Gouverneur & le Conseil : ils sont Juges dans tous les procès , & ils font les Ordonnances , qui doivent être confirmées en Angleterre. Ils ne peuvent taxer la Province , ni décider en matière de religion : la Couronne s'est réservée ces droits-là. La Religion Catholique y est la dominante. Les habitans sont gouvernés selon les loix Françaises qu'ils avaient avant d'être soumis à l'Angleterre.

La plus grande partie du pays consiste en vastes marais , en plaines sablonneuses , en déserts pleins de forêts , où vivent des castors , des élans , des buffles & d'autres animaux. Les productions du pays sont les mêmes que celles des autres Provinces du Nord , du bois de construction , quelques grains , & sur-tout des peaux de castors & d'autres pelleteries. Avant la guerre actuelle , le Canada consommait pour la valeur de cent cinq mille livres sterling de marchandises d'Angleterre , où il envoyait de ses productions pour une pareille somme. Ce qui s'oppose le plus puissamment à son commerce , c'est qu'elle n'a qu'un fleuve pour ses exportations & ses importations , encore les glaces en interdisent-elles l'approche pendant six mois , & des brumes épaisses en rendent-elles la route lente & difficile le reste de l'année.

Quebec, située à 120 lieues de la mer, en est la Capitale. Bâtie en amphithéâtre, sur une péninsule formée par le fleuve St. Laurent & par la rivière Saint-Charles, elle domine de vastes campagnes qui l'enrichissent, & une rade très-

sûre est ouverte à plus de 200 vaisseaux. Son enceinte est de trois mille. Les eaux & les rochers en couvrent les deux tiers, & la défendent encore mieux que les fortifications élevées sur les remparts qui coupent la péninsule. Ses maisons sont d'une assez bonne architecture. On y compte environ 12 à 13 milles ames. C'est-là que le Gouverneur fait sa résidence.

Trente lieues au-dessus de Quebec est la Ville des trois Rivieres, bâtie dix ans après la première. Elle dut sa naissance à la facilité que les Sauvages du Nord devaient y trouver pour faire leur échange; mais cet établissement, qui fut brillant dans son origine, n'a jamais pu pousser sa population au-delà de quinze cents habitans, parce que le commerce des pelleteries ne tarda pas à se détourner de ce marché, pour se porter à Montréal. Cette dernière Ville est placée dans une Isle de dix lieues, large de quatre au plus, formée par le fleuve Saint-Laurent, soixante-lieues au-dessus de Quebec. De tous les pays qui l'entourent, il n'en est pas où le climat soit aussi doux, la nature aussi belle, la terre aussi fertile. Quelques cabanes qui s'y étaient comme formées au hasard en 1640, se changerent en une Ville régulièrement bâtie & bien percée, qui contenait quatre mille habitans. Elle fut d'abord exposée aux insultes des sauvages; mais on l'entoura d'une mauvaise palissade, & bientôt d'un mur circulaire d'environ quinze pieds de hauteur.

Avant la découverte du Canada, les forêts qui le couvraient, n'étaient, pour ainsi dire, qu'un vaste repaire de bêtes fauves : elles s'y étaient prodigieusement multipliées, parce que le peu d'hommes qui couraient dans ces déserts, sans troupeaux & sans animaux domestiques, laissaient plus d'espace & de nourriture aux espèces errantes & libres comme eux. Si la nature du climat ne varie pas ces espèces à l'infini, du moins chacune y gagnait par la multitude des individus. Mais elle payait un tribut à la souveraineté de l'homme ; titre si cruel & si coûteux à tous les êtres vivans. Faute d'arts & de culture, le sauvage se nourrissait & s'habillait uniquement aux dépens des bêtes. Dès que notre luxe eut adopté l'usage de leurs peaux, les Américains leur firent une guerre d'autant plus vive, qu'elle leur valait une abondance & des jouissances nouvelles pour leurs sens, d'autant plus meurtrière qu'ils avaient adopté nos armes à feu. Cette industrie destructive fit passer des bois du Canada dans les ports de France, une grande quantité, une grande diversité de pelleteries, dont une partie fut consommée dans le Royaume, & l'autre dans les Etats voisins. La plupart de ces fourrures étaient connues dans l'Europe : elle les tirait du nord de notre hémisphère, mais en trop petit nombre pour que l'usage en fût étendu. Le caprice & la nouveauté leur ont donné plus ou moins de vogue, depuis que l'intérêt des Colonies de l'Amérique a voulu qu'el-

les prennent faveur dans les Métropoles. Il faut dire quelque chose de celles dont la mode existe encore.

La loutre est un animal vorace, qui, courant ou nageant sur les bords des lacs & des rivières, vit ordinairement de poisson, & quand il manque, mange de l'herbe & l'écorce même des plantes aquatiques. Son séjour & son goût dominant l'ont fait ranger parmi les amphibies qui vivent également dans l'air & dans l'eau; mais c'est improprement, puisque la loutre a besoin de respirer à-peu-près comme tous les animaux terrestres. On trouve quelquefois celui-ci dans tous les climats arrosés qui ne sont pas brûlans; mais il est bien plus grand dans le nord de l'Amérique. Sa fourrure y est aussi plus noire & plus belle que par-tout ailleurs; mais en cela même plus nuisible, puisqu'elle y est l'objet des pièges que les hommes tendent à la loutre.

La fouine a le même attrait pour les chasseurs du Canada. Cet animal y est de trois espèces; la première est la commune; la seconde s'appelle *Vison*, & la troisième est nommée *Puante*, parce que l'urine que la peur sans doute lui fait lâcher, quand elle est poursuivie, empesté l'air à une grande distance. Leur poil est plus brun, plus lustré, plus soyeux que dans nos contrées.

Le rat même est utile par sa peau dans l'Amérique septentrionale. Il y a sur-tout deux espèces dont la dépouille entre dans le commerce; l'un qu'on appelle *Rat de bois*, a deux

fois la grosseur de nos rats. Son poil est communément d'un gris argenté, quelquefois d'un très-beau blanc; sa femelle a sous le ventre une bourse qu'elle ouvre & ferme à son gré; quand elle est poursuivie, elle y met ses petits & se sauve avec eux. L'autre rat qu'on appelle *musqué*, parce que ses testicules renferment du musc, a toutes les inclinations du castor, dont il paraît même être un diminutif, & sa peau sert aux mêmes usages.

L'hermine, qui est de la grosseur de l'écuireuil, mais un peu moins alongé, a comme lui, les yeux vifs, la physionomie fine, & les mouvements si prompts, que l'œil ne peut les suivre. L'extrémité de sa queue, longue, épaisse & bien fournie, est d'un noir de jais, son poil roux en été, comme l'or des moissons ou des fruits, devient, en hiver, blanc comme la neige; cet animal vif, léger & joli, fait une des beautés du Canada; mais plus petit que la martre, il n'y est pas aussi commun.

La martre se trouve uniquement dans les pays froids, au centre des forêts, loin de toute habitation, animal chasseur, & vivant d'oiseaux. Quoiqu'elle n'ait pas un pied & demi de long, les traces qu'elle fait sur la neige paraissent être d'un animal très-grand, parce qu'elle ne va qu'en sautant, & qu'elle marche toujours des deux pieds à la fois. Sa fourrure est recherchée, quoiqu'infinitement moins précieuse que celle de la martre si distinguée sous le nom de *zibeline*: celle-ci est d'un noir luisant. La

plus belle parmi les autres , est celle dont la peau la plus brune s'étend le long du dos , jusqu'au bout de la queue. Les martres ne quittent communément le fond de leurs bois impénétrables que tous les deux ou trois ans. Les naturels du pays en augurent un bon hiver , c'est-à-dire , beaucoup de neige qui doit procurer une grande chasse.

Un animal que les Anciens appellaient *lynx*, connu en Sibérie sous le nom de *loup-cervier*, ne s'appelle que *chat cervier* dans le Canada, parce qu'il est plus petit que dans notre hémisphère. Cet animal , à qui l'erreur populaire n'aurait pas donné des yeux merveilleusement perçans , s'il n'avait la faculté de voir, d'entendre ou de sentir de loin , vit du gibier qu'il peut attraper, & qu'il poursuit jusqu'à la cîme des plus grands arbres. On convient que sa chair est blanche & d'un goût exquis ; mais on ne le recherche à la chasse que pour sa peau, dont le poil est fort long, & d'un beau gris-blanc, moins estimée pourtant que celle du renard.

Cet animal carnivore & destructeur, est originaire des climats glacés , où la nature qui fournit peu de végétaux , semble obliger tous les animaux à se manger les uns les autres. Naturalisé dans les zones tempérées, il n'y a pas gardé sa première beauté ; son poil y a dégénéré. Dans le Nord, il le conserve long & touffu, quelquefois blanc, quelquefois gris, & souvent d'un rouge tirant sur le roux. Le plus beau, sans comparaison, est

le poil tout-à-fait noir ; mais c'est un mérite plus rare au Canada que dans la Moscovie , qui est plus septentrionale & moins humide.

On tire de l'Amérique septentrionale , outre ces menues pelleteries , des peaux de cerf , de daim & de chevreuil , des peaux de rennes , sous le nom de *caribou* ; des peaux d'élan , sous le nom d'*orignal*. Les deux dernières espèces qui , dans notre hémisphère , ne se trouvent que vers le Cercle polaire , l'élan en-deçà , la renne au-delà , se trouvent dans le nouveau Monde à de moindres latitudes ; soit parce que le froid est plus vif en Amérique , par des causes singulières d'exception à la loi générale , soit peut-être aussi parce que ces nouvelles terres sont moins habitées par l'homme dépeupleur. Leurs peaux fortes , douces & moëlleuses servent à faire d'excellents buffles qui pèsent très-peu. La chasse de tous ces animaux se fait par les Européens. Mais les sauvages en ont une par excellence , qui fut , de tout tems , leur chasse favorite. Elle convenait plus à leurs mœurs guerrières , à leur bravoure , & sur-tout à leurs besoins : c'est la chasse de l'ours.

Sous un climat froid & rigoureux , cet animal est le plus ordinairement noir ; plus farouche que féroce , au lieu de caverne , il choisit pour retraite un tronc creux & pourri de quelque vieux arbre mort sur pied ; c'est là qu'il se loge en hiver , le plus haut qu'il peut grimper. Comme il est très-gras à la fin de l'automne , qu'il est vêtu d'un poil très-

épais, qu'il ne se donne aucun mouvement, & qu'il dort presque continuellement, il doit perdre peu par la transpiration, & rarement sortir de son asyle pour chercher de la nourriture; mais on l'y force, en y mettant le feu, & dès qu'il veut descendre, il est abattu par les flèches avant d'arriver à terre. Les sauvages se nourrissent de sa chair, se frottent de sa graisse, se couvrent de sa peau; c'était-là le but de la guerre qu'ils faisaient à l'ours, lorsqu'un intérêt nouveau tourna leur instinct vers la chasse du castor, dont les précieuses fourrures font aujourd'hui dans ces régions un objet de commerce très-important & très-lucratif.

ADMINISTRATION,

FIXÉE A QUEBEC

Messieurs,

Le Lord Général Haldimand, *Gouverneur.*

Clarke, *Gouverneur en second.*

Guill. Daubert, *Major.*

Sam. Holland, *Ecuyer, Intendant-Général.*

Le Lieutenant-Colonel Campbell, *Inspecteur-Général des Indiens.*

Sir Thomas Mille, *Chevalier, Receveur-Général.*

Franç. Mackay, *Ecuyer, Inspecteur des bois.*

Adolphe Benzell, *Ecuyer, Inspecteur des terres.*



NOUVELLE ÉCOSSE.

Le nom de *nouvelle Ecosse*, qui désigne aujourd'hui la côte de trois cents lieues comprise depuis les limites de la nouvelle Angleterre, jusqu'à la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent, ne paraît avoir exprimé dans les premiers tems qu'une grande péninsule de forme triangulaire, située vers le milieu de ce vaste espace. Cette péninsule, que les Français appellent *Acadie*, est très-propre, par sa position, à servir d'asyle aux bâtimens qui viennent des Antilles. Elle leur montre de loin un grand nombre de ports excellents, où l'on entre & d'où l'on sort par tous les vents. On voit beaucoup de morues sur les rivages & encore davantage sur de petits bancs, qui n'en sont éloignés que de quelques lieues. Le continent voisin attire par l'appât de quelques pelleteries. L'aridité de ses côtes offre du gravier pour faire sécher le poisson; & la bonté des terres intérieures invite à toutes sortes de cultures. Ses bois sont propres à beaucoup d'usages. Quoique son climat soit dans la zone tempérée, on y éprouve des hivers longs & rigoureux, suivis tout-à-coup de chaleurs excessives, d'où se forment d'épais brouillards, qui rarement ou du moins lentement dissipés, ne rendent pas ce séjour mal-sain, mais peu agréable.

Les troubles qui bouleversent actuellement l'Amérique septentrionale, n'ont fait que des

plaies médiocres à la nouvelle Ecosse, elle en a même tiré quelques avantages. Sa population, qui ne montait, en 1769, qu'à 26,000, a été portée à 40,000 par l'arrivée des citoyens circonspects qui fuyaient la guerre. La nécessité de pourvoir aux besoins des armées & des flottes Britanniques a fait multiplier les subsistances. Un numéraire immense jetté dans la circulation par les troupes, a communiqué aux hommes & aux choses un mouvement très-rapide.

Si, comme on doit le croire, les autres Colonies se détachent enfin de leur Métropole, & que la nouvelle Ecosse lui soit conservée, cette Province, qui n'était rien autrefois, deviendra très-importante. Aucun moyen de prospérité ne lui manque. Ses pâturages sont propres à l'élevation des troupeaux, & ses champs à la multiplication des grains, surtout à la culture du lin & du chanvre. On connaît peu de côtes aussi favorables que les siennes aux grandes pêcheries, & ses bateaux peuvent aisément faire sept voyages au grand banc de Terre-neuve, tandis que ceux de la nouvelle Angleterre n'en font que cinq avec beaucoup de difficulté. Les Isles Anglaises lui fourniront des débouchés sûrs, faciles & presque exclusifs.

Hallifax est la Capitale de cette Province. Cette Ville, qui comprend environ cinq à six mille âmes, & qui n'était autrefois défendue que par quelques batteries bien ou mal disposées, est maintenant entourée de bonnes fortifica-

tions. En 1770, la Cour de Londres y établit un Tribunal d'Amirauté, dans le dessein d'y soumettre toute la navigation de l'Amérique septentrionale. On trouve aussi dans la nouvelle Ecosse Annapolis & Lunebourg, qui deviennent de jour en jour plus florissantes.

G O U V E R N E M E N T.

François Logge, Ecuyer, *Gouverneur.*

J. Hamond, *Commandant.*

I S L E R O Y A L E.

Cette Isle, située entre les quarante-cinq & quarante-septième degrés de latitude nord, est à l'entrée du golfe de Saint-Laurent. Terre-Neuve, à son orient sur la même embouchure, n'en est éloignée que de quinze ou seize lieues; l'Acadie, à son couchant, n'en est séparée que par un détroit de trois ou quatre lieues; sa longueur est environ trente lieues, sa plus grande largeur de vingt-deux: elle est hérissée, dans toute sa circonférence de petits rochers séparés par les vagues, au-dessus desquelles plusieurs élèvent leurs sommets. Tous les ports sont ouverts à l'Orient, en tournant au Sud. On ne trouve sur le reste de son enceinte que quelques petits mouillages pour de petits bâtimens, dans des ances ou entre des islots. A l'exception des lieux montueux, la surface du pays a peu de solidité: ce n'est par-tout qu'une moule légère ou de l'eau. La

grande humidité du terrain s'exhale en brouillards, sans rendre l'air mal-sain. Du reste, le climat est très-froid, ce qui peut provenir, soit de la prodigieuse quantité de lacs long-tems glacés, qui couvrent plus de la moitié de l'Isle, soit des forêts qui la rendent inaccessible aux rayons du soleil, d'ailleurs affaiblis par des nuages continuels.

L'agriculture n'occupa jamais les habitans de cette Isle. La terre s'y refuse. Les grains qu'on a tenté d'y semer à plusieurs reprises, le plus souvent n'ont pu mûrir, lors même qu'ils ont paru mériter d'être récoltés; ils avaient trop dégénéré pour servir de semence à la moisson suivante. On ne s'est opiniâtré qu'à faire croître quelques herbes potageres, dont le goût était assez bon, mais qui demandaient qu'on en renouvelât tous les ans la graine. Le vice & la rareté des pâturages ont également empêché les troupeaux de s'y multiplier. Toute l'activité des habitans se tourne constamment vers la pêche de la morue seche. La terre, qui fournit cependant quelques mines de charbon, semble n'appeller à l'Isle-Royale que des pêcheurs & des soldats.

ISLE SAINT-JEAN.

L'isle *S. Jean*, située dans le golfe de *S. Laurent*, n'a que 22 lieues de long sur une de large; sa courbure naturelle, qui se termine en pointe aux deux extrémités, lui donne la figure d'un croissant.

L'hiver est très-long dans cette Isle, le froid y est excessif & la neige abondante. Une quantité prodigieuse d'insectes nuisent à la santé des habitans ; mais les côtes sont fort saines, son port excellent, & ses havres très-commodés. Le pays est très-uni, & l'on y trouve des prairies considérables coupées par une infinité de petites sources qui les traversent. Un sol extrêmement varié se prête à la culture de toutes les especes de grains. On y trouve du gibier & une quantité innombrable de bêtes fauves. C'est-là qu'abondent les meilleures especes de poissons. La population des sauvages y est beaucoup plus considérable que dans les autres Isles ; & celle des Européens monte à environ 12 cent. La pêche de la morue & diverses cultures les occupent. Ils n'ont aucune liaison avec l'Europe. C'est avec Quebec & Halifax qu'ils commercent.

Jusqu'en 1772, S. Jean fut une dépendance de la nouvelle Ecosse. A cette époque, cette Isle forma un Etat particulier. On lui donna un Gouverneur, un Conseil, une Assemblée, une Douane, une Amirauté. C'est le port de la Joie, maintenant appelé *Charlotte-Town*, qui est le Chef-lieu de la Colonie.

Une Isle si peu étendue ne paroïssoit gueres susceptible de la dignité où elle étoit appelée par une faveur dont nous ignorons la cause. Pour donner une sorte de réalité à cet établissement, on y attacha les Isles de la Magdeleine, habitées par un petit nombre de pêcheurs & de vaches marines. On y attach

aussi l'Isle Royale, autrefois fameuse, mais qui a perdu son importance, en changeant de domination.

G O U V E R N E M E N T.

Messieurs.

Waller Paterson, *Gouverneur.*

Thomas Desbrisay, *Ecuyer, Commandant.*

T E R R E - N E U V E.

L'Isle de *Terre neuve*, située entre les 46 & 52 degrés de latitude nord. Cette Isle, découverte en 1697, par le Vénitien Jean Cabot, n'est séparée de la côte de Labrador que par un canal de médiocre largeur, connu sous le nom de *Détroit de Belle-Isle*. Sa forme triangulaire renferme un peu plus de 600 lieues de circonférence. On ne peut parler que par conjecture de son intérieur, parce qu'on n'y a jamais pénétré bien avant, & que vraisemblablement personne n'y pénétrera, vu la difficulté de le tenter, & l'inutilité, du moins apparente, du succès. Le peu qu'on en connaît est rempli de rochers escarpés, de montagnes couronnées de mauvais bois, de vallées étroites & sablonneuses. Les lieux inaccessibles sont remplis de bêtes fauves, qui s'y multiplient d'autant plus aisément qu'on ne saurait les y poursuivre. Jamais on n'y a vu d'autres sauvages, que quelques

Ekimaux venus du Continent dans la saison des chasses. La côte est par-tout remplie d'an-ces, de rades, de ports, quelquefois couverte de mousse, mais plus communément de petits cailloux qui semblent destinés à sécher le poisson qu'on prend aux environs. On éprouve des chaleurs fort vives dans tous les endroits découverts, où des pierres plates réfléchissent les rayons du soleil. Le reste du pays est excessivement froid, moins par la position que par les hauteurs, les forêts, les vents, & surtout par ces monstrueuses glaces qui, venues des mers du nord, se trouvent arrêtées sur ces rivages & y séjournent. Les quartiers situés au Nord & à l'Ouest jouissent constamment du ciel le plus pur. Il est beaucoup moins serain à l'Est & au Sud, trop voisin du grand Banc, où regne un brouillard perpétuel.

Le nombre des habitans qui demeurent toute l'année dans cette île, est d'environ cinq mille, sans compter les sauvages. Le sol n'est fertile qu'à l'embouchure des rivières, & il ne rapporte pas même assez de grains ni de légumes pour nourrir ceux qui l'habitent. Les rivières fourmillent de poissons & de coquillages; mais la principale denrée qu'on tire dans ce pays, consiste dans les morues, dont on pêche une quantité incroyable sur les trois Bancs de Terre-neuve. Les Anglais en tirent annuellement trois cent mille quintaux, qui, avec trois mille tonneaux d'huile de poisson, font un capital de 345,000 livres sterling. Cette pêche occupe environ 20,500 personnes,

380 Navires montés de 12 hommes, & 2000 Chaloupes montées de 8 hommes.

La pêche des Français sur les mêmes parages est beaucoup moins importante ; cependant en 1773, la morue verte prise au grand Banc par cette Nation, rendit 1,421,615 liv. la morue sèche à 3,816,580 livres, & ses huiles à 805,490 livres ; ainsi le produit total de la pêche des Français monte à la somme de 6,333,685.

G O U V E R N E M E N T.

Messieurs,

Richard Edwards, Ecuyer, *Gouverneur.*
 *Commandant à Saint-Jean.*
 J. Gorham, Lieutenant-Colonel, *Commandant*
à Placentia.

B A I E D E H U D S O N.

La Baie de Hudson n'est, à proprement parler, qu'un entrepôt de commerce. Il n'y a d'habitans que sur les côtes, où l'on a cependant établi quelques Factoreries & quelques Forts pour commercer avec les sauvages. Le meilleur Fort est celui qui porte le nom de *Prince de Galles*. Le Roi Charles II donna en 1669, au Prince Robert & à d'autres Seigneurs, le privilege de faire un commerce exclusif dans ces parages. La Compagnie qui l'exerce n'avait originairement qu'un fonds de 241,500 livres, qui a été porté successi-

vement à 2,380,500 livres. Ce capital lui vaut un retour annuel de 40 ou 50 mille peaux de castors ou d'autres animaux, sur lesquelles elle fait un bénéfice considérable. Les deux tiers de ces belles fourrures sont consommés en nature dans les trois Royaumes, ou employés dans les Manufactures nationales. Le reste passe en Allemagne, où le climat lui ouvre un débouché fort avantageux.

On ne trouve sur ces côtes immenses que 100 ou 120 Soldats & Facteurs enfermés dans 4 mauvais Forts, dont celui d'Yorck est le principal. Leur occupation est de recevoir les pelleteries, que les sauvages voisins viennent échanger contre quelques marchandises dont on leur a fait connaître l'usage.

La rigueur du climat y a fait périr tous les grains semés à plusieurs reprises, & interdit aux Européens tout espoir de culture & de population. On n'y jouit que d'environ trois mois d'été. Le reste de l'année est un hiver sombre & rigoureux. La Baie est à peine deux mois débarrassée de glaces. Les sauvages de ces contrées sont de la race des Eskimaux. Ils commencent à se couvrir d'étoffes de l'Europe, & à cuire leur nourriture. Les Anglais en reçoivent des peaux de castor & d'élan, des plumes, de la baleine & de l'huile de poisson.

Quoique les fourrures de cette Baie soient fort supérieures à celles qui sortent des contrées moins septentrionales, on les obtient à meilleur marché. Les sauvages donnent 10 castors pour un fusil, 2 pour une livre de pou-

dre , un castor pour 4 livres de plomb , un pour une hache , un pour 6 couteaux ; 2 castors pour une livre de grains de ver , 6 pour un surtout de drap , 5 pour une jupe ; un castor pour une livre de tabac. Les miroirs , les peignes , les chaudières , l'eau-de-vie , ne valent pas moins de castors à proportion. Comme le castor est la mesure commune des échanges , un second tarif exige 2 peaux de loutre ou 3 peaux de martre à la place d'une peau de castor. Pour avoir encore meilleur marché , on trompe habituellement , ajoute M. l'Abbé Raynal , les sauvages sur la mesure , sur le poids , sur la qualité de ce qu'on leur livre , & la lésion est à peu près d'un tiers.

ADMINISTRATION.

M. Bibye Lake , *Ecuyer , Gouverneur.*

COMPAGNIE.

M. Bibye Lake , *Gouverneur , Directeur-général.*

Trois autres Directeurs.

ÉTAT DE LA MARINE ANGLOISE.

MINISTRE.

M. Shelburne , *Ministre & Secrétaire d'Etat , ayant les Colonies dans son Département.*

SECRETAIRES.

Messieurs ,

Thomas de Grey , *Ecuyer.*

Messieurs.

Guill. Knox, Ecuyer.

Guill. Pollock, Ecuyer, *premier Commis*.

A M I R A U X.

La Marine Anglaise est distribuée en trois Escadres, qui, d'après la couleur de leurs différents pavillons, sont nommées la *blanche*, la *bleue* & la *rouge*. Le Chef de ces trois Escadres est un Amiral, qui porte le titre de *Vice-Amiral de la Grande-Bretagne*.

Il n'est aucune Nation en Europe qui ait autant de gens de mer à son service, qu'en entretient l'Angleterre. Le nombre des matelots qu'elle emploie en tems de guerre, monte ordinairement à quatre-vingt mille. Malgré les revers prodigieux que cette Puissance a éprouvés, depuis quatre à cinq ans, elle en a beaucoup plus aujourd'hui.

Un trait qui caractérise parfaitement l'importance que les Anglais attachent à leur Marine, c'est que lorsqu'un vaisseau de guerre se trouve hors d'état de servir, son nom est religieusement conservé par un autre que l'on construit sur la quille de l'ancien. Tant qu'il existe un seul membre de ce vaisseau, le nom n'en peut être changé que par un Acte du Parlement.

VICE-AMIRAL DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Sir Rodney.

A M I R A U X DE LA BLANCHE.

Messieurs,

Sir Jean Douglas. | Lord Edgumbe.

Messieurs.

Samuel Graves.		F. Geary, Ecuyer.
Auguste Keppel.		James Young.
Le D. de Cumberland.	

AMIRAUX DE LA BLEUE.

Messieurs,

Hon. Johne Forbes.		Sir Thomas Pye.
Sir Franckland.		Buckle, Ecuyer.
Le Duc de Bolton.		R. Mann. Ecuyer.
Le C. de Vorthesk.	

VICE-AMIRAUX DE LA ROUGE.

Messieurs,

James Gambier.		Hugh Pigot.
Guill. Lloyd.		Lord Shuldham.
Guill. Dracke.		Sir Vaughan.
Sir E. Hughes.		B. Duff.

VICE-AMIRAUX DE LA BLANCHE.

Messieurs,

Jean Reynolds.		Hon. Sam. Barrington.
Sir Hugh Palliser.		Marriot Arbuthnot.
Hon. J. Byron.		Robert Roddam.
Mat. Baston.		George d'Arby.
Sir P. Parker.		Ph. Campbell.

VICE-AMIRAUX DE LA BLEUE.

Messieurs,

Clarck Gayton.		Hyde Parkes.
J. Montagu.		Jean Crans.
Sir R. Harland.		Marck Milbanker.
Le Vicomte Howe.	

CONTRE-AMIRAUX DE LA ROUGE.

Messieurs,

Nicolas Vincent		Richard Edwards.
Jean Storr.		Thomas Graes.
Sir Ed. Vernon.		Robert Digby.
Josué Rowley.		Sir Jean Lockart Ross.

CONTRE-AMIRAUX DE LA BLANCHE.

Messieurs,

Ch. Webber.		Alex. Hood.
Guill. Langdon.		Alex. Innes.
Ben. Marlow.	

CONTRE-AMIRAUX DE LA BLEUE.

Messieurs.

Sir Chaloner Ogle.		Sir Richard Hughes
Sir Samuel Hoode.		Fr. Samuel Dracke.
Stephan Moore.		Rich. Kempenfelt.

Seize Contre-Amiraux retirés avec la demi-paié.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE
employée en Amérique.

COMMANDANS EN CHEF.

Messieurs,

- Le Général Frédéric Haldimand.
- Le Général Sir Henri Clinton.

Adjudant-Général.

O. de Lancey.

Second Adjudant-Général.

Le Colonel Henri Gladwin Ramsay.

Quartier-Maitre-Général à New-Yorck.

Guill. Dalrimple, Colonel.

Second-Quartier Maitre-Général à New-Yorck.

Guill. Sheriffe, Lieutenant-Colonel.

Aide-Quartier-Maitre-Général.

André Darnford, Lieutenant.

Commissaire-Général de l'Armée.

J. Burgoine, Lieutenant-Colonel.

Majors des Brigades.

Jean Small, Ecuyer.

A. Ph. Skeen, Ecuyer.

Thomas Moncrieff.

Maitre Général des Quartiers.

Le Colonel Clarke.

Intendant.

H. T. Cramahé, Ecuyer.

Sous-Aide-Quartier-Maitre-Général.

Le Capitaine Th. Gamble.

Commissaire-Général des Vivres.

Jacques Pitcher.

Commissaires ordinaires.

Guill. Porter. 1 Jacques Welb.

Commissaire-Général des Vivres.

Daniel Weir, Ecuyer.

Grand-Prévôt.

Cunningham.

Intendant-Général des Hôpitaux.

Jean Mervin Nootin.



ARTICLE VIII.

*TABLEAU politique des treize
Etats-Unis.*

L'ANGLETERRE, courbée sous le poids de ses lauriers & d'une dette nationale de 148 millions sterling, s'aperçut, dès l'année 1763, qu'elle ne pouvait satisfaire aux payements des intérêts & aux remboursements des capitaux de cette énorme dette, par les seules impositions dont était susceptible la population de six à sept millions d'habitans de l'Angleterre proprement dite.

George Greenville, premier Lord de la Trésorerie, Ministre très-éclairé sur la situation des Finances de la Grande-Bretagne, mais mal instruit de celle des Peuples de l'Amérique & de leurs dispositions, tenta en 1764 de rejeter sur les Américains une partie du fardeau qui accablait la culture & les manufactures de la Métropole. Il entrevoyait dans une population qui doublait tous les vingt-cinq ans, des moyens de libération & de soulagement pour la Nation Anglaise. L'acte du Timbre, qui ne portait qu'une imposition de cent soixante mille livres sterling à lever sur toutes les Colonies, ne lui parut pas devoir les alarmer. Les Américains, plus éclairés sur leur position que le Ministre Anglais, dont ils pénétrèrent

les vues, ne virent dans cette première tentative que les conséquences éloignées qui les menaçaient. Ils se refusèrent à une taxe interne & directe, comme illégale. Ils réclamèrent les principes de la Constitution Britannique, & les droits dont ils avaient toujours joui, en vertu de leurs Chartres. La convocation d'un Congrès général, dont l'assemblée fut convoquée à New-Yorck, jetta l'alarme & la division dans le Conseil Britannique. Le Ministère du parti Rockingham, qui au milieu de ces troubles naissans, avait remplacé celui du parti Bedford, se détermina, pour les appaiser, à faire révoquer en 1766 l'acte du Timbre qui les avait occasionnés : mais l'acte de cette révocation fut accompagné en même tems de *l'acte déclaratoire*, par lequel le Parlement se réservait ou plutôt s'arrogeait le droit de *taxer directement les Colonies, & de les lier dans tous les cas quelconques, par les Loix émanées du Corps législatif de la Métropole*. Le renversement du Ministère passager du parti Rockingham, laissa aux Ministres qui lui succéderent, les moyens de reprendre leur projet de taxer l'Amérique, en vertu de l'Acte déclaratoire toujours subsistant.

Le parti Écoisois dont le Lord Bute était le Chef invisible, & le Lord Mansfield le Chef déclaré, entretint le Roi dans ce système, & le flatta de la possibilité d'assujettir l'Amérique à une taxe Parlementaire. Ce système fut adopté & repris successivement par tous les Ministères qui gouvernerent l'Angleterre depuis 1766.

Le célèbre Agent des Colonies, M. Franklin, résidant à Londres, avait acquis par ses liaisons avec les différents partis, la connoissance certaine de l'existence de ce projet déterminé & arrêté dans le cabinet du Roi depuis 1762. Son exécution suspendue en apparence par la révocation de l'Acte du Timbre en 1766, ne tarda pas à éclater. Charles Townshend, premier Lord de la Trésorerie, tenta de nouveau, dès l'an 1767, de taxer directement l'Amérique, par les Actes du Parlement, qui établissaient des impôts sur six différents articles de la consommation intérieure, dans le nombre desquels se trouvait compris l'Acte de l'impôt sur le thé.

Les Colonies ne songerent encore qu'à opposer une résistance passive aux imprudentes démarches du Ministère & de la Nation Anglaise. On vit se former l'Association générale des Colonies, qui produisit la résolution unanime de n'admettre aucunes Manufactures de la Métropole, jusqu'à l'entière révocation de tous les Actes, & jusqu'au redressement de tous les griefs dont elles avaient à se plaindre. Le Ministre qui succéda à Charles Townshend, tacha vainement de jeter la division parmi les différentes Provinces de l'Amérique. Il parvint cependant en 1770, à détacher la nouvelle York de l'Association générale; mais ce ne fut que sur l'assurance formelle que le Gouvernement révoquerait tous les Actes hors celui de l'impôt sur le thé, qu'on ne laisserait subsister que nominale-
ment,

mettre à exécution. Les Colonies se prêterent ou feignirent de se prêter à cet arrangement, qui ne pouvait inspirer aucune confiance dans les engagements du Gouvernement. Aussi la paix ne dura-t-elle qu'un moment; & les mécontentemens redoublèrent, lorsqu'on vit l'Administration Britannique distribuer des troupes armées dans les régions où la liberté faisait l'objet le plus important de l'existence des habitans.

Cependant le Parlement d'Angleterre, dont tous les Membres étaient dévoués au parti de la Cour, continuait à prendre connoissance des troubles qui agitaient l'Amérique. Au mois de Février 1774, on y renouvela la grande question du droit de taxation. Le Lord Darlington demandait dans la Chambre des Pairs, que l'on jugeât sur le vu des pièces; la Chambre des Communes, plus modérée, s'élevait fortement contre les voies de rigueur. Mais le Lord North, porteur des messages du Roi, vouloit que l'on réprimât les désordres; & après de longues discussions, son parti l'emporta. Le Parlement ordonna, conformément à la proposition de ce Lord, qu'il serait dressé un Bill pour rappeler les Officiers des droits royaux, & fermer le port de Boston. Ce Bill, qui alarma toute l'Angleterre, passa à la pluralité des voix, lors de la troisième lecture; & le Roi y ayant donné sanction de loi, nomma pour Gouverneur de Boston, le Chevalier Thomas Gage, déjà Commandant en chef de ses troupes en Amérique.

A la nouvelle de l'interdit de Bolton, les peuples firent éclater par-tout leur mécontentement, & parurent oublier toute modération. Dans chacune des Assemblées qui se tinrent sur le Continent, on adopta tous les moyens qui furent proposés, pour marquer l'horreur que cet acte de rigueur inspirait, & la ferme résolution où l'on était d'en empêcher l'effet.

Les Bostoniens se préparèrent dès-lors à la guerre, avec une audace & une fermeté que l'on ne devait pas attendre de leur situation. Ils retinrent les Vaisseaux appartenans à l'Angleterre & aux Isles Anglaises; ils se disposèrent à prendre les armes pour la défense de leurs privilèges. Ils résolurent de suspendre tout commerce d'exportation & d'importation avec les trois Royaumes & les Isles, & d'ouvrir leurs ports à toutes les autres Nations, jusqu'à la révocation des Bills & la levée de l'interdit.

Les Provinces qui avaient déclaré faire cause commune avec les Bostoniens, ajoutèrent diverses résolutions encore plus rigoureuses à celles de leurs amis. Elles arrêterent que toute correspondance serait suspendue avec les Colonies Continentales qui refuseraient d'embrasser leur parti; & qu'aucune Cour de Justice n'admettrait les demandes des créanciers demeurans en Angleterre, jusqu'à la révocation de l'interdit de Boston. Le Maryland se présenta d'abord sur les rangs; & la Virginie, les deux Carolines, la Nouvelle-York & le Jersey, s'y conformerent avec zèle. Le pre-

mier Juin, jour où devait commencer l'interdit de Boston, fut par tout un jour de deuil & de pénitence. Le port fut bloqué par les Vaisseaux de guerre, & le quatrième Régiment, nouvellement arrivé d'Angleterre, campa dans la plaine.

Le Chevalier Gage contemplait, sans frémir, cette désolation universelle, qui ne pouvait précéder que des jours de vengeance. Déjà toutes les routes de Boston étaient fermées du côté des terres & le port étoit bloqué dans toutes ses issues; alors le Comité de Boston fit un Acte par lequel tous ceux qui entraient dans la ligue, s'engageaient à suspendre tout commerce avec les États Britanniques, à compter du 30 Août 1774, & renonçaient à toute correspondance avec ceux qui refusaient de souscrire aux mêmes engagements. Cet Acte souscrit par les principaux Habitans de la Nouvelle-Angleterre, circula dans les Colonies, avec une Lettre du Comité de Boston; & les peuples embrassèrent cette ligue avec le plus grand empressement.

Un orage plus formidable encore s'élevait dans ces régions. Les Députés des différentes Provinces étaient rassemblés à Philadelphie, & l'ouverture du Congrès général se fit en cette Ville le 5 Septembre de cette même année 1774. Les Membres de cette Assemblée élurent pour Président, Peyton Randolph, dont l'ardent patriotisme était connu de toute la Province. Immédiatement après son élection, ce Magistrat se fit apporter une couronne

qu'il partagea en 12 parties égales, & il les distribua aux Représentans des douze Colonies confédérées. Cette action fut le signal d'une liberté générale & de l'anéantissement de l'autorité Britannique dans ces contrées. Il fut résolu d'employer tous les moyens pour repousser les efforts du Ministère d'Angleterre. Le Congrès arrêta que toutes les marchandises d'Angleterre qui arriveraient dans les ports des Colonies, seraient, à compter du 1^{er} Décembre suivant, confisquées par le Comité du port où elles arriveraient, & le produit employé à soulager la Province de Massachusetts. A l'égard de l'exportation, il fut ordonné qu'elle serait continuée jusqu'au 10 Décembre suivant; & que, si les actes oppressifs duraient encore, on prendrait alors de nouvelles résolutions. On fit ensuite un dénombrement général des habitans de toutes les Colonies, qui se trouverent monter à 3 millions d'ames.

Plusieurs mois s'écoulerent sans que les délibérations prises dans les différens Conseils des Provinces eussent d'autres suites. Mais le Chevalier Gage ayant voulu ajouter la force ouverte aux vexations, déjà trop multipliées, dont il usait dans son Administration, on en vint enfin à une guerre déclarée. Ce fut à Lexington que, le 18 Avril 1775, l'on vit répandre les premières gouttes de sang. Depuis cette époque, les Anglo-Américains, éloignés de plus en plus de la Mere-Patrie qui les avait si long-temps outragés, ont fait les plus puis-

sans efforts pour se soustraire à son autorité ; & , réunis sous une forme de République confédérée , ils ont imploré les secours de la France , avec laquelle ils ont fait un Traité de commerce & d'amitié , le 30 Janvier 1778.

Il y avait alors plus de dix-huit mois que les Colonies Anglaises avaient signé , le 4 Octobre 1776 , les Articles de Confédération qui feront désormais la base de leur existence réciproque. Cette Confédération , assez semblable à celle qui régit la Suisse & les Provinces-Unies , a pour base un Traité d'alliance qui a pour objet la défense commune & le maintien de la liberté. Chaque Etat s'y réserve le droit exclusif de régler son Administration intérieure ; chaque République s'oblige à n'envoyer ni recevoir des ambassades , entamer des négociations , contracter des engagements , former des alliances , conclure des Traités avec aucune Puissance , sans le consentement des Etats-Unis assemblés en Congrès.

Aucun des Etats ne peut entretenir des Troupes sur pied , en temps de guerre , sinon celles qui seront jugées par le Congrès nécessaires à sa défense ; il ne peut non plus entretenir plus de Vaisseaux de guerre que son commerce & ses besoins ne le permettent.

Chaque fois qu'on sera forcé de faire des dépenses pour la défense commune , les impôts destinés à y faire face , seront ordonnés par l'Assemblée des Etats-Unis , & seront levés dans l'étendue de chaque Etat sous l'autorité du Corps législatif.

Cette même Constitution veut que, chaque année, les Députés des différents Etats se rendent à Philadelphie, pour assister à l'Assemblée générale, dont l'ouverture annuelle est fixée au premier Novembre. Chacun des Etats a une voix dans le Congrès.

C'est à l'Assemblée générale des Etats-Unis qu'il appartient de décider de la paix & de la guerre, à moins que les circonstances ne permettent pas à la Province attaquée de consulter le Congrès pour se défendre. Elle seule a le droit d'établir des regles pour juger dans tous les cas la légitimité des prises faites sur terre ou sur mer, & pour déterminer la maniere dont les prises faites par les forces de terre ou de mer au service des Etats-Unis, seront partagées ou employées; de donner des Lettres de marques ou de représailles en temps de paix; de nommer des Tribunaux pour connaître des pirateries & de tous crimes capitaux commis en haute mer; d'établir des Tribunaux pour recevoir les appels & juger définitivement dans tous les cas de prises; d'envoyer & de recevoir des Ambassadeurs; de négocier & de conclure des traités ou des alliances; de décider tous les différends actuellement subsistans ou qui pourraient s'élever dans la suite entre deux ou plusieurs des susdits Etats pour limites, Juridiction ou telle autre cause que ce soit; de battre monnoie & d'en régler la valeur & le titre; de fixer les poids & mesures dans toute l'étendue des Etats-Unis; de régler le commerce & de traiter toutes les

affaires avec les Indiens qui ne sont Membres d'aucuns des Etats ; d'établir & de régler les postes d'un Etat à l'autre , dans toute l'étendue des Etats Unis , & de percevoir sur les lettres & paquets envoyés par la Poste , la taxe nécessaire pour subvenir aux frais d'établissement ; de nommer les Officiers généraux des troupes de terre au service des Etats-Unis ; de donner des commissions aux autres Officiers desdites troupes , qui auront été nommés par le Corps législatif de chaque Etat ; de nommer tous les Officiers de Marine au service des Etats-Unis ; de faire toutes les Ordonnances nécessaires pour régler l'administration & la discipline des troupes de terre & de mer , & de diriger leurs opérations.

La Constitution des Etats - Unis permet au Congrès de nommer un Conseil privé d'Etat , & tel Comité qu'il pourrait croire être nécessaire à l'administration des affaires. Le Conseil d'Etat doit être composé d'un Député de chaque Province , nommé annuellement par les autres Délégués de chaque Province. S'il arrivait que les Electeurs ne pussent s'accorder dans leur choix , ce Délégué serait nommé par l'assemblée générale. L'objet de l'établissement de ce Conseil , est de remplir les fonctions du Congrès pendant sa dispersion , ou de pourvoir aux affaires moins importantes , tandis que le Congrès est assemblé.

Une clause expresse de la Constitution des treize Etats-Unis , défend à l'assemblée générale & à chaque Etat en particulier , de donner aucun titre de noblesse.

Les treize Etats qui s'unirent ainsi par ce traité, sont ceux de Massachusset, de New-Hamschire, de Rhode-Island, de Connecticut, de New-York, de New-Jersey, de Pensylvanie, de la Delaware, du Maryland, de la Virginie, de la Caroline méridionale, de la Caroline septentrionale & de la Géorgie. Les quatre premiers occupent la nouvelle Angleterre, & formaient déjà entr'eux, depuis plus de 100 ans, une République dont la sûreté commune était la base.

NOUVELLE ANGLETERRE.

LA nouvelle Angleterre est bornée au Nord par le Canada; à l'Ouest, par la nouvelle Yorck; à l'Est & au Sud, par la nouvelle Ecosse & par l'Océan. Cette ancienne Province Anglaise n'a pas moins de 300 milles sur les bords de la mer, & s'étend à plus de 50 milles dans les terres.

Quoique placée au milieu de la Zone tempérée, cette Région ne jouit pas d'un climat aussi doux que celui des Provinces de l'Europe qui sont sous les mêmes parallèles. Elle a des hivers plus longs & plus froids, des étés plus courts & plus chauds. Le ciel y est communément serein, & les pluies y sont plus abondantes que durables. L'air y est devenu plus pur, à mesure qu'on a facilité sa circulation en abattant les bois. Personne ne se plaint plus de ces vapeurs malignes qui, dans les premiers tems, emportèrent quelques habitans.

Le pays est partagé en quatre Provinces indépendantes les unes des autres, & qui ont chacune leurs Députés au Congrès; *Massachusetts*, *Connecticut*, *New-Hampshire* & *Rhode-Island*. La nécessité d'être en armes contre les sauvages, les décida à former, en 1643, une confédération où elles prirent le nom de *Colonies-unies*. En vertu de cette union, deux Députés de chaque établissement devaient se trouver dans un lieu marqué pour y décider des affaires de la nouvelle Angleterre, suivant les instructions de l'assemblée particulière qu'ils représentaient. Cette association ne blessait en rien le droit qu'avoit chacun de ses Membres de se conduire selon ses intérêts personnels.

Ces arrangements, qui donnerent peu-à-peu à ces Provinces le goût de la liberté, altérèrent beaucoup la soumission qu'elles devaient à la Métropole. *Massachusset* sur-tout, la plus florissante des quatre Colonies, méprisait ouvertement son autorité. Une conduite si fiere attira sur elle le ressentiment de Charles II. Ce Prince annulla, en 1684, la charte que son pere avoit accordée, & qui étoit la base de ses privilèges. Il établit une administration presque arbitraire, & ne craignit pas de faire lever des impôts pour son propre usage. Le despotisme ne diminua pas sous son successeur, & *Guillaume III*, quoique plus porté à satisfaire cette Province, ne lui rendit qu'une très-petite portion de ses privilèges. Aussi a-t-elle été, comme on vient de le dire, l'une des premières qui ont levé l'étendard de la liberté.

Suivant un Tableau publié par le Congrès général du Continent de l'Amérique Anglaise, il se trouve 400 mille habitans à Massachusset, 192 mille à Connecticut, 150 mille à Hampshire, 59 mille 678 à Rhode-Island; ce qui forme dans ce seul établissement une population de 801 mille 678 ames.

Une si grande multiplication d'hommes semblerait annoncer un sol excellent. Il n'en est pas ainsi. A l'exception de quelques cantons de Connecticut, les autres terres étaient originellement couvertes de pins, & par conséquent stériles tout-à-fait, ou très-peu fertiles. Aucun des grains d'Europe n'y prospère, & jamais leur produit n'a pu suffire à la nourriture de ses habitans. On les a toujours vu réduits à vivre de maïs, ou à tirer d'ailleurs une portion de leur subsistance. Aussi, quoique le pays soit assez généralement propre aux fruits, aux légumes, aux troupeaux, les campagnes ne sont-elles pas la partie la plus intéressante de ces Contrées. C'est sur des côtes hérissées de rochers, mais favorables à la pêche, que s'est portée la population, que l'activité s'est accrue, que l'aisance est devenue commune.

L'insuffisance des récoltes dut exciter plutôt & plus vivement l'industrie dans la nouvelle Angleterre, que sur le reste de ce Continent. On y construisit même pour les Navigateurs étrangers beaucoup de navires, dont les matériaux, aujourd'hui chers & rares, furent long-tems communs & à bon marché. La facilité

de se procurer du poil de castor, donna naissance à une fabrique de chapeaux fort considérable. Des toiles de lin & de chanvre sortirent des ateliers. Avec la toison de les moutons, la Colonie fabrique des étoffes d'un tissu grossier, mais serré.

A ces manufactures qu'on pourrait appeller *nationales*, s'en joignit une autre alimentée par des matieres étrangères. Le sucre donne un résidu connu sous le nom de *syrop* ou de *melasse*. Les nouveaux Anglois l'allerent chercher aux Indes occidentales, & le firent d'abord servir en nature à divers usages. L'idée leur vint de le distiller : ils vendirent une quantité prodigieuse de cette eau-de-vie aux sauvages voisins, aux pêcheurs de morue, à toutes les Provinces septentrionales ; ils la porterent même aux côtes d'Afrique, où ils la livrerent avec un avantage marqué, aux Anglois occupés de l'achat des esclaves.

Cette branche de commerce & d'autres circonstances mirent les nouveaux Anglois à portée de s'approprier une partie des denrées de l'Amérique, soit méridionale, soit septentrionale. Les échanges de ces deux Régions si nécessaires l'une à l'autre, passerent par leurs mains. Ils devinrent comme les courtiers, comme les Hollandais du nouveau Monde.

Cependant la plus grande ressource de ces Provinces, ce fut toujours la pêche. Sur leurs côtes même, elle est très-considérable. Il n'y a point de riviere, de baie, de port où l'on ne voie un nombre prodigieux de bateaux oc-

cupés à prendre le saumon, l'esturgeon, la morue & d'autres poissons qui trouvent tous un débouché avantageux.

La pêche du maquereau, faite principalement à l'embouchure du Pentagoet qui se perd dans la Baie Française, à l'extrémité de la Colonie, occupe durant le printems & durant l'automne, quatorze ou quinze cents bateaux & deux mille cinq cents hommes.

La pêche de la morue est encore plus utile à la nouvelle Angleterre. De ses ports nombreux sortent tous les ans, pour différents parages plus ou moins voisins, cinq cents Bâtimens de cinquante tonneaux, avec quatre mille hommes d'équipage. Ils pêchent au moins deux cents cinquante mille quintaux de morue.

La baleine occupe aussi les Colonies. Avant 1763, la nouvelle Angleterre faisait cette pêche en Mars, Avril & Mai, dans le golfe de la Floride, & en Juin, Juillet, Août, à l'Est du grand banc de Terre-neuve. On n'y envoyait alors que 120 chaloupes de 70 tonneaux chacune, & montées par 1600 hommes. En 1767, cette pêche occupait 7290 matelots.

Les productions venales de la nouvelle Angleterre sont la morue, l'huile de poisson, la baleine, le suif, le cidre, les viandes salées, le maïs, les porcs & les bœufs, la potasse, les légumes, les mâtures & des bois de toute espece. Avant la guerre, les Açores, Madere, les Canaries, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, & principalement les Indes occidentales, consommait ces denrées. En 1769,

les exportations des quatre Provinces réunies s'éleverent à 13,844,430 liv. 19 sols 5 deniers. Mais cette Colonie recevoit alors plus qu'elle ne donnait, puisqu'elle devait à la Métropole vingt-quatre à vingt-cinq millions de livres.

Les rades sont très-multipliées sur cette côte; mais les principales expéditions de Connecticut se font à *New-Haven*; celles de Rhode Island, à *New-Port*; celles de New-Hampshire, à *Portsmouth*; & celles de Massachusset, à *Boston*.

Cette dernière Ville, qui fut long-tems comme la Capitale de la nouvelle Angleterre, & qui ne l'est aujourd'hui que de la République de Massachusset, est située dans une péninsule de quatre milles de long, au fond de la belle baie de Massachusset qui s'enfonce environ huit milles dans les terres. L'ouverture de cette baie est défendue contre l'impétuosité des vagues, par quantité de rochers qui s'élevent au-dessus de l'eau, & par une douzaine de petites Isles, la plupart habitées. Ces digues, ces remparts naturels, ne laissent une libre entrée qu'à trois vaisseaux de front. Sur ce canal unique & très-étroit, fut élevé à la fin du siècle dernier, dans l'Isle du Château, une citadelle régulière, sous le nom de *Fort-Guillaume*. Elle a cent canons du plus gros calibre, & très-bien disposés. A une lieue en avant est un fanal fort élevé, dont les signaux peuvent être apperçus de la Forteresse qui les répète pour la côte, tandis que *Boston* a les siens qui répandent en même tems l'alarme dans l'intérieur des terres voisines.

La rade de Boston est assez vaste pour que six cents voiles y puissent mouiller sûrement & commodément. On y a construit un magnifique Mole, assez avancé pour que les navires, sans le secours de la moindre allège, déchargent dans des magasins que l'on a bâtis au Nord. A l'extrémité du Mole est la Ville bâtie sur un terrain inégal & en forme de croissant, autour du port. Elle comptait avant la guerre, trente-cinq ou quarante mille habitans de diverses sectes. Le logement, les meubles, les vêtements, la nourriture, la conversation, les usages, les mœurs, tout y ressemblait si fort à la vie que l'on mène dans la ville de Londres, qu'il était difficile d'y trouver d'autre différence que celle qu'entraîne toujours l'excessive population des grandes Capitales.

Des quatre Républiques qui composent la nouvelle Angleterre, il n'y en a qu'une dont la législation soit fixée par une constitution publique : c'est celle de Massachusset. La forme du gouvernement de cette République a été déterminée dans une assemblée de l'Etat, tenue à Cambridge, depuis le premier de Novembre 1779, jusqu'au 2 Mars de l'année suivante.

Par cette nouvelle forme de gouvernement, la puissance législative est distribuée en deux Corps parfaitement distincts, le *Sénat* & la *Chambre des Représentans*. C'est à ces deux Compagnies qu'il appartient de proposer les Bills ; mais ces loix ne peuvent recevoir une sanction parfaite, sans avoir été approuvées par le Gouverneur, à moins

qu'il n'ait négligé de le faire cinq jours après qu'on les lui aurait présentées. Le Sénat est composé de quarante personnes, choisies dans les différents Comtés qui composent la République; & cette assemblée ne peut prononcer de décisions légales, à moins qu'elle n'ait au moins les suffrages de seize Membres. Pour être élu Sénateur, la loi veut qu'on ait la valeur de six cents livres sterling en domaines, dans l'enceinte de l'Etat.

Chaque District, *Every-Town*, qui comprend cent cinquante personnes en état d'être élues, a le droit d'envoyer un Député dans la Chambre des Représentans; celui qui en contient trois cent soixante-quinze, peut en envoyer deux, & celui qui en compte six cents, peut en choisir six; le nombre en augmente ainsi, à raison d'un Représentant de plus, sur chaque 225 éligibles au-dessus de 600. Pour être Député à la Chambre des Représentans, il faut avoir demeuré une année entière dans le Comté dont on tient sa mission, & y posséder pour mille livres de terres en franc-aleu.

Pour donner plus de nerf & d'activité à l'Administration, la loi veut que l'on choisisse annuellement un Gouverneur parmi ceux qui ont résidé cinq ans au moins dans l'Etat, & qui possèdent mille livres sterling en biens réels. Cet Officier, qui a sous lui un Lieutenant, a pour conseil neuf personnes choisies parmi les Sénateurs & les Représentans; & ces neuf Membres du Conseil législatif de Massachusetts doivent éclairer le premier Magistrat de la

République dans toutes les opérations qui ont pour objet le gouvernement de l'État. C'est à ce Gouverneur que la puissance exécutive est confiée ; c'est à lui qu'il appartient de commander les armées , tant de terre que de mer , soit par lui , soit par les Officiers qu'il juge à propos de nommer. Lui seul a le droit de convoquer ou de dissoudre le Sénat & la Chambre des Représentans ; de pardonner à ceux qui sont judiciairement convaincus de crimes ; de nommer à toutes les places vacantes dans les Tribunaux , & de pourvoir à la distribution des sommes appartenantes au Trésor de la République.

Tous les ans , au mois de Juin , on choisit au sort les Membres qui , à compter du premier Lundi du mois de Novembre suivant , doivent servir au Congrès en qualité de Représentans de la République. Cette élection se fait en pleine assemblée du Sénat & de la Chambre des Représentans. Entre six concurrents , le sort décide quels seront les deux qui rempliront cette dignité.

GOUVERNEMENT DE MASSACHUSET.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Messieurs,

Jean Hancock , Ecuyer , *Gouverneur & Commandant en chef l'armée de terre & de mer.*
 Thomas Cushing , Ecuyer , *Lieutenant-Gouverneur.*

C O N S E I L L E R S.

Messieurs,

Jean-Jérémie Powell.	Moyse Gill.
Walther Spooner.	Thimoth. Danielson.
Benj. Chadbourn.	Nathan. Cushing.
James Prescott.	Azor Orne.
Samuel Holten.	

S E C R É T A I R E S.

Messieurs,

J. Avery le jeune, Ecuyer, *Secrétaire*;
Guill. Baker, *Secrétaire-Député*.

G R E F F I E R S.

Messieurs,

Guill. Harris.	Belcher Noyes le jeune;
J. Dall.	David Mørey.
Jon. Webb.	Jacq. Green.

S É N A T E U R S.

Messieurs,

Samuel Adams, Ecuyer, <i>Président</i> .	
Guill. Sever.	Noë Goodman;
Jédidiah Prebb.	Ed Cuttes.
Jabez Fisher.	Jof. Dorr.
Abr. Fuller.	Et. Choate.
Samuel Baker.	Jonath Greenleaf.
J. Pitts.	J. Bliss.
Eleaz. Brooks.	Isr. Nicholes.
Aaron Woods.	Eph. Starkweather.
Thomas Dursée.	Jah. Woodbridge.

Messieurs,

Iner. Summer.	Jonat. Warner.
Sam. Philips Jun.	Cotton Tufts.
Sal. Freeman.	Eben. Bridge.
Thom. Rice.	J. Hastings.
Charl. Turner.	Jos. Hoſmer.
J. Bacon.	Guill. Baker le j. <i>Greffier.</i>

Etat-Major de l'Armée de Massachuſet.

CAPITAINE-GÉNÉRAL.

M. Jean Hancock, *Ecuyer.*

MAJORS-GÉNÉRAUX.

Messieurs,

Thi. Danielson, *Ecuyer.*
 Jonatan Warner, *Ecuyer.*
 Jonatan Titcomb, *Ecuyer.*

BRIGADIERS GÉNÉRAUX.

*Messieurs,**Comtés.*

Sal. Lowell, <i>Ec.</i>	<i>Suffolk.</i>
.....	<i>Effex.</i>
Eléazar Brook, <i>Ec.</i>	<i>Middleſex.</i>
Warrham Parks, <i>Ec.</i>	<i>Hampſhire.</i>
Nathan Goodwin, <i>Ec.</i>	<i>Plymouth.</i>
Nath. Freeman, <i>Ec.</i>	<i>Baraſtable.</i>
Jac. Williams, <i>Ec.</i>	<i>Briſtol.</i>
Jos. Whitney, <i>Ec.</i>	<i>York.</i>
Sam. Thompſon, <i>Ec.</i>	<i>Cumberland.</i>
.....	<i>Lincoln.</i>
David Roſſeter, <i>Ec.</i>	<i>Benkſhire.</i>

Officiers préposés à la garde du fort
de l'Isle du Gouverneur.

Messieurs,

Jean Hancock, Ec.	Capitaine.
Guill. Barbeck,	Cap. Lieutenant.
Sam. Treat, Ec.	Second Lieutenant.]
Guill. Hickling, Ec.	Canonnier.

Colonel de l'Artillerie, & Inspecteur
général des fonderies.

M. Louis de Maresquelles, Ec.

Chefs des Ingénieurs.

Messieurs,

Le Colonel Rich. Gridlex.
Le Lieutenant-Colonel Guill. Barbeck.
Le Major Scarborough Gridley.

Académie des Sciences & des Arts de
Boston.

Messieurs,

Samuel Adams, Ec.	David Cobb, Ec.]
J. Adam, Ec.	Sam. Cooper.
D'Alembert.	Rich. Cranchs, Ec.
J. Bacon, Ec.	Th. Cashing, Ec.
J. Baudouin, Ec.	Man. Curler.
Jos. Brown.	Trist. Datton, Ec.
Ch. Chaunev.	Fran. Dana, Ec.
Le Chev. de Chatelux.	Trist. Danelson, Ec.
J. Clark.	Sam. Deaue.

Messieurs,

Th. Edwards , <i>Ec.</i>	Rob. Treatpaine , <i>Ec.</i>
Perez Fobes.	Ph. Payson.
Benj. Franklin , <i>Ec.</i>	Elip. Pearson.
Benj. Galle.	Sam. Phillips le j. <i>Ec.</i>
Cal. Jannett.	Jean Pickering , <i>Ec.</i>
Hen. Gardner , <i>Ec.</i>	Oliv. Prescott. <i>Ec.</i>
Court de Geblin.	Zed. Sanger.
Elbrid. Getry , <i>Ec.</i>	Nat. Serjeant , <i>Ec.</i>
Benj. Gurd.	Mic. Sawyer , <i>Ec.</i>
Jean Hancock , <i>Ec.</i>	Theod. Sedgwick , <i>Ec.</i>
Joseph Hawley . <i>Ec.</i>	Guil. Sever , <i>Ec.</i>
Ebe. Hazard , <i>Ec.</i>	Et. Sewall , <i>Ec.</i>
Ed. Aug. Holyock , <i>Ec.</i>	David Sewall , <i>Ec.</i>
Sim. Howard.	Jean Sprague , <i>Ec.</i>
Ebe. Hunt.	Ez. Stittes.
Jon. Jackson , <i>Ec.</i>	Ebe. Storer , <i>Ec.</i>
Ch. Jarvis.	Kal Strong , <i>Ec.</i>
Sam. Langdon.	Jac. Sullivan , <i>Ec.</i>
Delalande.	Bern. Sweat.
Levi Lincoln , <i>Ec.</i>	Nat. Tracy.
Benj. Lincoln , <i>Ec.</i>	Cot. Tufts , <i>Ec.</i>
Dan. Little.	Jacq. Waren , <i>Ec.</i>
Eli. Lothrop , <i>Ec.</i>	Georg. Washington , <i>Ec.</i>
Jean Lowell , <i>Ec.</i>	P. Wargentia.
LeChev. de laLuzerne.	Jean Warren.
Sam. Mather.	Sam. West.
De Marbois.	Benj. West.
Sam. Moody , <i>Ec.</i>	Ed. Wigglesworth.
And. Olivier , <i>Ec.</i>	Jof. Willard.
Jof. Orne.	Sam. Williafmes.
Sam. Osgood , <i>Ec.</i>	Abr. Williafmes.
Theod. Parsons.	Henri Williafmes.
George Partridge.	Jacq. Winthrop.

P E N S Y L V A N I E.

La Pensylvanie est gardée à l'Est par l'Océan; au Nord, par la nouvelle Yorck & la nouvelle Jersey; au Sud, par la Virginie & le Maryland; à l'Ouest, par des terres qu'occupent les sauvages. Ses côtes fort resserrées, s'élargissent insensiblement jusqu'à cent vingt milles. Sa profondeur, qui n'a d'autres limites que celles de sa population & de sa culture, embrasse déjà cent cinquante milles d'étendue.

Le ciel de cette Province est pur & serein. Le climat très-sain par lui-même, s'est encore amélioré par les défrichements; les eaux limpides & salubres y coulent toujours sur un fond de roc & de sable. Les saisons y temperent l'année par une variété marquée. L'hiver, qui commence avec le mois de Janvier, n'expire qu'à la fin de Mars: rarement accompagné de brouillards & de nuages, le froid y est constamment modéré, mais quelquefois assez vif pour glacer en une nuit les plus grandes rivières. Cette révolution aussi courte que subite, est l'ouvrage du vent du nord-ouest qui souffle des montagnes & des lacs du Canada. Le printems s'annonce par de douces pluies, par une chaleur légère qui s'accroît par degré jusqu'à la fin de Juin. Les ardeurs de la canicule seraient violentes, sans le vent du Sud-ouest qui les rafraîchit. Ce secours est assez constant.

Quoique le pays soit inégal, il n'est pas stérile. Le sol est tantôt un sable jaune & noir, tantôt du gravier, tantôt une cendre grisâtre sur un fond pierreux, quelque fois aussi une terre grasse. Celle-ci regne sur-tout entre les ruisseaux qui la coupent dans tous les sens, y versent encore plus de fécondité que ne feraient les rivières navigables.

Les Pensylvains sont, en général, bien faits, & leurs femmes d'une figure agréable. Plutôt mères qu'en Europe, elles continuent plus long-tems d'être fécondes. Ces peuples fortunés, tranquilles possesseurs, libres usufructiers d'une terre qui récompense leurs travaux, ne craignent pas de reproduire leur espèce. A peine trouverait-on un célibataire dans toute la Province. Au commencement de 1774, cet établissement comptait trois cent cinquante mille habitans, suivant le calcul du Congrès général: mais il faut observer que trente mille noirs faisaient partie de cette nombreuse population, fruit de la tolérance générale qui regne dans cet Etat. *Philadelphie* est le Chef-lieu de ce bel établissement. Cette Ville célèbre est située à cent vingt milles de la mer, au confluent de la *Delawarre* & du *Schykill*. Penn, qui la destinait à devenir la Métropole d'un grand Empire, voulait qu'elle occupât un mille de large sur deux milles de long entre les deux rivières. Sa population n'a pas encore pu remplir un si grand espace. Jusqu'à présent on n'a bâti que sur les bords de la *Delaware*,

mais sans renoncer aux idées du Législateur, ni s'écarter du plan qu'il avait tracé. On y compte aujourd'hui environ 25 mille ames.

Les rues de Philadelphie, toutes tirées au cordeau, ont depuis cinquante jusqu'à cent pieds de largeur, des deux côtés regnent des trottoirs défendus par des poteaux placés de distance en distance. Les maisons, dont chacune a son jardin & son verger, sont construites de briques, & ont communément trois étages. Plus décorées aujourd'hui qu'autrefois, elles doivent leur principal ornement à des marbres de différentes couleurs qui se trouvent à un mille de la Ville. On en fait des tables, des cheminées ou d'autres meubles, qui sont devenus l'objet d'un commerce assez considérable avec la plus grande partie de l'Amérique.

La multiplicité des Temples que la tolérance a érigés à la Divinité, forme aussi un spectacle intéressant dans cette Ville. Chaque Secte a le sien, &, ce qu'il y a de plus étonnant, les Quakers, les Anabaptistes, les Anglicans, les Presbytériens, les Méthodistes, les Moraves, les Luthériens & les Catholiques, prient leur Dieu, les uns à côté des autres, chacun à sa manière, sans troubler la concorde qui doit régner entre des concitoyens.

Un édifice aussi respecté, quoique moins fréquenté que ceux de la Religion, c'est l'Hôtel-de-Ville; il est de la magnificence la plus somptueuse: c'est-là que les Représentans de l'Etat s'assemblent pour régler ce qui peut in-

téresser l'ordre public. On y a placé sous les mains de ces hommes de confiance tous les ouvrages qui pouvaient les éclairer sur le gouvernement, sur le commerce & sur l'administration.

A côté de l'Hôtel-de-Ville est une superbe Bibliothèque, formée, en 1732, par les soins de l'illustre M. Francklin. On y trouve les meilleurs Ouvrages Anglais & plusieurs Livres Latins & Français; elle n'est ouverte au Public que le Samedi: ceux qui l'ont fondée en jouissent librement dans tous les tems. A côté de ce monument est une belle Collection des Classiques grecs & latins, léguée au Public, en 1752, par M. Logan. Il y aussi à Philadelphie un College fondé en 1749, & qui doit son origine aux travaux du Docteur Francklin, dont le nom, dit sensément M. l'Abbé Reynal, se trouve toujours mêlé aux choses grandes ou opérées dans la région qui l'a vu naître.

L'indépendance de la République de Pensylvanie, de l'Angleterre, son ancienne Métropole, remonte au 15 Juillet 1776. C'est à cette époque, qui avait cependant été précédée de diverses révolutions très-importantes touchant sa liberté, qu'elle s'assembla pour fixer la forme de son gouvernement, telle qu'elle subsiste aujourd'hui. D'après le Code de législation qu'elle dressa alors, la puissance législative a une Chambre composée des Représentans de l'Etat; mais la puissance exécutive est entre les mains d'un Président & d'un Conseil.

Tout homme libre, âgé de vingt-un ans accomplis, qui a résidé dans l'Etat une année entière, immédiatement avant l'élection des Représentans, & qui a payé les taxes pendant cet espace de tems, jouit du droit d'élire; mais les enfans des Propriétaires des terres ont, à l'âge de vingt-un ans accomplis, droit de voter, quoiqu'ils n'aient pas payé les taxes.

Chaque Ville & chaque Comté de l'Etat a droit de choisir ses Représentans; mais personne ne peut être élu, à moins d'avoir résidé dans la Ville ou dans le Comté pour lesquels il est choisi, deux années entières immédiatement avant l'élection.

Personne ne peut être élu Membre de la Chambre des Représentans de la République, plus de quatre années sur sept; & tant qu'ils sont Membres de cette Chambre, ils ne peuvent posséder aucun autre emploi que dans la Milice.

La Chambre des Représentans a le droit de choisir son Orateur, le Trésorier de l'Etat, & les autres Officiers. Ses séances sont indiquées par ses propres ajournemens: c'est à elle qu'il appartient de préparer les Bills, & de leur donner force de loi; c'est elle qui juge de la validité des élections & des qualités de ses Membres: elle peut expulser ceux qui ne conviennent point à la Compagnie, mais jamais deux fois pour une même cause. Enfin elle peut ordonner le serment d'après l'examen des témoins, faire droit sur les griefs qui

lui sont présentés, pour suivre les criminels d'Etat, accorder des chartres de corporation, constituer des Villes, Bourgs, Cités & Comtés, & mettre à exécution toute l'autorité nécessaire au Corps législatif d'un Etat indépendant.

La République de Pensylvanie a ses Représentans au Congrès général; Philadelphie est même considérée aujourd'hui comme le centre de l'union Anglo-Américaine, & c'est dans ses murs que se tient le Congrès. Les Députés que la Pensylvanie choisit pour cette Assemblée des Représentans des treize Etats, doivent être élus, chaque année, au scrutin. Tout Député peut être déplacé en quelque tems que ce soit, sans aucune autre formalité que la nomination à sa place par l'Assemblée générale. Personne ne peut siéger en Congrès plus de deux ans de suite, & il n'est éligible de nouveau qu'après un intervalle de trois années. Personne, pourvu d'un emploi à la nomination du Congrès, ne peut y représenter la République de Pensylvanie,

ÉTAT DE LA DELAWARE.

L'Etat de la Delaware, enclavé dans le territoire de Pensylvanie, est la plus petite Province des treize Etats-Unis. Il comprend les Comtés de Newcastle, de Kent & de Suffolk, tous trois placés sur la riviere de la Delaware. Ce que l'on vient de dire du sol & du climat de Pensylvanie, convient aussi à la

République de la Delaware. Sa population n'est encore qu'au berceau, & l'on assure qu'elle ne monte pas au-delà de trente mille âmes. Le port de Newcastle est le seul établissement où l'on ait fait jusqu'à présent quelque commerce.

La Constitution de cet Etat est du 11 Septembre 1776 : d'après la forme que son gouvernement prit alors, l'autorité législative est confiée à deux Corps distincts, qui, réunis, s'appellent l'*Assemblée générale de la Delaware*. L'un de ces corps, qui porte le titre de *Chambre d'Assemblée*, est composé de sept Représentans pour chaque Comté, choisis respectivement parmi les franc-tenanciers ; l'autre, appelé le *Conseil*, est composé de neuf Membres, trois pour chaque Comté, & au-dessus de l'âge de vingt-cinq ans.

Tous les Bills relatifs à la levée des impôts, doivent être proposés dans la Chambre de l'Assemblée, & ne peuvent être changés ni rejetés par le Conseil législatif. Tous les autres Bills peuvent être proposés indifféremment dans la Chambre de l'Assemblée ou dans celle du Conseil législatif ; mais ils ne peuvent être respectivement changés ou rejetés par les autres Chambres. C'est aux deux Chambres réunies qu'il appartient de se choisir un Président. Ce Magistrat, qui reste pendant trois ans en place, exerce la puissance exécutive. En cas de mort ou d'absence, l'Orateur actuel du Conseil législatif est de droit Vice-Président, & remplit toutes les fonctions de ce premier

Magistrat de la République, jusqu'à ce que l'Assemblée générale ait fait une nouvelle nomination.

Les affaires ordinaires sont traitées dans un Conseil Privé, composé de quatre Membres, dont deux sont choisis par le Conseil législatif, & deux par la Chambre d'Assemblée. Le Président est obligé de prendre l'avis de ce Conseil dans la plupart de ses opérations, & sur-tout lorsqu'il s'agit d'enrégimenter la Milice; de faire les fonctions de Capitaine général & de Commandant en chef de cette Milice, & des autres forces militaires de la Delaware.

Les deux Chambres réunies en l'Assemblée générale ont seules le droit de nommer annuellement, de révoquer & de remplacer les Députés de la République au Congrès général.

L'article XXVI de la Constitution de cet Etat, porte qu'aucune personne importée de l'Afrique, ne sera désormais tenue en esclavage, sous aucun prétexte, & qu'aucun esclave Indien ou mulâtre ne sera amené dans les terres de l'Etat, de quelque partie du monde que ce soit, pour y être vendu. La Section XXIX défend de donner la préférence à une secte de religion sur une autre; & qu'aucun Ecclésiastique, quelle que soit la religion à laquelle il appartienne, ne puisse remplir aucun Office civil, ni se mêler de l'Administration des affaires, tant qu'il continuera d'exercer les fonctions Pastorales.



N E W - Y O R C K.

La République de New-Yorck, resserrée à l'Est par la Nouvelle-Angleterre, & à l'Ouest par la Nouvelle-Jersey, occupe un espace étroit de vingt milles sur le bord de la mer, s'élargit insensiblement & s'enfonce dans le Nord deux cents milles dans les terres. Des montagnes situées entre le lac George & le lac Ontario, sort la rivière d'Hudson, qui ne reçoit que de faibles canots durant soixante-cinq milles; encore cette navigation est-elle interrompue par deux cascades, qui obligent à deux partages d'environ deux cents toises chacun. Mais d'Albani à l'Océan, c'est-à-dire, dans l'espace de cent cinquante milles, on voit voguer sur ce magnifique canal, avec la marée, jour & nuit, dans toutes les saisons, sans crainte d'aucun accident, des bâtimens de quarante à cinquante tonneaux qui entretiennent une circulation continuelle & rapide dans la République.

La portion de ce grand Etat qui s'offre d'abord aux Navigateurs, c'est l'*Iste-longue*, séparée du continent par un canal étroit. Elle a cent vingt milles de long sur douze de large, divisés en trois Comtés. Les sauvages, qui occupaient ce grand espace, s'éloignèrent ou périrent successivement. Leurs oppresseurs durent leur première aisance à la pêche de la balcine & du loup marin. A mesure que les races qui chercherent les côtes désertes, dis-

parurent, on s'occupa de la multiplication des troupeaux, sur-tout des chevaux. Quelques cultures se sont depuis établies sur ce sol trop sablonneux.

Le terrein est plus ingrat dans le continent; mais il devient plus uni & plus productif, à mesure que l'on s'approche des lacs & du Canada. Si jamais les marais, qui couvrent encore cette extrémité de la République, sont desséchés, si ces rivières qui l'arrosent, sont un jour resserrées dans leur lit, cette contrée sera la plus fertile de l'Etat.

Suivant les derniers calculs, la République de la Nouvelle-Yorck compte vingt-cinq mille habitans de diverses Nations, de sectes diverses. Les riches pelleteries qu'ils tirent des sauvages, & celles de leurs productions qu'ils ne consomment pas, sont conduites à New-Yorck.

Cette Ville, Capitale de l'Etat, fut bâtie autrefois par les Hollandais dans l'Isle Manahan, longue de quatorze milles, & d'un mille dans sa plus grande largeur. Le commerce y a rassemblé, sous un climat très-sain, dix-huit à vingt mille habitans, dans un espace, partie bas, partie élevé. Les rues sont fort irrégulières, mais très-propres; les maisons, bâties de briques & couvertes de tuiles, offrent plus de commodité que d'élégance. Les vivres sont abondans, d'excellente qualité & à bon marché. L'aisance est universelle; la dernière classe du peuple a une ressource assurée dans les huîtres, dont la pêche seule occupe deux cents bateaux.

La Ville, placée à deux milles de l'embouchure de la rivière d'Hudson, n'a proprement ni port, ni bassin, mais elle n'en a pas besoin. Sa rade, ouverte dans toutes les saisons, accessible aux plus grands vaisseaux, à l'abri de tous les orages, doit lui suffire : de là sortent les nombreux navires qu'on expédie pour différens parages.

L'Assemblée de cette République publia au mois d'Août 1777 sa nouvelle Constitution : les habitans de la Capitale n'en jouirent pas long tems sans troubles ; & un mois après, l'Isle de New-Yorck & les principaux cantons de la Province furent envahis par les Anglais : ils n'ont cependant pas cessé d'avoir part à la cor fédération, ni d'entretenir des délégués au Congrès général. Ainsi, dit M. Hilliard d'Auberteuil, cette Colonie est envahie, & non pas soumise. Nous croyons néanmoins devoir attendre que la guerre ou la paix ait fixé son sort, avant de faire connaître les principes fondamentaux de sa Constitution.

G O U V E R N E M E N T.

Messieurs,

Jacq. Robertson, Major-général, *Gouverneur.*
André Elliot, *Commandant.*

N E W - J E R S E Y.

A l'Ouest & au voisinage de New-Yorck, est la nouvelle Jersey, qui porta d'abord le nom

de *Nouvelle-Suede*. Elle fut ainsi désignée par des aventuriers Suédois qui aborderent à ces plages sauvages vers l'an 1638. Ils y formerent trois petits établissemens : *Christiana*, *Elzimbourg* & *Gottenbourg*. Cette Colonie n'étoit rien lorsqu'elle fut attaquée & conquise en 1655, par les Hollandais. Ceux des habitans qui tenaient plus à leur première patrie qu'à leurs plantations, repasserent en Europe. Les autres se soumirent aux loix de leur Vainqueur, & leur territoire fut incorporé au sien. Lorsque le Duc d'York reçut l'investiture de la Province à laquelle il donna son nom, il en détacha ce qu'il y avoit été ajouté, & le partagea à deux de ses favoris, *Carteret* & *Berkley*, sous le titre de *Nouvelle-Jersey*. Ces deux particuliers ayant éprouvé de grandes difficultés dans leur administration, remirent, en 1702, leur Chartre au Roi d'Angleterre ; &, d'après cette époque jusqu'à la révolution qui a détaché la *Nouvelle-Jersey* de la Métropole, cette Province a toujours appartenu à la Couronne Britannique.

La population de cette République monte à cent trente mille ames. Le sol qu'elle occupe est couvert de troupeaux, & très-abondant en grains. Le chanvre y a fait plus de progrès que dans aucune des contrées voisines. On y a ouvert avec succès une mine d'excellent cuivre. Ses côtes sont accessibles, & le port d'*Amboine* est fort bon, & peut contenir cinq cents Vaisseaux. Aucun des moyens de prospérité, propres à cette partie du globe,

ne lui manque ; elle n'est cependant pas tout aussi marchande qu'elle pourrait l'être. Ses habitans se bornent à envoyer leurs productions à New-York & à Philadelphie. Elisabeth-Town, Ville fort médiocre, en est la Capitale.

La Constitution du Nouveau-Jersey a été fixée à Burlington, le 2 Juillet 1776. Le gouvernement de cette Province réside dans une *Assemblée générale*, un *Conseil législatif* & un *Gouverneur*. Les différens Comtés qui la composent, choisissent une personne pour être Membre du Conseil législatif ; & ce Député doit être franc-tenancier du Comté, & riche au moins de mille livres en biens réels & subsistans dans le District dont il tient sa commission. Tous ceux qui possèdent cinquante livres, argent de proclamation, & qui ont demeuré une année entière dans leur Comté, ont le droit de donner leurs suffrages pour l'élection de ces Députés.

C'est à la Chambre générale qu'il appartient de choisir ses Officiers, de régler les séances, de préparer les Bills qui doivent passer en loix, & d'autoriser son Orateur à la convoquer, chaque fois que les circonstances l'exigent.

Le Conseil, avec les mêmes pouvoirs que l'Assemblée générale, a aussi le droit de préparer les Bills, à l'exception de ceux qui ont pour objet les Impositions, qui concernent la seule Assemblée générale. Il juge par appel, & en dernier ressort, de toutes les affaires qui se présentent à son Tribunal, & il jouit

du droit de faire grace aux Criminels , après la condamnation , pour tous les crimes , ceux même de trahison & de félonie.

Le Conseil & l'Assemblée , à leur première séance , élisent annuellement , à la pluralité des voix , une personne sur toute la Colonie , pour être Gouverneur. Le Conseil seul choisit ensuite , pour ses Membres , un Vice-Président dont le devoir est de remplir les fonctions du Gouverneur en son absence.

Le Gouverneur , ou son Vice-Président , est Président du Conseil , & a voix prépondérante dans les délibérations. Ce Magistrat exerce la puissance exécutive : il est le Chancelier de la République , & le Commandant général de ses forces de terre.

Les Capitaines & tous les autres Officiers d'un grade inférieur , sont choisis par leurs Comtés respectifs ; mais les Officiers généraux sont nommés par le Conseil & par l'Assemblée.

La Section XVIII de la Constitution de cette République , porte : « Aucune personne dans » cette Colonie , ne pourra jamais être privée » de l'inestimable privilège d'adorer le Dieu » Tout-puissant de la manière qui lui est dictée » par sa propre conscience , ni forcée , sous » aucun prétexte , de se rendre dans les lieux » où l'on pratique un culte contraire à sa foi » & à son jugement ; & personne ne pourra » être obligé à payer des dîmes , des taxes ou » autres contributions quelconques , pour l'é- » dification ou la réparation des Eglises , ou » pour soudoyer les Ministres d'une Religion

» qu'il ne croit pas la véritable, & qu'il ne
 » s'est pas engagé volontairement à prati-
 » quer ».

CAROLINES.

Les deux Carolines réunies occupent plus de quatre cents milles sur la côte, & environ deux cents milles dans l'intérieur des terres. C'est une plaine généralement sablonneuse, que le débordement des rivières & des pluies fortes & fréquentes rendent très-marécageuses. Le sol ne commence à s'élever qu'à cent mille de la mer, & il s'éleve toujours davantage jusqu'aux apalaches. Sur ces plages & au milieu des pins qu'y a irrégulièrement jeté la nature, se nourrissent, d'une herbe forte & grossière, quelques moutons dont la chair & la toison ont extrêmement dégénéré; un assez grand nombre de bêtes à cornes qui n'ont pas conservé toute leur force ni toute leur beauté; une multitude innombrables de porcs qui paraissent s'y être perfectionnés.

Le pays est arrosé par un grand nombre de rivières, dont quelques-unes sont navigables; elles le feraient dans un plus long cours, sans les rochers & les chûtes d'eau qui en interrompent la navigation.

Quoique le climat soit aussi variable que dans le reste de l'Amérique septentrionale, il est ordinairement d'une température agréable. Un froid piquant ne se fait guère sentir que le matin ou le soir, & les chaleurs

sont rarement fort vives. Si les brouillards sont ordinaires, du moins se dissipent-ils au milieu du jour. Malheureusement dans les mois de Juillet, Août, Septembre & Octobre regnent dans la plaine des fievres intermittentes, quelquefois funestes aux régnicoles même, & trop souvent mortelles pour les Etrangers.

Telle est l'organisation physique des deux Carolines. Voyons maintenant ce qui les distingue.

CAROLINE SEPTENTRIONALE.

Cette Province est l'une des plus grandes du Continent. Malheureusement elle n'offre pas des avantages proportionnés à son étendue. Le sol y est généralement plus plat, plus sablonneux, plus rempli de marais, que dans la Caroline méridionale. Ces tristes plaines sont couvertes de pins ou de cedres; ce qui annonce un terrain ingrat, & semé par intervalles d'un petit nombre de chênes trop gros pour être employés à la construction des Vaisseaux. Des côtes généralement barrées par un banc de sable qui en écartent les Navigateurs, n'appellent pas plus impérieusement la population que l'intérieur des terres. Enfin, le pays est plus exposé que les contrées limitrophes aux ouragans qui viennent du Sud-Est.

Ce ne fut que fort tard que quelques vagabonds, sans aveu, sans loix, sans projet, s'y fixerent. Mais avec le tems, les terres devinrent rares dans les autres Colonies; &

alors, les hommes qui n'étaient pas en état d'en acheter, refluerent dans une région qui leur en offrait gratuitement. Plusieurs familles, d'une condition honnête, se joignirent à ces premiers Colons, & augmentèrent la population de la Province. Elle s'éleve aujourd'hui, selon le calcul du Congrès, à trois cents mille ames, parmi lesquelles on ne compte que très-peu d'esclaves. Parmi ces habitans, les uns sont Anglais, les autres Irlandais, & ceux-ci Allemands. La plupart ont une origine accessoire.

Les premiers habitans de cette Colonie se bornaient à couper du bois qu'ils livraient aux Navigateurs; mais bientôt, ils demandèrent aux pins qui couvraient le pays, de la térébenthine, du goudron, de la poix, de la résine, & ces différentes productions vinrent donner de l'activité à leur commerce. Avec le tems, la Province parvint à fournir à l'Europe des cuirs, un peu de cire, quelques fourrures, dix ou douze millions pesant de tabac, & aux Indes Occidentales, beaucoup de cochons salés, beaucoup de maïs & de légumes secs, une petite quantité de farine, & plusieurs objets de moindre importance.

Dans toute l'étendue des côtes, il n'y a que Brunswick qui puisse recevoir les Navires destinés au commerce. Ceux qui ne tirent que seize pieds d'eau, abordent à cette Ville bâtie presque à l'embouchure de la rivière du Cap-Féar, vers l'extrémité méridionale de la Province. Wilmington, sa Capitale, placée

plus haut sur le même fleuve, n'admet que des Bâtimens beaucoup plus petits.

CAROLINE MÉRIDIONALE.

La Caroline méridionale fournit au commerce des deux mondes, les mêmes objets que la Caroline septentrionale, mais en moindre quantité. Elle a principalement tourné ses travaux vers le riz & l'indigo.

Cette Province n'a que trois établissemens dignes du nom de Ville ; & ils offrent tous les trois des ports très-importans.

George-Town, situé à l'embouchure de la rivière de Black, est encore peu de chose ; mais sa situation avantageuse le rendra un jour beaucoup plus considérable.

La rade de *Port-Royal*, qui peut recevoir les plus grands Vaisseaux & les mettre en sûreté, donnera tôt ou tard à cette Ville un degré d'importance & de considération, dont les circonstances l'ont privée jusqu'à présent. Mais la place la plus intéressante de cette République, c'est Charles-Town, sa Capitale. Son commerce, quoique gêné par la guerre, acquiert chaque jour une nouvelle activité.

Le canal qui conduit à cette Ville, est semé de récifs & embarrassé par un banc de sable ; mais avec le secours d'un bon Pilote, on arrive sûrement au port. Il peut recevoir jusqu'à trois cents voiles, & les Navires de trois cent cinquante à quatre cents tonneaux, y entrent dans tous les tems avec leur chargement en entier.

La Ville occupe un grand espace au confluent de l'Ashley & de la Cooper, deux rivières navigables. Elle a des rues bien alignées, la plupart fort larges, deux mille maisons commodes, & quelques édifices publics, qui, en Europe même, passeraient pour beaux. Le double avantage qu'a Charles-Town d'être l'entrepôt de toutes les productions de la République qui doivent être exportées, & de tout ce qu'elle peut consommer de marchandises étrangères, y entrent un mouvement rapide, & y a successivement élevé des fortunes considérables.

La Constitution de cette Colonie, rédigée en quarante articles, est du 3 Février 1777; les dispositions en sont trop parfaitement analogues à celles dont nous avons déjà donné l'extrait, pour que nous nous y arrêtions davantage. D'ailleurs, l'intention où nous sommes de développer successivement dans cet Ouvrage, toutes les parties de la législation de ces treize Républiques, lorsqu'elle sera entièrement fixée, nous dispense d'entrer ici dans des détails que nous serions peut-être forcés de rectifier l'année prochaine.

M A R I L A N D.

Le Mariland est l'une des plus petites Provinces de l'Amérique septentrionale. Située entre les aplanches & la mer, il y a peu de terres aussi bonnes que celles qui lui appartiennent. Elles sont néanmoins trop généralement

légeres, sablonneuses & peu profondes, pour récompenser les travaux & les avances du cultivateur, le même espace de tems que dans nos climats. La fécondité, par-tout inséparable des défrichements, est rapidement suivie d'une diminution extraordinaire dans la quantité & dans la qualité du bled. Le sol est encore plutôt usé par le tabac. Lorsqu'on a demandé sans interruption à un même lieu plusieurs récoltes, cette feuille perd beaucoup de sa force. C'est pour cela qu'en 1733, le Gouvernement créa des Inspecteurs autorisés à faire brûler tout ce qui n'aurait pas de parfum convenable.

Cette Province est très-arrosée. On y voit couler de nombreuses sources, & cinq rivières navigables la traversent. L'air, qui est beaucoup trop humide sur les côtes, devient pur, léger & subtil à mesure que le terrain s'éleve. Le printems & l'automne sont de la plus heureuse température, mais l'hiver a des jours d'un froid très-vif, & l'été des jours d'une chaleur accablante : ce que le pays a cependant de moins supportable, c'est une grande quantité d'insectes dégoûtans : ce pays n'est pas d'ailleurs tout aussi peuplé qu'il pourra l'être, lorsque la guerre actuelle sera terminée. Sa population monte, d'après le dénombrement du Congrès à trois cent vingt mille habitans.

Sainte-Marie, autrefois la Capitale de l'Etat, n'est pas une place fort importante ; & *Annapolis*, qui jouit maintenant de ce privilège, n'est guere plus considérable ; c'est à *Balti-*

more, dont le port peut recevoir des navires tirans dix-sept pieds d'eau, que se traitent toutes les affaires. Ces trois Villes, les seules qui appartiennent à la République, sont situées sur la baie de Chesapeack, qui s'enfonce deux cent cinquante milles dans les terres, dont la largeur commune est de douze milles.

La Constitution du Mariland est du 14 Août 1776. Deux Corps distincts, un *Sénat & une Chambre des Délégués*, sont dépositaires de l'autorité législative. La Chambre des Délégués est composée de quatre Députés pour chaque Comté, choisis par tous ceux des habitans qui ont vingt-un ans accomplis & cinquante âres de terre dans son Comté : cette Chambre a le droit de proposer au Sénat tous les Bills relatifs aux impositions, les recevoir de cette Compagnie, les rejeter ou les modifier. Elle a aussi le droit de condamner en dernier ressort les criminels, arrêter tous les comptes de l'Etat, relatifs à la perception des revenus publics, & de poursuivre les débiteurs qui n'ont pas rempli envers leurs créanciers les devoirs auxquels ils se sont engagés.

Toute personne ayant droit de voter à l'élection des Délégués, a le privilege de donner son suffrage à ceux qui doivent composer le Sénat : ce choix se fait tous les cinq ans. On nomme alors deux personnes pour chaque Comté, & ce sont ces Députés qui choisissent le Sénat, composé d'un Délégué pour chaque District. Ce Sénat peut proposer tous les Bills, à l'exception de ceux qui ont pour ob-

jet les impositions. Cette Compagnie a cependant le droit de les modifier ou de les rejeter, lorsqu'ils lui sont proposés par la Chambre des Délégués.

Les Députés du Mariland au Congrès sont choisis annuellement, révoqués, ou remplacés, par le scrutin réuni des deux Chambres. Personne ne peut être député au Congrès plus de trois années sur six, & aucun Citoyen revêtu d'un emploi lucratif à la nomination du Congrès, ne peut être choisi pour cette députation; d'ailleurs pour prétendre à cet honneur, il faut être âgé de 25 ans, avoir résidé plus de 25 années dans l'Etat, & y posséder, en bien réel ou personnel, une valeur de plus de mille livres, argent courant.

Ces deux Chambres ont pour Président un Gouverneur tiré de leur propre sein; c'est à ce Magistrat, qui ne peut demeurer en charge plus de trois années consécutives, qu'il appartient, de l'avis du Conseil, de convoquer les assemblées, de réunir la milice & les troupes réglées, de les commander, & de développer toute l'autorité qu'il tient de la puissance exécutive qui lui est confiée.

Toutes les Loix faites par cette République portent pour préambule, *qu'il soit statué par l'Assemblée du Mariland.* Toutes les Commissions publiques, à l'exception de celles qui ont les opérations militaires pour objet, doivent être signées par le Gouverneur, certifiées par le Chancelier, & munies du Sceau de l'Etat.

VIRGINIE.

La Virginie était, il y a deux siècles, tout le pays que l'Angleterre se proposait d'occuper dans le Continent de l'Amérique septentrionale. Ce nom ne désigne plus que l'espace borné d'un côté par le Mariland, & de l'autre, par la Caroline. C'est-là qu'est placée l'une des Provinces confédérées.

Avec le même sol & le même climat que ceux du Mariland, la Virginie a quelques avantages sur cette dernière Province. Son étendue est beaucoup plus considérable; ses fleuves reçoivent de plus gros navires, & leur permettent une plus grande navigation. M. l'Abbé Raynal ajoute que les habitans ont un caractère plus élevé, plus ferme, plus entreprenant; qualités, dit-il, qu'on pourrait attribuer à ce qu'ils sont plus généralement d'origine Britannique.

La Virginie, comme la plupart des autres Colonies Américaines, n'attira d'abord que des vagabonds, qui n'avaient ni famille ni fortune. Leur travail leur donna bientôt quelque aisance, & ils désirèrent d'en partager les douceurs avec des compagnes. Comme il n'y avait point de femmes dans la Province, & qu'ils n'en voulaient que d'honnêtes, ils donnerent 2250 liv. pour chaque jeune personne qu'on leur amènerait d'Europe avec un certificat de sagesse & de vertu. Cet usage ne dura pas long-tems. Lorsqu'il ne resta plus

de doute sur la salubrité ni sur la fertilité du pays, des familles entières, d'une condition même honorable, se transporterent dans la Virginie. La population s'augmenta ainsi rapidement sur une terre dont la réputation de fécondité se répandait chaque jour en Europe. La passion des richesses, qui infestait de plus en plus l'ancien Continent, donna sans interruption des citoyens à cette partie du nouveau Monde. On y en compte aujourd'hui 650 mille, calcul fait par le Congrès. Dans ce dénombrement sont compris les esclaves. L'opinion commune les porte à 150 mille. Ce fut en 1620 que les Hollandais introduisirent les premiers de ces malheureux dans cette Province.

Les travaux de ces hommes blancs & noirs donnent aux deux hémispheres du bled, du maïs, des légumes secs, du fer, du chanvre, des cuirs, des fourrures, des salaisons, du bray, des bois, des mâtures, & sur-tout des tabacs généralement supérieurs à ceux du Maryland, sans être cependant de la même perfection dans toutes les parties de la Province. La préférence est accordée à ceux de la rivière d'Yorck; on donne le second rang à ceux de la rivière James. Ceux qui croissent sur les bords du Rapa-Anock, & au Sud du Potowmak, sont les moins estimés.

La Constitution de la Virginie est le fruit de l'Assemblée générale de cette Province, ouverte le 6 Mai 1776, & continuée jusqu'au 5 Juillet suivant. Les puissances législative, exécutive & judiciaire y forment trois Départe-

ments séparés. Le premier est composé de deux Corps qui, réunis, s'appellent l'*Assemblée générale de Virginie*. L'un de ces Corps, nommé la *Chambre des Délégués*, est composé de deux Représentans, annuellement choisis pour chaque Comté & pour le district de West-Augusta, parmi les Francs-Tenanciers, un pour la ville de Williamsbourg, & un pour le bourg de Norfolk. L'autre Corps, appelé le *Sénat*, est composé de 24 Membres, dont 13 suffisent pour traiter légalement les affaires.

Toutes les Loix doivent d'abord être proposées à la Chambre des Délégués, & portées ensuite au Sénat, pour y être approuvées, modifiées ou rejetées. Il n'y a que les bills relatifs aux Impositions, qui ne puissent être changés par le Sénat.

Le premier Magistrat de la République est un *Gouverneur*, élu annuellement par les deux Chambres. Cet Officier ne peut conserver sa charge plus de trois ans consécutifs, & il ne peut être réélu qu'après avoir été hors de place pendant 4 ans. Ses fonctions ont pour objet d'exercer la puissance exécutive conformément aux Loix de l'Etat.

Les deux Chambres réunies choisissent parmi leurs Membres, ou dans l'universalité du peuple, huit personnes qui composent le Conseil privé, dont l'objet est d'assister le Gouverneur dans l'administration des affaires. C'est aussi à ces deux Chambres qu'il appartient de nommer annuellement, destituer ou remplacer les Députés de la République au Congrès; de

nommer les Juges de la Cour suprême des Appelés & de la Cour générale, ceux de la Chancellerie & de l'Amirauté, le Secrétaire, le Procureur-Général & le Trésorier.

Tous les actes faits au nom de la Virginie doivent être scellés du sceau de cette République. Ce sceau singulier représente la Vertu tenant d'une main une lance sur laquelle elle est appuyée, & de l'autre, une épée, foulant au pied la Tyrannie représentée par un homme renversé, une couronne tombée de sa tête, une chaîne rompue dans sa main gauche, & un fouet à sa droite. L'exergue porte : VIRGINIE; & au-dessous, *Sic semper Tyrannis*. Sur le revers un groupe représentant la Liberté, l'Abondance & l'Eternité. La Liberté a sur la tête le bonnet de liberté & une baguette à la main; Cérès, tenant d'une main une corne, & de l'autre, un épi de bled, représente l'Abondance; l'Eternité est caractérisée par un globe & le phénix. Ces emblèmes, dit M. Hilliard d'Auberteuil, sont tout-à-la-fois ingénieux & nobles.

G E O R G I E.

Entre la Caroline & la Floride est une langue de terre qui occupe soixante milles le long de la mer, acquiert peu-à-peu une largeur de cent cinquante milles, & a trois milles de profondeur jusqu'aux apalaches. Ce pays, appelé *Georgie*, est borné au Nord par la rivière de Savannah, & au Midi par la rivière d'Alatamaha.

Cette République est fort moderne. Les premiers Colons y ont été conduits par Oglethorth, qui y aborda au mois de Janvier 1733. Cet Anglois se plaça avec ses compagnons à dix milles de la mer, sur les bords de la *Savanah*. Cette riviere donna son nom au faible établissement qui devait devenir un jour la Capitale d'une Colonie florissante. La peuplade, bornée à cent personnes, parvint, avant la fin de l'année, jusqu'au nombre de six cent dix-huit, dont cent vingt-sept avaient fait les frais de leur émigration. Trois cent vingt hommes & cent treize femmes, cent deux garçons & quatre-vingt-trois filles, étaient le fonds de la nouvelle population, & l'espérance d'une nombreuse postérité.

Ses fondemens s'accrurent en 1735, par l'arrivée de quelques montagnards Ecoffais, qui y fonderent la bourgade de Darien, sur les rives de la *Latamaha*, à cinq lieues de l'Isle de Saint-Simon, où était déjà le hameau de *Fredericia*.

La même année, un grand nombre de laboureurs Protestans, chassés de Saltzbourg, pour cause de religion, allerent chercher la tolérance dans la Géorgie; & *Benezet*, placée sur la riviere de *Savanah*, à seize lieues de l'Océan, dut son origine à ces fugitifs.

Des Suisses imiterent les Saltzbourgeois, & vintrent s'établir aussi sur la *Savanah*. Leur peuplade, formée de cent maisons, s'appolla *Purrisbourg*, du nom de *Puri*, qui ayant fait la dépense de leur transplantation, méritait bien cette marque de leur reconnaissance.

Dans ces quatre ou cinq peuplades, il se trouva des hommes plus portés au commerce qu'à l'agriculture, qui se déterminèrent à aller fonder la ville d'Augusta, à cent quarante-cinq milles de l'Océan. Leur intention était de partager avec la Virginie & les deux Carolines, les pelleteries que ces Provinces tiraient des Nations sauvages du Continent. Leur projet réussit si bien, que, dès 1739, ces liaisons occupaient six cents personnes. L'extraction de ces fourrures est en effet d'autant plus facile, que, durant la plus grande partie de l'année, la Salvanah conduit des barques de vingt à trente tonneaux jusqu'aux murs d'Augusta.

Cette République devient de jour en jour plus florissante, malgré les fureurs d'une guerre longue & dispendieuse. Ses habitans n'ont peut-être pas cultivé la vigne, l'olivier & la soie, avec autant de fruit qu'ils pourront le faire après la paix; mais ses marais fournissent une très-grande quantité de riz, & sur son sol plus élevé, on récolte annuellement un indigo supérieur à celui de la Caroline.

La prospérité de cette République augmentera sans doute encore, lorsqu'il lui sera permis de jouir des douceurs de la paix. A mesure que les forêts seront abattues, l'air deviendra plus salubre, & les denrées s'accroîtront avec la population qui ne passe pas aujourd'hui quarante mille hommes, parmi lesquels on compte dix-huit à vingt mille esclaves.

TABLEAU des Membres actuels du
Congrès séant à Philadelphie.

NEW-HAMPSHIRE.	Messieurs ,
M. Livermore , Ec.	Klepner , Ec.
MASSACHUSET.	Allée , Ec.
Messieurs ,	DELAWARE.
Partridge , Ec.	Messieurs ,
Ogood le jeune , Ec.	Dickinson , Ec.
RHODE-ISLAND.	Wharton , Ec.
Messieurs ,	MARYLAND.
Ellery , Ec.	Messieurs ,
Cornell , Ec.	Carroll , Ec.
CONNECTICUT.	Wright , Ec.
Messieurs ,	VIRGINIE.
Law , Ec.	Messieurs ,
Root , Ec.	Madison , Ec.
NEW-YORK.	Jones , Ec.
Messieurs ,	Bland , Ec.
Scott , Ec.	Lee , Ec.
Floyd , Ec.	CAROLINES.
NEW-GERSEY.	Messieurs ,
Messieurs ,	Rutledge , Ec.
Clarke , Ec.	Ramsay , Ec.
Bondinol , Ec.	Middleton , Ec.
Condiat , Ec.	GÉORGIE.
Elmer , Ec.	Messieurs ,
PÉNSYLVANIE.	Telfaing , Ec.
Messieurs ,	Jones , Ec.
Montgomeri , Ec.	Feir , Ec.
Smith , Ec.	

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DU CONGRÈS.

M. George Washington, *Ecuyer, Général & Commandant en chef les Forces des États-Unis.*

AIDES DE CAMP.

Messieurs,

Le Lieutenant-Colonel, Tanch-Tilghman.

Le Lieutenant-Colonel, Dav. Cobb.

Le Lieutenant-Colonel, Guil. Smith.

Le Capitaine, Dav. Humphreys.

Jonatan Trumbull, Ecuyer, Secrétaire.

MAJORS-GÉNÉRAUX

Messieurs,

Etats,

19 Juin 1775 *Is. Putman, Connecticut.*

16 Mai 1776 *Hor. Gates, Virginie.*

9 Août 1776 *Guil. Heet, Massachuset.*

9 Août 1776 *Nath. Green, Rhode-Island.*

19 Fév. 1777 { *Le C. de Sterling, New-Jersey.*

{ *Arth. St. Clair, Pensylvanie.*

{ *Benj. Lincoln, Massachuset.*

31 Juil. 1777 *Marq. de la Fayette,*

20 Oct. 1777 { *Robert How, Caroline, N.*

{ *Alex. Dongall, New-York.*

5 Mai 1778 *Le Bar. de Stuben,*

5 Sept. 1780 *Guil. Smallwood, Maryland.*

5 Nov. 1780 *Sam. H. Parsons, Connecticut.*

BRIGADIERS GÉNÉRAUX.

Messieurs,

Etats,

9 Août 1776 *Jacq. Clinton, New-York.*

16 Sept. 1776 { *Guil. Moutrie, Caroline, M.*

{ *Lachentosh, Géorgie.*

Messieurs.

- 29 Déc. 1776 Hen. Knox , *Massachuset.*
 { Jean Glover , *Massachuset.*
 { Jean Paterfon , *Massachuset.*
 21 Fév. 1777 { Ant. Wayne , *Pensylvanie.*
 { Geor. Wenden , *Virginie.*
 { P. Mughlenburg , *Virginie.*
 25 Mars 1777 George Clinton , *New-York.*
 1 Avr. 1777 Ed. Hande , *Pensylvanie.*
 2 Avr. 1777 Ch. Scott , *Virginie.*
 21 Mai 1777 Ged. Huntington , *Connecticut.*
 4 Oct. 1777 Jean Stark , *New-Hampshire.*
 17 Nov. 1777 Le Ch. Duportalt ,
 { Get. Sumner , *Caroline. N.*
 9 Janv. 1779 { Huger , *Caroline. M.*
 { Mordgift , *Maryland.*
 12 Mai 1779 Guil. Erwim , *Pensylvanie.*

V I V R E S.

Messieurs ,

- Le Baron de Stuben , *Inspecteur général.*
 Ed. Hand , *Adjudant général.*
 Th. Pickring , *Quartier-Maître général.*
 Le Lieutenant-Colonel d'Arbonne , *Quartier-Maître Député.*
 Ch Sward , *Ec. , Commissaire général de l'Armée.*
 Jean Cochran , *Ec. Directeur général des Hôpitaux.*
 Jean Laurence , *Ec. Juge , Avocat-Général.*
 Th. Edouarts , } *Juges , Avocats-Députés.*
 Jean Strang , *Ec.* }

Messieurs,

Le Major Skinner, *Commissaire général des Prisonniers.*Esech. Wet More, *Trésorier général de l'Armée.*MINISTRES DU CONGRÈS PRÈS LES COURS
ÉTRANGÈRES.

Messieurs.

Paris, Benjamin Franklin, *Ministre plénip.
Etats généraux*, Adams, *Ministre plénip.*

F I N.

T A B L E A U

Des Articles compris dans cet Ouvrage.

I DÉE de l'Amérique.	Pag. 1.
Art. I. Possessions Françaises.	4.
Art. II. Possessions Espagnoles.	98.
Art. III. Possessions Portugaises.	224.
Art. IV. Possessions Hollandaises.	248.
Art. V. Possessions Danoises.	271.
Art. VI. Possessions Anglaises.	281.
Art. VII. Tableau politique des treize Etats-Unis.	334.

T A B L E D E S M A T I E R E S.

Abacou.	13.
Amérique.	1.
Aquin.	15.
Archipel Espagnol.	201.
Armée Anglaise en Amérique.	331.
Artibonite.	22.
<i>Audience</i>	101.
— de Guatimala.	125, 142.
— de Mexico.	140.
— de Guadalaxara.	141.
— de Santafé.	161.
— de Quito.	162.
— de Lima.	197.
— de Charcas.	198.

Audience du Chili.	Pag. 198.
—— de Saint-Domingue.	214.
Bahia.	236.
Berbices.	259.
Brefil.	226.
Buenos-Airès.	190, 193.
Baye d'Hudson.	326.
Californie.	115.
Callao.	180.
Canada.	310.
Cap François.	23.
—— Tiburon.	18.
Carolines.	372.
—— septentrionale.	Ibid.
—— méridionale.	374.
Carthagene.	148.
Cavaillon.	16.
Les Cayes.	17.
Chiapa.	126.
Connecticut.	345.
Colonies Espagnoles.	98.
Côquimbo.	189.
Conseil des Indes.	102, 107.
Conception.	187.
Consuls de France en pays étrangers.	94.
Cordelières.	164.
Cumana.	157.
Darien.	145.
Demerari.	158.
Delaware.	362.
Eglise du Brefil.	247.

Eglise du Mexique.	Pag. 148.
— du Pérou.	199.
— de Saint-Domingue.	205.
— de la Vice-Royauté du nouveau Royaume de Grenade.	163.
Etats-Unis.	334.
Fernambuc.	235.
Fort-Royal.	49.
Français s'établissent en Amérique.	4.
Gouvernement de Saint-Domingue.	40.
— de la Grenade.	63.
— de la Gouadeloupe.	72.
— de Marigalande.	75.
— de Tabago.	67.
— de Saint-Vincent.	58.
— de la Guianne Française.	92.
— du Mexique.	138.
— de la Vice-Royauté de Grenade.	160.
— du Pérou.	196.
— des Isles Espagnoles.	214.
— du Bresil.	247.
— des Possessions Hollandaises.	269.
— de la Barbade.	287.
Gouverneurs de Saint-Domingue.	40.
— de la Martinique.	49.
Guatimala.	126.
Goyas.	24.
Guayaquil.	346.
Géorgie.	382.
Honduras.	127.
Isles Antilles.	12.

Isle d'Antigoa.	Pag. 287.
— de la Barbade.	284.
— de Chiloë.	187.
— de Cuba.	207.
— de Cubagua.	203.
— de Saint-Domingue.	213, 211.
— de la Martinique.	42.
— de la Dominique.	53.
— de Saint-Vincent.	55.
— de la Grenade.	59.
— de Tabago.	64.
— de la Gouadeloupe.	67.
— de la Désirade.	74.
— de Mari-Galande.	75.
— des Saintes.	<i>Ibid.</i>
— de Saint-Barthelemi.	76.
— de Saint-Christophe.	77.
— à Vache.	17.
— de la Trinité.	201.
— de la Marguerite.	204.
— de Porto-Rico.	205.
— de Curaçao.	263.
— de Saint-Martin.	<i>Ibid.</i>
— de Saint-Eustache.	267.
— de Saba.	168.
— de Saint-Thomas.	274.
— de Saint-Jean.	276.
— de Sainte-Croix.	277.
— Montserrat.	286.
— de Nieves.	290.
— de la Barboude.	291.
— d'Anguilles.	292.
— des Vierges.	263.

	Pag.
Iſle de la Jamaïque.	294.
— des Lucaies.	301.
— des Bermudes.	303.
— de Sainte-Lucie.	306.
— Royale.	321.
— de Saint-Jean.	322.
— de Terre-neuve.	324.
Lamas.	174.
Leogane.	20.
Lima.	179.
Louifiane.	110.
Maragnan.	234.
Marine de France.	8.
— d'Eſpagne.	216.
— de Portugal.	247.
— des Provinces-Unies.	269.
— de Dannemack.	281.
— d'Angleterre.	228.
Matto-Groſſo.	242.
Mexico.	135.
Mexique.	117.
Minas-Geraes.	241.
Monte-Video.	179.
Marlyand.	375.
Maſſachuſet.	350.
Nouvelle Angleterre.	344.
— Ecoſſe.	319.
— Eſpagne.	109.
— Orléans.	113.
New-Yorck.	365.

	Pag.
New-Hamshire.	347.
New-Genève.	367.
Orenoque.	158.
Pacos.	176.
Panama.	146.
Paraguay.	189.
Para.	232.
Parama-Biro.	257.
Pérou.	163.
Pensylvanie.	357.
Porco.	172.
Port-au-Prince.	21.
Possessions Françaises.	4.
———— Espagnoles.	68.
———— Portugaises.	224.
———— Hollandaises.	248.
———— Danoises.	217.
———— Anglaises.	281.
Potosi.	173.
Québec.	315.
Quito.	152.
Rio-Janeiro.	237.
Saint-Louis.	16.
Saint-Marc.	21.
Saint-Paul.	240.
Saint-Pierre.	48.
Sainte-Marthe.	155.
San Salvador.	237.
Sanjago.	187.
Santafé de Bogota.	157.

Soconusco.	Pag. 125.
Surinam.	250.
Table de marbre.	9.
Tlascal.	131.
Tribunaux de la nouvelle Espagne.	140.
_____ de Saint-Domingue.	34.
_____ de la Martinique.	51.
_____ de la Grenade.	63.
_____ de la Gouadeloupe.	73.
_____ de Cayenne.	93.
Tucuman.	162.
Valdivia.	187.
Valparaïso.	186.
Venefuela.	157.
Verapaz.	142.
Vice-Royauté de la Grenade.	144.
Vice-Rois Espagols.	100.
Vigogne.	176.
Virginie.	379.
Yucatan.	129.

Fin de la Table.

 APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, l'*Almanach Américain*, &c. Je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. Fait à Paris, le 15 Novembre 1782.

BRET.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France &c. A tous ceux qui ces Présentes verront, &c. Notre amé le sieur PONCELIN nous ayant fait exposer qu'il désiroit faire imprimer & donner au Public ses Œuvres; nous lui avons permis par ces Présentes, de les faire imprimer, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pour en jouir par lui & ses ayant-cause, à perpétuité, pourvu qu'il ne les retrocede à personne, si non que la durée du Privilege sera réduite à celle de la vie de l'exposant, &c. Fait défenses de les contrefaire à peine de six mille livres d'amende, &c. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le 13 Mars 1782.

Registré sur le Registre XXI de la Chambre Syndicale de Paris, N^o. 2602, le 18 Mars 1782.

Signé, LECLERC, Syndic.

De l'Imprimerie de GUEFFIER, rue de la Harpe.



BIBLIOTHEQUE

* Martinique *

SCHOELCHER



86384

80017706



145761

BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0017706

